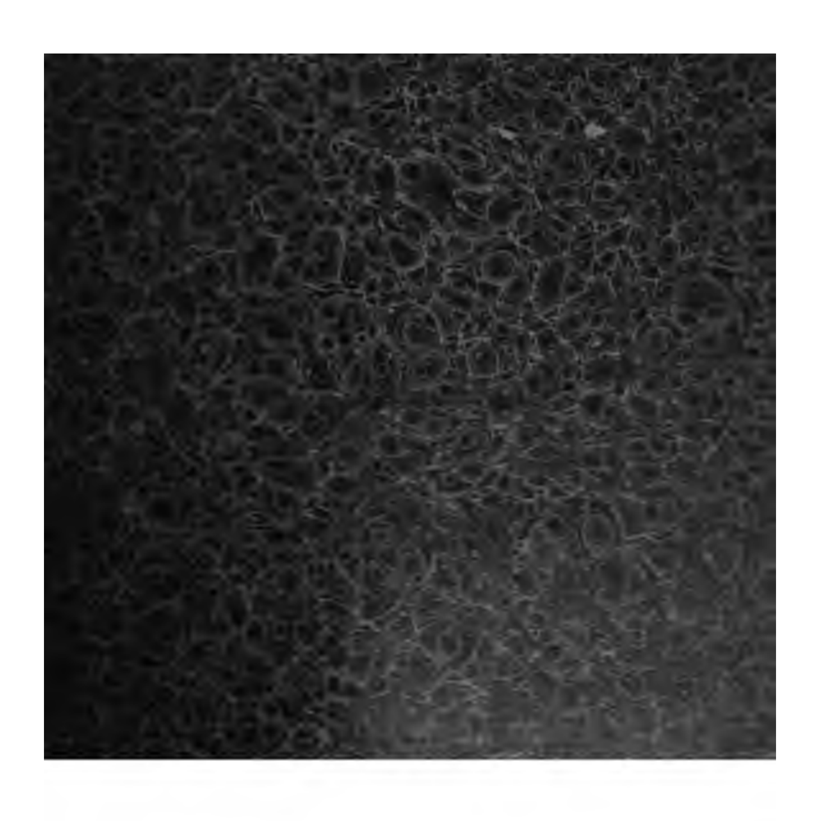



URRÉE SUCCESSEUR
r du Bourdon-blanc
ORLÉANS
BLIOTHÈQUE
ND SÉMINAIRE D'ORLÉANS



CRITIQUES ET RÉFUTATIONS

M. HENRI MARTIN

« Ces hommes sont bien meilleurs que leurs idées..., mais les hommes disparus, les idées restent; où mèneront-elles? »

(*Histoire de France*, t. XVI, p. 58.)

CRITIQUES ET RÉFUTATIONS

M. HENRI MARTIN

ET SON

HISTOIRE DE FRANCE

PAR

HENRI DE L'ÉPINOIS



PARIS

LIBRAIRIE DE LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE,

L. SANDRET, DIRECTEUR,

77, rue du Bac, 77.

1872

PRÉFACE

Ces pages ont été écrites pour la *Revue des questions historiques*. La SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE a jugé utile de les réunir en un volume, afin de mettre en lumière, dans cet examen d'un ouvrage célèbre, les principales thèses soutenues par les rationalistes en histoire.

Je n'ai pu, on le conçoit, ni relever, ni encore moins réfuter toutes les erreurs. L'essentiel était d'indiquer, par quelques

*

exemples pris au courant de la plume, quel but l'auteur avait poursuivi, et comment on pouvait venger la vérité historique déplorablement outragée.

Des jeunes gens studieux pourront, je l'espère, trouver un programme d'études dans cet aperçu de faits qu'il s'agit d'éclaircir, de thèses qu'il convient d'élucider, afin de ramener à la vérité des esprits méfiants ou troublés. Ce travail n'aurait-il d'autre mérite que d'indiquer exactement les positions prises par les rationalistes, que je ne l'estimerais pas inutile. Il ne faut pas, en effet, égarer ses coups, et l'on ne connaîtra jamais assez le but et la tactique de nos adversaires.

Dans une page de son *Histoire de France*, M. Martin a porté contre la Révolution la plus forte accusation, lorsqu'il a dit[1] :

[1] T. XVI, p. 674.

« Elle a voulu supprimer le temps et la « tradition: il faut renouer l'une et subir « les conditions de l'autre. » C'est fort bien; mais alors pourquoi écrire seize volumes afin de briser tous les liens qui pourraient nous rattacher au passé, et flétrir ces traditions catholiques et monarchiques de notre pays qui ne sont pas sans gloire? Pourquoi écrire seize volumes, où la physionomie des faits est faussée, — car on dissimule les uns, on exagère les autres, — pour exciter des préjugés haineux, pour flatter les passions et justifier ainsi ses propres méprises sur les véritables conditions et les légitimes besoins de notre temps? Telle est cependant l'œuvre poursuivie par M. Henri Martin dans son *Histoire de France*, et c'est ainsi qu'elle empêche la paix de l'avenir et continue la Révolution. Or les idées, ne l'oublions jamais, marchent toujours en avant des faits. Si donc

nous flétrissons justement les attentats qui viennent par moments épouvanter le monde, ne devons-nous pas réserver une large part de notre blâme pour les écrits où sont proclamées les doctrines qui logiquement y conduisent? La sincérité des convictions, la bonne foi, si l'on veut, de l'auteur, le mélange de certaines idées généreuses, ne font que rendre le mal plus redoutable. Il est immense, car l'effort du rationalisme révolutionnaire, signalé ici, se joint à d'autres efforts... Puissions-nous, pour le prévenir, secouer notre indifférence et ranimer notre ardeur! Puissions-nous engager toujours, sur le terrain des idées où se préparent les faits qui nous accablent, ces luttes de l'intelligence, si difficiles à soutenir, je le reconnais, et, quoique moins appréciées, encore plus utiles à la société que les mêlées sanglantes où se décident ensuite, en un jour

fatal, les destinées de la patrie! Que l'on ne s'y trompe pas : pour triompher dans ces luttes, il faut aussi beaucoup de discipline, beaucoup d'énergie et beaucoup de travail.

La science, la critique sont partout invoquées ; c'est au nom de la science qu'on attaque : que la science vienne donc à la défense. « L'œuvre de notre siècle, a dit un intime ami du R. P. Lacordaire, est de rétablir la vérité dans l'histoire. Dieu dirige évidemment vers ce but les efforts de la science, et ce témoignage suprême de l'histoire sera encore pour l'Église un triomphe de plus[1]. » Oui, je le crois, et la Société bibliographique partage cette conviction : opposer à la science fausse, exclusive, passionnée, l'érudition la plus

[1] M. E. Cartier, *Lettres de sainte Catherine de Sienne*, introduction, p. CXLVII.

loyale, la plus large, la plus désintéressée, c'était au XVIIe siècle le vœu et la règle du grand historien Baronius; c'est plus que jamais l'intérêt actuel des catholiques. L'érudition est donc nécessaire, avec sa critique, sa droiture, son impartialité qui ne dissimule rien, mais ne falsifie rien, qui écarte les préventions, et amène ainsi les esprits à se rapprocher dans le foyer d'une grande lumière; car l'érudition est un moyen, non un but, un moyen d'atteindre la vérité pour l'aimer, selon ce mot de Bossuet : « Malheur à la connaissance stérile qui ne se tourne pas à aimer! » La Vérité, dans son acception la plus haute, n'a rien à craindre et a tout à gagner aux investigations les plus minutieuses; et lors même que tel homme, telle institution, pourrait un moment y perdre de sa gloire ou voir diminuer sa renommée, qu'importe? Dieu, soyons-en sûrs, n'y perdra rien, et

cela suffit. Que l'homme succombe ou triomphe dans les épreuves du temps, on arrive toujours à la justification de l'œuvre divine, et à la condamnation de ce rationalisme dont nous allons maintenant étudier les doctrines et faire connaître les procédés.

11 janvier 1872.



CRITIQUES ET RÉFUTATIONS

M. HENRI MARTIN

L'*Histoire de France* de M. Henri Martin [1] a reçu, de l'Académie française [2] et de l'Aca-

[1] En 1833, M. Henri Martin avait publié le premier volume (in-18 de 174 p.) d'une *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en juillet* 1830, par les principaux historiens, qui devait former 48 vol. (Paris, L. Mame); c'est le seul qui parut. — De 1834 à 1836, sous le même titre (à partir du t. XI, le titre porte : *Histoire de France..., d'après les historiens originaux*, par Henri Martin), il écrit une *Histoire de France* en 16 vol. in-8° (Paris, L. Mame); de 1838 à 1856, il publie une 3e édition en 19 vol. in-8° (Paris, Furne). Enfin, de 1855 à 1860 il donne, une *Histoire de France depuis les temps les plus reculés jusqu'en* 1789. Paris, Furne, 1855-60, 16 vol. in-8° cavalier, et un volume de tables.

[2] En 1856, pour la 3e édition de l'*Histoire de France* et les premiers volumes de la 4e édition; en 1859, pour le tome XV de la 4e édition.

démie des inscriptions [1], le grand prix Gobert; elle a été récemment honorée, par les cinq classes de l'Institut, du prix biennal de vingt mille francs. Il semble donc qu'elle ait obtenu un succès complet, et que chacun la regarde comme un véritable monument national.

Il n'en est rien pourtant. Plus d'une voix autorisée, au sein même de l'Institut, a fait entendre de sérieuses réserves sur la valeur de cette *Histoire*. En 1856, M. Villemain, parlant au nom de l'Académie française, faisait remarquer que, dans une composition aussi vaste, on rencontrait « bien des sujets de doute et de critique; » il mettait l'écrivain en garde contre son imagination, « assez vive pour qu'il eût à s'en défendre, » et, parmi les corrections introduites dans cette « œuvre immense et inégale, » il signalait, pour la réfuter, la thèse sur le *Druidisme*. « L'auteur, disait-il, nous paraît, dans la révision récente de ses premiers volumes et dans un des plus beaux épisodes de notre histoire, s'être écarté du vrai, par son admiration pour les *Druides*, et par l'influence qu'il leur attribue sur le génie

[1] En 1844, pour les tomes X et XI de la 3e édition.

de la France. Ici tout manque au paradoxe : le témoignage des faits, la logique des conséquences. Le Druidisme n'a pas servi de modèle à la constitution de notre Église ; il ne portait pas *dans son sein l'idée* de la France ; il ne s'est pas retrouvé jusque dans l'héroïsme de notre moyen âge [1]. »

En 1869, M. Mignet, au nom de l'Institut, tout en exaltant avec une complaisance obligée les « mérites considérables d'une aussi savante, d'une aussi belle, d'une aussi grande composition historique, » tout en déclarant que ce livre est « comme un monument national élevé à l'histoire de notre pays, » a été forcé de reconnaître que ce n'est point seulement dans son style que M. Henri Martin accuse une force qui n'est pas toujours assez réglée et une imagination qui prend parfois des formes un peu exagérées [2]. Dans un langage plein d'euphé-

[1] *Rapport de M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française, sur les concours de* 1856 (séance du 26 août 1856). *Recueil des discours,* 1850-59, in-4°, 2e partie, p. 619-20.

[2] « Le style dans lequel est écrit l'ouvrage de M. Henri Martin est en général simple, naturel et ferme. Il y a du mouvement, on y sent de la force et parfois même de l'imagination, bien que cette force ne soit pas toujours assez réglée et que cette imagination prenne, dans certains

misme, et avec une retenue tout académique, il s'est exprimé en ces termes : « Il était bien difficile d'éviter toujours les erreurs et de ne pas se livrer quelquefois à des suppositions inexactes. C'est ce qui est arrivé à M. Henri Martin. On lui a reproché, non sans raison, d'accorder aux traditions celtiques trop de persistance et d'en apercevoir les traces dans des faits ou des sentiments qui se rapportent à d'autres causes et relèvent d'autres inspirations. En défaut sur ce point, M. Henri Martin l'est peut-être également sur quelques autres incidents de notre histoire, où l'ardeur de son esprit et la préoccupation de certaines pensées l'ont conduit à des vues et à des jugements contestables [1]. »

Hors de l'Institut, les protestations n'ont pas manqué ; un écrivain qu'il ne sied point de louer dans cette *Revue*, après avoir comparé la partie relative au règne de Charles VII avec les témoignages contemporains, constatait l'absence de vérité et d'impartialité ; il surprenait à plus d'une reprise l'auteur « en flagrant délit d'erreur ou de parti pris, » et signalait le danger

moments, des formes un peu exagérées. » (*Revue des cours littéraires*, numéro du 18 septembre 1869, p. 660.)

[1] *Revue des cours littéraires*, p. 660.

d'une œuvre qui « tendrait à introduire dans l'histoire d'étranges paradoxes [1]. »

Peu de temps après, M. d'Arbois de Jubainville, un des meilleurs érudits qui soient sortis de l'École des chartes, suivait M. Henri Martin pied à pied sur le terrain de la géographie, de la chronologie, de la numismatique, de la diplomatique, du blason, de l'archéologie, du droit, de la théologie, et de cet examen des six premiers volumes de l'*Histoire de France* il ressortait une éclatante condamnation de la science et de la critique de l'auteur [2].

D'autres écrivains sont descendus à leur tour dans la lice, et ont apporté de nouvelles preuves du léger bagage d'érudition avec lequel M. Henri Martin avait entrepris un travail colossal, que toute une vie d'homme suffirait à peine pour conduire à bonne fin [3].

[1] *Le règne de Charles VII d'après M. Henri Martin et d'après les sources contemporaines.* Paris, Durand, mai 1856, in-8° de 116 p.

[2] *Quelques observations sur les six premiers volumes de l'Histoire de France* de M. Henri Martin. Troyes et Paris, 1857, in-8° de 112 p.

[3] M. Tamizey de Larroque, dans trois articles des *Annales de Philosophie chrétienne,* février, mars et mai 1863, et nous-même dans des articles publiés, en septembre 1859, dans le *Journal des Villes et des Campagnes*, et

Nous n'entendons pas dire que cette *Histoire de France* soit entièrement dénuée de valeur. Le récit a du mouvement, les faits sont présentés avec art, on sent circuler dans ces pages un souffle qui les anime et les colore. Nous savons que l'auteur est sincère et convaincu jusque dans ses opinions les plus étranges. Il aime la France, et cet amour lui inspire plus d'une page émue et éloquente ; mais ces qualités incontestables ne sauraient nous dissimuler les défauts considérables, les nombreuses taches qui déparent l'ouvrage. « La lumière est mal disposée, les ombres sont exagérées, et dans la mise en scène la ressemblance des figures, la vérité des attitudes, sont souvent sacrifiées à l'imagination du peintre [1]. »

reproduits par la *Gazette de Lyon* (novembre et décembre 1859) ; par l'*Union du Var* (novembre et décembre 1859) ; par les *Annales de Philosophie chrétienne* (octobre et novembre 1860) ; par la *Revue militante de Toulouse* (1862). — Je cite seulement pour mémoire un article récent de M. Grancolas, inséré dans le *Correspondant* (10 novembre et 25 octobre 1868, 10 février 1869), bien qu'il puisse être de quelque utilité pour les personnes du monde, parce que l'auteur n'a fait que répéter, et souvent mot pour mot, les réfutations de ses devanciers, sans même juger à propos d'indiquer la source où il puisait.

[1] M. de Beaucourt, *Le règne de Charles VII*, p. 3.

Tout ce qui flatte secrètement les préjugés, tout ce qui excite les passions, est mis en relief avec art ; à chaque page la vieille institution du catholicisme apparaît de plus en plus caduque, et comme tendant à disparaître devant la manifestation éclatante de la raison humaine. Ajoutons que le style, souvent brillant, est parfois ampoulé, rempli d'images forcées ; le blâme et l'éloge y retentissent tour à tour avec fracas, comme dans un pamphlet.

Cette œuvre n'a point suffi à M. Henri Martin. Pour accentuer davantage ses idées et les mieux faire pénétrer dans les masses, il a voulu écrire une *Histoire populaire de France*, qui est actuellement en cours de publication[1]. Dans sa grande *Histoire*, M. Henri Martin s'adressait principalement à ceux de ses concitoyens qui peuvent, disait-il, « étudier en détail le passé de la patrie. » Dans l'*Histoire populaire*, il s'adresse « à ce nombre beaucoup plus grand de citoyens qui n'ont pas le loisir des longues lectures, mais qui ont le désir et le devoir de connaître le fond essentiel de l'histoire de la

[1] *Histoire populaire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.* Paris, Furne, 1866-70 ; en cours de publication.

patrie. » « Dans le cadre plus resserré de ces récits, » c'est lui-même qui le dit, M. Martin ne « conserve que les personnages et les faits qui ont marqué fortement dans le bien ou dans le mal et qui ont exercé une influence réelle sur les destinées de la France. » Il y « recherche les enseignements de la Révolution française, » et donne son « dernier mot sur l'ancienne France. » Tout concourt à assigner à la nouvelle *Histoire* une grande importance. Elle est écrite pour le peuple, et elle a la prétention de contenir un arrêt définitif sur le passé, afin d'appeler sur lui le respect si l'on y reconnaît quelque bien, ou au contraire le mépris si, d'après le récit des événements, il demeure évident que la somme du mal a dépassé celle du bien.

Évidemment ce livre sera lu comme son aîné, et comme lui il aura action sur les intelligences[1]. Nous avons donc ouvert l'*Histoire*

[1] Voici en quels termes la *Revue des cours littéraires*, dans son numéro du 26 décembre 1868, saluait l'apparition de cet ouvrage : « On peut bien dire que l'*Histoire populaire de France* convient, sans exception, à tout le monde et à tous les âges. M. Henri Martin y concentre toutes ses idées, toutes ses recherches ; il y dit en un style simple, clair et sobre, son dernier mot sur l'histoire de son pays.

populaire avec empressement, nous l'avons lue, relue avec attention ; et cette lecture, comme celle de l'*Histoire de France* en seize volumes, nous a vivement attristé. Avec ces partis pris de condamner ou de justifier systématiquement, et trop souvent malgré l'évidence des faits, comment pourrait-on espérer pour notre société si profondément troublée un retour vers la justice? Il faudrait l'union des intelligences : elles pourraient se rencontrer sur le terrain de la vérité; mais on déserte ce terrain. L'opposition contre le catholicisme ne résulte pas de l'étude attentive et consciencieuse, mais de la conviction formée *a priori* que le catholicisme a causé les plus grands maux à la société. Cette conviction excite l'indignation d'âmes généreuses, d'imaginations ardentes, et, sous l'empire du trouble qui empêche

Les gens instruits chercheront dans le texte le résultat définitif de trente années d'études infatigables, couronnées, mais non ralenties par la popularité légitime qui en a été la récompense. Les enfants regarderont d'abord les gravures, qui les amèneront peu à peu à lire le texte et à le graver dans leur mémoire. Les jeunes gens suivront à la fois le texte et le commentaire que les gravures leur en donnent. L'ouvrier comme le bourgeois, le savant comme l'ignorant trouvent tous leur compte dans une œuvre si consciencieuse. »

de voir exactement les faits, d'apprécier sainement les situations, on écrit un violent réquisitoire et un pamphlet mensonger. C'est ce qui est arrivé à M. Henri Martin. Il est opposé au catholicisme parce qu'il s'est représenté le catholicisme comme opposé à la justice et à la vérité.

Il est des savants qui, par leur autorité, par leur haute position, pourraient éclairer l'opinion en énonçant publiquement leur pensée sur un ouvrage tel que celui dont nous parlons ; mais sauf de très-rares exceptions, ces savants gardent un silence prudent ; c'est à peine si un sourire dédaigneux vient effleurer leurs lèvres quand on vante trop haut le mérite de l'œuvre et qu'on invoque les palmes académiques. A défaut de la compétence qui me manque, on me permettra d'invoquer le culte du vrai. Ce n'est point par goût que je prends la plume : la tâche est laborieuse et ingrate ; mais j'obéis à un devoir. Le comte de Maistre écrivait il y a cinquante ans : « Pour réfuter un in-quarto il en faut un autre, et par qui le dernier serait-il lu, je vous prie ? Quand un mauvais livre s'est une fois emparé des esprits, il n'y a plus pour les désabuser d'autre moyen que

celui de montrer l'esprit général qui l'a dicté, d'en classer les défauts, d'indiquer seulement les plus saillants, et de s'en fier, du reste, à la conscience de chaque lecteur [1].» C'est ce que je voudrais entreprendre. Les citations que j'ai recueillies suffiront, du reste, pour édifier complétement le lecteur.

I

On rencontre dans l'*Histoire populaire,* écrite en 1867, la trace de théories qui ne s'étaient pas produites dans l'*Histoire de France* écrite en 1855; il est facile de constater par là l'empressement avec lequel l'auteur adopte les opinions les plus récentes, du moment qu'elles lui fournissent quelques arguments pour justifier les thèses posées.

Dès les premières lignes de l'*Histoire populaire,* M. Henri Martin a voulu, en effet, donner son avis sur l'antiquité de l'homme ; il n'avait assurément pas besoin de traiter ce sujet, mais il y trouvait une occasion de proclamer

[1] *Soirées de Saint-Pétersbourg,* t. I, p. 416.

une opinion adoptée par plusieurs avec enthousiasme, parce qu'elle semble opposée aux enseignements empruntés jusqu'à présent au récit biblique. M. Henri Martin ne se pose pas en adversaire de la Bible : il ne discute pas, il paraît même éloigné de tout parti pris, et présente son récit comme s'il s'agissait de faits désormais acquis, incontestables. Il ne nie pas que l'homme soit « la plus récente et la plus élevée des créatures, » c'est la vérité et tout le proclame; mais à cette affirmation il joint un correctif, et voilà où est le venin. « Si l'homme est la plus récente... des créatures qui habitent la terre, dit-il, il est toutefois bien plus vieux que ne le croyaient nos devanciers[1]. » Les devanciers ! — que ce mot est jeté avec dédain ! — les devanciers étaient des ignorants (comme Cuvier par exemple), mais nous, nous sommes apparemment des savants et nous avons changé tout cela. « La terre, dit M. Martin, nous rend bien des secrets perdus. » C'est vrai, et il faut s'en réjouir, car le christianisme, comme le disait il y a quarante ans déjà le savant et respectable Chalmers, a tout à espérer et rien

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 4.

à craindre du progrès des sciences physiques. « Avant les hommes qui fabriquaient ces instruments en diverses matières que l'on trouve dans le sol, il y avait, en Occident, *d'autres hommes*, peut-être leurs aïeux, — ce point n'est pas très-éclairci, paraît-il, dans les idées de M. Henri Martin, — dans des temps *si anciens* que nous ne pouvons nous en faire aucune idée. » Encore une fois, voilà où l'on veut en venir ! Vieillir l'humanité, reculer bien loin sa première origine, et en compter la date par des milliers de siècles, tel est le rêve caressé, le but poursuivi depuis plusieurs années ouvertement et sans feinte, dans des livres, des revues, des journaux, des discours quasi-officiels [1].

La tentative a été faite plusieurs fois déjà, car on a senti l'importance d'une démonstration qui puisse placer la science en désaccord avec la foi. Mais il ne s'agit plus des zodiaques de Denderah et d'Esné. Après bien du tapage, il a fallu se taire devant les preuves données par le savant M. Letronne sur la date récente

[1] Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici de défendre la chronologie d'Usserius, aujourd'hui abandonnée. Cette chronologie n'est pas la seule qu'on puisse tirer du récit biblique. L'Église laisse sur ce point toute latitude.

de ces monuments. Il ne s'agit plus des chronologies fabuleuses des Hindous, auxquelles les indianistes n'attribuent maintenant aucune valeur. On en avait aussi appelé à la géologie, mais pendant quelque temps il parut que Cuvier avait prouvé sans réplique la jeunesse du monde en assignant à l'homme tout au plus 6 ou 7,000 ans d'existence.

Néanmoins on ne fut pas satisfait, et de nouvelles découvertes ayant eu lieu, la géologie fut mise de nouveau à contribution. Un bon nombre d'écrivains, comme sir Charles Lyell, pour citer seulement le plus célèbre, se sont proposé de démontrer péremptoirement — ainsi l'annonçait la *Pensée nouvelle* [1] — que l'apparition de l'homme sur la terre date de cent mille, de soixante mille ou tout au moins de quarante mille ans, puisque cette apparition n'est pas le résultat d'une création proprement dite, mais le terme d'une évolution lente et nécessaire. Le système qui fait progresser l'homme a été formulé avec précision, et cette doctrine de l'évolution lentement progressive

[1] 25 août 1867. Voir aussi les amplifications de M. Ch. Martins dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1868, p. 223.

de l'être humain occupe les mauvais rêves de quelques savants. M. Henri Martin ne semble-t-il pas les partager, lorsqu'il parle sans cesse « des hommes d'autrefois? » Mais ce nouvel acte d'accusation contre le récit biblique perd chaque jour de son crédit : les juges impartiaux le proclament, ni les dépôts des fleuves, ni les tourbières, ni le soulèvement graduel du sol, ni les amas de coquillages sur les côtes du Danemark, ni les dépôts de silex des bords de la Somme, ni même les habitations lacustres des lacs de la Suisse, ne peuvent servir de chronomètres pour faire remonter l'âge du genre humain à des cinquante et des cent mille ans. Il n'y a pas jusqu'à cette distinction d'âges de pierre, de bronze, de fer, adoptée pour marquer les étapes de l'homme dans la voie de la civilisation, qui ne soit souvent arbitraire [1]. Aussi, dès aujourd'hui, on peut affirmer que les résultats certains de la science ne sont point en contradiction avec les textes bibliques. « Nous

[1] La direction du Musée central romano-germanique de Mayence a abandonné cette classification dans son second volume, après l'avoir admise dans le premier. Lire d'excellents articles du P. Jean dans les *Etudes religieuses historiques et littéraires*, année 1867, *passim*.

savons, comme chrétiens croyants, écrit très-bien le savant docteur Reusch, que toutes les contradictions signalées par moment entre la nature et la Bible ne sont qu'apparentes, et se réduisent à des malentendus, soit de la part des naturalistes, soit de celle des exégètes[1]. » Si M. Henri Martin en était persuadé, son récit ne tendrait point à montrer une contradiction qui n'existe pas entre les découvertes nouvelles de la science et les croyances de « nos devanciers. »

Dans l'*Histoire de France*, M. Martin proclame l'existence d'une langue mère primitive (p. 15), mais à la première page de son *Histoire populaire*, ayant à parler des anciens habitants du pays qui devait être la Gaule, il semble contester l'unité de la race humaine. Toutefois, je ne veux pas l'affirmer, car M. Martin procède presque toujours ici par sous-entendu, par induction, et il est loin d'être explicite à ce sujet. Je prends le lecteur pour juge : M. Martin vient de parler des « peuples Aryas que la Bible appelle les fils de Japhet, » et il ajoute qu' « ils avaient autour d'eux au

[1] *La Bible et la nature*, par Henri Reusch, traduit par l'abbé X. Hertel. Paris, 1867, p. 602.

sud-ouest les fils de Sem, au midi les fils de Cham, puis à l'orient les Chinois, au nord les Touraniens » (p. 4). — M. H. Martin continue : « Les terres d'Occident n'étaient pas entièrement vides lorsque les Gaulois y arrivèrent; les Gaulois trouvèrent là d'autres hommes : vers le nord les Lapons et les Finnois, ils étaient de la famille des Touraniens; vers le midi des Espagnols ou Ibères, on ne sait pas bien d'où ils venaient et la plupart des savants croient qu'ils n'étaient pas de la famille des Aryas. » Ces énumérations ainsi présentées égarent le lecteur et peuvent montrer en M. Martin un partisan prudent de la doctrine polygéniste, un disciple de Bory Saint-Vincent, un élève de Vogt, de Burmeister, d'Agassiz. Heureusement les dépositions des Cuvier, des Humboldt, des Burdach, des Flourens, des Quatrefages restent irréfutables, et la science, en progressant, met chaque jour au néant ces élucubrations fantaisistes. Il est regrettable de ne pas voir M. Martin les repousser énergiquement. Toute cette partie, je le répète, est nouvelle, et appartient à l'*Histoire populaire*.

Les Gaulois ont trouvé dans notre pays d'autres hommes « qui n'étaient pas sans

doute bien civilisés ni puissants ; » ceux-ci « se mêlèrent avec les Gaulois, prirent leur langue, leur religion, leurs coutumes, et nous ne savons plus rien d'eux. » Qu'en savions-nous auparavant? et ce que dit ici M. Martin n'est-il pas tiré de son imagination? Le tableau, flatteur après tout, de la Gaule indépendante est-il plus vrai? « Les femmes étaient belles et sages, les hommes généreux et envahissants, sensibles, etc. ; » du reste, « il y avait en eux beaucoup de choses diverses et contraires. » Oui, ne fût-ce, par exemple, que les sacrifices humains; toutefois, dit M. Martin, « certains usages gaulois étaient barbares, mais leur âme était grande. » Ce mot nous révèle la tendresse de M. Henri Martin pour tout ce qui est gaulois et nous vient de la Gaule. C'est, après tout, un sentiment filial, car « nous sommes fils des Gaulois. » D'après M. Martin, comme le montre son livre et comme le remarque M. d'Arbois de Jubainville [1], « c'est en effet des Gaulois que paraît venir presque tout ce qu'il y a de vérité morale dans notre civilisation. » Étrange erreur d'un esprit distingué, trop fidèle disciple des

[1] *Quelques observations...*, p. 14.

enseignements de M. Pierre Leroux et de son collaborateur M. Jean Reynaud! Que M. Henri Martin se détrompe : ces messieurs n'ont point « tracé un profond sillon dans le champ des idées et des croyances humaines [1], » car, selon le mot du savant doyen de la Faculté de Rennes, M. Th. Henri Martin, parlant du Druidisme, « il faut prendre en pitié cette antique aberration de l'esprit humain avec tout son cortége d'extravagance [2], » et selon M. Lerminier, il faut repousser « l'esprit aventureux et systématique qui a fait défigurer nos origines par l'auteur de l'*Histoire de France*, cette manie du Druidisme qui, loin de s'adoucir, écrivait-il en 1856, se retrouve avec une violence nouvelle dans des volumes récents [3]. »

La préoccupation est si forte que si, avec tout le monde, M. Henri Martin signale le grand mouvement qui, vers le VII[e] siècle avant Jésus-Christ, agita les esprits, il l'attribuera sans hésiter à l'influence du Druidisme, sans faire attention que la cause en est peut-être plus haute et qu'il faudrait l'assigner à la

[1] Préface de l'*Histoire de France*, p. XIII.
[2] *La vie future suivant la foi et suivant la raison*, p. 39.
[3] Dans le journal *l'Assemblée nationale*, 30 sept. 1856.

propagande des idées des Hébreux, déjà disséminés parmi les peuples de l'Orient, et bientôt captifs à Babylone sous Cyrus. Rappelons les dates : Zoroastre en 600 [1], le Bouddha en 550, Confucius en 500. Le mouvement part d'un côté des bords de l'Euphrate pour venir au Gange et atteindre les rivages de l'extrême Océan. Puis, d'un autre côté, voici Pythagore et Platon qui illuminent la Grèce; voici, deux siècles après, les Juifs d'Alexandrie en communication avec les représentants de l'ancien monde intellectuel; voici enfin les généraux de Rome qui viennent en Judée recueillir ces traditions antiques que la plume des Cicéron et des Virgile doit présenter aux nations Tel est le grand foyer spiritualiste dans les temps antérieurs à Jésus-Christ, et si M. Henri Martin s'écrie : « La philosophie de l'histoire est aujourd'hui en mesure de restituer au Druidisme la part très-considérable qui lui revient dans le développement religieux de l'humanité

[1] La date attribuée ici à Zoroastre est très-contestée aujourd'hui, je le sais. Mais l'opinion de ceux qui le font vivre à une époque beaucoup plus ancienne n'est pas encore, je crois, à l'abri de toute discussion. Le serait-elle, mon argumentation n'en serait pas détruite. Cf. *Etudes relig., histor. et littéraires*, t. IX. *La religion de Zoroastre.*

et au génie celtique en général, » on peut hardiment répondre : Vous vous méprenez.

Mais que veut donc M. Henri Martin en exaltant ainsi les anciens Gaulois? Montrer, comme l'a si bien dit M. d'Arbois de Jubainville [1], que l'élément progressif chez nous c'est l'élément gaulois ; qu'à Rome, au catholicisme, aux conquérants germains, nous ne devons à peu près que les entraves séculaires qui ralentissent ou arrêtent le naturel essor de notre génie national. Écoutons, en effet, M. Martin : Du temps de la Gaule indépendante les Gaulois arrivaient à dominer partout, « et l'enseigne du sanglier, emblème principal des Gaulois, planait sur l'Europe du haut de toutes les chaînes de montagnes qui dominent les grandes presqu'îles et le continent [2]. » Donc, malédiction sur ceux qui ont arraché cet enseigne pour le remplacer par celui de Romulus ou le labarum de Constantin, par conséquent malédiction aux Romains, malédiction aux chrétiens !

Les Gaulois n'eurent pas de peine à rencontrer les Romains, et les Romains, en s'agrandissant, vinrent aussi les chercher. C'est alors

[1] *Quelques observations*, p. 14.
[2] *Histoire populaire*, t. I, p. 16.

que s'engagea la grande lutte à l'issue de laquelle César triompha de la Gaule. Malheur immense pour le pays, je l'accorde, et un de nos collaborateurs, M. Anatole de Barthélemy, l'a dit ici même[1] : « La Gaule dut à l'invasion romaine une civilisation — c'est la formule usitée — dont le résultat fut la décadence morale. » Oui, la Gaule subit l'influence romaine, et c'est là justement ce que M. Henri Martin ne peut pardonner aux vainqueurs : en regard du tableau de la Gaule indépendante, il nous montre celui de la Gaule asservie, le seul après tout dont les historiens nous permettent de présenter les traits : « En dehors des druides et des nobles, tout le reste du peuple était tombé dans la dépendance, l'égalité avait disparu. Leur religion ne leur enseignait point l'amour des hommes, et chez eux le mépris de la mort n'était pas joint à la charité. » L'aveu est grave, ce me semble, et vient jeter quelque ombre sur cet âge d'or tant vanté.

Cependant peu à peu un changement se manifeste dans les idées qui deviennent moins orgueilleuses et moins exclusives. On pourrait

[1] *Les assemblées nationales dans la Gaule.* (*Revue des quest. hist.*, t. V, p. 5.)

croire que cet adoucissement est venu à la suite du catholicisme naissant, mais M. Martin ne le dit pas, et il indique même une autre cause. Dans sa grande *Histoire,* il parle de « la doctrine de l'humanité qui prépare le monde[1]; » et dans son *Histoire populaire*[2], il écrit : « L'idée se propagea que le genre humain, malgré la diversité des races et des langues, était au fond un seul corps et une seule famille. » Un « esprit d'équité et d'humanité s'était introduit dans les lois. » Encore une fois, est-ce le christianisme qui, pénétrant peu à peu dans la société, l'y a fait introduire? Bon nombre d'excellents jurisconsultes l'ont pensé, et M. Troplong notamment a écrit un livre intitulé *De l'influence du Christianisme sur le droit civil romain* [3]. Mais M. Martin, je le répète, ne dit pas cela; au contraire, après avoir constaté « cet esprit d'équité parmi les jurisconsultes qui rédigèrent des lois nommées raison écrite, » il ajoute : « Ces jurisconsultes devaient beaucoup aux philosophes grecs qui avaient été leurs maîtres et nous devons beaucoup aux jurisconsultes romains. »

[1] T. I, p. 249.
[2] T. I, p. 39.
[3] Paris, in-8°, 1843.

Ils prenaient « leur règle de conscience dans la morale des stoïciens qui étaient des philosophes grecs. » Cette influence des stoïciens sur la législation peut être acceptée [1], mais en définitive elle est médiocre, et pour être vrai il eût fallu dire au moins que la morale chrétienne pénétra dans le stoïcisme et par le stoïcisme dans les lois. Il y a donc sur ce point une grave lacune dans l'exposition de M. Henri Martin, mais c'est ainsi que se trouve atténuée dans l'histoire la nécessité de la venue de Notre Seigneur Jésus-Christ pour régénérer le monde ; à quoi bon, en effet, même un sage étranger, si Rome, sous l'influence de ses jurisconsultes stoïciens endoctrinés par des philosophes grecs, a pu réformer ses lois et diriger les idées vers un autre idéal ? Toutefois, M. Henri Martin est contraint de l'avouer en terminant : « Cela ne suffit point pour régénérer la société [2]. » Ici il a grandement raison, et nous voyons apparaître le Christianisme.

[1] M. Laferrière a écrit un mémoire *De l'influence du stoïcisme sur la doctrine des jurisconsultes romains* (*Mém. de l'Académie des Sciences morales*, t. X, p. 579). Mais il ne nie point l'influence du christianisme.

[2] *Histoire populaire*, t. I, p. 40.

II

« Quelque chose s'était formé obscurément dans un coin de l'Asie, écrit M. Martin, et avait grandi peu à peu, et commencé d'attirer les regards et d'éveiller les espérances [1]. » C'est bien, mais à entendre les renseignements donnés par l'historien sur ce « quelque chose, » ce n'est pas une religion divine qui apparaît, c'est un système de philosophie qui s'élabore, la philosophie de « Jésus, » car « Jésus » est le mot constamment employé par M. Henri Martin dans son *Histoire populaire* pour désigner Notre Seigneur Jésus-Christ. Depuis 1855, année où parut la grande *Histoire,* M. Renan a employé cette expression; M. Havet, M. Aubé, ont imité M. Renan: c'est la formule adoptée. Or, cette philosophie de « Jésus » paraît surtout morale, et d'une morale commune qui ne proclame aucune vertu réservée: nulle part M. Martin ne fait entendre que cette religion nouvelle a des dogmes positifs, qui lui sont exclusive-

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 40.

ment propres. M. Martin croirait-il donc, avec l'école protestante de Baur, que le dogme n'est jamais produit que par l'antagonisme des opinions contraires? Mais par cela même il enlèverait toute solide substance de la foi.

Voici au surplus ce que M. Henri Martin veut bien dire [1] : « Le Christianisme apporte au genre humain ce principe de l'amour de Dieu qui avait manqué à nos pères. « Jésus » nous enseigna à invoquer notre père qui est au ciel ; à aimer Dieu notre père plus que nous-mêmes, et les hommes nos frères comme nous-mêmes, et à nous perfectionner pour nous rapprocher de notre père, qui est parfait, et pour mériter, avec l'aide de Dieu, d'être heureux dans une vie qui ne finira pas. Et il enseigna que l'amour est au-dessus de la science, au-dessus de la mort ; que le ciel est ouvert aux petits, aux humbles, aux ignorants, pourvu qu'ils croient et qu'ils aiment, ce qui est une même chose ; qu'entre les fidèles, celui qui veut être le premier doit se faire le serviteur des autres. » En passant ainsi les dogmes sous silence, en n'indiquant que les principes moraux, la doctrine de Jésus est jugée

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 40.

acceptable. Toutefois, pour modérer une reconnaissance qui pourrait devenir trop vive envers « Jésus, » M. Henri Martin a soin de vous faire observer que « ce qu'il dit ne s'entendait pas pour la première fois sur cette terre : d'autres l'avaient dit avant lui, chez les Juifs et chez d'autres nations, et leur parole nourrissait çà et là quelques âmes choisies. » Chez les Juifs... je le comprends, puisque la Bible n'est autre chose que la parole de Dieu, mais chez d'autres nations? Qu'est-ce que cela veut dire? Est-ce une allusion à la religion du Bouddha, aux enseignements de Çakya-Mouny, de Zoroastre, de Confucius? Je le crois, car autrement ces mots n'auraient pas de sens; et je le crois d'autant plus volontiers qu'une pensée chère à certains esprits de notre temps est précisément de faire du catholicisme un plagiat du bouddhisme[1]. C'est réduire singulièrement l'importance de « Jésus, » et cette assimilation, qui offre un véritable contre-sens historique, ne peut être acceptée. La vérité serait exactement dans la formule contraire :

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er déc. 1854. Cf. notre article *Des récents travaux sur le Bouddhisme*, dans la *Revue des questions historiques*, t. IV, p. 504.

c'est Zoroastre, c'est Çakya-Mouny qui ont pu recueillir la tradition des enseignements donnés primitivement par Dieu à l'homme, ou renouvelés aux Juifs déjà captifs à Babylone et dispersés en Asie, car les livres juifs ont pu être connus de ces amis de la sagesse empressés à la saluer au milieu des erreurs du monde.

M. Henri Martin voudrait cependant contenter les personnes les plus difficiles : si d'autres avaient dit ces vérités avant Jésus, celui-ci, ajoute-t-il, « le dit avec un tel accent et avec une telle autorité que sa parole entra jusqu'au fond du cœur du genre humain, et à mesure que les échos en retentirent de génération en génération, cette parole renouvela le monde [1]. » Ainsi « Jésus » eut plus de puissance que ses devanciers, M. Henri Martin le reconnaît ; « ce qui avant lui était le privilége de quelques sages fut donné par lui aux plus humbles et aux petits enfants, et devint par lui le bien commun du genre humain. » Mais est-ce assez dire? Jésus n'a donc été — et le rôle est estimé suffisamment honorable — que le propagateur, l'initiateur, auprès du peuple, d'idées

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 40.

déjà connues de « quelques âmes choisies. » Voilà son rôle, et M. Martin voudrait que l'on s'en contentât; mais en vérité il est trop minime. M. Martin dit bien que Jésus instruit les hommes, mais nulle part il ne dit qu'il les a rachetés, parce qu'un Dieu seul peut racheter des hommes; toute cette doctrine fondamentale de la rédemption, niée depuis longtemps par des sophistes, doctrine qui sépare si profondément la doctrine du Dieu fait homme de toutes les humaines philosophies, n'apparaît nulle part dans cette histoire écrite pour le peuple [1].

Si M. Martin garde le silence sur le dogme, il est bien entendu qu'il ne parle pas de miracle, car l'école à laquelle il a le malheur de se rallier en ce moment, a dit depuis longtemps : « le miracle c'est l'inexpliqué. » « Ce n'est pas d'un raisonnement, mais de tout l'ensemble des sciences modernes que sort cet immense résultat : il n'y a pas de surnaturel [2]. » Rien n'est pourtant plus

[1] Abélard, entre autres, disait (comme M. Martin) que le Christ était venu seulement nous éclairer, et saint Bernard lui répondait justement : « Quid prodest quod nos instituit si non restituit? » (*De erroribus Abelardi*, c. IX.) Edit. Migne, p. 1071.

[2] M. Renan, *Etudes d'histoire religieuse*, p. 199 et 209 :

scientifique que le surnaturel, cela a été démontré.

Toutefois, le lecteur s'étonne et voudrait insister, car le Dieu vague des rationalistes ne lui suffit point ; il réclame le Dieu personnel, l'Homme-Dieu qui racheta le monde. M. Martin, pour indiquer au moins les questions qui ont fait du bruit autour du nom de Jésus, écrit : « Il annonça qu'il était le Christ, le Messie, c'est-à-dire l'envoyé de Dieu son père et notre père. » Après sa mort, « ses disciples annoncèrent qu'il était ressuscité d'entre les morts et remonté au ciel près de son père, et qu'il en redescendrait bientôt pour établir le règne de Dieu sur la terre[1]. » Ainsi, sur des questions aussi capitales, aussi historiques, M. Henri Martin juge à propos de s'abstenir : il n'affirme pas, il ne nie pas la divinité, il dit seulement : « Jésus annonça qu'il était fils de Dieu. » Il n'affirme pas, il ne nie pas sa résurrection, mais il écrit : « Ses disciples annoncèrent qu'il était ressuscité. » En s'exprimant ainsi, M. Henri

« L'intelligence moderne, dit également M. Littré, ne croit pas au miracle. » Traduction de la *Vie de Jésus*, par Strauss, préface, p. II.

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 41.

Martin ne se montre-t-il pas le complaisant disciple de l'école dont un des axiomes est que « la finesse consiste à s'abstenir de conclure? » Ce ne sont point là cependant des légendes qu'il soit permis de raconter suivant un *on dit.* Ce sont des récits véridiques, ce sont des faits, dont les preuves nombreuses se sont encore multipliées de nos jours par l'étude plus approfondie des monuments, des inscriptions, de la numismatique ; ces faits remplissent l'histoire et en sont même le fondement, car sans eux l'histoire ne peut se comprendre : il serait donc à propos pour un historien de s'expliquer franchement à ce sujet.

M. Henri Martin continue : « Les disciples de Jésus propagèrent sa mémoire et expliquèrent sa doctrine. » Jésus n'avait donc rien expliqué, et cette doctrine était restée dans le vague! C'est là, en effet, une des théories rationalistes sur les origines du Christianisme. « Jean, que nous appelons saint Jean l'Évangéliste, annonça que Jésus-Christ était le Verbe, c'est-à-dire la parole éternelle de Dieu qui avait pris chair sur la terre. Paul, que nous appelons saint Paul, enseigna que Jésus-Christ était le Seigneur par qui Dieu a fait et gouverne

toutes choses, qu'il était mort pour nous racheter du péché d'Adam, etc. » Ainsi, d'après ce passage, il faudrait admettre que la religion chrétienne a été pour ainsi dire composée par les disciples de Jésus, d'où cette conséquence qu'elle est une invention humaine. C'est justement la thèse soutenue depuis longtemps en Allemagne, et importée en France par MM. Renan, Havet, Aubé, etc. Quoi qu'il en soit, « la foi nouvelle se répandit rapidement en Orient parmi les esclaves, les pauvres et les femmes[1]; » autre idée fondamentale du système. Et parmi les gens lettrés? les philosophes comme Justin, les propriétaires, les sénateurs comme les Cœcilii, etc? on l'oublie apparemment... « En Occident, dit M. Martin, l'expansion du Christianisme fut lente. » Lente, dites-vous, mais les pierres parlent à défaut des statistiques impossibles à trouver, et les cimetières chrétiens fouillés de nos jours nous livrent leurs inscriptions, nous montrent leurs constructions étonnantes. Évidemment ce n'est pas là l'œuvre de quelques sectaires çà et là dispersés, cela

[1] Voir le *Saint Paul* de M. Renan et les articles de MM. Havet et Aubé : *Revue contemporaine*, 15 août 1869; *Revue des Deux Mondes*, 15 août 1869.

atteste au contraire une organisation complète, une association nombreuse [1], et vient confirmer la vérité des documents depuis longtemps rendus publics : car Tertullien a proclamé en face des païens le fait de l'expansion rapide du Christianisme, et Tertullien n'a point été démenti. M. Martin continue : « Il y eut sans doute, dès les premiers temps, des chrétiens isolés en Gaule, mais on ne sait rien là-dessus jusqu'à ce que vers l'année 160 arrivèrent d'Asie à Lyon deux Grecs, Pothin et Irénée, disciples de Polycarpe, qui avait été disciple de saint Jean. Et ils établirent à Lyon la première église que nous connaissions dans les Gaules. » M. Martin ne parle pas de saint Paul Serge, de saint Trophime, etc., et adopte, sur la question si controversée de nos origines chrétiennes, l'opinion des savants opposés à l'apostolicité des Églises des Gaules. Cela est très-permis. *Adhuc sub judice lis est.*

La persécution sévit : l'évêque Pothin et quarante-sept chrétiens furent envoyés au supplice, et « une jeune esclave, Blandine, plutôt

[1] Cf. les travaux de M. de Rossi : *Roma sotteranea cristiana*, Roma, 1864-1867 (deux volumes ont paru), et *Bullettino di Archeologia cristiana, passim.*

que de renier sa foi, se laissa déchirer par des bêtes féroces. » M. Martin s'arrête volontiers sur ce fait, car, dit-il, « Blandine fut la première des héroïnes chrétiennes qui succédèrent en Gaule aux anciennes héroïnes du temps des Druides. » Dans ce rapprochement, au moins imprévu, apparaît l'idée fixe de M. H. Martin sur l'influence du Druidisme dans tous les faits de notre histoire. Il faut nous y accoutumer. Mais vraiment on se demande comment le martyre de Blandine peut amener le souvenir des Druides? Ne faut-il pas, en effet, reconnaître en l'esclave gauloise Blandine la même force qui soutenait Potamienne, l'esclave égyptienne; Félicité, la matrone romaine; Perpétue, l'héroïne de Carthage? Cette force n'est donc point l'apanage exclusif d'une race. C'est la foi chrétienne qui a transformé ces cœurs de femmes : nos martyres ne sont pas les filles de Velléda, mais les filles de la Vierge Mère. C'est un spectacle étrange assurément que de voir, au XIX[e] siècle, des auteurs refuser encore d'admettre dans le martyre la présence de l'élément divin qui arrachait à Pascal le mot célèbre : « J'en crois des témoins qui se font égorger. » Mais je me rappelle que la nouvelle école historique est très-

disposée, si j'en juge par les élucubrations de M. Aubé [1], à diminuer le nombre et la rigueur des persécutions, par conséquent le mérite des martyrs. Pourquoi M. Henri Martin se laisse-t-il entraîner, lui aussi, à cette tentation?

La préoccupation de retrouver partout l'influence gauloise est si constante chez M. Henri Martin, que cet écrivain ne peut s'empêcher de voir l'action de la Gaule dans la révolution qui porta avec Constantin le catholicisme sur le trône. Comment cela? parce que Constantin, dit-il, avant d'être empereur, gouvernait la Gaule. Logique un peu subtile, il faut en convenir. Néanmoins M. Martin conclut en ces termes : « Ce fut donc de la Gaule que partit la révolution qui donna l'Empire romain au Christianisme [2], » trouvant ainsi à la fois l'occasion de glorifier la Gaule et d'abaisser le Christianisme auquel la Gaule rendit service. Et il ajoute : « Le Christianisme fut mis par les armes et par l'autorité politique en possession de l'Empire. » Cette phrase n'est pas exacte. Le Christianisme avait pris possession de l'Em-

[1] Voir en particulier l'article : *la persécution sous Trajan*, dans la *Revue contemporaine* du 15 février 1869.

[2] *Histoire populaire*, t. I, p. 43.

pire avant Constantin, et Constantin, en devenant chrétien, ne fit que suivre le mouvement donné. Puis le Christianisme ne fut pas imposé par les armes : il y eut pour le culte païen tolérance parfaite et liberté entière : les lois le disent et les faits le prouvent. M. Henri Martin serait-il seul à l'ignorer?

Toujours est-il que le Christianisme est reconnu par la loi. Vous croyez peut-être que le Christianisme commence à vivre : erreur, il se prépare à mourir, car « il est faussé. » « La Gaule l'avait reçu pur (au IIIe siècle) avant qu'il ait été faussé (au IVe siècle) par l'esprit de domination et de persécution. » Ainsi, selon le calcul de M. Henri Martin, le règne du pur Christianisme en Gaule aurait duré à peine soixante ans. Et d'où est venu ce changement de direction dans l'esprit chrétien? d'un grand fait qui se place sous Constantin : l'alliance de l'Église et de l'État. Cette alliance, il est vrai, devient, sous la plume de M. Henri Martin, une domination de l'État sur l'Église : « Ainsi, dit-il, l'empereur s'attribue la présidence des conciles [1], » ce qui est inexact. Constantin

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 44.

ne fut pas présent au concile d'Arles, en 314, quoique plusieurs le prétendent, a dit Tillemont [1], et l'on sait que Tillemont a l'habitude de prouver ses affirmations. M. Henri Martin écrit : « Constantin présida le concile de Nicée. » Or, Eusèbe dit très-explicitement : « l'Empereur céda la parole aux *présidents* du Synode. » Le savant docteur, devenu récemment Mgr Héfélé [2], a démontré tous ces points avec son abondance ordinaire d'érudition. Loin de chercher à dominer, Constantin respecta l'autorité des évêques et montra une répugnance, attestée par les écrivains ecclésiastiques, à s'ingérer dans ce qui était de leur ressort, malgré les instances des Donatistes et des Ariens. Néanmoins, M. Martin formule sa conclusion sur les faits de l'ingérence du pouvoir impérial : « Le Christianisme, fondé par l'esprit de paix, de persuasion et de liberté, fut de la sorte mis en possession de l'Empire par les armes et par l'autorité politique, et cela changea beaucoup son caractère [3]. » M. Martin doit cependant savoir que tous les documents

[1] *Histoire ecclésiastique*, t. V, art. 20 et note 18.
[2] *Histoire des Conciles*, traduct., t. I, p. 28.
[3] *Histoire populaire*, t. I, p. 44.

de l'histoire reconnaissent en cette alliance de l'Église et de l'État, une affaire non de choix mais de nécessité, très-acceptable par la raison [1]. Son récit témoigne que l'alliance de l'État et de l'Église a produit tous les maux dont le passé a souffert, d'où cette conclusion inévitable, à l'usage du temps présent : la séparation de l'État et de l'Église doit produire tous les biens que l'avenir nous réserve.

En parlant de la malheureuse alliance de l'Église et de l'État, formée sous Constantin, M. Henri Martin en signale une conséquence. Arius paraît : sa doctrine est-elle vraie, est-elle fausse? M. Henri Martin ne le dit pas, et remarque seulement qu'on l'appelait hérétique parce que ce n'était pas celle de « la majorité des évêques et des docteurs. » Pure question de nombre, à ce qu'il paraîtrait ! Il observe encore [2] que « si la conception du catholicisme est la plus savante, celle d'Arius est la plus simple, » ce qui en fait de doctrine ne serait pas à dédaigner. Or, dit M. Martin, « si on n'eût pas faussé le Christianisme, ces

[1] Cf. Albert de Broglie, *l'Eglise et l'Empire romain*, 3e partie, t. I, p. 13.

[2] *Histoire populaire*, t. I, p. 55.

questions eussent été paisiblement débattues : mais depuis l'union de l'Église et de l'Etat, toute discussion religieuse amenait l'intervention de la force[1] ; » de là le mal. Le mal va aller grandissant, et il aurait tout envahi si la Gaule n'avait fait obstacle à son expansion, car, seul parmi les disciples du Christ, « saint Martin conserva l'esprit premier de Jésus. »

Pour conserver l'esprit de Jésus, il avait un secours, et vous le devinez : « l'esprit de l'ancienne Gaule lui venait en aide. » Ce mot dit tout sous la plume de l'auteur de l'*Histoire de France*. Saint Martin mourut triste : « il semblait pressentir que l'esprit de douceur et de liberté qui est l'esprit de Jésus serait opprimé durant de longs siècles par l'esprit de persécution, et qu'on verserait cent fois plus de sang au nom du Christ qu'on n'avait fait au nom des dieux païens. » Vous voyez l'habileté des antithèses chères à M. Martin : à quoi bon, en effet, le Christianisme, s'il a fait verser cent fois plus de sang que le paganisme? — A quoi bon?... mais M. Martin lui-même ne le cherche pas, car, dit-il, « la religion chrétienne avait

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 56.

apporté au monde les vertus morales de l'homme intérieur et non les vertus du citoyen [1]. » Autre antithèse habile, et souvent répétée, pour marquer l'insuffisance du Christianisme en présence des peuples modernes.

« Le Christianisme n'a pas en lui, dit M. Martin [2], le principe de distinction nécessaire, en lui qui est la réaction de l'unité religieuse contre les cultes locaux et nationaux, et qui ne conçoit le genre humain que sous la forme de l'Église une en Christ. » Tel est l'argument présenté aux fils du XIX[e] siècle, qui conçoivent très-bien le genre humain sous une autre forme que l'Église, sous la forme d'États où les citoyens ont besoin d'intelligence et de vertus pour régler les affaires de leur pays.

La thèse est donc complétée. Le Christianisme, à son berceau, a été protégé par un enfant de la Gaule, Constantin ; et lorsque son esprit est faussé, cet esprit se conserve seulement dans un homme en qui revit l'esprit de l'ancienne Gaule, saint Martin. Lorsque les luttes doctrinales s'engagent, on rencontre Pélage,

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 324.
[2] *Id.*, *ibid.*, p. 48.

c'est-à-dire « le génie propre de la race gauloise, » en lutte avec saint Augustin pour repousser « d'étranges opinions » du grand docteur d'Hippone. Ne nous arrêtons pas à discuter ce dernier point et suivons la pensée de M. Martin. Chaque fois qu'un service est à rendre, chaque fois qu'un péril vient menacer notre patrie, toujours une manifestation de l'ancien esprit druidique est prête à conjurer ce péril et à rendre ce service. Ainsi advint-il, par exemple, aux jours d'Attila, lorsque Paris fut sauvé par sainte Geneviève. « Geneviève une sainte, une prophétesse (!), avait vécu solitaire dans un cercle de pierres qui subsistaient de l'ancien sanctuaire gaulois de Nanterre..., et comme les anciennes prophétesses des Gaulois et des Germains, elle sortait de sa retraite aux jours de périls. » Avec ce culte profond pour l'idée druidique, je m'étonne de voir M. Martin si ardent à repousser l'alliance de l'Église et de l'État, car cette alliance existait bien un peu, je suppose, chez les Druides. Mais là sans doute elle était bonne ; chez les catholiques elle est, à ce qu'il paraît, détestable.

Formée sous Constantin, cette alliance se renouvela sous Charlemagne, et forma le gou-

vernement politico-religieux de cet empereur. Charlemagne s'unit avec la Papauté, cela est certain, mais je ne sais si la nature de ses rapports avec elle, par conséquent les conditions de l'alliance formée alors entre l'Église et l'Etat, a été bien saisie par M. Henri Martin. « Le roi des Francs, dit-il, exerça dorénavant l'autorité politique sur Rome et sur les provinces romaines en sa qualité de patrice. » Et plus loin : « Le roi des Francs commandait de plus à Rome et dans l'Italie centrale sous le titre de patrice des Romains. » « Il ne faudrait pas croire que Karles ait entendu renoncer à la seigneurie politique des cités qu'il octroyait au Pape. » Toutes ces assertions sont plus ou moins inexactes. On a pu écrire de telles phrases avec Goldast, lorsqu'il existait un Saint-Empire romain et que des écrivains étaient empressés de mettre leur science au service des prétentions impériales pour rehausser je ne sais quel prestige, mais aujourd'hui ce n'est plus permis. Ni Pépin, ni Charlemagne, n'exercèrent aucune autorité politique à Rome : ils n'y exercèrent aucune autorité législative, aucune autorité soit civile, soit judiciaire, soit militaire. Aucun texte ne relate un seul fait de cette nature, et l'on

cherche vainement dans les Capitulaires un article concernant l'administration des États du Pape. Pépin avait renoncé à toute souveraineté : *Apostolo et ejus Vicario S. Papæ atque omnibus ejus successoribus pontificibus perenniter possidendas atque disponendas tradidit*[1]. Si on a montré[2] que les actes des princes carolingiens en faveur de l'Église romaine ont été fabriqués pour suppléer aux titres perdus, il reste cependant dans le *Codex Carolinus*, dans Anastase, assez de textes précis pour ne pas se méprendre sur la portée de la donation de Pepin. Charlemagne parla et agit comme Pepin : en droit et en fait les rois francs n'exerçaient aucune souveraineté sur Rome. Toutes les fois qu'ils paraissent, soit en personne, soit par leurs officiers, *missi*, c'est en qualité de patrices. Or quelle était la charge du patrice? Celle de défendre l'Église, et rien autre chose. Tous les textes l'établissent et tous les auteurs l'ont constaté : non-seulement Baronius, Cenni, Zaccaria, Alamanni, — car on pourrait les rejeter comme suspects, bien que difficilement on puisse avoir plus d'érudition et de critique que l'auteur des *Annales ecclesiastici*,

[1] Texte d'Anastase dans Muratori, t. III, p. 171.
[2] Sickel, *Acta Karolinorum*, t. II, p. 380-383.

du *De Lateranensibus parietinis* ou des *Monumenta dominationis pontificiæ,* — mais encore les érudits les plus renommés de notre temps, Troya[1], Papencordt[2], Promis[3], Hegel[4].

M. Henri Martin cite, cependant, à l'appui de son assertion, un exemple fameux. « Des émeutes eurent lieu à Rome, dit-il, où le pape et les grands se disputaient l'autorité. Le pape se justifia par serment devant les commissaires de l'empereur. » M. Martin en conclut : « Le pape se reconnaissait de la sorte soumis à la juridiction impériale[5]. » En rétablissant les faits, on voit clairement la méprise de l'historien : une émeute eut lieu à Rome. Le pape demanda lui-même à Charlemagne son intervention; mais si l'empereur punit les cou-

[1] *Codice diplom.*, annotazioni, nos 651, 692, 794.

[2] *Geschichte der Stadt Rom.*, p. 138. Paderborn, 1857; cf. le P. Brunengo, *I primi Papi re*, in-8°, Roma, 1864.

[3] *Monete dei romani ponteficii avanti il mille.* Torino, 1850, in-8°, p. 14, 21 et suiv.

[4] *Storia della costituzione dei municipii italiani*, p. 179, 1861, grand in-8°. Trad. italienne de F. Conti. « Constat hodie inter viros doctos delato patriciatu francorum regibus nihil potestatis accessisse, » dit très-bien le Dr Th. D. Mock, *De donatione a Carolo magno Sedi apostolicæ oblata, dissertatio*, p. 101 (*Monasterii*, sans date, in-8°).

[5] *Histoire populaire*, t. I, p. 108.

pables, il ne jugea pas le souverain Pontife. Le serment prononcé par Léon III ne lui fut pas déféré ; il fut spontané de sa part lorsqu'il prit Dieu à témoin de son innocence contre ses calomniateurs. Charlemagne agit en cette circonstance comme patrice à la demande du pape, et il ne fit nullement acte de souverain. La souveraineté était une et restait au pape ; l'exercice de la souveraineté était parfois délégué et se partageait entre le pape et l'empereur [1].

III

Revenons à notre point de départ. Rechercher, proclamer partout l'influence du Druidisme, tel est le fond des idées de M. Henri Martin. L'auteur ne tient nul compte de ce fait considérable, attesté par tous les écrivains qui ont le plus étudié les origines de nos institutions, Guérard, Pardessus, Klimrath, Giraud, Kœnigswarter, etc..., à savoir l'absorption complète du droit et des coutumes galliques par

[1] Voir, outre les ouvrages précédents, notre *Histoire du gouvernement des Papes*, p. 20 et suiv.

la civilisation romaine, absorption que la révolution chrétienne rendit encore plus profonde [1]. Tout entier à son idée de retrouver partout la trace du Druidisme, M. Martin accepte comme bon dans le Christianisme ce qui lui semble provenir d'une origine gauloise ou antérieure au Christianisme, et au contraire il repousse comme mauvais et ajouté au culte primitif, seul pur et digne d'estime, ce qui lui paraît ne pas correspondre aux aspirations de l'esprit gaulois. Voilà le critérium : on restreint ainsi autant qu'on le peut l'action du catholicisme, sa nécessité pour sauver le monde et son utilité pour le conserver. Voyons à présent quelques applications de la théorie.

Le dogme de la Trinité est accepté par M. Henri Martin, car, dit-il, « c'est l'effort le plus hardi qu'ait fait l'esprit de l'homme pour entrevoir le mystère de la vie en Dieu ; » mais, ajoute notre auteur, « cette croyance reposait sur une doctrine qui avait été connue des religions de l'antiquité. » Cela est vrai jusqu'à un certain point, mais non pas, je crois, dans le

[1] Giraud, *Essai sur l'histoire du droit français au moyen âge*, t. I, p. 305; Kœnigswarter, *De l'organisation de la famille en France*, p. 21.

sens où l'entend M. Martin. Oui, les peuples anciens ont conservé quelques vestiges des premières traditions du genre humain. Je ne parle pas des Juifs, c'est tout naturel, et le chevalier Drach l'a montré, après bien d'autres, dans ses *Harmonies entre l'Église et la Synagogue;* il est possible encore que dans Platon, dans les Védas, dans les livres chinois, il y ait quelque trace de la sainte Trinité. Voici toutefois où est l'erreur du raisonnement. On trouve chez ces peuples des analogies avec les dogmes chrétiens, et l'on dit : le dogme chrétien s'est formé de toutes ces notions philosophiques; il a emprunté la Trinité au Brahmanisme, comme disait Dupuis; il a emprunté le baptême au Mazdéisme, comme disent MM. Reynaud et E. Quinet, etc., tandis que la vérité est que les anciennes philosophies et les anciennes religions ont vécu des restes des traditions primitives renouvelées par les enseignements bibliques [1]. Les vestiges de ces traditions sont visibles dans les enseignements attribués à Çakya-Mouny et à Zoroastre, mais il est aussi évident pour tout observateur que le dogme

[1] Cf. *Annales de Philosophie chrétienne*, 2e série, t. XV, p. 325; 3e série, t. X, p 372.

chrétien de la Trinité, comme l'a dit M. Oppert[1], n'a rien de commun avec la Trimourti sanscrite, que la trinité néoplatonicienne est un rêve, tandis que « la Trinité, objet de notre foi, est de toutes les réalités la plus mystérieuse sans doute, mais aussi la plus auguste et la plus vivante[2]. »

L'assertion de M. Henri Martin n'est donc pas acceptable; au surplus, c'est renouveler un système bien vieux dont le but est d'affaiblir le caractère surnaturel de la Religion catholique. Julien l'Apostat fut, au dire de saint Cyrille, le premier qui s'avisa de prétendre que les chrétiens avaient emprunté leur religion aux païens; ce qui prouverait au moins, dit à ce sujet Wiseman, que l'analogie, dont on se plaint comme idolâtrique, existait même alors, et que, par conséquent, le papisme et l'ancien christianisme sont identiques. De nos jours, Dupuis, dans l'*Origine des Cultes*, Spenser, Poynder et autres ont renouvelé les mêmes observations, toujours pour affaiblir l'importance de la révélation, et l'évidence du supernaturalisme de la

[1] *Annales de Philosophie chrétienne*, janvier 1866, t. LXXII, p. 66.

[2] Le P. Largent, dans le *Correspondant*, 10 octobre 1869.

religion chrétienne. Mais sans parler des ouvrages spéciaux sur la matière, Mgr Gerbet, dans son beau livre sur le *Dogme générateur de la piété catholique*, et Mgr (depuis le cardinal) Wiseman, dans ses *Lettres à M. Jean-Poynder*, ont fait valoir, en faveur de la religion, ces nombreuses analogies comme les traces de l'idée chrétienne transmise par les traditions[1]. La phrase de M. Henri Martin a donc besoin de nombreuses explications, car sans ces explications elle est erronée.

M. Henri Martin accepte la Trinité en un certain sens et dans la mesure qui lui convient. « Seulement, dit-il, on a ajouté à cette croyance la croyance au Saint-Esprit. » Comme si la foi au Saint-Esprit n'avait pas toujours été contenue dans la foi à la Trinité!... M. Martin indique la date précise de cette nouveauté : il l'a découverte « dans un concile de 809, où l'Église d'Occident ajouta au *Credo* que le Saint-Esprit procédait du Fils comme du Père, formule à laquelle le Pape, d'abord, s'opposa, ainsi que

[1] Dans Migne, *Démonstrations évangéliques*, t. XVI, p. 202-239. Cf. le P. Prémare, *Vestiges des principaux dogmes chrétiens trouvés dans les livres chinois*. (*Annales*, t. XIV, XV, XVI, XVIII, XIX.)

l'Église grecque. » Il y a dans cette phrase bien des erreurs ; d'abord le Pape ne s'opposa nullement ni aux actes du Concile, que nous connaissons seulement par des passages de chroniques [1], ni à l'adoption de cette formule sur la procession du Saint-Esprit, depuis longtemps acceptée à Rome comme dans toute l'Église catholique, en Orient comme en Occident. Puis, à entendre M. Martin, ce serait l'Église d'Occident qui aurait innové, et l'Église grecque qui, en repoussant la procession du Saint-Esprit, serait la gardienne des traditions. Mais c'est à n'y pas croire ! Que M. Martin, pour abréger ses recherches dans les écrits des Pères, veuille bien parcourir les documents réunis à l'époque du Concile de Florence [2]; qu'il jette les yeux sur l'*Opus de theologicis dogmatibus* de Petau [3], ou sur les *Prælectiones theologicæ* du P. Perrone [4]; qu'il se rappelle seulement le texte, très-antique, récemment publié par un savant professeur de Louvain, M. Lamy, confessant que « l'Esprit

[1] Labbe, t. VII, p. 194.
[2] *Id.*, t. XIII, p. 1077-1103.
[3] Venise, 1757, 5 vol. in-f°.
[4] T. II, p. 438 et 456. Romæ, 1835. Cf. Klee, *Hist. des dogmes*, trad., t. I, p. 288.

vivant et saint, le Paraclet, procède du Père et du Fils[1]; » il verra tous les textes se presser pour contredire cette assertion vraiment étrange que la procession du Saint-Esprit fut ajoutée au *Credo*, malgré le Pape et l'Eglise grecque, juste en l'an 809. Pourquoi, d'ailleurs, M. Martin est-il allé chercher ce concile ? Que ne citait-il celui tenu précédemment à Fréjus, où les Pères, en inscrivant dans leur symbole les mots *Spiritus sanctus ex Patre Filioque procedit*, avaient soin de dire : *non novas regulas instituimus, sed sacris paternorum canonum recensitis foliis... amplectentes recentiori stylo duximus renovare*[2]. Que ne remontait-il plus haut, jusqu'aux Conciles qu'il mentionne du reste, dans la grande *Histoire*, tenus à Tolède, en 683, 681 et 589, lorsque les évêques d'Espagne, répondant aux Priscillianistes, décrétèrent, pour expliquer le texte du Concile de Constantinople, l'addition au symbole du mot *Filioque*. Il aurait ainsi approché de la vérité, toujours à

[1] *Concilium Seleuciæ et Ctesiphonti habitum anno* 410, *textum syriacum edidit, latine vertit, notisque instruxit* T. J. Lamy, Lovanii, 1868. Muratori en avait publié un texte latin.

[2] Labbe, t. VII, p. 1000.

la condition de faire observer l'antiquité et l'universalité de la croyance à la procession du Saint-Esprit [1], proclamée dans les symboles de Nicée et de Constantinople. Mais M. Martin n'a garde de le faire, et, s'appuyant sur la prétendue opposition du Pape, qui n'existe pas, il conclut : « Les circonstances de ce grand fait religieux montrent à quel point l'autorité du Pape était encore bornée en matière dogmatique. Les conciles gallo-francs, convoqués sans lui, décidaient malgré lui. » Il n'y a plus à ajouter qu'un mot en l'honneur de la Gaule, et M. Martin n'y manque pas : « Rome, dit-il, finit par suivre la Gaule. La Gaule eut ainsi la gloire de compléter, malgré Rome, le dogme souverain de la théologie [2]. » Toujours, en effet, la même conclusion doit revenir : la Gaule a sans cesse lutté contre Rome, contre l'Église.

Le culte de la sainte Vierge est complétement défiguré dans les ouvrages de M. Martin. M. Martin commence presque par nier son existence : « La personne de Marie, dit-il, était plus indiquée que manifestée, plus révérée que connue, dans les monuments authentiques

[1] Cf. *Traité du St-Esprit*, par Mgr Gaume, t. II, chap. v.
[2] *Histoire de France*, t. II, p. 357.

de la Foi[1]. » Or, pour réfuter cette assertion, il suffirait seulement de renvoyer M. Martin aux peintures très-authentiques des catacombes, datant du second siècle ; il n'y a pas à s'y méprendre, le culte de la Mère de Dieu y apparait clairement[2]. Comme après l'hérésie de Nestorius, le culte de la Vierge ne peut plus être nié, M. Henri Martin en explique ainsi l'origine : « Un mouvement impétueux entraînait alors les populations orientales vers le culte de la Vierge, et si ce titre de Mère de Dieu fut adopté par les Pères des conciles grecs comme une protestation contre Nestorius..., ce fut par un tout autre sentiment que les foules asiatiques s'y attachèrent avec fanatisme. » (Il faut bien que ce mot fanatisme arrive lorsqu'on parle de religion !) Et quel est ce sentiment ? « C'était la renaissance de ces anciens cultes du principe féminin si chers aux peuples de l'Orient[3]. » Mais, objecterez-vous, en Occident, le culte de la Vierge se répandit également. M. Martin n'est

[1] *Histoire populaire*, t. III, p. 401.

[2] *Images de la sainte Vierge choisies dans les Catacombes* par M. le chevalier de Rossi (Rome, 1863) ; l'abbé Martigny, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, p. 604.

[3] *Histoire de France*, t. III, p. 401.

pas embarrassé pour cela : « En Occident, répond-il, ce fut à un mobile bien différent que le culte de la Vierge dut son immense développement... L'essor du culte de la Vierge procéda chez nous de la même cause que le culte de la dame, que la chevalerie. » Cette sympathie, ce respect pour les femmes dus à la chevalerie, et par elle, comme nous le verrons, à l'esprit gaulois, « popularisèrent, selon M. Henri Martin, et développèrent extrêmement dans la religion le culte de la Vierge Marie[1]. » — « Il y eut alors un mouvement qui tendit à tout absorber dans l'adoration (*sic*) de Marie[2]. » Et si, pour nier cette appréciation, vous alléguez l'établissement, contemporain de ces temps, de la fête du Saint-Sacrement, de la fête de la Trinité, etc., M. Martin vous répondra sérieusement que « ces fêtes ont été introduites par l'autorité ecclésiastique inquiète, précisément pour faire contrepoids (*sic*) à ce mouvement d'adoration (!)[3]. »

Je le reconnais, le développement du culte de la sainte Vierge au XIIe siècle fut réel; seu-

[1] *Histoire de France*, t. I, p. 208.
[2] *Ibid.*, t. IV, p. 340.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 340, note.

lement la cause n'en doit pas être attribuée à la chevalerie et à l'esprit gaulois, ce qui est simplement ridicule, mais aux attaques dirigées par les hérétiques albigeois et les philosophes scolastiques contre la qualité de Mère de Dieu, lorsqu'ils disaient que le Christ était une pure créature. Or, de même qu'après Arius et Nestorius, le culte de la Vierge Marie s'était développé, — M. Beugnot l'a reconnu et l'a signalé comme une des forces contre le paganisme, — de même aussi, après Abélard et les Albigeois, ce culte devint plus populaire et grandit encore. Ce phénomène se reproduit à chaque instant dans l'histoire de l'Église : les négations y provoquent les affirmations, la haine appelle l'amour [1]. Dans sa préoccupation de tout expliquer, M. Martin trouve que l'Immaculée Conception est « une idée qui est le terme extrême de la réhabilitation de la femme [2], » idée nouvelle, pense-t-il, car « personne n'avait songé — du moins il n'en existe pas de trace — à

[1] M. Lecoy de La Marche a recueilli dans une œuvre récente, *la Chaire française au moyen âge*, ouvrage couronné par l'Académie française, des textes nouveaux qui attestent en ces temps la vivacité de la dévotion envers la sainte Vierge. (Paris, Didier, 1869, in-8°, p. 341-345.)

[2] *Histoire de France*, t. III, p. 403.

mettre Marie hors de la solidarité humaine. » « La première apparition certaine de l'opinion de la Vierge immaculée est, au IXe siècle, dans Paschase Radbert, etc., etc. [1] » Inutile d'observer que le célèbre abbé de Corbie n'est pas le premier qui ait parlé de l'Immaculée Conception. Mais dire que la première idée d'un dogme de foi a été trouvée au IXe siècle, en pleine barbarie, c'est annoncer la nouveauté et l'absurdité du dogme; et cependant les documents ont été produits : qui ne connaît le fameux texte de saint Augustin, interprète lui-même de tous les Pères : *incorrupta Virgo per gratiam ab omni integra labe peccati*[2] ? Comme M. Martin a la bonté de nous apprendre que M. Laboulaye a réuni, dans le *Journal des Débats* des 7 et 9 novembre 1854, tous les textes sur ce sujet, nous nous permettrons de lui indiquer des ouvrages un peu plus savants, un peu plus complets que deux articles de journaux, l'*Opus de theologicis dogmatibus* de Petau [3], le *Diptycha Mariana* du P. Raynaud [4] et le récent travail

[1] *Histoire de France*, t. III, p. 403.
[2] Serm. XXII in ps. CXVIII.
[3] Ed. de Venise, 1757, t. V, p. 163.
[4] Lugduni, 1665.

du P. Passaglia, *De Immaculato Deiparæ semper virginis conceptu commentarius*[1].

Le libre arbitre, on le sait, est un des grands principes soutenus par l'Eglise. M. Martin l'accepte aussi, mais il a soin de faire observer que « la croyance à la liberté morale a toujours été la croyance de notre pays et de notre peuple, depuis les anciens Gaulois jusqu'aux philosophes modernes, jusqu'à Descartes et à J.-J. Rousseau, et à tous ceux qui gardent avec eux l'esprit de la Gaule et de la France. » Ce serait donc là une affaire de race, de tempérament ; par conséquent, il est inutile d'en faire honneur à l'Eglise. Mais si d'autres peuples ont eu aussi cette croyance, que devient ce privilége, qui semble réservé, d'après M. Henri Martin, aux Gaulois et à leurs descendants ? D'autre part, si, comme le montre l'histoire, partout où l'Eglise catholique s'est établie, on a cru au libre arbitre, si partout où l'on a rejeté l'Église catholique, on a nié le libre arbitre, ce privilége de la race gauloise ne devient-il pas sus-

[1] Romæ, 1854, 1 vol. in-4° en 3 parties, p. 830 et suiv. — Cf. Lettre du P. Newmann au docteur Pusey : *du culte de la sainte Vierge*, trad. Paris, 1866; et *la Vierge Marie dans le plan divin*, par M. Aug. Nicolas, 4 vol. in-12.

pect, et ne faut-il pas reconnaître que c'est l'honneur de l'Église d'avoir seule fait respecter la liberté de l'homme par des nations qui se montrent partout si promptes à se précipiter et à se reposer dans une sorte de fatalisme pratique?

Si M. Henri Martin accepte la croyance de la Trinité et du libre arbitre, il voit également avec plaisir « l'introduction dans la religion chrétienne de la fête de la Commémoration des morts, le 2 novembre; » car, dit-il, « on retourna ainsi à un antique usage des Gaulois nos pères. » Toujours la même préoccupation. M. Henri Martin aurait pu, cependant, faire observer que, longtemps avant l'établissement officiel de cette fête, l'Église priait pour ceux qui ne sont plus. Les inscriptions des Catacombes, comme les écrits des saints Pères, comme les fragments qui nous restent des rouleaux pour les morts, en portent témoignage. Amalaire, le diacre de Metz, dans son ouvrage sur les offices ecclésiastiques, dédié en 827 à Louis le Débonnaire, cite l'office des morts, et saint Augustin, dans son *Enchiridion*, mentionne la fête des morts. La tradition chrétienne est constante, et il n'y a pas là un souvenir d'usage gaulois : c'est ainsi qu'à

chaque phrase de M. Henri Martin, il faudrait présenter un complément, une explication.

Si M. Martin aime la prière pour les morts, il ne lui plaît pas qu'on honore leurs reliques, et il n'épargne rien pour jeter le ridicule sur l'authenticité de ces reliques : « Le clergé, dit-il, employait, pour restaurer la puissance de l'Eglise, toutes sortes de moyens, qui n'étaient pas tous légitimes. C'est là l'époque où l'on inventa le plus de fausses reliques pour attirer les hommages et les dons des fidèles. » Sans doute, il y eut de fausses reliques, mais toujours l'Église intervint pour arrêter les abus. Le quatrième concile de Latran [1], notamment, tenu en 1215, défendit d'exposer aucune relique sans l'approbation du Pape, et si l'on voulait être édifié sur ce point, il suffirait de lire, dans le corps du droit canon, le titre *De reliquiis*, où les abus nés de l'avidité et de l'esprit de lucre sont si sévèrement, si justement réprimés et flétris. L'Église n'est donc point responsable s'il y a eu de fausses reliques, et ce n'est point une raison pour condamner les vraies. Le grand esprit de

[1] Labbe, t. XI, p. 213.

Leibniz le comprenait, et ne s'arrêtait pas aux difficultés qui paraissent embarrasser M. Martin : *Nihil refert*, disait-il [1], *etiamsi forte contingeret reliquias, quæ pro veris habentur, suppositias esse*. Quant aux faits cités par M. Henri Martin pour discréditer les reliques, la couronne d'épines « ne passait » pas seulement pour avoir ceint le front de Jésus-Christ, elle l'avait réellement couronné[2]. Il y a eu certainement trois villes où l'on a cru posséder la tête de saint Jean-Baptiste. Mais c'est là un effet de l'ignorance des peuples et non pas une preuve de la non-authenticité de l'une de ces reliques. La vraie tête de saint Jean-Baptiste fut apportée à Amiens à la suite de la Croisade qui conduisit les Français à Constantinople ; la tête vénérée à Saint-Jean-d'Angély était celle de saint Jean, martyr à Alexandrie ; celle vénérée à Rome était celle d'un saint Jean, prêtre. Ainsi l'ignorance peut bien obscurcir un moment la vérité, mais un jour la critique vient peser les témoignages, et elle suffit à Baronius, à du

[1] *Syst. théolog.*, p. 198.

[2] Voir, outre les auteurs anciens, le *Mémoire sur les instruments de la Passion*, par M. Rohault de Fleury. Paris, Palmé, 1870, grand in-4°, p. 199 et suivantes.

Cange[1], aux Bollandistes[2] pour expliquer facilement des contradictions que l'on prétend invincibles.

Si M. Martin jette ainsi la dérision sur le culte des reliques, il semble condamner également comme une nouveauté le culte des images; c'est la thèse des protestants, soutenue au point de vue historique par Daillé, Spanheim et autres. M. Martin écrit : « Un concile des évêques d'Orient, auquel avaient pris part deux légats du Pape, avait réagi contre les iconoclastes jusqu'au point d'ordonner qu'on adorât les images[3]. » Tout le monde a pourtant observé, et M. Martin le dit lui-même plus loin, que les actes du concile de Nicée ne relatent rien de semblable, et qu'une traduction fautive portée en Occident fut la seule cause du débat au concile de Francfort[4]. Mais l'intervention « modérée et conciliante du Pape[5] » suffit pour tout apaiser. Au surplus, il pourrait sembler

[1] *Traité historique du chef de saint Jean-Baptiste*, in-4°. Paris, 1666.

[2] *Acta sanctorum*, Jun., t. IV, p. 711.

[3] *Histoire populaire*, t. I, p. 320.

[4] Cf. Labbe, t. VII, p. 673, 1055-1067, où sont les remarques de Sirmond, de Bini, etc.

[5] *Histoire de France*, t. II, p. 321.

naturel que les évêques allemands, occupés à combattre les restes du paganisme, fussent portés à restreindre plutôt qu'à encourager le culte des images; mais les premiers chrétiens n'avaient pas partagé cette crainte, car les peintures des catacombes, si expressives, même du temps de la discipline du secret, si liturgiques, leur rappelaient sans cesse leurs croyances. M. Henri Martin n'a donc pas songé aux monuments des catacombes [1] ?

Tout à l'heure, M. Martin, dans un langage un peu étrange, voyait dans « l'idée de l'Immaculée Conception le terme de la réhabilitation de la femme. » Faut-il s'étonner s'il combat à présent, comme « une réaction contre nature, » le célibat ecclésiastique, enfanté par « l'exaltation ascétique des anciens jours [2] ? » M. Martin écrit : « Chez les nations protestantes modernes le mariage des prêtres fait d'eux des citoyens, sans préjudice pour l'éducation morale et intellectuelle de la nation à laquelle ils consacrent leurs services [3]; » d'où cette conclusion

[1] M. de Rossi, *Roma sotterranea cristiana, passim.* V. dans Noël Alexandre une dissertation sur le culte des images, t. VI, p. 91.

[2] *Histoire de France*, t. III, p. 97.

[3] *Histoire populaire*, t. I, p. 147.

logique : des prêtres non mariés causent préjudice à l'éducation morale et intellectuelle d'une nation; première conséquence terrible du célibat. En voici une seconde : « La milice ecclésiastique, n'étant retenue par aucuns liens civils et domestiques, forma au milieu des nations comme une nation particulière qui ne connaissait de chef suprême que le pontife romain[1]. » Après avoir posé ces principes, M. Martin peut flétrir à son aise « le zèle impitoyable d'Hildebrand et de son parti pour ramener les prêtres à la continence[2], » car, dit-il, « la corruption des prêtres sort de l'excès même de la pureté qu'on exige d'eux, l'impuissance de remplir strictement certains devoirs hors de nature amenant la plupart des gens d'Église à fouler aux pieds tous les devoirs[3]. » « Il est faux, dit-il ailleurs, que le célibat, l'exception à la loi, soit supérieur à l'union, c'est-à-dire à la loi[4]. » Or, l'Église, appuyée sur le texte de saint Paul, a cependant déclaré fausse la proposition contraire. Entre la

[1] *Histoire de France*, t. III, p. 98.
[2] *Ibid.*, p. 97.
[3] *Ibid.*, t. V, p. 551.
[4] *Ibid.*, p. 355.

parole de M. Martin et la parole de l'Église, il est nécessaire de choisir.

« Le Christianisme des Orientaux et des Latins, » continue M. Henri Martin, mettant sans doute ce christianisme en opposition, comme nous le verrons, avec le christianisme des Gaulois, ce Christianisme, « en proposant pour modèle à la femme la Vierge ascétique, n'est point arrivé à un idéal vrai[1]. » Pourquoi? parce que « le Christianisme affranchit la femme, mais il l'affranchit en la séparant de l'homme par l'ascétisme. » Or, « l'ascétisme chrétien est un obstacle. » Et qui lèvera cet obstacle? Reconnaissez ici la pensée chère à M. Martin : « La vraie loi des sexes reste à établir ; » or « c'est une branche de notre race demeurée purement celtique qui aura la gloire de préparer à l'ombre du vieux chêne gaulois l'éclosion de cette fleur éclatante[2]. » Et au moment de la chute d'Abélard, M. Henri Martin entonne un chant de triomphe. « Abélard veut connaître d'autres émotions. Il veut vivre...[3]; » comme si ce n'était pas vivre que de garder

[1] *Histoire de France*, t. V, p. 355.
[2] *Id.*, t. III, p. 356-357.
[3] *Id.*, *ibid.*, p. 315.

la continence et de consacrer à Dieu sa virginité ! Mais le mot est bien choisi : *il a vécu,* c'est ainsi qu'on flétrit le jeune homme qui a tari dans son sein, en se livrant aux joies homicides de la volupté, la source de tout amour et de toute vie.

Si M. Martin blâme le célibat, il reproche également à l'Église de « ne pas connaître la vraie loi des sexes, » « l'idéal vrai, » et « de ne donner au mariage qu'un but, la transmission de la vie ; » car M. Martin ignore et veut ignorer la belle définition d'un livre élémentaire, le catéchisme du concile de Trente : *Matrimonium est viri et mulieris maritalis conjunctio inter legitimas personas individuam vitæ consuetudinem retinens*[1].

M. Henri Martin, qui ne paraît pas même soupçonner les grandeurs dont Dieu a revêtu l'âme chrétienne, soit qu'il l'appelle à son service dans les privations du cloître ou dans les liens sacrés du mariage, ne soupçonne pas

[1] Le P. Perrone, *Prælect. theolog.*, t. VII, p. 219, résumant la doctrine, écrit : « Gratia confertur ad sanctificandam viri et mulieris legitimam conjunctionem, ad uniendos arctius conjugum animos atque ad prolem pie sancteque in virtutis officiis et fide christiana instituendam. »

davantage la grandeur de l'obéissance volontairement acceptée qui ennoblit la vie du religieux. Sans doute, il parle en termes généraux « des services immenses que rendirent les moines[1],» mais il déplore ce principe d'obéissance qui en fut, dit-il, « la triste compensation. » Comme si le soldat obéissant aux ordres de son capitaine remplissait un rôle en opposition avec la dignité humaine, la raison et la vérité; comme si cette vertu de la discipline militaire, qui fait la force et l'honneur de l'armée, était une triste compensation des services rendus à la société! Le cloître, où tant d'âmes vaillantes sont allées porter leurs trésors d'amour et d'énergie, semble à M. Martin un lieu d'affreux tourments. Lisez la page où l'auteur parle d'Héloïse, et la glorifie de « ne pas être à Dieu, et de protester contre la vie monastique » qu'elle a embrassée; on y respire une étrange volupté : « Héloïse ne subit pas la mort mystique du cloître, elle ne se repent jamais, sinon des fautes, au moins de l'amour; sa conscience n'accepte jamais l'ascétisme monastique; elle

[1] *Histoire de France*, t. II, p. 35.

protesté éternellement dans son cœur. Elle n'est point à Dieu, parce qu'elle sent que la femme *ne doit pas* s'élever seule à Dieu, parce qu'elle ne connaît pas cet ordre *véritable* où l'on est à la fois à Dieu et à la créature, ou pour mieux dire à la créature en Dieu[1]. » On ne s'étonnera pas de voir M. Martin, qui déclare que « l'amour des femmes est la lumière et la flamme de la vie[2], » que « l'amour est le véritable esprit de vie qui doit expliquer la femme[3], » proclamer Héloïse « la grande sainte de l'amour[4]. » Ce mot suffit. L'auteur ne comprend pas le célibat, il le condamne ; il ne comprend pas davantage la virginité, ce sacrifice des âmes généreuses au plus pur des amours.

Ce ne sont point les seules différences à signaler entre la morale philosophique de M. Henri Martin et la morale chrétienne ; aussi bien, il faut montrer comment M. Martin expose la morale chrétienne. En la voyant défigurée sous les coups de sa plume, il ne faut point s'étonner si ensuite on le voit la repousser

[1] *Histoire de France*, t. III, p. 316-17.
[2] *Ibid.*, p. 390.
[3] *Ibid.*, t. I, p. 84.
[4] *Ibid.*, t. II, p. 317.

avec dédain. A propos de l'*Imitation de Jésus-Christ,* il est peut-être hasardé de dire : c'est « une œuvre comme impersonnelle de remaniements successifs comme pour les poëmes cycliques et davantage encore [1]; » il y a certainement inexactitude à prétendre que « depuis le xvi[e] siècle il semble que l'Église ait fait prévaloir avec intention l'original latin [2], » car les faits rappelés par M. Tamizey de Larroque démontrent le contraire [3]; mais enfin M. Martin fait un grand éloge de l'*Imitation*, « ce livre qui n'a pas vieilli et ne vieillira pas [4], » et « pourtant, » selon lui, « il y a des réserves légitimes, essentielles à faire, il y en a au point de vue des destinées éternelles de l'âme (!!), il y en a au point de vue des devoirs de l'homme sur cette terre [5]. » Il fait alors « les réserves du citoyen, » et opposant, dans une sorte de dialogue, les maximes, fort mal comprises par lui, de l'*Imitation*, avec celles de la philosophie, il voit dans l'humilité chrétienne un abaissement

[1] *Hist. de France,* t. V, p. 558. C'est l'opinion de M. Le Clerc, dans *Hist. littéraire de la France,* t. XXIV. Introd.

[2] *Ibid.*, p. 561, note.

[3] *Annales de Philosophie chrétienne,* avril 1863, p. 276.

[4] *Histoire de France,* t. V, p. 559.

[5] *Ibid.*

de la dignité humaine, dans le renoncement chrétien, la perte de toute énergie morale, de toute indépendance, de toute fière activité; puis il s'écrie : « Ce n'est pas avec ces maximes qu'on sauve l'humanité ni la patrie[1]. » Sans doute, mais ce ne sont pas là des maximes chrétiennes, ce ne sont point leurs conséquences. Ainsi toujours le préjugé est mis à la place de la vérité, et on combat ce préjugé comme s'il était la vérité dont il a pris la place. L'opposition de bien des cœurs généreux contre le Christianisme ne vient que de cette incroyable méprise[2].

Nous nous sommes étonné tout à l'heure en entendant M. Martin faire ses réserves au point de vue des destinées éternelles de l'âme, admises par l'auteur de l'*Imitation;* il va compléter sa pensée en niant l'enfer. L'Eglise, dit-il, accepte « sur la destinée de l'homme des solutions qui ne sont pas satisfaisantes[3]. » Saint Thomas en a résumé « la théorie. » « On

[1] *Histoire de France*, t. V, p. 560.

[2] M. Léon Gautier dans : *Comment faut-il juger le Moyen Age*, a très-bien résumé cette méprise de l'école rationaliste. — Voir le P. Lacordaire, *Conférences de Toulouse*, p. 171.

[3] *Histoire de France*, t. IV, p. 276.

y touche du doigt toutes les conséquences de ce dogme des supplices éternels qui avait pu jadis exercer une terreur salutaire sur les Barbares convertis et sur les Romains dégénérés, mais qui, depuis le XI[e] siècle, c'est-à-dire depuis l'ouverture des persécutions religieuses, couvrait la chrétienté d'une horreur croissante, et semblait relever les autels de Moloch sous le nom du Christ. L'enfer de saint Thomas, ou plutôt de l'école, est monstrueux ; son paradis est inconséquent...; il n'y subsiste que la charité, et quelle charité que celle qui se réjouit des tourments des damnés[1] ! » M. Henri Martin ne présente pas exactement dans cette dernière phrase la pensée de saint Thomas. Dans le supplément à la *Somme* (quest. 94, art. 3), le grand docteur pose la question, et, suivant son habitude, présente les objections, puis il conclut : « Les saints dans le Ciel ne se réjouiront pas des peines des damnés considérées en elles-mêmes, mais ils s'en réjouiront *par accident*, en contemplant en elles la justice divine et leur affranchissement de tous ces maux. Une chose peut être la matière de la

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 276.

joie de deux façons : 1° par elle-même, quand on se réjouit d'une chose comme telle : les saints ne se réjouiront pas ainsi du sort des impies ; 2° par accident, c'est-à-dire en raison de ce qui lui est adjoint. Les saints se réjouiront de la sorte des peines des impies, en considérant en elles l'ordre de la justice divine et leur propre affranchissement qui sera pour eux le sujet de joie. Ainsi la justice divine et leur délivrance seront par elles-mêmes la cause de la joie des bienheureux, mais la peine des damnés ne le sera que par accident. » Saint Thomas réfute ensuite les objections présentées. Si M. Martin eût compris toute la thèse, s'il eût fait la distinction et présenté les considérations à l'appui, il me semble qu'il n'aurait pas écrit la phrase que j'ai citée, l'opinion de saint Thomas étant ainsi très-raisonnable et très-compréhensible.

L'auteur de l'*Histoire de France* nous montre ensuite comment ce dogme de l'enfer a été inventé, car M. Henri Martin est intrépide lorsqu'il s'agit de retrouver des origines : « Le dogme des peines éternelles, dit-il, s'est établi dans l'Église, malgré les efforts des grands docteurs chrétiens d'Égypte, qui gardaient sur ce

point les traditions des anciennes religions et des anciennes philosophies... On en vint à croire que les erreurs dans le dogme jetaient les âmes qui s'y obstinaient dans le malheur éternel[1].» Je me sens humilié vraiment de rencontrer, dans un ouvrage réputé savant, tant d'erreurs en si peu de lignes. Je conçois très-bien que, du moment où la créature marche, indéfiniment nous dit-on, vers la perfection, — ce qui est le dogme de la perfectibilité adopté par les rationalistes, — il ne peut y avoir d'enfer; mais cela n'empêche pas de respecter l'histoire. La réalité de l'enfer est certifiée par la parole même de Notre Seigneur Jésus-Christ: *Recedite a me, maledicti, in ignem æternum* (S. Matth., c. XXV, v. 41).... *et ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam* (*ib.*, v. 46). Tous les premiers Pères, Clément, Polycarpe, Irénée, Tertullien, Minucius Félix, etc., sont unanimes pour parler « des peines éternelles, » « du feu inextinguible, » « de l'éternelle damnation. » On peut admettre qu'Origène, un de ces grands docteurs chrétiens d'Égypte, auquel M. Martin fait allusion, fut condamné

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 48.

par le concile de Constantinople; et pourtant il faudrait lire sur ce point les observations savantes d'Héfélé [1]. Mais il n'importe, car si Origène fut condamné, la croyance contraire à la sienne était donc établie; et en fait, elle l'était. L'opinion d'Origène, à ce sujet, lui était particulière, et encore est-il possible de l'expliquer, comme l'a fait récemment le docte professeur de l'Université romaine, Vincenzi [2].

M. Martin nomme aussi saint Augustin comme un des *inventeurs* de l'enfer. « Saint Augustin, dit-il, contribua plus que personne à imprimer au Christianisme un caractère sombre et terrible qu'il n'avait pas à son origine. Il oppose à Pélage l'impuissance radicale de l'homme viciée par la chute originelle en Adam, et la grâce donnée arbitrairement aux uns et non aux autres, en vertu de la prédestination (ce qui, j'en demande pardon à M. Martin, n'a jamais été la doctrine ni de saint Augustin, ni de l'Église), qui a pour corrélatif la destination

[1] *Hist. des Conciles*, trad. de M. l'abbé Delarc, t. III, p. 397, 477 et 515.

[2] *S. Gregorii Nysseni et Origenis de æternitate pœnarum in vitâ futurâ, omnimoda cum dogmate catholico concordia*, per Aloisium Vincenzi, in Rom. archigymnasio litterarum hebraicarum profess. Romæ, 1864-1865, 4 vol.

des non-élus à la damnation éternelle. » Pour tenir ce langage, M. Henri Martin doit ignorer complétement tous les écrits des Pères, et nous serions tentés de l'engager à lire, outre les pages très-solides de Petau, auxquelles il faut souvent revenir comme à un résumé excellent de nos grands docteurs, le premier volume de cet ouvrage de Vincenzi que nous signalions tout à l'heure, et où se trouve une réfutation complète des paralogismes émis contre l'éternité des peines par ceux qui en appellent sans cesse à la justice et à l'amour de Dieu, sans comprendre que c'est précisément la justice et l'amour infinis d'un Dieu qui ont créé un enfer sans fin. M. Martin ne le comprend pas, et il écrit bravement : « Les conceptions ecclésiastiques sur cette vie et sur l'autre sont incompatibles avec le nouveau monde moral qui commence [1] » au XIe siècle.

Quant aux traditions des anciennes religions et des anciennes philosophies, je sais très-bien que des sages ont soutenu le système de la métempsycose, qui n'aboutit à rien dans une question où une conclusion est évidemment

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 400.

le seul terme raisonnable et possible ; je sais que Platon même envoyait les âmes des hommes coupables dans le corps de bêtes ou d'hommes jusqu'à ce qu'elles fussent purifiées, bien qu'à la fin de son *Gorgias* il n'admette pour les grands coupables aucun terme à leur châtiment; mais je sais mieux encore que l'antiquité, prise dans son ensemble, a cru profondément à l'éternité de la vindicte divine dans un monde futur. M. Henri Martin a-t-il donc oublié le fameux :

.... Sedet *æternumque* sedebit
Infelix Theseus...

et l'*Immortale jecur tundens* de Virgile? il ne se rappelle donc pas l'interrogation d'Ovide au sujet de Sisyphe :

Cur perpetuas patitur pœnas?

Voilà la tradition du genre humain! Elle prouve au moins que si l'enfer est une invention humaine, — découverte, comme dit M. Martin, « lorsqu'on en vint à croire que les erreurs méritaient un malheur éternel[1], »

[1] *Hist. de France*, t. V, p. 110.

— cette invention remonte assez haut dans l'histoire [1].

M. Martin n'a-t-il pas, d'ailleurs, réfléchi que « le dogme de l'éternité des peines est invinciblement lié, comme disait le P. Lacordaire, à la notion invincible aussi de la différence du bien et du mal, et que quiconque sent cette différence avec énergie et profondeur, sent du même coup la nécessité d'une irrémédiable séparation entre les âmes qui ont été jusqu'au bout les instruments du mal et celles qui ont été jusqu'à la fin les organes incorruptibles du bien [2]? »

Le dogme de l'enfer est repoussé par M. Henri Martin, mais celui du purgatoire est accueilli avec faveur. Pourquoi? « C'était des traditions *purement* celtiques, répond M. Martin, qu'avait dérivé sur le Christianisme la donnée profonde du Purgatoire [3]. » Grâce à ce secours,

[1] Cf. *Histoire des dogmes* du docteur Klee, trad. par l'abbé Mabire (1848), 2 vol. — M. Ernest Havet (*Revue contemporaine* du 15 août 1869) ne croit pas non plus à l'enfer : « Notre imagination, dit-il, est devenue trop juste et trop humaine pour supporter même avec Virgile l'idée de pareilles souffrances. »

[2] *Confér. de N.-D.*, 72e confér., t. IV, p. 189.

[3] *Hist. de France*, t. V, p. 110.

la pensée catholique fait « un effort vers des conceptions plus larges. » Tel est le système : tout ce que M. Martin trouve juste vient des Celtes, même ce qui n'en vient pas, comme le purgatoire ; ce qu'il estime irrationnel appartient en propre à l'Eglise.

Nous avons trouvé dans l'*Histoire de France* de M. Henri Martin bien des attaques contre les croyances catholiques ; cependant je ne sais s'il y en a de plus évidente que celle où, dans une page étrange, un écrivain qui passe pour instruit vient reprendre pour son propre compte les opinions vingt fois réfutées des protestants contre l'Eucharistie[1]. Ecoutons : « Du IIe au Ve siècle, les Pères avaient exprimé des opinions fort diverses sur le vrai caractère du rite fondamental de l'Église de cette grâce suprême (Eucharistie), de cette *communion* par laquelle les chrétiens renouvelaient la *cène* du Christ et s'unissaient collectivement au Sauveur. » Suit une analyse des opinions des Pères : « Saint Irénée, en admettant la présence réelle, établissait

[1] La page de M. Henri Martin se retrouve, entre autres, dans Baumgarten-Crusius, *Compendium de l'histoire des dogmes chrétiens*, t. II, p. 350, et dans Hagenbach, *Histoire des Dogmes*, t. I, p. 187.

que le pain et le vin demeuraient unis au corps du Sauveur. » Ici M. Martin a soin de nous faire observer que c'est la consubstantiation de Luther. « Saint Clément d'Alexandrie, Origène, Tertullien, etc..., n'avaient cru qu'à la présence spirituelle, mystique ou figurée de Jésus-Christ. » Nouvelle note de M. Martin pour nous indiquer que c'est la doctrine de Zwingle et de Calvin. « Saint Cyrille, le premier peut-être, dit l'auteur, avait posé nettement la transsubstantiation; saint Augustin se prononce pour le sens figuré. La question était demeurée comme flottante et réservée. Le deuxième concile de Nicée vote (*sic*) en 780 pour la présence réelle [1]... » On croit rêver en lisant ces pages, où l'ignorance la plus profonde de la patristique et de l'exégèse se révèle à chaque mot: mais ce qui étonne le plus ici, ce n'est pas encore l'ignorance, c'est le sérieux avec lequel cette ignorance est donnée pour de la science [2].

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 90.

[2] Nulle part saint Irénée n'établit la doctrine qu'on lui prête; il dit au contraire: « Eum qui ex creatura panis est, accepit et gratias egit, dicens : *hoc est meum corpus*, et calicem similiter, qui est ex ea creatura quæ est secundum nos, suum sanguinem confessus est et novi testamenti novam docuit oblationem. » (*Contra hæreseos*, lib. IV, c. XVII.) Saint

Si, lors de l'hérésie de Bérenger au sujet de l'Eucharistie, l'Église se montre patiente et attend avant de frapper le retour du fougueux

Irénée ne dit pas : « hoc est *cum meo corpore.* » Tertullien dit : « Panem accipiens, illum corpus suum fecit » (Lib. IV, *contra Marcionem*, c. XL), et : « Caro corpore et sanguine Christi vescitur. » (*De resurrect. carnis*, c. VIII.) Parlant de ceux qui reçoivent indignement l'Eucharistie, il les compare aux Juifs, et dit : « Semel Judæi, Christo munus intulerunt, isti quotidie corpus ejus lacessunt. » (*Lib. de Idolat.*, c. VII.) Tertullien croyait-il donc à une simple figure du corps de Jésus-Christ ? Saint Augustin se prononce-t-il pour le sens figuré, lorsqu'il dit : « Mediatorem Dei et hominum, hominem Christum Jesum, carnem suam nobis manducandam, bibendumque sanguinem dantem fideli corde et *ore* suscipimus. » (Lib. III. *Contra advers. legis*, n° 33.)

Voir tous les textes dans Bellarmin : *Disputation. de controversiis christ. fidei*, t. III, p. 251 ; dans Petau, *l. c.*, t. II, p. 95 ; dans Perrone, *Prælect. theol.*, t. VI, p. 194 ; dans Arnaud, *La perpétuité de la Foi dans l'Eucharistie* : ce qui vaut mieux que de renvoyer, comme le fait M. Martin, « à un résumé impartial, dit-il, des doctrines des Pères sur l'Eucharistie, inséré dans l'*Encyclopédie nouvelle.* » Chaque fois que la science vient secouer la poussière des siècles amassée sur de vieux manuscrits, elle y retrouve attestée la croyance de l'Eglise à la présence réelle. Cf. cardinal Maï : *Scriptorum veterum collectionis Vaticanæ.* Romæ, 1825-1838, 10 vol. in-4°, t. IX, p. 623 et *passim*; *Spicilegii Romani.* Romæ, 1839-1844, in-8°, *passim*, et *Nova Patrum Bibliotheca.* Romæ, 1852-1854, 7 vol. in-4° ; et le Dr Dietrich, *Codicum Syriacorum specimina quæ ad illustrandam dogmatis de cœnâ sacrâ necnon scripturæ syriacæ historiam facerent.* (Marburgi, 1855, gr. in-4°.)

écolâtre, cette patience semble à M. Henri Martin la preuve du peu de certitude et de fixité que l'Eglise a dans sa doctrine : « Tant de modération, dit-il, et il faut bien le dire, afin d'être exact, tant d'hésitation sur un point de dogme parmi tant de violence sur tous les autres points, font de l'histoire de Bérenger une des parties les plus caractéristiques de l'histoire religieuse du xi[e] siècle. » Ainsi, tout est préparé pour amener cette conclusion générale que, la religion ayant été « faussée, » ses doctrines furent peu à peu introduites, après avoir été inconnues aux premiers siècles de l'Église, au temps où elle était dans sa pureté. Tout doit se plier à cette démonstration.

IV

Mais il est une croyance, capitale dans la religion catholique, dont M. Henri Martin s'efforce de nous faire toucher du doigt l'invention, c'est le pouvoir du pape dans l'Église. Aux expressions souvent employées par M. Martin d' « évêque patriarche de Rome, » de « patriarche de l'Occident, » et autres analogues, on reconnaît

un disciple de Mosheim, de Plank et de Neander. Leurs théories sont connues et se résument en ces mots : au Ier siècle, chaque fidèle est tout à la fois son prêtre et son chef ; au IIe siècle, les paroisses se groupent autour du pouvoir épiscopal ; au IIIe, les évêques se subordonnent aux métropolitains ; au IVe, Antioche en Asie, Alexandrie en Afrique, Rome en Europe prédominent. M. Martin dit formellement qu'au commencement du IVe siècle (au moment où, vous vous le rappelez, le Christianisme se fausse), « la préséance de l'Évêque ou pape de Rome n'était pas la domination. » « Le premier acte solennel, dit M. Martin [1], qui ait accordé à l'Évêque de Rome une supériorité non de simple préséance, mais de juridiction, est la décision du concile de Sardique de 344. » Assertion bien inconsidérée, l'histoire des trois siècles antérieurs au concile l'atteste, car toute la question ici est de savoir si les droits que le synode de Sardique reconnaît au pape lui étaient attribués pour la première fois, ou s'il ne les avait pas auparavant. Pierre de Marca, Dupin, Richer, soutiennent l'innovation, je le sais ;

[1] *Hist. de France*, t. II, p. 128.

mais Noël Alexandre [1], quoique très-gallican lui aussi, a démontré d'une manière irréfutable, comme le constate le docteur Héfélé, qu'il n'en était pas ainsi, que le principe de l'appellation était déjà contenu dans l'idée de la primauté, et qu'en fait ce principe avait été mis en pratique avant la tenue du concile de Sardique, qui n'avait ainsi fait que définir et proclamer un droit antérieur [2].

En suivant sa double thèse favorite, M. Henri Martin montre, d'une part, l'évêque de Rome s'avançant vers la domination, et d'autre part la Gaule, toujours parce qu'elle est fidèle à la vérité, très-opposée à l'établissement de cette prééminence. Nous avons déjà fait observer que, dans le fait de l'addition du *filioque procedit*, M. Martin avait posé cette double conclusion, car toujours M. Martin accuse les papes d'usurpation et de despotisme. « C'est bien là, dit-il quelque part après avoir cité une lettre du pape Etienne III, c'est bien là ce mélange d'adresse et d'orgueil sans bornes, cet abus

[1] *Hist. eccles.*, sæcul. IV, dissert. 28.

[2] Héfélé, *Hist. des Conciles*, t. II, p. 559; Cf. Gorini, *Défense de l'Eglise*, t. III, p. 213, et les grands savants italiens des XVII[e] et XVIII[e] siècles.

de l'anathème et de l'hyperbole biblique, cette application forcée des choses saintes aux intérêts de la politique mondaine; ce peu de scrupule sur le choix des armes et des moyens, et, en même temps, par un singulier contraste, cette forte conviction de son droit et de sa mission, et ce sentiment social qui rendirent la papauté si imposante jusque dans ses plus grands excès et ses plus éclatantes erreurs[1]. » Si parfois, comme pour Innocent III, M. Martin accorde que « les papes ont eu raison de défendre les droits de la famille, » il les accuse encore « d'oublier qu'il n'est pas permis de faire justice par des moyens injustes[2]. » Reprenons donc avec M. Henri Martin la trace de l'usurpation.

L'auteur représente d'abord les pontifes romains « cherchant un titre qui les distinguât des autres évêques, et n'ayant pas encore songé à s'attribuer exclusivement celui de pape[3]. » Lorsque ce titre leur est communément donné : « Le pape, dit-il, arriva à ses fins. » Puis il montre un pape désignant un roi, car M. Mar-

[1] *Hist. de France,* t. II, p. 254.
[2] *Hist. populaire,* t. I, p. 231.
[3] *Hist. de France,* t. II, p. 221.

tin accepte, même dans son *Histoire populaire*, la consultation de Pépin et la réponse du souverain Pontife, dont M. l'abbé Mury a fortement attaqué ici même l'authenticité, ce fait étant resté ignoré de la plupart des annalistes contemporains et n'ayant laissé aucune trace dans les archives de France, d'Allemagne et d'Italie [1]. Après avoir signalé un pape répondant à une question politique qu'on lui posait, M. Martin continue à noter les étapes dans la voie de l'usurpation. Voici un pape qui convoque des conciles en France, en voici un autre qui menace d'excommunication des évêques, en voici un troisième qui pousse l'audace jusqu'à les déposer.

M. Martin écrit d'abord : « Le concile (convoqué par saint Boniface) se tint avec l'autorisation du pape, qu'on n'avait pas demandée jusque-là pour les assemblées des évêques de Gaule. » Assurément, avant d'écrire cette phrase, M. Henri Martin n'a pas ouvert une collection de Conciles; il y aurait lu, entre autres choses, une lettre du pape Hilaire, adressée à tous les

[1] *La consultation du pape Zacharie*, par l'abbé Mury, dans la *Revue des questions historiques* du 1er avril 1867, t. II, p. 464.

évêques de la Gaule, pour recommander la tenue annuelle des conciles provinciaux [1]. Rien ne montre que le pape Hilaire ait fait alors une innovation, mais ce seul fait explique pourquoi, lorsque la discipline ecclésiastique se relâcha et qu'on voulut la rétablir, saint Boniface s'adressa au Souverain Pontife : il put alors lui dire : *Præceptum judicium apostolicæ Sedis cum canonibus ecclesiasticis præsto habere cupio.* Il n'y a là rien d'étonnant, rien de nouveau. Saint Boniface demandait au pape Zacharie de faire observer les ordonnances du pape Hilaire, les prescriptions continuelles des conciles [2], et rien ne dénote ici l'accroissement du pouvoir pontifical.

Je passe au second fait cité par M. Henri Martin pour justifier sa thèse : il s'agit des rapports de Grégoire IV avec les évêques réunis à Worms. Là, du moins, parviendrons-nous à saisir, d'une part la trace d'une usurpation, de l'autre celle d'une opposition de la France à ces actes de despotisme papal ? Oui,

[1] Sirmond, *Concilia Galliæ*, t. I, p. 129. — Mansi, t. VII, p. 934.

[2] Cf. Héfélé, *Hist. des Conciles*, trad. de M. l'abbé Delarc, t. IV, *passim*.

selon M. Martin, car, dit-il, « les évêques se jurèrent de résister au pape [1]. » Etait-ce par l'entraînement d'un jour, ou par la conséquence d'un principe posé? Évidemment M. Martin accepte cette dernière solution : « L'épiscopat gallo-frank, avait-il dit précédemment, n'était pas plus disposé à se laisser gouverner par le pape que par l'empereur [2]. » Or, si M. Martin avait expliqué que la France était alors divisée en deux partis, celui de Louis le Débonnaire et celui de ses fils; que ceux-ci, ayant exploité à leur profit la venue du pape en France, Louis le Débonnaire se hâta de convoquer à Worms les évêques de son parti; que le pape ordonna à ces évêques de venir le joindre, mais que ceux-ci, croyant voir en Grégoire IV un ennemi de Louis, refusèrent en menaçant le pontife d'excommunication; que Grégoire IV, fidèle à sa pensée, ne cessait de parler de sa « légation d'union et de paix; » si, dis-je, M. Martin avait présenté ces faits dans leur suite réelle, tout s'expliquerait naturellement. Les évêques dévoués à Louis le Débonnaire ne

[1] *Hist. de France*, t. II, p. 395.
[2] *Ibid.*, p. 379.

pourraient pas plus représenter la Gaule que les évêques attachés au parti de ses fils, et l'on verrait un pape gémissant de la division entre les évêques et désireux de l'apaiser [1].

Le pape est tout d'abord « étonné et effrayé, » dit M. Martin, de cette résistance épiscopale, et pour le rassurer et lui rendre courage, il fallut qu' « on lui rappelât ses droits en lui présentant des maximes confirmées par les papes ses prédécesseurs, maximes, dit M. Martin, déjà propagées depuis un demi-siècle par le *Liber capitulorum* d'Inghelram, et depuis par le recueil des fausses Décrétales. »

Arrêtons-nous un moment, car plusieurs observations doivent être présentées sur ce point.

Le dernier éditeur du recueil des fausses Décrétales, le savant M. Hinsch [2], a éclairci bien des questions : ainsi il a prouvé que le faussaire, auteur des *capitula* publiés sous le nom d'Inghelram, était contemporain du

[1] L'abbé Gorini, *Défense de l'Eglise*, 2e édition, t. II, p. 383.

[2] *Decretales pseudo-Isidorianæ et capitula Angilranni*, in-4o (Lipsiæ, 1863). Cf. *Revue des questions historiques*, t. II, p. 593 (1er avril 1867) : *Une nouvelle édition des fausses Décrétales.*

faussaire qui publia la collection attribuée à Isidore. — M. Henri Martin, en s'appuyant sur M. Laferrière, dit que le recueil des fausses Décrétales a été publié entre 836 et 857; or, M. Hinsch a précisé davantage, et montré qu'il a dû être écrit entre 847 et 853, et plus vraisemblablement en 851 ou 852. Déjà Knust et Eichorn avaient indiqué l'année 845, Gœcke et Weizsacker les années 846 ou 847. — M. Martin adopte l'opinion de Ballerini, de Knust, etc., que les fausses Décrétales ont été fabriquées à Mayence; mais M. Hinsch a très-bien prouvé que cette opinion ne peut être acceptée, et que c'est plutôt à Reims que la collection a dû être écrite. — On ne saurait non plus affirmer que l'auteur est un diacre de Mayence nommé Benoît. Knust et Walter l'ont soutenu, mais Wasserschleben et Ch. de Noorden ont chacun un autre candidat, et le plus sûr est de dire avec M. Hinsch : On ignore encore l'auteur de cette compilation.

Mais ce qui est plus grave que d'errer sur ces détails secondaires, c'est d'affirmer, comme le fait M. Martin, que « l'auteur a eu pour but de refaire à l'Église une fausse histoire afin de faire remonter jusqu'aux premiers âges du

Christianisme les titres de la monarchie ecclésiastique que les papes du IXe siècle voulaient fonder. » En effet, la plus grande partie des Décrétales traitant de la déposition des évêques, on peut présumer avec M. Hinsch que l'auteur a voulu ainsi restaurer l'état ecclésiastique corrompu et bouleversé pendant de cruelles guerres civiles. Son but est celui poursuivi par les meilleurs esprits de cette époque, le but des conciles contemporains de Paris (829), d'Aix-la-Chapelle (836), de Meaux (845), de Paris encore (846); et en comparant les décrets de ces conciles avec les textes de la collection, on voit pourquoi l'auteur s'est occupé de certaines questions, pourquoi il en a négligé d'autres. M. Martin se trompe donc évidemment sur l'intention de l'auteur des fausses Décrétales. Il se trompe aussi lorsqu'il écrit : « Rome saisit avec empressement l'arme redoutable qu'on lui tendait. Les évêques gallo-franks essayèrent de repousser l'invasion de ces Décrétales [1]. » Car ce sont précisément les évêques de France qui, les premiers, acceptèrent les Décrétales; elles ne furent pas connues

[1] *Hist. de France*, t. II, p. 396, note.

à Rome avant 864, c'est-à-dire dix ans après leur apparition en France, et c'est très-probablement un évêque français qui les y apporta.—« Ce grand arsenal de mensonges a-t-il servi aussi puissamment Rome » que le prétend M. Henri Martin? Un travail complet, définitif à ce sujet, n'a pas encore paru : on l'attend de M. Hinsch; toutefois, on peut dire dès aujourd'hui, après une étude des textes, que les fausses Décrétales, œuvre coupable d'un faussaire, n'ont pas eu sur les idées et sur les faits l'influence que l'on s'efforce de leur prêter. On s'imagine que les fausses Décrétales ont bouleversé toute la discipline, et qu'en dehors d'elles il n'existe aucun monument authentique et ancien : mais ce serait là ignorer complétement l'histoire de nos origines chrétiennes.

Cependant, le mouvement signalé par M. Henri Martin continue : « L'autorité du Saint-Siége de Rome est partout en progrès, » lit-on dans l'*Histoire populaire;* « l'accroissement de l'action papale était le fait habituel de chaque jour, » lit-on dans la grande *Histoire.* Aussi voyons-nous le pape Nicolas Ier, « le vrai fondateur de la monarchie papale [1], » faire déposer, sans

[1] *Hist. de France*, t. II, p. 456.

convoquer de concile en Gaule, par une assemblée d'évêques italiens, les deux principaux prélats d'Austrasie. — « C'était là, dit l'auteur, un coup bien hardi et une grande usurpation de pouvoir, et jamais, dans les anciens temps, les évêques gaulois n'eussent souffert pareille chose [1]. » Ici encore, sans nous laisser intimider par ces grands mots, étudions les faits. Le pape avait décidé qu'un synode se réunirait à Metz pour examiner les difficultés soulevées par le mariage de Lothaire et de la reine Theutberge. Pendant ce temps, Lothaire épousa Waldrade ; alors le pape Nicolas ordonna aux évêques de se rendre au synode pour juger la conduite de Lothaire, conduite qui, en vertu des lois de cette époque, ressortissait à leur juridiction. Mais le légat du pape, gagné par Lothaire, ne convoqua pas tous les évêques, en sorte qu'il ne se trouva à Metz, en 863, que des évêques lorrains, dévoués à Lothaire, pour confirmer la sentence portée à Aix-la-Chapelle, contre la reine Theutberge, par des prélats trop complaisants. Que fait alors le pape? Il évoque l'affaire à Rome, où, du reste, les deux archevêques de Cologne et de

[1] *Hist. populaire*, t. I, p. 117.

Trèves, promoteurs de la sentence dictée à Metz, sont venus le trouver pour obtenir son approbation. Ceux-ci présentent, à cet effet, un mémoire au Souverain Pontife, qui réunit un synode, examine l'affaire, puis, d'accord avec le synode, déclare nul l'arrêt porté à Metz, comme arraché par la violence, et prononce la déposition des deux archevêques. En fait, le Souverain Pontife a parfaitement raison, M. Martin le reconnaît : « L'opinion générale, dit-il, ratifia une usurpation qui agissait au nom de la justice et de la morale chrétienne [1]. » Aussi, dit M. Martin, « l'occasion était bien choisie pour renverser la discipline ecclésiastique tout entière au profit d'un despotisme tout nouveau. » Mais ce *despotisme* n'était pas une nouveauté, et le droit était aussi pour le Souverain Pontife. Nicolas Ier agit légalement; il serait trop long d'en rapporter ici les preuves, les textes sont partout [2], et alors même, en France, le concile de Troyes (867) s'adressait à Nicolas pour le prier « de maintenir par une

[1] *Hist. de France*, t. II, p. 455.

[2] Zaccaria, *Antifebronius vindicatus*, trad. Peltier, t. III, p. 349 ; Bouix, *Tractatus de Papa*, t. I, p. 175; *du Concile provincial*, p. 292-299.

constitution nouvelle les usages et décrets disciplinaires que doivent observer les évêques, en sorte, disait-il, que personne ne soit destitué sans qu'on ait auparavant consulté à son sujet le Pontife romain [1]. » Il n'y a donc ici aucune usurpation de pouvoir, et c'est vainement que M. Martin prétend que « la vieille doctrine de l'indépendance épiscopale était chaque jour plus ébranlée par le principe de la monarchie papale. » Aux yeux de M. Martin, l'Orient, en se séparant de Rome, aurait également protesté en faveur de cette vieille doctrine, car, dit-il, « le véritable obstacle était moins encore la dissidence dogmatique sur la procession du Saint-Esprit que la crainte trop fondée qu'avaient les Grecs du despotisme de l'Église romaine. » Et voici l'approbation donnée à cette conduite : « Les Grecs conservaient mieux (que les Latins) les traditions disciplinaires de la primitive Église et de son gouvernement épiscopal, et ne voulaient pas se soumettre à la monarchie du pape ni aux principes des fausses Décrétales. » En parlant ainsi, M. Martin invoque des raisons fausses, donne à l'Eglise grecque une

[1] Labbe, t. X, p. 378.

attitude qu'elle n'a pas eue, et ne dit pas, avec l'histoire, que la séparation de l'Eglise d'Orient et de l'Église d'Occident a été en grande partie le résultat de cette soif de domination qui, du jour de la fondation de Constantinople, a dominé les patriarches de la nouvelle ville, jaloux de la prééminence de Rome.

En Occident, dit M. Martin, « un grand acte politique donna à la papauté une constitution *nouvelle.* » Il s'agit de l'organisation de ce collége des cardinaux qui apparaît à toutes les époques de l'histoire, et auquel on remit alors l'élection du Souverain Pontife. Que veut dire M. Martin par ce mot *nouvelle?* Veut-il dire que la papauté a modifié les conditions de son existence en modifiant le mode de l'élection des Souverains Pontifes? Qui songe à le nier et pourquoi l'en blâmer? Qui songe à dire que la papauté a existé au xe siècle comme elle exista au IIe siècle, qu'elle existe au XIXe siècle selon les mêmes lois qui la régissaient au xe? Personne, et s'il en était ainsi, on lui reprocherait justement l'immutabilité de son gouvernement. Non, la papauté s'accommode aux temps où elle vit. Immuable dans son essence, elle a su, lorsqu'il le fallait, transfor-

mer son mode d'existence. Or, quiconque connaît l'histoire de ces temps ne pourra s'étonner qu'il y eût alors pour la papauté nécessité de s'affranchir des influences perverses qui depuis deux siècles s'efforçaient de la dominer. Remettre l'élection du pape aux seuls cardinaux était un moyen d'assurer au choix une indépendance qui autrement n'existait pas. Nicolas Ier reconnut cette nécessité, c'est là son titre de gloire. Il n'y eut pas usurpation, il y eut délivrance; il n'y eut pas ambition, mais perception très-claire des besoins du temps, et on y donna satisfaction par un développement pacifique, régulier, de l'organisation intérieure de la papauté.

M. Henri Martin attribue à Hildebrand cette constitution de Nicolas Ier : « il la dicta au pape, » écrit-il [1], évidemment pour mieux montrer le commencement de cet envahissement de la cour de Rome, tant reproché à Grégoire VII. La pensée de M. Martin ne se dissimule pas : « Alexandre II, dit-il ailleurs [2], ou plutôt le puissant génie qui gouvernait sous son nom, marchait presque ouvertement au

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 98.
[2] *Ibid.*, p. 112.

véritable but du parti papal, c'est-à-dire à déduire de la souveraineté spirituelle, conquise par la suprématie des Papes, la suprématie temporelle sur tous les peuples chrétiens ; » c'est l'idée attribuée à Grégoire VII.

Grégoire VII, écrit M. Martin, « voulait fonder la théocratie, c'est-à-dire le gouvernement de Dieu représenté par le pape ; » il « prétendait faire sortir de la hiérarchie féodale les évêques et les abbés ; » il voulait « le renversement de la société féodale ; cette société se défendit. » — Je le demande avec confiance à tout homme ayant étudié les temps où vécut Grégoire VII, son œuvre est-elle suffisamment indiquée par les paroles que je viens de transcrire ? Quelle fut, en effet, la première pensée de Grégoire VII ? Obtenir la liberté de l'Eglise [1]. L'Eglise était captive dans les liens de la féodalité, M. Martin le reconnaît volontiers ; Grégoire VII la voulut libre : intérieurement, en proscrivant le mariage des prêtres et la simonie ; extérieurement, en défendant aux ecclésiastiques de recevoir l'investiture des laïques. Il prétendait que la société féodale n'empiétât pas comme elle le

[1] Cf. Voigt, *Hist. de Grégoire VII*, trad. de Jager, p. 292, et conclus.

faisait sur la société ecclésiastique; il prétendait que les évêques et les abbés fussent évêques et abbés, au lieu d'être avant tout vassaux et tenanciers. Voilà la pensée de Grégoire VII. L'a-t-il réalisée ? Non, dit M. Henri Martin, et cependant l'histoire doit répondre oui. Je lis chez un écrivain dont la science ne peut être suspecte à l'auteur de l'*Histoire de France*, que « la véritable grandeur, la gloire légitime de Grégoire VII, est d'avoir su élever une digue infranchissable aux entreprises ambitieuses et injustes du pouvoir laïque sur la puissance spirituelle, et d'être parvenu à sauver celle-ci de l'oppression qui la menaçait[1]. » Oui, tout vaincu qu'il ait paru, mourant en exil, Grégoire VII avait triomphé, et c'est au nom des plus nobles sentiments, au nom de la liberté de l'âme que l'on doit saluer le triomphe de sa pensée.

Mais cette théocratie... Assurément Grégoire VII ne regarda pas comme « chimérique, selon le mot de M. Martin, la séparation du spirituel et du temporel; » mais tout en reconnaissant la distinction des deux puissances en

[1] M. Avenel, dans le *Journal des Savants*, 1856, p. 541.

des termes formels, il a été amené, je le sais, par l'excès de la réaction, à dépasser les justes limites et à trop subordonner le pouvoir temporel au pouvoir spirituel. « La résistance à un excès devint cause d'un excès contraire, » dit M. Avenel [1], et il en est presque toujours ainsi. Pour assurer la victoire à ses idées de délivrance de l'Eglise, il chercha donc à combiner des situations où les princes unis étroitement avec les papes, conduiraient les peuples dans les voies de la justice [2] ; c'est là une théorie que le temps, qui la faisait alors accepter, a fait plus tard évanouir. Mais qu'importe si l'idée a triomphé autrement que ne pensait Grégoire VII ; l'essentiel est que l'idée ait triomphé, et, je le répète, elle a triomphé dans son expression juste, qui était d'assurer la liberté de l'Église.

[1] *Journal des Savants*, 1856, p. 240.

[2] Le pape peut user bien ou mal à propos de son pouvoir incontestable de lier ou de délier. « La compétence de chacun des deux pouvoirs étant parfaitement distincte et déterminée d'après le but en vue duquel ils sont établis, écrivait récemment encore le cardinal Antonelli (dépêche du 19 mars 1870), l'Eglise n'exerce pas en vertu de son autorité une ingérence directe et absolue en ce qui regarde les principes constitutifs des gouvernements, les formes des institutions civiles, les droits politiques des citoyens, les devoirs de l'Etat... » Voilà les principes.

Les principes proclamés par Grégoire VII sont demeurés et dominent encore notre âge, tandis que les moyens conçus et formulés par lui pour faire triompher ces principes sont tombés à terre, et ce n'est pas nous qui le regretterons. M. Martin n'est pas suffisamment exact lorsqu'il écrit : « La lutte des deux pouvoirs, la vie tumultueuse de la société chrétienne féodale avec tous ses désordres, ses misères, ses déchirements, valait encore mieux que l'unité par le despotisme telle que la concevait Grégoire VII[1], » car c'est d'abord prendre un accident de la lutte pour la lutte elle-même. On ne peut non plus accepter sans restriction ce jugement : « Ce fut un grand bien pour l'Europe et le genre humain que Grégoire VII n'eût pas réussi, car l'établissement de l'autorité absolue d'un seul sur le spirituel et sur le temporel, sur les consciences comme sur les actions des hommes, sur la politique comme sur la religion, eût arrêté tout progrès en étouffant toute liberté[2]. » C'est se tromper sur le caractère fondamental de la politique de Grégoire VII, et c'est aller contre l'opi-

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 139.
[2] *Hist. populaire*, t. I.

nion des plus intelligents, des plus vertueux contemporains de ce pape, mieux placés que nous pour apprécier la justice, la convenance, les avantages des combats soutenus par le Souverain Pontife. « On a, du reste, prêté, gratuitement peut-être, à Grégoire VII, des plans magnifiques. En êtes-vous bien sûr? demande à ce sujet un écrivain distingué, M. l'abbé Vervorst[1]. Tout examiné, on ferme son histoire en disant avec le docteur Döllinger: Il est possible que ceux qui le font passer pour un grand homme d'Etat, tenant dans ses mains le fil d'un système politique d'une rare conception, méconnaissent son caractère; il ne cessa d'être un moine pieux, pénétré de son devoir. »

Au surplus M. Martin, je me plais à le dire, ne tombe pas dans la banalité ordinaire des écrivains protestants et rationalistes. Il épargne le caractère de l'homme. « Ce n'est pas, dit-il, par une misérable ambition personnelle que Grégoire VII s'efforce d'accomplir son œuvre. » L'auteur ne saurait prononcer son nom « sans admiration et sans respect[2]; » mais il repousse

[1] *Hist. ecclésiastique*, collect. Migne, t. XIX, p. 1430.
[2] *Hist. de France*, t. III, p. 139.

les doctrines, sans distinguer les principes toujours vrais dont le triomphe nous a sauvés, et les applications de ces principes sur lesquelles un pape peut très-bien se tromper, mais qui étaient acceptées alors, je l'ai dit, par la partie de la société la plus intelligente, jusqu'à ce que, usées par l'épreuve souveraine du temps, elles disparurent devant de nouveaux besoins et d'impérieuses nécessités.

Après Grégoire VII, « la religion du moyen âge,» selon l'expression de M. Martin, se trouve à peu près constituée; saint Thomas d'Aquin va venir en exposer « la théorie. » M. Henri Martin nous offre lui-même le résumé de sa pensée, telle que nous l'avons constatée au sujet du Christianisme faussé au IVe siècle, du Christianisme inventé aux temps barbares, prémisses établies pour arriver, comme nous le verrons, à la conclusion dernière du Christianisme réformé par le protestantisme d'abord, et attendant encore de l'influence inévitable des idées de la Révolution française le retour aux principes de vérité : « Le Christianisme romain et féodal du moyen âge a eu une grandeur incontestable, mais il y a un abîme entre lui et le Christianisme évangé-

lique [1]. » Aussi M. Henri Martin a-t-il toujours soin de marquer cette opposition entre la religion chrétienne et « le Christianisme romain du moyen âge [2], » entre « le Christianisme et l'ascétisme chrétien [3], » entre « l'Église et l'esprit du Christianisme [4], » entre « la souveraineté papale et la tradition religieuse des premiers âges chrétiens [5]. » Et qu'est-ce que cette Église et ce Christianisme romain ? « Un dévorant système d'unité qui broyait sans pitié les individus et les nations [6], » une série d'inventions, de doctrines peu à peu introduites et accréditées, une suite d'usurpations, qui auraient pour effet de reléguer la religion ou la théologie du moyen âge au second rang des conceptions religieuses. Je n'exagère pas : « Par l'activité indéfectible, écrit l'auteur, *le druidisme est supérieur non-seulement au brahmanisme et au bouddhisme, mais à la* THÉOLOGIE DU MOYEN AGE [7]. » Une telle

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 204.
[2] *Ibid.*, p. 353.
[3] *Ibid.*, p. 188.
[4] *Ibid.*, p. 380.
[5] *Ibid.*, t. VIII, p. 214.
[6] *Ibid.*, t. III, p. 563.
[7] *Ibid.* p 364.

appréciation n'a pas besoin d'être qualifiée, il suffit de la citer.

V

Après avoir étudié les opinions de M. Henri Martin sur le développement des idées religieuses du moyen âge, il faut examiner le tableau qu'il présente de la société féodale. « Ce régime, écrit l'auteur, était moins mauvais que n'avait été le régime romain des derniers temps de l'Empire [1], » et cela est vrai ; mais il ajoute ailleurs : « Aucune constitution sociale n'a encore offert un aspect aussi matérialiste que cette société qui réagit, par un enivrement de propriété et de richesse, contre la communauté vague et errante de la vieille barbarie germanique [2]. » « Si l'on veut concevoir, écrit plus loin l'auteur, ce qu'a la féodalité de fatal et de sinistre, il faut descendre dans ce monde inférieur dont sa loi ne daigne pas même mentionner l'existence et sur lequel pèse le monde féodal, comme les tours colossales de

[1] *Hist. popul.*, t. I, p. 137.
[2] *Hist. de France*, t. III, p. 5.

ses barons pèsent sur les cachots souterrains qui en supportent les bases... Quiconque n'est pas noble ne saurait être franc et libre. Le sujet — et le sujet c'est quiconque n'est pas noble — doit être taillable et corvéable à merci. Point de droit pour lui..... Il n'y avait guère là qu'une masse opprimée en face de ses maîtres [1]. »

Je crains, en lisant ces jugements et d'autres analogues, présentés comme autant d'axiomes, que la pensée de M. Henri Martin ne soit pas en tout conforme aux données de l'histoire. D'abord il faut bien se garder de dire avec tant d'écrivains rationalistes et même catholiques : « Le moyen âge est l'époque du règne temporel du Christianisme, » car il n'y a rien de plus faux, historiquement parlant. Le moyen âge, on l'a dit [2], est l'époque de la lutte contre le mal provenant des anciens paganismes, de la transformation d'éléments existant chez les Germains, les Romains et les Celtes, de l'inoculation dans le monde des idées chrétiennes qui précisément engagent cette lutte contre le mal et

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 6.

[2] M. Léon Gautier, *Comment faut-il juger le Moyen Age*, p. 49.

opèrent cette transformation. « Ce fut donc, comme l'a écrit un de nos anciens confrères à l'École des chartes, M. Léon Gautier, ce fut une dure et laborieuse époque, pleine de catastrophes à son origine, de luttes et de douleurs dans toute sa durée [1]. » Il y a beaucoup à blâmer ; il y a aussi beaucoup à louer. M. Martin, nous l'avons vu, ne sait pas toujours assez faire la part de l'éloge, il est attentif seulement à ce qui mérite le blâme, et la mystérieuse grandeur de ce travail lui échappe. Je ne puis examiner tous les points, je prends seulement un exemple.

M. Henri Martin écrit que « le vilain — tout ce qui n'est pas noble — est taillable à merci : » or, il y avait beaucoup de serfs qui n'étaient pas taillables à merci ; quant à ceux qui, en droit, pouvaient l'être, M. Guérard a observé [2] que le droit qu'avaient les seigneurs de s'emparer de l'avoir des serfs était rarement et difficilement exercé; mais « pour être arbitraire, continue le même savant [3], la redevance n'était

[1] *Comment faut-il juger le Moyen Age*, p. 32, 50.

[2] *Cartulaire de N.-D. de Paris, Prolégomènes*, Paris, 1850, p. 193.

[3] *Polyptique de l'abbé Irminon, Prolégomènes*, in-4°, Paris, 1844, p. 755.

pas pour cela plus élevée dans la pratique que celle stipulée par les coutumes, attendu que les lois écrites sont, en général, la représentation assez fidèle des coutumes contemporaines, et qu'on aurait probablement exigé davantage en droit si l'on avait exigé davantage en fait. » On ne peut mieux dire, et ce qui achève de réfuter l'assertion de M. Martin, « c'est qu'au XIIIe siècle, la taille à volonté, autrement dite à plaisir, à merci, fut généralement convertie en une redevance régulière, c'est-à-dire acquittée par abonnement ou même rachetée au prix d'un capital une fois payé [1]. » Il en résulte qu'un autre savant, M. Dureau de la Malle, a pu écrire : « On est convaincu, par une foule de témoignages, que le sort des serfs en général, et surtout des serfs attachés à la glèbe, ne différait guère de celui des colons partiaires chez les Romains et même des métayers à mi-fruit de nos provinces avant la Révolution [2]. »

Toutes les phrases générales de M. Henri

[1] *Cartulaire de N.-D. de Paris, Prolégomènes*, p. 194. Cf. sur tous ces points, *Etudes sur les conditions de la classe agricole en Normandie*, par M. L. Delisle, etc., etc.

[2] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XIV, p. 51.

Martin sur le droit féodal conduisent à un exposé faux de la situation. M. Martin ne voit que noble ou serf, et cependant le nombre des personnes de condition intermédiaire était très-considérable. Beaumanoir n'a-t-il pas parlé de trois classes d'hommes : les gentils-hommes, les francs, les serfs? n'a-t-il pas écrit : « Les personnes sont si diverses; on ne pourroit pas trouver el royaume de France deux chasteleries qui de toz cas uzassent d'une meisme coustume[1]? » Aussi lorsque M. Martin, pour préciser ses accusations, veut citer des détails, il commet la faute capitale, quand il s'agit du moyen âge, de généraliser ce qui était purement local, ou ce qui n'a jamais existé. Ainsi il écrit : « Si le serf meurt sans laisser d'héritage, on lui coupe la main droite et on la porte au maître pour que le maître voie que son homme ne peut plus lui faire service. » Ce détail est révoltant, et comme le lecteur pourrait élever un doute, M. Martin met en note pour vous fermer la bouche: « Du Cange, *Glossar.*, art. *Manus mortua.* » Or, si vous avez le temps d'ouvrir le *Glossarium mediæ Latinitatis*, « ce puits de

[1] Ch. XLV, § 30, et Prologue des *Coutumes de Beauvoisis.*

science, » comme l'appelait Chateaubriand, vous verrez que non pas du Cange, mais son continuateur Carpentier, en rapportant, en effet, l'extrait d'une chronique de Liége où se trouvent les mots cités par M. Martin, le fait précéder de cette phrase : *Nescio enim an omnibus probetur quod tradit auctor magni chron. Belgici* (an. 1123), ce qui atténue singulièrement la portée de la citation faite par M. Martin; et cependant M. Martin a si grand peur qu'on oublie ce trait odieux, qu'il le répète deux cents pages plus loin. Le lecteur doit donc être persuadé que c'est là un fait ordinaire, général, légal.

M. Henri Martin est encore plus répréhensible lorsqu'il écrit : « Il y eut en divers lieux (lesquels ?) des seigneurs qui prétendirent disposer des femmes de leurs sujets durant la première nuit des noces. C'est là ce fameux droit du seigneur qui ne s'est jamais effacé de la mémoire du peuple [1]. » Et ailleurs : « Le droit du seigneur, poussé à ses dernières conséquences, va au delà du servage de glèbe et rétablit l'esclavage personnel : comme chez les

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 207.

anciens, le corps de la serve, sa pudeur appartiennent au maître [1]. » Et il ajoute : « Le plus monstrueux de ces droits n'a certainement été réalisé que par exception, quoiqu'on n'en puisse de bonne foi contester l'existence [2]. » Vraiment on s'étonne et on s'attriste de voir des assertions vingt fois réfutées, toujours reproduites avec persistance. C'est donc en vain qu'on a prouvé (nos lecteurs se rappellent, entre autres, le remarquable mémoire de M. Anatole de Barthélemy [3]) qu'au XVIIe siècle seulement on entendit parler du droit du seigneur comme d'un privilége féodal très-répandu, qu'au XVIe siècle on le signalait comme existant, *avant* le Christianisme, en Ecosse, dans les îles Orcades ; qu'en compulsant les textes des coutumes on ne trouve aucun mot qui vienne motiver l'assertion aveuglément acceptée par M. Martin. En 1854, M. Dupin, en s'appuyant sur un texte mal compris, avait admis aussi ce préjugé, dans un rapport sur l'ouvrage de M. Bouthors, et l'on sait le bruit que fit alors la discussion

[1] *Hist. de France,* t. III, p. 6.
[2] *Ibid.*, p. 12.
[3] *Revue des questions historiques,* 1re livraison (1er juillet 1866).

survenue à ce sujet. Etrange droit que ce privilége féodal qui n'a aucun nom déterminé, car le *maritagium,* M. Anatole de Barthélemy l'a dit après tant d'autres avec sa science incontestée, était simplement l'amende ou la redevance due par les vassaux au seigneur à cause de leur mariage, amende lorsque le vassal avait omis de demander congé au seigneur, redevance lorsque en échange de cette permission donnée, le seigneur réclamait une rémunération analogue à celle que l'Eglise demandait, à titre de dispense, pour éluder les prescriptions données à Tobie, imposées par un canon du quatrième concile de Carthage, confirmées par un capitulaire de Charlemagne, de passer, par respect pour la bénédiction du mariage, la première nuit des noces dans la virginité. Il faudrait relire l'article de M. de Barthélemy, et l'on verrait que les trois ou quatre textes qui semblent les plus positifs, celui même cité par M. Martin, ne signifient pas du tout ce qu'on veut leur faire dire. Aussi, aux affirmations inconsidérées de M. Henri Martin, on peut répondre : le *droit du seigneur,* c'est-à-dire la prétention de la part d'un seigneur à jouir, pendant la première nuit des noces, de

sa vassale nouvellement mariée, n'a existé à aucune époque et nulle part en vertu d'une loi ou d'une coutume. Sans doute M. Henri Martin veut bien nous dire que « ces choses monstrueuses étaient des exceptions ; » mais cette réticence, arrivant après deux ou trois affirmations, ne suffit pas pour atténuer l'erreur.

C'est ici le cas de se rappeler les sages réflexions du savant et respectable M. Biot : « Quand les écrivains modernes mentionnent quelque usage local, quelque particularité isolée du moyen âge, c'est presque toujours pour en prendre occasion de les faire contraster en bien ou en mal avec ce qui a lieu aujourd'hui. De pareils rapprochements sont en général faux dans leur principe et sans justesse dans leurs conséquences... Tâchons, ajoutait-il, que notre philosophie ait la patience de bien connaître ces faits avant de se mettre à les juger. » Un homme qui avait beaucoup étudié les faits, M. Guérard, écrivait avec son sens droit : « Les institutions féodales, si défectueuses qu'elles nous paraissent aujourd'hui, n'en ont pas moins préservé la société et maintenu la France pendant bien des siècles [1]. »

[1] *Cartulaire de S. Père de Chartres, Prolégomènes*, p. 267.

Cependant, dit M. Henri Martin, « il recommençait d'y avoir en ce temps-là du mouvement et de l'activité dans les esprits, et c'est là ce qui produisait les idées d'hérésie chez un certain nombre de gens d'Église et les idées de réforme ecclésiastique et d'agrandissement du pouvoir de l'Église, et aussi les idées d'affranchissement et de liberté parmi les gens du peuple. »

Tout à l'heure nous examinerons ces questions, mais auparavant il faut constater, d'après M. Martin, l'origine de ce mouvement du reste bien réel dans les esprits : cette origine évidemment se trouve dans le druidisme : « Les grands mouvements de cœur et les grands élans qui étaient dans le caractère des anciens Gaulois reparaissent dans la nouvelle Gaule française. »

Aussi, lorsque l'architecture gothique couvre la France d'églises nouvelles, M. Martin y reconnaît « le grand élan de l'âme gauloise qui remplaçait par un art tout français l'ancienne forme d'art où s'étaient montrées les qualités

d'équilibre et de solidité des Romains[1]... L'art chrétien a sa phase gauloise (*sic*)... Art laïque, antimonastique, extrasacerdotal[2]. » Les archéologues souriront..., comme ils souriront du peu de science que révèlent les autres notions archéologiques répandues dans l'*Histoire de France*. Mais le « grand élan de l'âme gauloise » apparaît mieux encore dans la littérature et la poésie. « C'est par la poésie que cette révolution envahit le monde ; » il faut que « la poésie française reconnaisse son vrai génie, que la France et la Cambrie se donnent la main par-dessus les Saxons. » Et M. Henri Martin de s'écrier : « La Révolution morale et littéraire du XIIe siècle, bien plus vaste et plus durable (que l'influence religieuse chrétienne), appartiendra exclusivement aux Kymris. » On rencontre, en effet, dans cette littérature « un personnage fameux qui y rappelait davantage l'ancienne Gaule, c'était le poëte Merlin[3]. » Qu'est-ce à

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 410; *Hist. popul.*, t. I, p. 210.

[2] *Hist. de France*, t. III, p. 412.

[3] M. d'Arbois de Jubainville a montré que ce personnage était purement imaginaire, et que Merlin, *Myrddin*, altération de *Maridunum*, n'est pas un homme, mais une ville. (*Revue des questions historiques* (1er octobre 1868), t. V, p. 559.)

dire? L'influence galloise dans les romans de la Table ronde, dont M. Martin parle ici comme de la source d'une civilisation merveilleuse, est évidente, nombre de savants l'ont constaté. Mais je remarque d'abord que toutes les grandes chansons de geste, ces cycles épiques de Charlemagne, de Guillaume d'Orange, de Renaud de Montauban, échapperaient à cette influence. M. Martin affirme ensuite que la chevalerie fut complétée avec et par les romans de la Table ronde. Non, elle fut déformée, comme la littérature elle-même fut déformée. Ces nouvelles poésies n'ont en fait rien de national, et la création du cycle de la Table ronde, substituée aux cycles précédents, fut, selon la parole d'un homme qui s'y connaît fort bien, un grand malheur pour notre poésie [1]. Tandis que les chansons de geste ont toutes un fondement historique [2], les romans de la Table ronde ont pour caractère une absence complète de l'élément historique et une exagération du merveilleux qui n'est certes pas un progrès. Reconnaissez-y l'élé-

[1] M. Léon Gautier, *les Epopées*, t. I, p. 343.

[2] M. Léon Gautier l'a démontré, mais plusieurs savants leur assignent une origine romaine.

ment celtique, soit; mais n'y cherchez pas un type de civilisation, ne dites pas que la chevalerie procède directement « du magnanime génie de la personnalité celtique [1]. »

Si, pour appuyer sa démonstration, M. Martin a soin de nous dire que « les anciens Gaulois avaient dans leur langue un mot qui signifiait chevalier [2]; » s'il avance qu'au XIe siècle les gens de guerre revêtaient le chevalier de ses armes, tandis qu'au XIIe c'est une dame [3], je ne puis voir dans la première phrase qu'une méprise de traducteur et dans la seconde qu'une antithèse de rhéteur : tout le monde, en effet, peut lire, entre autres choses, dans la chronique de Lambert de Guines, écrite au milieu du XIIe siècle [4], cette phrase qui réfute l'assertion générale de M. Martin : « Monseigneur saint Thomas de Cantorbery bailla l'ordre de chevalerie au conte Bauduin, luy saindit l'es-

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 236.

[2] *Hist. popul.*, t. I, p. 196. M. Anatole de Barthélemy a fait justice de ce paradoxe que la chevalerie a passé des Gaulois aux Français, dans une étude publiée dans la *Revue nobiliaire* en 1868, p. 1 et suiv., p. 118 et suiv.

[3] *Hist. populaire*, t. I, p. 200.

[4] Vers 1158, dit M. le marquis de Godefroy-Meniglaise, qui l'a publiée en 1856.

pée, mist les esperons, lui bailla la collée [1]. »

La conclusion de M. Henri Martin : « qu'il n'est plus possible de douter que l'idéal de la chevalerie ne soit tout celtique et nullement germanique dans ses origines [2] » est donc fausse, prise dans ce sens absolu. L'idéal de la chevalerie, s'il faut employer cette expression qui appartient au roman, non à l'histoire, ne serait ni celtique, ni germanique ; il serait tout chrétien : c'est le Christianisme qui a ennobli les sentiments du celte et du germain et les a portés, en les purifiant, à une hauteur que sans lui ils n'auraient jamais atteinte [3]. Mais M. Martin a besoin de trouver et d'indiquer une autre influence que celle de l'Eglise [4] ; il faut même qu'il montre cette

[1] Page 192.

[2] *Hist. de France*, préface, p. XVII.

[3] Voir le savant travail de M. Léon Gautier, *La chevalerie selon les textes poétiques du Moyen Age.* (*Revue des questions historiques*, 1er oct. 1867.)

[4] M. Guérard, s'élevant contre ceux qui plaçaient en Germanie les éléments de notre civilisation, écrivait : « Il y eut une grande amélioration sociale dans le Moyen Age, mais cette amélioration fut un bienfait du Christianisme et non des Germains. » (*Prolég. du Polyptique*, p. 276.) On ne saurait trop répéter cette phrase en face de l'école de M. Martin, avec la variante : Cette amélioration fut un bienfait du Christianisme, et non des Gaulois.

influence en opposition avec l'esprit de l'Église : « Il y a un monde entre l'esprit de la chevalerie et les maximes des premiers chrétiens [1]. » « La chevalerie, écrit M. Martin, ne se contenta pas d'avoir créé pour son usage une morale nouvelle, elle alla jusqu'à essayer de se donner des institutions, des lois positives en rivalité avec les institutions de la féodalité et même de l'Église [2]. » Aussi M. Martin nous montre l'Église « n'attaquant pas de front la chevalerie, mais s'y prenant avec plus d'habileté ; » puis Rome n'osant pas... quoi donc ? « Rome n'ose pas, dit-il, condamner ce Robert d'Arbrissel qui, dans ses doubles monastères, soumettait les hommes au gouvernement des femmes. » Pourquoi ? C'est que Robert d'Arbrissel personnifie apparemment les idées celtiques, puisque

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 236.

[2] Peut-être M. Sémichon avait-il en vue ces doctrines. lorsqu'il écrivait dans son livre *La paix et la trêve de Dieu* (Paris, 1857) : « On est trop disposé à attribuer les progrès du monde moderne à une sorte de christianisme vague, abstrait, philosophique, dont l'influence s'exercerait sur la société par la diffusion de quelques-uns des préceptes écrits dans l'Evangile en dehors et indépendamment de l'Eglise et du clergé catholique (p. 317). »

« ces doubles monastères sont renouvelés de la vieille Irlande [1]. » C'est sur ces faits qu'on étaye un système, sans se douter que le motif qui fit donner aux femmes, en quelques endroits, le gouvernement des monastères d'hommes, était un motif religieux : c'était pour prendre à la lettre la parole du Sauveur à sa mère en lui montrant le disciple bien-aimé : *Femme, voilà votre fils !...* et au disciple : *Voilà votre mère* [2] !

Le grand service rendu par l'idée celtique au XIIe siècle a été, selon M. Martin, de relever la femme. Vraiment on ne comprend pas ce que la dignité de la femme peut gagner à cette prédominance de l'élément érotique qui distingue les romans de la Table ronde (ceux où est l'idée celtique) de ceux du cycle carlovingien. Mais M. Martin insiste : « Les anciens (ce qui est très-vrai) et même l'Église (ce qui est très-faux) avaient considéré communément les femmes comme inférieures aux hommes. La chevalerie relève les femmes, non pas seulement

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 400.

[2] *Dictionn. encycloped. de théolog. cathol.*, par Wetzer et Welte, trad. par l'abbé Goschler, au mot : *Monastères doubles*, article de Fehr.

au niveau des hommes, mais même au-dessus des hommes. »

Arrêtons-nous un instant, car dans presque chaque phrase de M. Martin, il y a un mot qui n'est pas exact, une note fausse qui choque l'oreille. Il est certain que le droit ecclésiastique enseigne l'autorité de l'homme sur la femme; mais il proclame leur égalité de nature et de vocation. M. Vacherot ayant écrit, lui aussi, que l'Église rabaissait la femme au rang d'un être inférieur, le P. Gratry l'a mis au défi de citer un texte, un seul, pour justifier son assertion. Aucun texte n'a été produit et ne pouvait l'être. A M. Henri Martin reproduisant la même assertion, on porte le même défi. Ne sait-il point que l'Église, en élevant le mariage à la dignité de sacrement, — *sacramentum hoc magnum* [1], — a transformé par cela même la condition de la femme? Ferait-il donc allusion à ce prétendu concile dont plusieurs ont parlé, mais dont personne n'a vu les actes, qui aurait décidé que les

[1] Saint Paul, *Ep. ad Ephes.*, v. 32. Sur l'amélioration du sort de la femme, voir Balmès, le *Protestantisme comparé avec le Catholicisme*, chap. XXXVI, t. II, p. 36, éd. in-12; Laboulaye, *Recherches sur la condition des femmes*, etc., etc.

femmes n'avaient pas d'âme? Un représentant du peuple, M. Crémieux, a bien osé l'invoquer en pleine tribune de l'Assemblée législative; M. Henri Martin pourrait bien y croire aussi. Pour l'instruire à ce sujet, on le renverrait à la réfutation que M. Henry de Riancey a faite du propos de M. Crémieux, à celle de l'abbé Gorini, à celle de M. Lecoy de la Marche. Tout se réduit à une phrase de Grégoire de Tours racontant qu'au concile de Macon un évêque éleva un doute sur l'emploi du mot *homo* appliqué en général aux hommes et aux femmes, mais qu'il s'empressa de se rendre aux observations de ses collègues.

Loin d'avoir un texte en sa faveur, M. Henri Martin a contre lui tous les écrits des saints Pères et des docteurs, unanimes à relever la femme, trop abaissée partout ailleurs que dans le catholicisme. Cependant M. Martin veut ignorer à ce point: « Le Christianisme, dit-il, tend par l'esprit à réhabiliter la femme, mais (car il y a toujours des *mais* dans les éloges donnés à l'Église) par la lettre héritée du judaïsme, l'Eglise continue à la déprimer [1]. »

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 355; *Hist. populaire*, t. I, p. 389.

Aussi est-ce à l'influence des Gaulois, non à celle de l'Eglise, que M. Martin demande le secret de la grandeur de la femme. Nous l'avons vu pour la martyre Blandine et pour sainte Geneviève. Mais Blandine, mais Geneviève ne sont encore que de faibles exemplaires du type nouveau ; toutes cèdent le pas à « la femme la plus illustre du XII[e] siècle, qui serait le plus grand caractère de femme de l'histoire de France, si Jeanne Darc (*sic*) n'avait pas existé [1]. » Qui donc, demanderez-vous ? — C'est Héloïse, répond M. Martin, Héloïse, « que les personnages les plus éminents du clergé (lesquels?) considéraient presque comme une *Mère de l'Église* [2]. » On a pu quelquefois, bien qu'abusivement, donner ce titre à sainte Thérèse ; mais à Héloïse, M. Henri Martin y pense-t-il ? Oui sans doute, il le dit sérieusement, car il déclare ses lettres « une des plus belles choses qu'on ait jamais écrites. » Notez premièrement que ces lettres, attribuées à Héloïse, ne sont très-probablement pas d'Héloïse. M. Tamizey de Larroque a rappelé justement que le très-docte Orelli a contesté leur

[1] *Hist. populaire*, t. I, p. 203.
[2] *Ibid.*

authenticité [1], et M. Ludovic Lalanne a prouvé la bonne inspiration qu'eut Orelli en refusant de voir la main d'Abailard et d'Héloïse dans les pages qui leur sont attribuées [2]. M. Lalanne y a signalé, en effet, des contradictions, des impossibilités évidentes. Secondement... Mais à quoi bon disputer des goûts, si M. Henri Martin trouve ces déclamations de rhétorique un chef-d'œuvre? Nous avons dit la vraie raison pour laquelle M. Martin célèbre Héloïse: elle a protesté contre le cloître. Ainsi M. Henri Martin se méprend complétement sur l'origine et les causes du mouvement intellectuel, artistique, moral des XIe et XIIe siècles. Voyons maintenant comment il apprécie ses résultats.

VII

Le mouvement dans les intelligences, déterminé par l'influence celtique, amena, selon M. Martin, les protestations contre le despotisme de l'Eglise et contre le despotisme des seigneurs:

[1] *Annales de Philosophie chrétienne*, février 1863, p. 150.
[2] *Correspondance littéraire*, 5 décembre 1856.

les hérésies et les communes. Examinons rapidement quelles sont sur ces deux points les idées de M. Martin.

Le mouvement communal fut précédé par le mouvement de la trêve de Dieu. M. Henri Martin indique l'année 1035 comme l'époque de l'institution de la paix de Dieu ; ne faudrait-il point avertir au moins que l'idée de la trêve de Dieu avait été formulée très-clairement quarante-six ans auparavant, au concile de Charroux, tenu en 988, au concile de Narbonne en 990 ; qu'elle fut mise en pratique dans le pacte conclu en 998, sous les auspices de l'archevêque de Vienne et de l'évêque du Puy ; enfin que, le 16 mai 1027, le concile de Tuluges, près d'Elne, institua le règlement de la trêve de Dieu, règlement confirmé aux conciles de Bourges et de Limoges tenus en 1031 ? La grande *Histoire de France* indique ces faits ; pourquoi les supprimer dans l'*Histoire populaire?* Il n'est pas non plus exact de dire qu'en 1041, « les conciles provinciaux remplacèrent la paix de Dieu par la trêve de Dieu. » C'est le mot *complétèrent* qu'il aurait fallu employer, car si la paix fut le but poursuivi par l'Eglise, la trêve fut le moyen

d'arriver à la paix, la limite imposée à la guerre.

M. Henri Martin dit bien que « la trêve de Dieu fut un grand bienfait pour l'Occident; » il ajoute : « Les évêques et les abbés, saisis d'une inspiration de componction et de charité, se réunirent en concile pour établir la trêve de Dieu; » mais il ne dit pas qu'il y avait dans ce projet plus qu'un sentiment de piété, et qu'une haute pensée politique et sociale le dominait. A ce titre le légat du Pape ratifia et étendit dans le concile de Girone la paix et la trêve de Dieu, déjà approuvées par les papes Nicolas II en 1059, Alexandre II en 1068, Urbain II en 1095, Pascal II en 1107, Calixte III en 1119 et 1125[1]. En rappelant ces derniers faits, M. Henri Martin eût présenté sous son vrai jour cette belle institution qui annonça et prépara l'établissement des communes; mais alors comment établir cette thèse favorite de l'Eglise ennemie des libertés des peuples? On veut qu'elle subsiste et l'on tait les faits qui la renversent.

M. Henri Martin écrit[2] : « Dans le Nord, ce

[1] Labbe, t. IX, 1099; Martène, *Thesaurus novus anecd.*, t. IV, p. 121, et *Ampliss. Collect.*, t. V, p. 68, etc.
[2] *Hist. popul.*, t. I, p. 184.

furent les confréries des Normands, les associations de frères et amis restées en usage chez ces guerriers scandinaves établis en France, qui réveillèrent la mémoire des anciennes associations d'égaux en usage chez les Gaulois et les Germains. »

Déjà, avant M. Martin, M. Augustin Thierry avait cherché dans la *gilde* des Scandinaves, la première origine des communes; mais voici une petite difficulté. Les Gildes, qui existaient encore au VIIIe et au IXe siècle, furent prohibées en 884 et ne subsistèrent plus que comme associations marchandes. — On a dit aussi : l'établissement des communes est dû à des insurrections, et M. Martin, dans son *Histoire populaire*, paraît adopter ce sentiment. Oui, dans certaines villes, — et encore l'imagination de M. Augustin Thierry a-t-elle, sur plus d'un point, dramatisé les faits, — ainsi à Vezelay, comme M. de Bastard l'a très-bien montré [1]; mais ces insurrections ne doivent pas exclusivement occuper l'attention, et il convient de tenir compte des autres mouvements qui les

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 3e série, t. II, p. 339. — Cf. Bourquelot, 3e série, t. III, p. 447, répondant à M. de Bastard.

ont précédées. Comment d'ailleurs expliquer, avec ce système, l'établissement de la plus grande partie des communes, surtout des plus anciennes, dans les petites villes, dans les villages [1] ? M. Martin avait mieux dit dans son *Histoire de France :* « On conquiert, on achète la charte communale, ou le seigneur l'octroie volontairement [2]. »

Lorsque M. Martin écrit : « La plupart des nobles ont la commune en abomination ; les évêques et les abbés regardent presque tous comme une espèce d'hérésie la prétention que manifestent les bourgeois de se soustraire aux exactions arbitraires des seigneurs d'Eglise. Les seigneurs ecclésiastiques, suivant l'opinion d'un célèbre évêque et théologien de ce temps, ne sont point obligés de tenir les serments de respecter la commune, que leur extorquent les ligues tumultueuses des bourgeois [3] ; » lorsque je lis ces autres lignes : « Le grand corps de la noblesse qui pesait si lourdement sur notre Gaule, qui arrêtait à la fois tout essor de

[1] Louandre, *Hist. d'Abbeville*, t. I, p. 167 ; Sémichon, *l. c.*, p. 274. La paroisse devint la commune.

[2] *Hist. de France*, t. III, p. 241.

[3] *Hist. popul.*, t. I, p. 184.

liberté populaire et toute reconstruction du pouvoir central... [1], » — je ne puis m'empêcher de reconnaître la préoccupation de montrer l'Eglise, les gens d'Eglise, les nobles, comme des ennemis de la liberté. On oublie ainsi, en s'appuyant sur quelques particularités, que ce furent les évêques et les abbés qui donnèrent l'impulsion au mouvement qui aboutit à la commune. On perd de vue ce grand fait, attesté par M. Guérard, que le pouvoir des seigneurs sur leurs hommes s'affaiblit plus promptement dans les terres de l'Eglise que dans celles des laïques [2], conséquence de cet autre fait que, « pendant le moyen âge, l'Eglise marchait constamment à la tête du siècle, et qu'en général les personnes qui vivaient sous ses lois étaient plus avancées que les autres, dans la double voie de la liberté et de la propriété [3]; » enfin, on se trompe évidemment sur l'opinion du « célèbre évêque et théologien » Yves de Chartres. J'ouvre, en effet, le recueil de dom Bouquet où se trouve la lettre incriminée, et j'y vois traitée cette question de droit,

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 193.
[2] *Cartulaire de N.-D. de Paris, Prolégomènes*, p. 186.
[3] *Ibid.*

au sujet de la possession d'un moulin donné par l'évêque aux chanoines de Beauvais : l'exception de la possession annuelle, selon la coutume de la ville, ou la promesse de l'évêque d'observer les coutumes de la ville, ou le violent établissement de la commune, ne peuvent-elles porter préjudice aux lois ecclésiastiques ? « Non, répond Yves de Chartres, car, dit-il, les pactes, constitutions et serments contre les lois canoniques et l'autorité n'ont, vous le savez bien, aucune valeur[1]. » Voilà le texte. En vérité, que signifie-t-il, si ce n'est cette affirmation du principe même formulé plus tard par Bossuet : il n'y a point de droit contre le droit? si ce n'est l'énoncé de ce principe de droit : il y a eu trouble dans la possession, il doit y avoir réparation? Si, d'ailleurs, on cite avec ostentation les évêques du Mans, de

[1] *Recueil des Histor. de France*, t. XV, p. 105. « Oppositio vero annuæ possessionis secundum consuetudinem suæ civitatis, sive obligatio episcopi qua se promisit observaturum consuetudines ejusdem civitatis, sive turbulenta conjuratio factæ communionis nihil præjudiciant legibus ecclesiasticis. Pacta enim et constitutiones (*alias* consuetudines) vel etiam juramenta quæ sunt contra leges canonicas et auctoritates, sicut vos ipsi bene nostis, nullius sunt momenti. »

Cambrai comme opposés à l'institution des communes, on peut citer les évêques de Beauvais et d'Amiens comme lui étant favorables. Puis, des exemples individuels ne prouvent rien contre une tendance générale : or ce qui frappe le plus dans les révolutions du moyen âge, dit toujours l'illustre savant qu'il ne faut pas se lasser de citer, M. Guérard, c'est l'action de la Religion et de l'Eglise : « Le dogme d'une origine et d'une destinée communes à tous les mortels, proclamé par la voix puissante des évêques et des prédicateurs, fut un appel continuel à l'émancipation du peuple. Il rapprocha toutes les conditions et précipita la marche de la civilisation moderne [1]. » Faisons donc la part de ces esprits pusillanimes, étroits, toujours prêts à s'effrayer des changements; examinons aussi dans quelles circonstances les oppositions se sont produites, car souvent la question de forme est condamnée sans que l'on préjuge en rien sur la question de fond; puis il faudra rechercher si, comme le dit M. Sémichon [2], un mouvement généreux n'était point exploité en de telles circonstances par ces

[1] *Polyptique de l'abbé Irminon, Prolégomènes*, p. 210.
[2] *La Trêve de Dieu, l. c.*

associations du mal qui toujours se mêlent aux meilleures causes, pour les déshonorer et entraver le bien.

M. Henri Martin s'est trompé sur l'origine du mouvement communal, en la cherchant surtout dans les Gildes scandinaves ou dans l'insurrection ; il s'est trompé également sur son objet. « La commune, dit-il [1], n'était rien moins que l'application de la fraternité et de l'égalité chrétiennes à l'ordre politique; » phrase qui sent beaucoup trop son XIX[e] siècle. C'est, en effet, une méprise que d'attribuer aux luttes survenues sur quelques points, un caractère général, philosophique, abstrait, de liberté, quand elles reposent uniquement sur une discussion d'intérêts positifs et déterminés. « Les communes, écrit Guérard [2], ne furent en principe, ni une question de liberté pour le peuple, ni une question de restauration municipale pour les villes, ni une affaire d'argent pour les rois. » « La lecture de la plupart des chartes, écrit à son tour Pardessus [3],

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 242.

[2] *Polyptique d'Irminon, Prolégomènes*, p. 208.

[3] *De l'administration de la justice en France*, dans le t. XXI des *Ordonnances*.

l'appréciation des événements qui en provoquèrent la demande, des circonstances qui en accompagnèrent la concession, permettent difficilement de croire que les communes aient eu un but politique, l'établissement de l'égalité de tous les citoyens devant la loi, ou une restauration d'anciennes libertés municipales, et je doute que la question doive être envisagée sous ce point de vue, qui paraît avoir séduit plusieurs écrivains très-distingués. »

Après avoir montré l'Eglise opposée au mouvement communal, M. Henri Martin montre également l'Eglise hostile au mouvement intellectuel. Au IXe siècle, « un illustre philosophe irlandais, Jean Scot, un homme de génie, ayant professé, dans ses livres, des doctrines philosophiques qui lui attirèrent les anathèmes des papes et des conciles [1], » fut condamné par l'Eglise. Oui, Scot Erigène fut condamné ; mais M. Martin voudrait donc faire croire qu'il le fut injustement par cela seul qu'il traita des questions philosophiques ? Il se pourrait, car M. Martin écrit encore : « L'entrée en lice de Scot effraya et souleva la plupart

[1] *Hist. de France*, t. II. p. 469 ; *Hist. populaire*, t. I, p. 118.

des théologiens : il prit son essor si haut que leurs regards ne purent le suivre [1]. » Non, ils le suivirent très-bien et le condamnèrent justement; car « il portait atteinte à la pureté de la foi, » selon l'expression des Pères du concile de Valence tenu en 855 [2]; « il définissait des règles de foi sans s'appuyer sur l'autorité de l'Eglise, » disait le diacre Florus parlant au nom de l'Eglise de Lyon [3]; « il pervertissait, par des arguties philosophiques, l'intelligence des Écritures et la parole très-sensée des Pères catholiques, » selon le mot de saint Prudence de Troyes [4]. Il est possible qu'au XIX[e] siècle on n'attache qu'une importance médiocre à l'orthodoxie de la doctrine, mais au IX[e] siècle on s'en préoccupait beaucoup. L'Eglise a signalé l'erreur : n'avait-elle point raison de condamner? Scot était un panthéiste, et n'a pu

[1] *Hist. de France*, t. II, p. 469; *Hist. populaire*, t. I, p. 118.

[2] Mansi, t. XV, p. 3. Ed. de Venise, 1770.

[3] *Flori diaconi sub nomine Ecclesiæ Lugdunensis adversus Joannis Scoti Erigenæ erroreas definitiones liber*, dans la *Patrologie* de Migne, t. CXIX, p. 101.

[4] *Ibid.*, t. CXV, p. 1011. Voir aussi t. CXXI, p. 1054, et dans les *Annales de Philosophie chrétienne* un article de M. Bonnetty, août 1855, p. 108.

garder toute la sympathie de M. Martin, car « s'il débute comme un druide, » bientôt « il semble un déserteur du druidisme, qui s'est fait bouddhiste après avoir traversé le Christianisme [1]. » L'Eglise est ainsi bien près d'être justifiée. Mais il ne faut pas laisser dire comme un titre de gloire pour Scot Erigène « qu'il renversa la doctrine de la prédestination à l'enfer, » car cette doctrine, attribuée déjà par M. Martin à saint Augustin, n'a jamais existé dans l'Eglise.

« Après Scot, les débris des lettres et des arts ne subsistèrent plus que dans quelques monastères, et l'ignorance régna de nouveau pendant près de deux siècles. » Je sais cette décadence, car pendant que la discipline ecclésiastique dépérit, la science est ruinée, c'est la loi ; et je sais à qui il faut imputer ce fait : non à l'Eglise, mais à ses oppresseurs ; toutefois il ne faudrait pas exagérer, il ne faudrait pas dire, même avec une expression dubitative : « On prétend que Sylvestre II était allé prendre des leçons des musulmans dans leur Université de Cordoue, » car d'abord ce fait est depuis

[1] *Hist. de France*, t. II, p. 471.

longtemps démontré faux, et ensuite il pourrait faire croire que tout mouvement scientifique cessa chez les chrétiens. Or, on commence à découvrir ce travail, caché jusqu'ici, qui préparait l'enfantement de la science. Le savant docteur Charles Daremberg, grâce à de nombreuses investigations, a montré, spécialement pour la médecine, que cet intervalle qui, selon l'expression de M. Littré[1], paraissait un blanc dans l'histoire, a été réellement laborieux et utilement occupé. « C'est pour avoir préféré le merveilleux à la noble simplicité de l'histoire, dit M. Daremberg[2], qu'on est allé chercher si loin les Sarrasins, quand on avait si près de soi les véritables auteurs de la rénovation ou de la conservation des études en Occident, ces instituts littéraires, ces traductions, ces moines, ces laïques qui tous concouraient depuis deux siècles au même but. » Voilà des données très-savantes, très-justes, qui, mises en regard des faits, font toucher du doigt

[1] *Etudes sur les barbares et le moyen âge.* Paris, 1867, p. 255.

[2] *L'Ecole de Salerne,* traduct. par M. Meaux Saint-Marc, introduction par M. Daremberg. Paris, 1861, p. XXII. — Cf. M. L. Maitre, *Les Ecoles épiscopales et monastiques de l'Occident.* Paris, Dumoulin, 1866.

la faiblesse et l'inexactitude des assertions de M. Henri Martin. Quoi qu'il en soit, jusqu'à quelle époque régna cette ignorance? Pendant deux siècles, répond M. Martin[1]; sans doute, dites-vous, jusqu'à l'époque où Lanfranc, où saint Anselme vont jeter tant d'éclat. M. Martin ne le dit point; il ne nomme même pas ces maîtres dans son *Histoire populaire*, et il aurait pu le faire, car dans son *Histoire de France* il cite avec éloge « Anselme, que l'Eglise a canonisé, et que la philosophie révère[2]. » Je comprends toutefois pourquoi saint Anselme n'est pas, pour M. Martin, le représentant complet du mouvement intellectuel, car lui-même nous le dit. Il vient de citer la belle définition d'Anselme : la foi cherchant l'intelligence, et il ajoute : « Définition que la philosophie ne devrait pas rejeter, si l'on entendait par là, non point, comme le fait Anselme, l'adhésion préalable à un dogme particulier, mais l'adhésion spontanée de la conscience, du sentiment, aux vérités néces-

[1] Cf. *Mémoire de l'Instruction publique au moyen âge*, par MM. Ch. Stallaert et Ph. Van der Haeghen, dans le *Recueil de Mémoires couronnés*, t. XXIII.

[2] *Hist. de France*, t. III, p. 308.

saires, aux principes qui sont au-dessus de la démonstration. » Traduisez : il n'y a qu'un défaut dans Anselme, c'est qu'il est catholique. M. Martin le dit : « Le point de départ une fois admis, le dogme catholique hors de cause, la méthode d'Anselme est vraiment libre et philosophique [1]. » Abailard, qui s'est mis en opposition avec le dogme catholique, convient donc bien mieux à M. Henri Martin. Aussi Abailard, c'est « le plus grand philosophe du moyen âge [2] ! » Abailard « reconnaît pour l'Eglise, qui ne s'en apercevait point (la malheureuse !), les conséquences panthéistes d'un principe posé par Guillaume de Champeaux [3]. » Abailard enseigne « une philosophie à la fois très-raisonnable et très-hardie. » Or, ce ne sont pas seulement des théologiens qui procla-

[1] *Hist. de France*, t. III, p. 309.

[2] *Hist. populaire*, t. I, p. 203.

[3] *Hist. de France*, t. III, p. 312. Qui n'a lu ces belles paroles de saint Bernard ? « Dum paratus est de omnibus reddere rationem, etiam quæ sunt supra rationem et contra rationem præsumit et contra fidem. Quid enim magis contra rationem quam ratione rationem conari transcendere. Et quid magis contra fidem quam credere nolle quidquid non possit ratione attingere. » (*De erroribus Abælardi*, c. I.)

ment le contraire, ce sont des rationalistes [1], « Abailard a choisi de toutes façons la pire doctrine, il propose un éclectisme misérable qui n'a pour lui ni la vérité, ni la précision et la franchise. » M. Frédéric Morin, de son côté, proclame que « le système d'Abailard aurait détruit la philosophie elle-même s'il avait triomphé [2]. »

M. Martin, tout entier à son idée, s'écrie : « Abailard voulut expliquer la religion par la raison, et alors l'Eglise prit peur. » Non, l'Eglise ne prit pas peur, mais elle se montra gardienne de l'intégrité de la foi. « On frappa en Abailard, continue M. Martin, non l'erreur, mais la raison, mais le principe du libre examen. On le frappa non pour ce que renfermait le livre, mais pour avoir écrit un livre de théologie sans l'autorisation du Pape ni de l'Eglise [3]. » Ceci n'est nullement exact. Dans tous les récits que nous avons du concile, dans celui d'Abailard lui-même, il n'y a pas un mot qui vienne justi-

[1] M. Jules Simon, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1846, p. 66-69.

[2] *Dictionnaire de Scolastique*, t. I, p. 420.

[3] *Histoire de France*, t. III, p. 319 ; *Hist. populaire*, t. I, p. 205.

fier cette assertion. Abailard fut condamné pour avoir mis dans ses livres des erreurs sur l'Incarnation, sur la Trinité, sur la Grâce. Ces erreurs sont détaillées : ce sont des erreurs théologiques [1]. On ne frappe point le principe du libre examen, mais le principe de l'hérésie [2]. Abailard, dans son *Apologie*, invoque seulement en faveur de ses erreurs la bonne foi : *scripsi forte per errorem.* Soit ; mais les erreurs existaient, et l'Eglise avait le droit de le dire par la voix des conciles de Soissons et de Sens, par la bouche du pape Innocent II.

Le personnage d'Abailard est singulièrement grandi dans le récit de M. Martin, et on lit avec étonnement que « la France vit Abailard renaître et vaincre dans le grand Descartes ; » mots sonores peut-être, mais assurément vides de sens.

Si Abailard est célébré, il est juste que son adversaire saint Bernard soit attaqué : « Saint Bernard, dit M. Martin, était contre les phi-

[1] *Integritatem fidei corrumpit*, dit saint Bernard. Ep. 193. — Cf. Labbe, *Concil.*, t. X, p. 1019 et suiv.

[2] « Ce n'est pas comme penseur, a dit un auteur non suspect, M. Frédéric Morin, qu'Abailard fut traité en hérétique. » (*Dict. de Scolastique*, t. I, p. 234.)

losophes qui voulaient la liberté d'expliquer la religion par la raison[1], » ce qui est inexact. Lorsque saint Bernard, parlant de l'hérésie de Gilbert de la Porée, s'écriait: *Recedant novelli, non dialectici sed hæretici*[2], il exprimait clairement sa pensée : c'est l'hérésie qu'il poursuivait, non la philosophie. Saint Bernard n'est pas seulement calomnié ; M. Martin le tourne en ridicule : « Saint Bernard, dit-il, ne comprenait d'autre vie chrétienne que la vie monastique, et si cela eût dépendu de lui, il eût fait finir le monde, en induisant tous les hommes et toutes les femmes à se faire religieux au lieu de se marier[3]. » Je ne sais si ces mots sont spirituels, mais en tout cas ils énoncent une chose fausse. Saint Bernard, loin de proscrire le mariage, l'honorait comme tous les docteurs de l'Eglise ; dans une question spéciale, il a même lutté pour étendre le droit et la pratique du mariage, contre ceux qui voulaient indûment le restreindre. M. Martin a un mot charmant à ce sujet. « Saint Bernard, dit-il,

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 206.
[2] Sermo 80, nº 6 super cantic., dans la *Patrologie* de Migne, t. CLXXXIII, p. 1169.
[3] *Hist. popul.*, t. I, p. 206.

en revint à la fin de sa vie à prêcher la sainteté du mariage par réaction contre les hérétiques. » Il était donc allé au commencement de sa vie jusqu'à prêcher l'impiété du mariage?

M. Henri Martin, poursuivant sa grande thèse, qui est de représenter l'Eglise comme ennemie des lumières, ne laisse passer aucune occasion de faire pénétrer cette conviction dans l'esprit du lecteur. Scot Erigène, dit-il, a voulu être philosophe, et l'Eglise l'a condamné; Abailard a voulu faire usage de sa raison, et l'Eglise l'a condamné; c'est ainsi que l'on écrit l'histoire. M. Martin passe à Albert le Grand, et il dit : « Albert le Grand amena l'Eglise à cesser d'interdire l'étude des ouvrages d'Aristote, » afin de montrer sans doute que l'Eglise a proscrit l'étude en interdisant les ouvrages du philosophe de Stagire. M. Henri Martin se garde bien d'expliquer que ces sentences de Robert de Courçon, de Grégoire IX, du concile de Paris, défendant la lecture des écrits d'Aristote, ne frappaient nullement le texte réel d'Aristote, mais bien les traductions tirées de l'arabe, faites par un Juif, et les extraits d'Avicenne et d'Alcazel, publiées et

répandues sous le nom du philosophe [1]. Un des savants qui se sont le plus occupés de la question, M. Jourdain, l'a démontré justement [2]. Or ces traductions étaient très-défectueuses, et, comme le disait très-bien Vivès dans son beau livre *De causis corruptarum artium* [3], Aristote, déjà obscur par lui-même, l'a été rendu encore plus par ces traductions latines défectueuses. En sorte que, dans l'ivresse qui s'empara alors des intelligences, le naturalisme d'Aristote envahit la philosophie chrétienne, et les doctrines panthéistes furent mises en vogue dans les ouvrages de David de Dinant, d'Amaury de Bene, etc... « De grands maux sont sortis de la traduction mauvaise des livres d'Aristote, » dit Brucker [4], dont le jugement est peu suspect, ce me semble; or l'Eglise voulut s'opposer à ces maux, et c'est la raison

[1] Cf. Hauréau, *Histoire de la Philos. scolastique*, t. I, p. 410; *Hist. des Sciences*, par M. de Blainville et l'abbé Maupiel, t. II, p. 202-215.

[2] *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote*, 2e éd., 1843, p. 202.

[3] *Opera*, Ed. Basil., 1555, t. I, p. 336 et 408.

[4] *Historia criticæ Philosoph.*, t. III, p. 686 et 687. Cf. Launoy, *De variâ Aristotelis fortunâ*, 3e édit. Paris, 1662, p. 49 et *passim*.

des défenses faites en 1209, 1215 et 1231, d'étudier certains livres d'Aristote ; car, lorsque le légat du Pape, en réformant l'Université, proscrivit la *Métaphysique* d'Aristote, il recommanda la lecture de sa *Dialectique*. Mais pour arrêter le mal, dit très-bien Mœlher [1], il fallait quelque chose de plus : il fallait opposer au fantôme de la science la science véritable, et alors les hommes de l'Eglise, les Alexandre de Hales, les Guillaume d'Auvergne, les Albert le Grand suscitèrent ce magnifique mouvement de science qui devait monter si haut avec saint Thomas d'Aquin [2]. La phrase mise par M. Martin dans son *Histoire populaire* laisse-t-elle supposer tous ces faits ?

Dans son *Histoire* en seize volumes, M. Martin a étudié saint Thomas ; mais comment l'a-t-il envisagé ? Il constate d'abord le service rendu par lui et par saint Bonaventure au catholicisme : « Si le monde resta alors catholique, dit-il, ce fut à saint Thomas et à saint Bonaventure qu'on le doit. Ils contribuèrent à ramener pour un temps, dans les limites du catholi-

[1] *Hist. de l'Eglise*, t. II, p. 488.

[2] Saint Thomas d'Aquin demandait alors au dominicain Guillaume de Meerbecke une nouvelle traduction d'Aristote.

cisme, l'esprit humain fatigué de tant d'élans impuissants et de vagues et fougueuses aspirations [1]. » Il y avait assurément mieux à faire, pense M. Martin, car saint Thomas eût pu « montrer à la théologie un nouveau ciel et une nouvelle terre [2]; » malheureusement, « autant Abailard est ouvert, libre dans l'interprétation, plein d'aspirations nouvelles, autant saint Thomas est réservé et inexorablement fermé dans son cercle [3]. » Ce cercle, c'est le catholicisme, le catholicisme qui, on le voit, arrête son élan et comprime sa pensée.

A l'appui de sa thèse sur l'Eglise ennemie de la science et des lumières, M. Henri Martin invoque l'exemple de Roger Bacon : « Il fut persécuté, dit-il, pour avoir cherché à pénétrer les secrets de la nature en observant la nature au lieu de se borner à l'étudier [4]. » « On frappa en lui le principe même de l'expérience et de l'observation déjà réprouvé implicitement chez Albert le Grand par l'ordre de Saint-Dominique... Le précurseur prématuré de la science

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 269.
[2] *Ibid.*, p. 271.
[3] *Ibid.*, p. 276.
[4] *Hist. populaire*, t. I.

moderne fut frappé par l'autorité [1]. » Cependant M. Henri Martin, en sa qualité d'historien, devrait savoir que, si Bacon fut condamné par le général de son ordre, si cette condamnation fut confirmée par Nicolas III, c'est surtout à cause de ses satires virulentes contre ses confrères qui excitèrent leur jalousie, de ses invectives contre tous ses contemporains, même contre Alexandre de Hales, par exemple, et Albert le Grand ; de sa liaison aussi avec cet évêque de Lincoln qui traitait le Pape d'Antechrist. Esprit chagrin, Bacon roulait alors dans sa tête des projets de réforme, et aurait voulu remonter à quarante ans en arrière, avant, disait-il, que tout eût été corrompu ; en expliquant l'Ecriture sainte, il avait en outre proposé des nouveautés dangereuses [2]. Je ne justifie pas, j'explique les mesures prises, et je montre que la phrase de M. Martin n'est pas exacte. Serait-elle vraie, il faudrait encore ne pas mettre ce fait à la charge de l'Eglise. On ne

[1] *Hist. de France*, t. IV, p. 283.

[2] *Histoire littéraire de la France*, t. XX, p. 229. — Pitseus, *De scriptoribus anglicis*. — *Biographia Britannica*, 1778, œuvre de grand mérite. — *Encyclopedia Britannica*. — *Universal Biography*, 1798. — Voir aussi la thèse de M. Charles sur Roger Bacon (1861, in-8°).

peut oublier que si un Pape confirma la sentence portée par le général des Franciscains, un autre Pape protégea Bacon : Clément IV lui demanda d'écrire son livre, et reçut sa dédicace. Enfin il est à propos d'observer que, pendant soixante-quatre ans, Bacon put à son aise élucider les problèmes qu'il se posait, écrire ses découvertes, réelles sans doute, mais qu'il ne faut pas exagérer, et si, dans les douze dernières années de sa vie, il fut enfermé, tout porte à croire qu'à sa mort il n'était plus prisonnier [1]. Mais n'importe! l'effet cherché par M. Martin subsiste : « On refoule les sciences naturelles, dit-il, dans les retraites obscures des alchimistes et des nécromans [2]. »

Mais voici une nouvelle accusation, une nouvelle preuve apportée par M. Martin à l'appui de sa thèse : « Les Papes, dit-il, avaient interdit d'enseigner le droit romain à Paris ; »

[1] Wading, *Annal. fr. min.*, t. IV. p. 265. — Samuel Jebb, dans son édition de l'*Opus Majus* (præf., p. XIX), dit positivement que Bacon mourut libre. Sbaraglia, dans *Supplementum et castigatio ad scriptores trium ordinum S. Francisci a Wadnigo aliisque descriptos* (Rome, 1806, in-fol.), ne parle pas des tourments endurés, dit-on, par Bacon (p. 642-646).

[2] *Histoire de France*, t. IV, p. 283.

fait vrai, mais dont le caractère est dénaturé par la manière dont on le présente. Oui, le pape Honorius a porté cette défense, mais pourquoi? « Quoique l'Eglise, dit-il [1], ne dédaigne pas de se servir des lois civiles qui sont fidèles à suivre les traces de la justice et de l'équité, cependant comme, en France et dans quelques provinces, les laïques ne se servent pas des lois des empereurs romains et qu'il se présente rarement de causes ecclésiastiques auxquelles ne puisse suffire le droit canon, *afin que l'on étudie davantage* les textes sacrés, nous interdisons formellement à qui que ce soit de professer ou de suivre le cours de droit civil à Paris et dans les villes voisines. » Ce texte explique tout ; c'est absolument comme si aujourd'hui le chef de l'Etat supprimait en telle ville la faculté de droit romain, afin que l'on y étudie davantage le droit commercial, je suppose. Le savant M. de Savigny ne s'y est pas trompé, et il a écrit [2] : « On voit aisément

[1] Liv. V des *Décrét.*, tit. 33, cap. XXVIII.

[2] *Histoire du Droit romain au moyen âge*, trad. par M. Guénoux. Ed. 1839, t. III, p. 264 et 265. M. de Savigny établit aussi que la conservation et la propagation du droit romain furent en grande partie l'œuvre du clergé. (*Ibid.*, p. 261, et t. II, p. 166.)

le motif de la décrétale d'Honorius. L'université de Paris était surtout une école de théologie, dont la plupart des élèves se destinaient à l'état ecclésiastique ; il était donc bien naturel de leur appliquer la loi qu'un autre passage de la même decrétale venait d'établir pour tous les prêtres. Peut-être aussi diverses parties intéressées (telles que l'école de Bologne par exemple) se réunirent-elles pour faire rendre cette ordonnance. La décrétale ne renferme rien qui excède le pouvoir du Pape, car la direction de l'école de Paris lui appartenait ; du reste, à Paris même, continue M. de Savigny, on enseignait les principes du droit romain, et la décrétale n'interdisait que les cours complets sur l'ensemble du droit, nécessaires pour prendre les degrés. Cette défense fut levée bientôt en faveur des curés et en vertu de dispenses spéciales. » Ainsi, M. Henri Martin accuse, tandis qu'un protestant, mais un protestant savant, justifie.

A ce fait dénaturé de l'interdiction de l'étude du droit romain, M. Martin en joint aussitôt un autre : « Boniface VIII défendit à tous l'étude de l'anatomie, par un respect mal entendu pour le corps humain. » Or cela n'est pas exact :

jamais Boniface, ce pape promoteur des études, fondateur de plusieurs universités, n'a défendu d'étudier l'anatomie. En cherchant bien ce qui a pu servir de prétexte à l'accusation de M. Henri Martin, voici ce que l'on trouve : c'était alors l'usage, pour transporter les corps des chevaliers morts loin de chez eux, de faire bouillir le cadavre et de ne conserver que les os. Voilà l'usage condamné par Boniface, sans doute à la suite d'un événement scandaleux arrivé en ces temps, lorsqu'un nommé Mantanero Sosa ayant égorgé plusieurs Français, se mit ainsi à faire bouillir leurs cadavres afin de jeter leurs chairs cuites et de conserver les os pour les vendre très-chèrement aux parents de ses victimes. Y a-t-il dans ces opérations rien qui ressemble à la dissection et à une étude anatomique? Le pape Boniface, dans le décret porté à ce sujet, regardait comme une barbarie cet usage de couper les membres en morceaux et de les faire bouillir; c'était, disait-il, faire injure à Dieu et à la créature humaine. Il défendait donc de traiter les cadavres d'une manière si impie et si cruelle, et ajoutait que, pour transporter les corps aux lieux choisis pour leur sépulture, on n'avait

qu'à se servir d'autres moyens. Or à cet endroit la glose dit expressément : « l'embaumement est permis. » Il n'y a là, je le répète, aucune question de médecine; je n'y vois qu'un pieux respect pour les corps des morts, et en vérité il faudrait plaindre ceux qui, afin d'appuyer une erreur, iraient chercher ce décret si honorable pour le jeter à la face de l'Eglise. M. Henri Martin conclut ici, comme tout à l'heure au sujet de Bacon : « L'Eglise retarde ainsi beaucoup le progrès des sciences naturelles[1]. »

Mais il y a plus encore, « la religion du moyen âge arrête Dante et Pétrarque, et tend devant eux *ses voiles épais*, qu'ils n'osent qu'à demi soulever[2]. » Ils « étaient dignes, reprend M. Martin, de trouver dans leur âme, indépendamment de toute tradition, une religion de l'amour[3]. » Et voilà comment M. Martin ne perd aucune occasion d'émettre ses idées sur la nécessité de rompre avec la tradition, et de remplacer la religion du moyen âge par une autre religion, « la religion de

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 283.
[2] *Ibid.*, t. III, p. 391.
[3] *Ibid.*

l'amour, » comme il la nomme ici ; « le christianisme moral et rationnel, » comme il dit ailleurs, qui « renverse toutes les superstitions, subalternise toutes les pratiques, relève la liberté humaine comme étant toujours capable de gagner Dieu par la raison et l'amour, sape l'ascétisme par la réhabilitation de la nature et tend à transformer Jésus-Christ de rédempteur en initiateur [1]. » Voilà le but, voilà la formule de l'avenir : Jésus-Christ *initiateur*, c'est-à-dire homme; non *rédempteur*, c'est-à-dire Dieu. Chaque page de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin est écrite pour montrer l'évidence de cette formule et en préparer l'acceptation.

On connaît le procédé employé par l'auteur pour établir sa démonstration : taire le bien opéré par l'Église, l'élan imprimé par elle au développement de l'esprit humain ; prendre des faits faux ou des faits vrais dont on fausse le caractère en les présentant isolés, sans leur raison d'être, sans leurs légitimes explications ; mettre ces faits en relief, et conclure toujours que l'Eglise est la grande ennemie. Les yeux

[1] *Histoire de France*, t. III, p. 323.

fixés sur le but à atteindre, et dans son enthousiasme irréfléchi, M. Martin ne voit pas les erreurs où il tombe. Le savant M. Guérard a dit à ce sujet, avec l'autorité de sa science, ces paroles, qui donnent un démenti formel à M. Henri Martin : « Il serait injuste de dire que le clergé avait plongé et retenu les peuples dans l'ignorance et dans l'abrutissement, car lorsqu'ils tombèrent sous sa tutelle, ils étaient déjà ignorants et abrutis, et lorsqu'ils en sortirent, ils se trouvèrent moins barbares qu'au moment où ils y étaient entrés [1]. »

VIII

M. Henri Martin observe quelque part qu'« il n'y a qu'une seule tache au règne de saint Louis, la persécution religieuse. » Mais il ne s'en étonne pas, car à ses yeux c'est là un fait général, qui se rencontre à chaque instant dans l'histoire de l'Eglise, fait logique, puisqu'il est produit par la croyance à une doctrine fatale.

[1] *Cartulaire de Notre-Dame de Paris, Prolégomènes,* p. LIV.

Cette doctrine, nommée par M. Martin « l'ithacianisme [1], » du nom de ce prêtre Ithacus qui demanda à l'empereur Maxime la punition des hérétiques priscillianistes, avait déjà été signalée au temps de saint Martin. Peu à peu elle grandit, et « la sanguinaire hérésie ithacienne dénatura le christianisme [2]. » — « Le moyen âge fut envahi tout entier par l'ithacianisme [3]. » M. Martin confond ainsi à plaisir l'ithacianisme avec l'Église, sans faire attention qu'Ithacus fut condamné par saint Ambroise, par le pape Sirice, par les conciles de Milan et de Turin. Mais passons.

Au XI[e] siècle, « s'ouvre l'ère sanglante des persécutions. » Bientôt saint Thomas d'Aquin, en soutenant qu'il faut mettre à mort les hérétiques, formule dans « sa sincérité terrible la doctrine de l'Église du moyen âge, défigurée depuis par les subtilités des apologistes qui ont voulu laver sur sa robe blanche la tache du sang qu'elle ne versait pas elle-même, mais qu'elle ordonnait aux laïques de verser [4]. »

1 *Histoire de France*, t. IV, p. 58.
2 *Ibid.*, p. 14.
3 *Ibid.*, t. X, p. 346, note 2.
4 *Ibid.*, t. IV, p. 285.

Alors saint Louis, « entièrement dominé par cette doctrine, devint cruel dans ses lois par charité même [1].» Alors, dans le Midi, les persécutions prirent un caractère que M. Henri Martin s'est attaché à mettre en relief. Il s'agit de la guerre contre les Albigeois, et de la pacification du pays après la guerre.

Tout est préparé pour amener l'impression désirée. Afin de faire retomber l'odieux des persécutions uniquement sur l'Église, on oublie d'abord les persécutions dont elle fut si longtemps et si cruellement la victime ; puis, dans le cas présent, on atténue le caractère de la doctrine albigeoise, qui fut éloignée de la vérité, et sa portée, qui pouvait être désastreuse. « Cette doctrine, écrit un libre penseur, M. Frédéric Morin, regardée par tant d'historiens comme un fait local et exceptionnel, ravageait la France et on pourrait dire l'Europe [2]. » M. Martin dissimule l'odieux de ce système ; bien plus, il voudrait en montrer l'équité au moins relative : « On peut, dit-il, le trouver bizarre aujourd'hui, mais quand l'idée du progrès n'était pas encore entrée dans les intelli-

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 285.
[2] *Dict. de philosophie scolastique*, t. I, p. 561 et 1270.

gences..., quand on voyait encore dans le mal quelque chose d'absolu, alors la croyance à ce qu'on nommait les deux principes, loin de choquer, ainsi qu'elle le ferait aujourd'hui, semblait à une foule de gens une explication plus satisfaisante que celle de l'Église sur l'origine du mal (p. 246). » Étrange raisonnement, car si j'interroge les théologiens, le P. Perrone me démontrera péremptoirement [1], après bien d'autres, que ce système, aux yeux mêmes de la raison, est absurde, et si je m'adresse seulement à tout homme de bon sens, il me répondra par la bouche de M. Mignet : « Cette croyance est aussi contraire au dogme chrétien qu'à la raison philosophique [2]. »

Mais M. Martin a besoin de poser ces prémisses, et il continue : « Il n'y avait point alors en Europe un pays plus riche, plus prospère et plus civilisé que le Midi de la France... Cette supériorité de civilisation et de richesse inspirait aux Méridionaux des idées contraires à

[1] *Prælectiones theologicæ*, t. II, p. 69. M. C. Schmidt (*Hist. et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, t. I, p. 9), tout en condamnant l'erreur du Catharisme, la considère comme un effort hardi pour résoudre un des problèmes les plus difficiles qui pèsent sur l'esprit de l'homme.

[2] *Journal des Savants*, 1852, p. 365.

celles des peuples du Nord et provoquait la haine de ceux-ci (p. 224). » — « Si les Albigeois étaient éloignés de l'Évangile par l'esprit, ils s'en rapprochaient par le cœur. Leurs *parfaits*... ne se distinguaient pas seulement du clergé catholique par l'exagération de leurs jeûnes, par la simplicité de leur culte, mais par leur extrême douceur. » — « Ils ne faisaient de mal à personne ; ils étaient vénérés pour leur rigidité et pour leur charité, » pendant que « le clergé catholique vivait mal et avait perdu toute considération (p. 246). » Je lis encore : « Le despotisme religieux du Pape était insupportable aux Méridionaux [1]. » — « Les gens du Midi étaient devenus tolérants [2]. » Ainsi le Midi est moins féodal, moins ecclésiastique, moins scolastique que le Nord ; dans le Midi on est plus avancé en civilisation, on a une religion meilleure, on est tolérant : d'où cette conclusion se tire naturellement qu'à ces trois titres l'Église devait détester et combattre les gens du Midi. Le Midi, comme le dit M. Martin, n'était-il point, « à tous les égards, bien préparé [3] » à

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 246.
[2] *Ibid.*, p. 244.
[3] *Histoire de France*, t. III, p. 374.

recevoir le souffle nouveau qui venait de la Cambrie réveiller les esprits opprimés par la conquête romaine, par la conquête germaine et surtout par la conquête chrétienne?

Il faudrait beaucoup discuter pour savoir si le Midi était réellement plus civilisé que le Nord. On le répète sans cesse. Je ne veux point contredire cette opinion, mais la civilisation se manifeste ordinairement au dehors par des mœurs plus parfaites, par la culture des lettres et des arts, par le développement du commerce, par l'enthousiasme pour les entreprises généreuses. Or, rien ne prouve que les mœurs du Nord fussent plus barbares ou plus corrompues que celles du Midi; il y avait dans le Midi moins de foi et plus de scepticisme [1]. Si on invoque la littérature, le Midi, je le sais, avait ses troubadours et ses *canzone;* mais le Nord avait ses trouvères et ses chansons de geste, que nous commençons seulement à connaître [2]. Si on invoque la cul-

[1] Voir *Op. S. Bernardi*, ep. 241.

[2] Qui n'a présent à la mémoire les travaux de MM. Paulin Paris, Le Clerc, etc., et qui n'a lu l'ouvrage le plus complet en son ensemble, les *Épopées françaises*, par M. Léon Gautier, livre savant et éloquent tout ensemble, dont les

ture des arts, il y avait dans le Nord autant de monuments d'architecture, autant de Notre-Dame de Paris qu'il pouvait y en avoir dans le Midi. Si le commerce était florissant à Narbonne, à Beaucaire, dans le Languedoc, il y avait aussi à Saint-Denis, à Provins et en Champagne des foires justement célèbres. Quant aux pensées qui poussent aux entreprises généreuses, les croisés du Nord combattant en Palestine ne se sont pas montrés inférieurs aux compagnons de Raymond. Je ne saisis donc pas la différence si marquée, dit-on, entre la civilisation du Nord et celle du Midi, différence qui ferait regarder la venue de Simon de Montfort et de ses guerriers comme une nouvelle invasion de Barbares, comme une lutte provenant de l'antagonisme des races, mot dont on abuse beaucoup trop, M. Boutaric l'a fait observer très-justement.

Je passe à un autre point. Qu'il y eût dans le clergé catholique des faiblesses, je n'ai garde de le nier ; beaucoup de faiblesses même, je le proclame avec les Conciles de l'Eglise, et c'est la loi de l'humanité ; car, lorsque l'on signale

trois premiers volumes ont obtenu le grand prix Gobert à l'Académie des inscriptions ?

des catastrophes dans la vie des nations, on peut être sûr de trouver un clergé oublieux de ses devoirs : le sel de la terre n'a plus sa vertu, et alors tout se corrompt. Il ne faudrait pas croire pourtant que les Albigeois fussent tous d'une vie irréprochable. Je sais ce qui réjouit le cœur de M. Martin : « Ils ont des prêtres, mais aussi rapprochés que possible des fidèles, et auxquels le célibat est plutôt recommandé qu'imposé ; ils conservent la confession, mais comme acte d'humilité et recherche de conseil, non comme absolution en vertu d'un pouvoir surhumain ; ils enseignent le salut gratuit par Jésus-Christ, etc. [1] » Bref, « c'est la transition du christianisme primitif au protestantisme [2]. » Mais je sais aussi ce qui ternit la brillante auréole dont on veut entourer le front de ces hérétiques, car on découvre parmi eux des aberrations d'esprit étonnantes et des impuretés que la plume se refuse à dire. N'étaient-ils pas, d'ailleurs, les alliés fidèles de ces routiers, cottereaux, ennemis acharnés de l'Église et de la société, qui couraient alors la France

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 8. Cf. *Mémoires de la Société archéolog. du Midi*, t. VI, p. 101.
[2] *Ibid.*, p. 4.

pour tout piller? Les documents l'attestent, comme l'a fait très-bien remarquer le savant et regretté H. Géraud [1].

Puis, il convient de le remarquer, la guerre n'a pas éclaté tout d'un coup; depuis longtemps des Conciles avaient cherché à défendre les chrétiens contre ceux qui, pillant les églises et les monastères, renversant les autels, brûlant les croix, maltraitant les prêtres, n'épargnaient aucun âge ni aucun sexe. Pendant tout le XIe siècle et le commencement du XIIe, — M. H. Martin ne le dit pas, et cependant ce serait très-important à savoir, — de zélés missionnaires, saint Bernard en tête, étaient venus du Nord essayer de ranimer la foi parmi les populations séduites. Avant la croisade militaire, il y avait eu la croisade religieuse; avant l'époque de répression du désordre, il y avait eu l'époque de discussion contre l'erreur : *Fides suadenda est, non imponenda,* s'écriait saint Bernard [2] : la foi doit venir de la persuasion, non de la compression. *Capiantur non armis sed argumentis quibus refellantur errores eorum :* que ce ne soit pas par le glaive, mais par la discus-

[1] *Biblioth. de l'École des chartes,* 1re série, t. III, p. 127.
[2] *Serm. in cantic.*, 66, § 12.

sion que l'on réfute leurs erreurs[1]. Ce fut seulement lorsque la raison eut été impuissante à faire cesser les désordres dans la société chrétienne, que la constitution de cette société demanda la répression du mal produit. L'hérésie était à ses yeux un délit civil comme la fabrication de la fausse monnaie, plus grave même que cette fabrication, selon le mot de saint Thomas [2]. Aujourd'hui, en plein XIX[e] siècle, contre les sectaires qui l'attaquent, la société peut rester longtemps inactive en présence de théories malsaines ; mais lorsque ces théories viennent à exciter le désordre et à troubler la rue, alors la société menacée prend les armes, et d'un consentement unanime frappe ses malheureux adversaires, car le salut est à ce prix. Ce qui se passe au XIX[e] siècle, ce qui s'est passé dans tous les siècles, eut lieu au XIII[e]. Du moment où la société se trouva menacée, elle se défendit, et saint Bernard a expliqué la pensée qui inspira la guerre des Albigeois et toutes les répressions de l'erreur, lorsqu'il a dit : « La foi doit venir de la persuasion, non de la compression, quoiqu'il soit encore préfé-

[1] *Serm. in cantic.*, 64, § 8.
[2] *Summa theolog.*, 2[a] quæst. XI, art. 3.

rable d'arrêter les hérétiques par le glaive, que de leur permettre d'entraîner les autres dans l'erreur. » La société d'alors le crut, et elle agit. On peut s'en montrer froissé, mais il est difficile de ne pas reconnaître son droit. Au surplus, il faut bien se pénétrer de cette idée qui ressort de tous les faits : c'est que la crainte de voir l'autorité publique passer aux mains de partisans des hérétiques détermina la guerre, plus que le désir d'anéantir individuellement les hérétiques se trouvant parmi le peuple. Un prince, maître du Midi de la France et protecteur de l'hérésie, apportait un trouble profond dans la constitution sociale, et on ne voulait pas que cette constitution fût troublée.

Quoi qu'il en soit, M. Henri Martin le déclare, « l'établissement catholique romain (*établissement catholique,* absolument comme on dit l'*établissement anglican*) étant fondé sur l'association du spirituel et du temporel, c'est-à-dire de la puissance religieuse du Pape et de l'Eglise avec la puissance militaire des princes (comme si l'établissement de l'hérésie albigeoise n'était pas fondé sur la même association, nombre de seigneurs ayant embrassé l'hérésie et la soutenant les armes à la main),

et sur la destruction par la force matérielle de tout ce qui contestait le pouvoir spirituel (comme si les hérétiques, là où ils étaient les plus forts, ne pillaient pas les églises et ne détruisaient pas les objets du culte qui leur déplaisaient), la guerre était inévitable entre la catholicité et le pays qui pratiquait la tolérance[1]. » — « Le parti catholique exaspéré appelait l'étranger avec une aveugle furie[2]. » En employant ce mot *étranger*, M. Martin commet un anachronisme : au moyen âge, l'étranger, l'homme en dehors de la chrétienté, l'*hostis*, était le non-catholique. Une fois la guerre inévitable, voici, d'après M. Henri Martin, les différents rôles des deux partis : « Le clergé catholique prêchait à ses fidèles la guerre sainte et l'extermination des hérétiques ; les pasteurs hérétiques détournaient, autant qu'ils pouvaient, leurs croyants de se défendre ou de se venger[3]. » Antithèse brillante, comme toutes celles où se complaît l'imagination de M. Henri Martin, mais qui a le malheur de ne s'appuyer sur rien de précis, car pour les Albigeois, l'Église romaine

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 247.
[2] *Histoire de France*, t. IV, p. 21.
[3] *Ibid.*, p. 248.

était une assemblée de méchants qu'il fallait détruire, et ils la détruisaient autant qu'ils pouvaient.

Une fois ses prémisses posées, M. Martin n'a pas de traits assez vifs pour stigmatiser les catholiques. Voici d'abord le légat du Saint-Siége, « le terrible Arnaud, un de ces fléaux de Dieu que la Providence envoie dans les jours de sa colère [1], homme incapable de repos et de pitié, un vrai génie d'extermination, un Attila en robe de moine [2], » « un homme qui avait sous sa robe de moine le génie destructeur des Genserik et des Attila [3], » tandis que plus d'un document nous le montre estimé dans le pays où il était connu, ayant été pendant trois ans abbé de Grandselve, au diocèse de Toulouse [4]. Puis voici saint Dominique et « son

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 14.

[2] *Histoire populaire*, t. I, p. 248.

[3] *Histoire de France*, t. IV, p. 23.

[4] Dom Vaissète, *Hist. génér. de Languedoc*, livre XXI, § 13. Relevons ici en passant une inexactitude : ce ne sont pas les légats qui firent élire Folquet, évêque de Toulouse, c'est le Chapitre de la cathédrale qui l'élut. (Baluze, *Miscellanea*, t. VI, p. 457; dom Vaissète, *l. c.*, liv. XXII, § 21.) — Puis le légat Milon ne mourut qu'à la fin de l'an 1209. En quittant Montpellier, il s'était rendu en Provence. (*Epistol. Innocentii III papæ*, liv. XII, ep. 152.)

œuvre sanglante [1], » saint Dominique, qui « passe pour le génie de l'Inquisition incarnée » (notez que saint Dominique, mort en 1221, a été complétement étranger à l'inquisition établie dix ans après), et offre « un des plus terribles exemples de ce que le fanatisme peut faire des meilleures natures [2]. » Enfin voici l'évêque de Toulouse, Folquet, « le féroce Folquet, surnommé l'évêque des Diables à cause de sa méchanceté, » et « pire que le légat, » dit M. Martin. Il « était toujours là, soufflant sa fureur aux gens du Nord contre ses diocésains. » Or, un de nos meilleurs confrères à l'Ecole des chartes, M. Lecoy de La Marche, me dit avoir trouvé, dans un manuscrit de Tours [3], ce trait bien digne d'un évêque, qui contredit l'appréciation de M. Martin : Une femme hérétique vint demander à l'évêque de Toulouse, Folquet, un secours, parce qu'elle était une pauvresse. L'évêque, sachant qu'elle était hérétique et qu'il n'aurait pas dû lui venir en aide, eut cependant pitié d'elle, et dit : « Je ne viens pas en aide à l'hérétique, je secours le pau-

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 285.
[2] *Ibid.*, p. 25 et 26.
[3] Ms. 205, f° 157.

vre[1]. » Folquet est, selon M. Martin, l'auteur de « ce plan vraiment diabolique de détruire autour de la ville les châteaux, les maisons, les arbres, en sorte qu'un des plus beaux et des plus riches pays du monde fut changé en désert. » Voilà déjà quelque chose! Ces dévastations sont rapportées par les chroniqueurs, et je n'ai garde de les justifier. La guerre ne connaissait guère alors d'autres lois : en tous pays, on ravageait, on pillait ; l'instinct brutal apparaissait presque seul, et l'influence du christianisme n'avait encore pu changer totalement l'opinion. Ces dévastations étaient un fait général des opérations militaires, mais rien n'indique que l'évêque de Toulouse en ait été l'inspirateur. Au surplus, M. Henri Martin conserve une bonne partie de son indignation pour le légat : il flétrit son inhumanité au siége de Béziers, sa perfidie au siége de Carcassonne, et « le massacre des habitants de Marmande par les croisés excités par les prêtres et les moines ; » trois faits importants invoqués par M. Henri Martin à l'appui de ses assertions, trois faits faux, dont un historien écrivant en 1868 n'eût pas dû ignorer la fausseté.

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 148.

M. Martin écrit : « Le légat jura qu'il ne laisserait point à Béziers pierre sur pierre, et qu'il ferait tout mettre à feu et à sang, tant hommes que femmes et petits enfants[1]. » D'après ces mots, le sac de Béziers aurait donc été prémédité ; mais, par malheur pour l'authenticité de ce serment, les chroniques contemporaines, le poëme de la croisade notamment, ne le relatent pas, et on le trouve seulement — M. Tamizey de Larroque l'a prouvé très-bien — dans la chronique rendue en prose au XIV[e] siècle. Il en est de même de cette autre parole qu'Arnaud aurait prononcée lorsqu'on lui demandait comment distinguer les hérétiques des fidèles : « Tuez-les tous, car Dieu connaît les siens ! » Parole qui n'a jamais été dite par le légat, et qui, répétons-le avec M. Tamizey de Larroque, constitue une belle et bonne calomnie. Ni la chronique de Saint-Denis, ni Guillaume Le Breton, ni Guillaume de Nangis, ni Albéric de Trois-Fontaines, ni Pierre de Vaulx-Cernay, ni Guillaume de Puylaurens, ni l'histoire de la croisade écrite en vers, etc., etc., ne font mention de cette préten-

[1] *Histoire populaire*, p. 250.

due réponse [1]. Elle se rencontre seulement, comme un on-dit, *dixisse fertur*, dans le livre d'un moine allemand, Pierre Césaire, qui écrivait quinze ans plus tard, au monastère de Heisterbach, à trois cents lieues du théâtre des événements, le *Dialogi miraculorum*, où, de l'aveu de tous les critiques, l'invraisemblance des récits atteint les dernières limites du grotesque. La ville fut prise et pillée par les truands, sans ordre des chefs, impuissants ensuite à arrêter leur fureur : voilà ce que dit l'histoire sur ce point, mis en pleine évidence par M. Tamizey de Larroque, à la dissertation duquel M. Henri Martin, qui répète le mot fameux, peut recourir pour plus ample informé [2]. La conduite d'Arnaud

[1] Il est bon de faire observer que si l'on a cru longtemps, comme M. Martin (*Histoire de France*, t. IV, p. 33), que l'auteur de l'*Histoire de la Croisade*, d'abord partisan de la Croisade, devint plus tard partisan des Albigeois par haine des excès commis par Simon de Montfort, le contraire est à présent établi. M. Guibal (*le Poëme de la Croisade contre les Albigeois*. Toulouse, 1863) a combattu ce système de Fauriel et soutenu qu'il fallait attribuer les deux parties contradictoires du poëme à deux auteurs différents, fait démontré avec une grande sagacité par M. Paul Meyer. (*Recherches sur les auteurs de la chanson de la Croisade albigeoise*, dans la *Biblioth. de l'École des chartes*, 6e série, t. I.)

[2] « On a contesté sans aucune raison valable ces paro-

au siége de Minerve rend d'ailleurs invraisemblable la réponse que le seul Césaire lui prête : on demandait au légat de décider du sort des habitants : « A ces paroles, dit Pierre de Vaulx-Cernay, l'abbé fut grandement marri et n'osa les condamner, *vu qu'il était moine et prêtre.* »

Quant à la perfidie du légat à Carcassonne, l'accusation tombe devant le simple récit des faits puisés aux sources les plus authentiques. On convint, avec le vicomte Raymond, d'accorder la vie sauve aux habitants de Carcassonne, mais on retint le vicomte comme otage jusqu'à l'entière exécution de la capitulation ; il n'y eut pas là de perfidie [1].

Reste enfin le tableau des prêtres excitant les croisés au massacre des habitants de Marmande, ce qui est aussi peu exact que le mot du légat au sac de Béziers. Aucun document n'en parle, sauf un seul, postérieur à l'événement, et sans valeur, la critique l'a démontré par la plume de M. Tamizey de Larroque.

les rapportées par un contemporain, moine de Cîteaux lui-même, » écrit M. Martin, *Histoire de France*, t. IV, p. 33.

[1] Dom Vaissète, liv. XXI, § 61. M. Martin, qui suit ici de préférence le récit de Guillaume de Nangis, dit lui-même en un autre endroit (p. 210, note) que Guillaume écrit en homme mal informé.

C'est en s'appuyant ainsi sur des faits erronés que l'on asseoit une argumentation qui, au premier abord, semble irrésistible, car tout a été choisi avec art pour frapper l'imagination. Cette argumentation s'écroule devant l'examen; mais qui a le temps de compulser les in-folios pour examiner les faits ? Aussi M. Henri Martin tient pour établie aux yeux de tous sa thèse sur l'Eglise persécutrice, féroce, intolérante, et il va continuer à la développer.

IX

Le Midi est vaincu ; quel usage le Nord, — et ici, selon la pensée de M. Martin, il faut lire l'Eglise, — quel usage le Nord va-t-il faire de sa victoire ? L'Eglise établit l'Inquisition, et l'Inquisition c'est l'opprobre et la ruine : voilà en peu de mots la thèse de M. Henri Martin. Pour la justifier, l'auteur confond des questions qu'il faut rétablir dans leur ordre.

Je laisse de côté plusieurs incidents, je vais au fond du débat.

Le mot *Inquisition*, pris dans son sens primitif, désigne un système de procédure intro-

duit dans le droit ecclésiastique et civil ; plus tard ce mot désigna les tribunaux chargés, au XIII[e] siècle, d'appliquer cette procédure à la recherche des actes d'hérésie, actes qualifiés de crimes par la société d'alors. Quelle fut la valeur de ce système de procédure qui remplaça le système germanique ? M. Henri Martin écrit bien : « L'abolition de ces coutumes superstitieuses (les ordalies) dans les procès fut un notable progrès [1]. » Mais il ajoute, comme un blâme contre la procédure nouvelle : « L'inquisition remplaça la procédure grossière, mais *loyale*, que la féodalité avait reçue en héritage des barbares. » Ce blâme est-il justifié ? La procédure d'enquête (*inquisitio*) repose sur le témoignage ; or tous les criminalistes et historiens jurisconsultes ont loué le droit canonique d'avoir ramené à sa véritable valeur la preuve testimoniale en la régularisant, et personne n'a reproché à cet élément de preuves qui fait encore le fondement de notre procédure, d'être *moins loyal* que celui du fer rouge ou de l'eau bouillante. L'enquête par commission remplaça les gages de bataille, et l'Eglise, en

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 256.

adoptant la preuve testimoniale, fit rentrer la justice dans la véritable voie, celle qui conduit à la vérité matérielle. Voilà le progrès accompli par la procédure d'inquisition [1]; cette procédure adopta d'ailleurs les formes de la procédure romaine, les principes du droit romain.

M. Martin, analysant les règles suivies par l'Inquisition, écrit : « Les hérétiques qui ne méritent point d'indulgence, quoiqu'ils se soumettent à l'Eglise, doivent être enfermés pour toujours. Quant à ceux qui refusent d'aller en prison ou de faire pénitence, ils doivent être, comme les relaps, envoyés à la mort. Aucun homme suspect, dit le règlement, — ici M. Henri Martin ouvre des guillemets pour montrer qu'il a l'air de citer mot à mot, — ne peut être dispensé de sa prison par la jeunesse de sa femme ou sa vieillesse, etc... A cause de l'énormité de ce crime (l'hérésie) on doit admettre

[1] La supériorité, dit M. Faustin Hélie, dans son *Traité de l'Instruction criminelle* (t. I, p. 408), était évidemment du côté des justices ecclésiastiques. Le savant M. Pardessus, dans un mémoire sur le droit coutumier (*Mém. de l'Académie des inscript.*, t. X, p. 666 et suiv.), fait l'éloge de cette procédure qui, dit-il, est encore la base de toutes celles qu'on suit dans les tribunaux modernes (p. 697 et 698).

pour convaincre les accusés le témoignage des malfaiteurs et des infâmes » (ces mots sont toujours entre guillemets). Comment douter de ces dispositions? M. Martin cite le règlement, en donne la date; il a été promulgué en 1235 à la requête des inquisiteurs par un concile des provinces ecclésiastiques de Narbonne, d'Aix et d'Arles. N'est-on point convaincu par ces textes, et comment peut-on nier? — Eh bien, on peut nier, et l'on doit n'être point convaincu. J'ouvre un recueil de conciles: celui de Labbe est sous ma main, et je lis l'un après l'autre les articles du règlement. D'abord, je cherche en vain le premier membre de la phrase : « Les hérétiques *qui ne méritent point d'indulgence.* » Puis je vois seulement que l'on engage (ce sont des conseils que donne le concile) à soumettre les hérétiques convertis à une punition, à une pénitence : Si on le juge opportun, *si fuerit visum expedire,* on les exilera d'une ville, d'une province, pour un temps ou pour toujours, on construira des prisons pour enfermer les pauvres convertis [1]; et le concile ajoute :

[1] L'emprisonnement est la peine adoptée par l'Église. M. Guizot a dit à ce sujet (*Hist. de la Civilisat.*, 6e leçon) : « Il y a dans les institutions de l'Église un fait en général

« Nous entrons dans ces détails, non pour que vous imposiez à tous et partout les pénitences ci-dessus, mais pour qu'avec les pleins pouvoirs qui vous sont donnés par le Pape, vous les appliquiez selon les fautes commises, selon les personnes qui les ont commises, selon les lieux, les temps et les autres circonstances où elles ont été commises, en agissant avec une telle réserve et une telle prudence que, soit en sévissant, ou en pardonnant, vous arriviez à corriger la vie des coupables. » Vraiment, je ne vois là rien de bien terrible, et j'entends proclamer ce grand but de la pénalité poursuivi par les criminalistes et réalisé seulement par l'Eglise : la correction des coupables.

Les relaps et les impénitents sont livrés au bras séculier, mais, ajoute le texte, que M. Martin a cru devoir abréger ici, s'il l'allongeait tout à l'heure : « Si ces impénitents se repentent, on ne doit pas les repousser. »

« Aucun homme suspect, » dit M. Martin, met-

trop peu remarqué, c'est son système pénitencier, système d'autant plus curieux à étudier aujourd'hui qu'il est, quant aux principes et aux applications du droit pénal, presque complétement d'accord avec les idées de la philosophie moderne. »

tant encore ces mots entre guillemets, pour montrer sans doute que la citation est textuelle; or ces mots ne se trouvent pas dans le texte, ils sont remplacés par ceux-ci : « Parmi ceux qui doivent être incarcérés. » M. Martin continue : « Nul ne peut être dispensé de la prison... » C'est ce qui a toujours été, même ce qui est de nos jours. Seulement le règlement ajoutait : « à moins de permission spéciale, » ce qui laissait la porte ouverte à tous les tempéraments; mais M. Martin, jugeant probablement ces mots inutiles, les a passés sous silence et remplacés par trois points. Trois points également tiennent lieu d'un mot qui a cependant son importance, car il change complétement la signification de la phrase. C'est le mot : quoique, *quamvis*. « Quoiqu'à cause de l'énormité de cette accusation les criminels et les gens dont la réputation est compromise (*infames*, ce que M. Martin traduit par notre mot « infames ») et même les complices soient admis à accuser et à porter témoignage (ici M. Martin termine brusquement sa phrase et met un point là où dans le texte il y a une virgule; je continue donc de citer), il y a cependant des exceptions pour anéantir le témoignage des témoins qui

semblent ne pas être dirigés par le zèle de la justice, mais par l'ardeur de la malignité : tels sont ceux qui trament des complots et nourrissent des inimitiés mortelles. Les autres crimes, quoiqu'affaiblissant le témoignage, ne l'anéantissent pas, surtout si les témoins en ont fait pénitence. »

On peut, comme on le voit, trouver déjà quelque différence entre la phrase du texte et celle artistement découpée par M. Martin. Toutefois M. Martin ayant jugé à propos de mettre en italique le mot « infames, » sans doute pour mieux faire remarquer au lecteur l'infamie de cette disposition, il me vient à la pensée qu'il n'a pas compris le sens du mot latin *infames*. A défaut d'un dictionnaire d'étymologie, M. Martin n'a-t-il donc jamais ouvert un ouvrage de droit canon ? Il aurait pu lire dans del Bene par exemple [1] : On repousse le témoignage de l'excommunié, du criminel, de celui dont la réputation est atteinte en droit, tel est

[1] *De officio S. Inquisitionis.* Lugduni, 1680, 2 vol. in-f°. Cf. Carena, *Tractatus de officio S. Inquisitionis.* Bologne, 1668, in-f° ; *Opus quod judiciale Inquisitorum dicitur.* Rome, 1670, in-4° ; *Della punzione degli eretici e del tribunale della S. Inquisiz. lettere* (Anonyme, de Vincent Parri. Rome, 1795, p. 430).

celui qui a été condamné pour quelque crime: *Repellitur excommunicatus, criminosus et infamis infamia juris qualis est quicumque aliquo crimine est damnatus;* on repousse même celui dont la réputation est atteinte en fait, mais cependant sa déposition peut parfois être admise pour en corroborer d'autres, *repellitur etiam infamis facti sed tamen interdum admitti potest in subsidium.* Et veut-on savoir quels sont ceux dont la réputation est atteinte en fait, les *infames facti* opposés aux *infames juris?* Ce sont les usuriers, les bâtards, les blasphémateurs, les joueurs et les ivrognes de profession, les bateleurs de la place publique, les apostats, les prodigues ; des auteurs, comme Limborch[1], ajoutent les courtisanes et les gens de mauvaise vie déposant sur les faits passés dans leurs maisons. Ne paraît-il pas juste de traduire comme je l'ai fait : gens compromis de réputation? et dès lors quel blâme peut-on élever contre cette prescription ? Quant au mot *criminosi,* traduit par M. Henri Martin par le mot *malfaiteurs,* c'était principalement, dans le langage du droit canonique, les excommuniés.

[1] *Historia Inquisitionis.* Amstelodami, 1692, in-f°, p. 267.

Encore une fois, je laisse au jugement du public ce système d'éclectisme sur les textes, mis en pratique par M. Henri Martin, citant ce qui peut choquer, et taisant ce qui mériterait des éloges [1]. M. Martin veut à tout prix justifier sa phrase que les instructions données aux inquisiteurs « semblent inspirées par le génie des Tibère et des Domitien; » mais où est l'équité?

M. Henri Martin adresse ensuite un grand reproche à l'Inquisition, au pape Grégoire IX, aux conciles provinciaux : c'est d'avoir organisé la procédure secrète. Or, les jurisconsultes le constatent, la procédure secrète ne fut pas érigée en principe par le droit canon ; le principe contraire était même directement proclamé [2].

[1] M. Martin, en citant quelques décrets du Concile de Toulouse, en 1229, oublie celui-ci et plusieurs autres : « Il est ordonné à la Cour de donner un avocat aux pauvres auxquels leur pauvreté ne permet pas d'en avoir. Il ne faut condamner que sur l'aveu personnel du coupable ou sur des preuves claires et évidentes, car il vaut mieux laisser un crime impuni que de condamner un innocent. » *Satius enim est facinus impunitum relinquere quam innocentem condemnare.*

[2] « Cæterum in his omnibus præcipimus, dit Boniface VIII (*Sexti Decretal.*, l. III, tit. 2, c. 20) tam episcopos quam inquisitores puram et providam intentionem habere, ne ad accusatorum vel testium nomina supprimenda ubi est

Il est vrai que des exceptions furent admises au principe de publicité, dans le cas, par exemple, où les témoins auraient été, par suite de la publication de leurs noms, exposés à quelque danger : ce secret, gardé aujourd'hui encore avant le débat public parce qu'il facilite la découverte des crimes, devint général sous Innocent VI. La procédure secrète, dont l'établissement fut à l'origine une réaction bienfaisante contre la procédure du passé [1] où la publicité était trop absolue et les hommes jugeurs trop négligents, s'établit donc insensiblement, et fut ensuite sanctionnée par les ordonnances royales de 1498, 1536, 1539, 1670. « Mais la procédure inquisitoriale du XIII[e] siècle ne présentait point, écrit un savant professeur de la Faculté de droit de Toulouse, M. Huc, les inconvénients qu'on lui a injustement reprochés. S'il est vrai de dire que cette procédure découle directement

securitas periculum esse dicant, nec in eorum discrimen securitatem asserant, ubi tale periculum immineret super hoc eorumdem conscientias onerantes. » Cf. M. d'Espinay, *l. c.*, p. 127 et suiv., et sur tous ces points la grande *Histoire du droit criminel*, par M. du Boys, *passim* ; voir surtout t. II, p. 305, 380, 382, 597, 602, 702, etc.

[1] Faustin Hélie, *Traité de l'Instruction criminelle*, t. I, p. 585.

de la doctrine canonique, il serait inexact de prétendre que c'est le droit pontifical qui a créé ce système obscur et ténébreux. La procédure devint secrète dans les tribunaux ecclésiastiques comme dans les tribunaux séculiers, mais ce résultat fut produit par des causes étrangères au droit canonique. Si le droit séculier s'était borné à adopter la procédure canonique, il aurait consacré un progrès immense; mais il voulut aller plus loin, et en établissant la procédure secrète, il donna naissance à tous ces abus qui ont tant jeté de défaveur sur l'ancien droit criminel [1]. » M. Martin écrit au contraire : « On y reconnaît (dans la procédure de l'Inquisition) la source de tout ce qu'il y eut d'odieux et d'inhumain dans notre vieux droit criminel [2]. »

Rétablissons donc la vérité sur la question de principe : la procédure de l'Inquisition ne fut pas irréprochable sans doute, rien ne l'est ici-bas ; mais son adoption au XIIIe siècle constitua une amélioration, fut un progrès sur les

[1] *De l'Influence du droit canonique sur la législation criminelle*, dans la *Revue critique de législation*, 1858, t. I, p. 455-57.

[2] *Histoire de France*, t. IV, p. 154.

temps antérieurs, et cela suffit pour la justifier aux yeux de l'histoire. « Lorsqu'il s'agit de juger une institution, fait observer avec raison un savant légiste, M. Pardessus, c'est d'après le bien ou le mal qu'elle a fait à l'époque et dans la situation où elle s'est produite, qu'il faut l'apprécier [1]. »

Quant à la raison qui a fait établir des tribunaux pour punir les actes d'hérésie, elle est naturelle, étant donnés les rapports de l'Eglise et de l'Etat au moyen âge. M. Martin condamne la légitimité de ces rapports, c'est autre chose; mais il faut prendre la situation comme elle était. Or, en ce temps-là, l'empereur Frédéric II lui-même, prince très-peu religieux, ce me semble, édictait les lois les plus dures contre les hérétiques : prison perpétuelle, mort, etc. « Les hérétiques, disaient les légistes, doivent être punis plus sévèrement que les criminels de lèse-majesté, car ils pèchent à la fois contre Dieu, contre leurs semblables et contre eux-mêmes [2]. » Voilà l'opinion du pouvoir laïque, les règles suivies par les tribunaux

[1] *Recueil des ordonnances des Rois de France*, t. XXI, préface : *de l'Administration de la justice en France.*
[2] Pertz, *Monum. Leg. Germ.*, t. II, p. 285.

laïques; tout esprit impartial doit se les rappeler pour juger équitablement les actes des tribunaux ecclésiastiques.

Veut-on à présent condamner l'application qui a été faite de la procédure inquisitoriale dans les tribunaux ecclésiastiques? Assurément je ne puis ici ni tout approuver, ni tout excuser, et je veux blâmer tout ce qui est répréhensible, mais il ne faut rien non plus exagérer.

Le savant éditeur de l'*Inventaire* inédit concernant les archives de l'Inquisition de Carcassonne, M. Germain, a justement écrit: « En relatant d'une manière parfois minutieuse les incidents de la procédure, le document montre avec quelle lenteur et quelle maturité se comportait cette justice inquisitoriale prétendue si expéditive [1]. » Parle-t-on de la question? Mais la question, la torture, dont l'usage devint général, fut un legs de la double procédure romaine et germanique fait au monde moderne: elle ne vint pas du droit canonique [2].

[1] *Inventaire*, etc., p. 24, publié en 1856, réimprimé dans le tome II des *Mélanges académiques d'histoire et d'archéologie*, par M. A. Germain, 3 vol. in-4°. Montpellier, 1860.

[2] Ce sont les juges royaux, très-enclins à appliquer le droit romain, qui furent les premiers à employer la

Lorsqu'à la suite des études sur le droit romain on admit la question, l'Eglise en repoussa d'abord, puis en limita l'usage, comme précédemment elle avait repoussé et limité l'usage des ordalies. Les tribunaux ecclésiastiques adoptèrent la question; mais si ces supplices sont aussi contraires aux règles de l'humanité qu'aux véritables besoins de la répression sociale, tous les tribunaux qui l'ont employée doivent encourir le même reproche. La rigueur des peines envers les hérétiques, fait observer Mœhler [1], dépend évidemment de la rigueur des lois pénales admises par la société de ce temps. Et M. Germain a écrit : « Les inquisiteurs préféraient la miséricorde au sacrifice [2]. » En dehors de la question philosophique, et historiquement parlant, on ne doit pas être

question. Cf. M. Faustin Hélie, *Traité de l'Instruction criminelle*, t. I, p. 544; M. d'Espinay dans la *Revue de législation*.

[1] *Histoire de l'Église*, t. II, p. 580.

[2] *Inventaire*, etc., p. 7. — M. Albert du Boys (*Correspondant*, 25 avril 1857) a dit avec raison que les rigueurs de la procédure et de la pénalité usitées dans l'Inquisition au XIIIe siècle furent plus tard bien aggravées sous l'influence des lois civiles. On n'a, dit-il, qu'à comparer à ce sujet le *Directorium* d'Eymeric (1360) avec le commentaire de Pegna en 1586.

plus reçu à blâmer l'Inquisition à cause des rigueurs de sa justice, pareilles aux rigueurs de la justice civile, qu'on ne serait reçu à reprocher, par exemple, aux tribunaux du XIX[e] siècle l'usage de la détention préventive, de la mort civile, etc., prescriptions légales dont l'opinion réclame dès aujourd'hui la suppression, et qui dans cinquante ou cent ans paraîtront peut-être d'une iniquité révoltante.

Il faut blâmer partout les abus, et on peut le faire d'autant plus librement que l'Eglise n'est nullement engagée dans le débat. Tant qu'elle vivra dans le temps, elle pourra, dans ses rapports avec les hommes et les choses, en subir la corruption. Ce sera un malheur assurément, mais un malheur dont elle n'est point seule responsable. Personne ne peut demander à qui que ce soit d'avoir plus de lumière et de sagesse que les plus intelligents de ses contemporains. « Quel tribunal, quelle réunion de juges, écrit M. Germain, n'a jamais rien eu à se reprocher [1] ? » Au surplus, je le répète, il ne faut rien exagérer, et sur ce point il y a eu souvent exagération, ceux qui ont étudié

[1] *Une consultation inquisitoriale au* XIV[e] *siècle*, p. 7.

les faits le savent très-bien. Ainsi M. Laferrière, en étudiant les coutumes de Toulouse, a montré que les lois spoliatrices qui, dit-il en termes généraux, pesèrent sur l'Albigeois et le pays de Carcassonne, n'eurent pas d'empire même un seul jour à Toulouse[1]. Or Toulouse était le seul pays dont M. Laferrière s'occupait. Ainsi encore, M. Boutaric, qui connaît si bien l'histoire de ces temps et de ces pays, a écrit que « le zèle des agents inférieurs, officiers civils du comte, fait contraste avec la modération du clergé séculier et des inquisiteurs eux-mêmes, qui durent plus d'une fois lutter pour arracher aux bûchers de malheureux hérétiques qui avaient trouvé grâce à leurs yeux, mais que la rapacité des agents du fisc voulait y précipiter[2]. »

[1] *Revue de législation*, t. VI, p. 500.

[2] *Revue des questions historiques*, t. II, p. 177. M. Boutaric renvoie à une curieuse lettre écrite par un inquisiteur au comte Alphonse. Souvent il en fut ainsi, car l'Église a besoin parfois de modérer le zèle imprudent : chacun ne se rappelle-t-il pas la lettre écrite alors par le Pape au roi de Navarre au sujet des lois terribles portées par saint Louis contre les blasphémateurs ? « Il ne convient pas, disait le Souverain Pontife, que le roi de France adopte les peines si sévères portées contre le blasphème par les législateurs dans l'Ancien Testament. »

Mais il y eut des inquisiteurs assassinés..., preuve, dit-on, que les peuples les avaient en horreur à cause de leurs forfaits. « Cet épouvantable régime sous lequel personne n'était assuré ni de sa liberté, ni de sa vie, poussa au désespoir les populations du Midi, écrit M. Martin; un régime de liberté et de brillante civilisation fut remplacé par un régime d'étouffement et de terreur tel qu'on n'en avait jamais vu en Europe. » M. Martin nous montre alors « les populations du Languedoc tentant un dernier effort contre la domination du Nord et contre la tyrannie des inquisiteurs, qui avaient recommencé leurs sanglantes procédures [1] ; » puis il signale « les frères prêcheurs au zèle sanguinaire, pourvoyeurs et suppôts de l'Inquisition, courbant toutes les têtes sous leur terrible ministère [2]. » Enfin il gémit sur ces trente-cinq ans « d'effroyables calamités [3], » « de tyrannie catholique [4], » dont le Midi a souffert.

Encore une fois je ne nie point des excès

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 193.
[2] *Ibid.*, p. 62, note, et p. 195.
[3] *Ibid.*, p. 196.
[4] *Ibid.*, p. 151.

possibles; je ne veux même point discuter aucun des faits passés à Avignonet, à Albi et ailleurs, bien que plusieurs personnes estiment la discussion très-opportune pour justifier la conduite des inquisiteurs. Je sais seulement (toute l'histoire l'atteste) que l'erreur, poursuivie par la vérité, l'attaque à outrance par la calomnie; je sais que souvent il suffit d'un nom pour soulever les passions et amener des excès contre les personnes même les plus innocentes : nous l'avons vu de nos jours; je sais encore que, lorsque Rome intervint, ce fut pour adoucir la rigueur et examiner la plainte. Ainsi, en 1243, le pape Innocent IV défendit à l'évêque de Carcassonne de donner des sentences d'interdit général pour punir des crimes de particuliers [1]; ainsi en 1268 le pape Clément IV nomma deux cardinaux pour examiner les réclamations faites contre les inquisiteurs par des bourgeois de la ville [2]; ainsi en 1305 le pape Clément V, sur de nouvelles plaintes adressées par les chapitres de Saint-Salvy, de

[1] P. Bouges, *Histoire ecclés. et civile de Carcassonne*, p. 553, et M. Mahul, *Cartulaire de Carcassonne*, t. V, p. 415.

[2] M. Mahul, *ibid.*, t. V, p. 628.

Sainte-Cécile d'Albi, de Gaillac, donna une semblable commission à deux cardinaux; car, écrivait le pontife, « il est utile de savoir véritablement si les inquisiteurs ont suivi la justice dans les procès, comme nous le désirons, ou si, ce qu'à Dieu ne plaise, ils ont prévariqué et se sont rendus coupables[1]. »

Quoi qu'il en soit, les rigueurs, les vengeances, sont aux yeux de M. Martin le résultat du régime imposé au Midi après la guerre des Albigeois, régime qui amène, comme conséquence, la perte de la liberté politique et la disparition de toute culture littéraire.

Examinons à présent ces jugements.

M. Martin parle d'un « régime d'étouffement et de terreur; » or un des meilleurs érudits de notre génération, M. Boutaric, nous a montré comment, à la période de violences terminée par le traité de 1229, succéda une période de réparation et d'apaisement sous saint

[1] « Utile est scire veritatem an inquisitores bene processerint, ut optamus, an perperam egerint et nequam, quod absit, ut quilibet tali depositione veniat testimonium perhibendum. » M. Mahul, *Cartulaire*, t. V, p. 656; M. Comayré, *Études historiques et Documents inédits sur l'Albigeois, le Castrais et le diocèse de Lavaur*, p. 240. Docum. inédits, n° 65. Albi, 1841, in-4°.

Louis et son frère Alphonse de Poitiers. M. Boutaric, dans un excellent travail, publié dans la *Revue des questions historiques*[1], a étudié, d'après plus de trois mille documents déposés aux Archives et à la Bibliothèque nationale, l'administration du comte Alphonse : il montre quels furent sa justice et son gouvernement; il fait voir comment il répara en partie les maux causés par la guerre, en bâtissant des villages et en les dotant de bonnes institutions municipales; il affirme, pièces en main, qu'Alphonse ne pressura pas ses peuples, et que les populations du Midi trouvèrent dans saint Louis et dans son frère des maîtres bienveillants, qui respectaient les libertés provinciales[2]. Or M. Henri Martin écrit au contraire : Alphonse et sa femme, « établis à Vincennes, abandonnent leurs domaines à des sénéchaux qui portèrent atteinte aux libertés municipales[3]. » Cependant un fait général se produit : à la suite de la guerre des Albigeois, des barons du Midi s'efforcèrent de détruire les vieilles traditions populaires ; mais

[1] T. II, p. 155-180.

[2] M. Boutaric, *S. Louis et Alfonse de Poitiers*. 1870. Ouvrage qui a eu le grand prix Gobert, et *Revue historique du droit*, juillet-août 1860, p. 10.

[3] *Histoire de France*, t. IV, p. 249.

si le pays fût resté catholique, observe le savant M. Germain, cette destruction peut-être n'eût pas eu lieu, et, comme Montpellier, le pays eût gardé toutes ses libertés et eût mené de pair, de même que cette commune, son développement politique et son développement intellectuel [1]. S'il y eut donc diminution de liberté politique, l'hérésie en serait plutôt responsable que l'Église.

En perdant la liberté, le Midi perdit sa poésie, et M. Martin déplore « la gloire des troubadours, étouffée sous les bûchers de l'Inquisition [2]. » A cette phrase retentissante, je répondrai d'abord que les derniers troubadours trouvèrent asile et protection dans la ville la plus catholique du Midi, à Montpellier ; je dirai ensuite qu'un des hommes les plus instruits dans l'histoire de la littérature romane, M. Diez, a fort bien montré comment la poésie de cour étant le produit de l'esprit chevaleresque, tel qu'il régnait parmi les seigneurs du Midi au XII[e] siècle, se trouvait soumise aux vicissitudes du système féodal et devait tomber

[1] *De l'organisation administrative de Montpellier*, pages 51-52.

[2] *Histoire populaire*, t. I, p. 299.

avec lui [1]. « Cette raison, parfaitement suffisante, dispense d'en chercher d'autres, » dit précisément un autre érudit fort compétent, M. Paul Meyer[2]. La littérature romane, comme toutes les littératures, s'éteignit lorsque les esprits prirent une autre direction. Désormais « l'évolution littéraire se fit dans le sens français et bientôt en français [3]. »

Avant de quitter cette époque, et puisque nous parlons littérature, je voudrais ouvrir ici une parenthèse pour montrer l'art avec lequel M. Henri Martin sait arranger les faits pour les présenter au public ; il écrit : « Le concile défendit expressément aux laïques d'avoir les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Cette interdiction achevait d'élever comme un mur de séparation entre le clergé et le troupeau des fidèles, qui perdait tout droit de connaître

[1] *De la Poésie des troubadours*, p. 65 de la traduction.

[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. V, p. 246. Cf. 6e série, t. III, p. 49.

[3] M. Meyer, *ibid.*, p. 247 ; cf. un article de M. Cambouliu (de Montpellier) dans la Revue du Dr Ebert : *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, 1860, 2e cahier, sur les causes de la chute de la poésie des troubadours et la renaissance de cette poésie au XIVe siècle à Toulouse. M. Meyer n'admet pas cette renaissance (*Bibl. de l'École des chartes*, 5e série, t. V, p. 53).

par lui-même sa religion. C'était attribuer au laïque l'ignorance et la foi aveugle [1]. » Cette conséquence n'est pas exacte : car, d'abord, la lecture de la Bible, si utile et si instructive qu'elle soit, n'est nullement nécessaire au peuple pour bien connaître la religion ; ensuite, en relisant le canon du concile dont parle M. Henri Martin, je vois indiquée une exception à cette défense de lire les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament : « Sauf, est-il dit, le Psautier ou le Bréviaire pour les offices divins, ou les heures de la vierge Marie. » Citer cette ligne serait déjà à propos, mais la conscience d'un historien demanderait quelque chose de plus ; il faudrait observer d'abord en principe que la lecture des livres saints n'a jamais été interdite, puisqu'il y a nombre de décrets — Cherubini les a notés [2] — pour la recommander ; puis en fait que l'Eglise a approuvé des traductions de la Bible en langue vulgaire, exigeant seulement l'exactitude dans la traduction [3]. Il conviendrait en outre, pour

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 153

[2] *Bibliotheca criticæ sacræ*. Lovani 1704, in-f°, t. IV, p. 151.

[3] Cherubini donne une liste de ces versions publiées en

le cas présent, de remarquer que ce décret local, temporaire, a été donné parce que les traductions cathares ayant été mal faites, — probablement sur des textes grecs différents de la version latine, — et ayant ainsi altéré le sens original, il était sage de prémunir les fidèles contre une lecture que l'ignorance pouvait rendre dangereuse. L'ignorance — dans ce pays civilisé, — au XIII[e] siècle comme au XIX[e], est en effet ce qui permet à l'erreur de faire des progrès rapides. Déjà, en 1217, le pape Honorius III s'en était aperçu, et avait demandé à l'Université de Paris d'envoyer quelques prédicateurs pour s'adonner à l'enseignement[1]. En 1233, le concile de Béziers, composé d'évêques du pays très au courant des besoins des populations, écrivait : « Parce que l'aveuglement de l'ignorance a trop prévalu dans ces contrées, nous ordonnons que dans tout monastère

France, en Italie, en Allemagne. Voir également Haim, *Repertorium bibliographicum*, 1826-1838. Panzer, *Annales typographici ab artis inventæ origine*, le *Manuel du libraire* de Brunet, les divers catalogues de manuscrits, etc.

[1] Rinaldi, ann. 1217, n° 49. « Monemus per apostolica scripta mandantes quatenus illuc aliqui ex vobis accedant qui causam Dei agentes ex animo, lectioni, prædicationi et exhortationi vigilanter insistant. »

les abbés établissent un maître pour apprendre la grammaire aux enfants et aux autres ignorants [1]. » C'est également dans cette pensée de propager l'instruction, comme moyen de détruire l'hérésie et de ramener à la Vérité, que le Souverain Pontife fonda cette Université de Toulouse dont l'établissement fut stipulé au traité de Paris par le légat du Saint-Siége [2]. Ainsi M. Martin voudrait toujours montrer l'Eglise catholique amie des ténèbres ; mais toujours l'histoire proclame les efforts de l'Eglise pour propager l'instruction et combattre l'ignorance.

X

Nous avons indiqué, d'après M. Henri Martin, les déplorables résultats des événements politiques accomplis dans le Midi, au XIII[e] siècle, résultats dont la responsabilité retomberait,

[1] Rinaldi, ann. 1233.

[2] Le texte de la fondation dans d'Achery, *Spicilegium*, t. III, p. 605. Savigny dit (*Hist. du droit romain*, t. III, p. 290 de la traduction) que la bulle du Pape fondant en 1233 l'Université de Toulouse est un monument de l'oppression des Albigeois.

selon lui, sur l'Église, et nous avons dit combien ce jugement nous paraissait peu d'accord avec les faits; nous allons à présent entendre le réquisitoire direct que l'auteur de l'*Histoire de France* fulmine contre la Papauté pendant ce même XIIIe siècle. La Papauté a livré l'Irlande aux Anglais; la Papauté a été, en Angleterre, ennemie de la liberté, amie des despotes; la Papauté a sacrifié Jérusalem à ses passions contre Frédéric II, en délaissant saint Louis pendant son séjour en Terre sainte; la Papauté enfin a abandonné Constantinople.

Parmi ces faits, il y en a peut-être de vrais, mais ils sont mal présentés, et il y en a évidemment de faux. Examinons-les rapidement.

M. Henri Martin écrit: « En 1156, le pape anglais Adrien IV, celui-là même qui avait autorisé Henri II au parjure contre son frère (ce qui est complétement erroné), lui avait octroyé la seigneurie d'Irlande, afin, était-il dit dans la bulle papale, d'y rétablir le christianisme dans sa pureté et d'assujettir les Irlandais à l'impôt du denier de Saint-Pierre... Ainsi c'est la Papauté qui a livré l'Irlande à l'Angleterre. La Papauté a peu mérité de l'Irlande le dévoue-

ment opiniâtre que celle-ci lui a témoigné dans les temps modernes [1]. »

Je sais que le docteur Lynch en 1660 [2], le P. Alford en 1663 [3], que l'abbé Mac-Geoghegan en 1758 [4], ont nié énergiquement l'authenticité de la bulle d'Adrien IV; mais comme tous les historiens de notre temps, Plowden [5], Lingard [6], Lanigan [7], Kelly [8], Haverty [9], l'acceptent, je veux bien l'admettre. Peu importe du reste, puisque les Papes, cela est certain, ont, au XIIIe siècle, employé leurs efforts pour amener l'obéissance des Irlandais aux rois d'Angle-

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 218.

[2] *Cambrensis eversus*, 1662, in-fº.

[3] *Annales ecclesiastici et civiles*, 4 vol.

[4] *Histoire de l'Irlande*, 3 vol. in-4º. Paris, 1758.

[5] *Historical review of the progress of the catholic association*, 1822, t. I, p. 27.

[6] *History of England*, 1823, t. II, p. 360.

[7] *Ecclesiastical history of Ireland*, 1829, t. IV, p. 165, 242.

[8] Nouvelle édition du *Cambrensis eversus*, 1850, dernière note.

[9] *History of Ireland*, Dublin, 1860, p. 205 et 206. Cependant l'opinion de la non-authenticité de la bulle d'Adrien IV conserve aujourd'hui encore des partisans très-érudits. Nous croyons savoir que Mgr Moran prépare un travail sur ce sujet. Je ne puis que remercier ici mes deux honorables amis, MM. O'Kelly et O'Byrne, pour leur bienveillance à répondre à mes questions et à me fournir des renseignements précieux.

terre. Le point de départ de cette conduite doit donc être, malgré les difficultés qu'elle soulève, cette bulle, vraie ou fausse, accordée par Adrien IV aux exigences d'Henri II [1], selon qu'il est rapporté par Jean de Salisbury si le passage n'est pas interpolé, comme plusieurs le prétendent. D'après les idées ayant cours alors, le Pape pouvait avoir le droit d'agir ainsi; mais tout en admettant la bonne foi, il ne m'en coûte nullement d'avouer que cet acte serait, à mes yeux, regrettable. Au premier abord, en effet, il paraîtrait contraire à l'équité de croire les calomnies proférées par un prince dissolu et impie contre un peuple et un clergé qui produisait alors des saints et honorait Dieu d'un culte public; il paraîtrait contraire à la justice d'avoir permis à ce prince, avant toute vérification des faits invoqués, de s'emparer de l'Irlande; je dis avant toute vérification, car l'enquête ordonnée par Adrien IV n'a pas eu lieu, comme Grégoire IX le déclara le 4 janvier 1235, en ordonnant à l'archevêque de Dublin d'ouvrir une nouvelle enquête [2]. Je puis donc

[1] « Significasti nobis te Hiberniæ insulam velle intrare. » (Labbe, *Concil.*, t. X, p. 1143.)

[2] *Theiner, Vetera monumenta Hibernorum et Scotorum*

regretter la bulle d'Adrien IV, mais il m'est impossible d'ignorer que cette bulle s'appuyait sur le droit reconnu en ce temps ; je me souviens aussi, et des recommandations adressées par le Pape au Roi : *Stude gentem istam bonis moribus informare*, et des manœuvres employées pour arracher le consentement du Souverain Pontife[1].

Quant à la seconde partie de la phrase de M. Henri Martin : « La Papauté a peu mérité le dévouement de l'Irlande, » je ne saurais l'accepter, car les Souverains Pontifes n'ont jamais cessé de réclamer contre la dureté de l'oppression anglaise et les abus introduits dans ce pays. Honorius III, le 9 mai 1224[2] ; Grégoire IX, le 4 janvier 1235[3] ; Innocent IV, le 20 juillet 1252[4], et surtout Jean XXII, le 30 mai 1318[5], ont fait entendre à ce sujet les plus énergiques protestations. J'entends encore la voix de ce

historiam illustrantia, t. I, p. 23. Cette circonstance militerait, ce me semble, en faveur de l'opinion sur la non-authenticité de la bulle.

[1] Ces manœuvres ont été très-bien exposées par M. l'abbé Vervorst dans son *Histoire ecclésiastique* (collection Migne, t. XXI, p. 293).

[2] Theiner, *Vetera monumenta*, t. I, p. 23.

[3] *Ibid.*, p. 30.

[4] *Ibid.*, p. 56.

[5] *Ibid.*, p. 201.

Jean XXII rappelant que, si son prédécesseur Adrien a concédé la seigneurie de l'Irlande, — *concessisse dicitur*, — « ce fut à des conditions spéciales et formelles, qu'aucun roi d'Angleterre n'a observées et que tous ont violées, en infligeant injustement à ce pays de cruels traitements, en l'accablant par des excès inouïs, en sorte que par des charges insupportables et une inhumaine tyrannie, il s'est trouvé plus malheureux et dans une position plus intolérable[1]. » Je recueille avec bonheur ces paroles des Souverains Pontifes, car elles sont à mes yeux, s'il en est besoin, la réparation et, j'oserai le dire, l'expiation des bulles d'Adrien IV et de plusieurs de ses successeurs. Depuis lors la voix de la Papauté n'a pas manqué à la cause de l'Irlande : le « dévouement opiniâtre » de ce noble pays ne l'a pas oublié, et vainement M. Henri Martin voudrait amener aujourd'hui les Irlandais à maudire, comme lui, la conduite de la Papauté à leur égard. On ne maudit pas une mère, et

[1] « Indebite duris afflictionibus et gravaminibus inauditis importabilium servitutum, oneribus et tyrannibus inhumanis, ipsos eo miserabilius et intolerabilius quo diutius oppresserunt. » Le texte donné par le P. Theiner, d'après les registres du Vatican, diffère sur quelques points de celui déjà publié.

tous les fils de saint Patrice savent quels liens les attachent à la sainte Église romaine.

Je passe au second fait relevé par M. Henri Martin.

S'il est vrai qu'Innocent III cassa la grande Charte d'Angleterre, Charte qui, prise en son ensemble, était excellente, puisqu'elle réprimait des abus choquants, faut-il en conclure, avec M. Martin, que « la Papauté prenait parti pour le despotisme, à condition que les despotes fussent ses serviteurs ? » Non ; car M. Martin présente ici les faits d'une manière trop incomplète. Toute l'argumentation du Pape en cette circonstance est celle-ci : le Souverain Pontife est suzerain de l'Angleterre (c'était la croyance du temps, admise par tous les Anglais); la Charte a été extorquée, par violence, à un prince vassal de l'Église et qui, s'étant engagé à se rendre à la croisade, était plus spécialement sous la garde de l'Église : à ce double point de vue, l'autorité du Saint-Siége se trouverait amoindrie si tout ce qui a été fait sans lui, par voie de rébellion, contre le prince, n'était révoqué. C'est donc surtout une question de forme : le Pape défend aux barons la rébellion, *ne igitur ipsius bonum propositum hu-*

jusmodi occasionibus volueritis impedire. Le Pape ne touche pas au fond de la question, ou, s'il l'examine, c'est pour se ranger du côté des barons : « De même, leur écrit-il, que nous ne voulons pas voir le Roi privé de son droit, nous voulons aussi que le Roi cesse de vous nuire et d'opprimer l'Angleterre, par des coutumes mauvaises et des actes iniques. Ne réclamez donc pas avec insolence, mais avec respect : nous supplierons le Roi d'agréer vos justes demandes [1]. » Voilà donc cet acte du Pape naturellement expliqué, comme l'histoire doit l'expliquer. Ajoutons, ce que M. Martin n'a pas dit, que si Innocent III déclara nul le serment que les barons avaient forcé le Roi de prêter, et excommunia les barons rebelles au souverain [2] (conséquence du vice de forme dont l'acte était entaché), ce pontife mourut lorsqu'il venait d'envoyer, en Angleterre, un légat pour examiner à fond l'affaire. Suppléons encore au

[1] Rinaldi, *Annales ecclesiast.*, ann. 1215, § 31. Rymer et Sanderson, *Fœdera, conventiones, litteræ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ et alios quosvis Imperatores, Reges, Pontifices, etc.*, in-f°. Londini, 1816, t. I, p. 127.

[2] Rymer, *l. c.*, p. 135. Les lettres du Roi au Pape ont pu donner le change au Pontife. *Ibid.*, p. 66, 67-69.

silence de M. Henri Martin, en disant que ce légat leva l'excommunication portée contre les barons, et donna à l'acte constitutif des libertés du royaume une approbation confirmée par le pape Honorius III. Innocent IV, successeur d'Honorius, fit de même, et confirma solennellement la sentence d'excommunication portée par les Évêques anglais contre tous ceux qui violeraient les libertés contenues dans la grande Charte[1]; fait notoire, connu en Angleterre et rappelé dans une occasion solennelle, en 1341, par l'archevêque Stratford au roi Edouard III. M. Henri Martin, qui tire de l'acte d'Innocent III des conséquences fausses, aurait pu rappeler ces faits, afin d'être exact. Mais, s'il les eût rappelés, comment eût-il établi sa thèse que « la Papauté abdiquait le patronage populaire et permettait la tyrannie aux rois, pourvu que ces tyrans fussent les esclaves de Rome[2] ? » Toute l'histoire proteste contre cette assertion.

M. Henri Martin sera-t-il plus heureux en accusant la Papauté d'être « plus occupée de sa guerre avec les héritiers de Frédéric II, que de la perte de Constantinople et des dangers que

[1] Rymer, *l. c.*, p. 293.
[2] *Histoire de France*, t. IV, p. 90.

couraient les places chrétiennes de la Terre sainte[1] ? » Non, on a les lettres d'Innocent IV, de Clément IV, etc... Toujours on voit les Papes préoccupés également des deux périls qui menaçaient alors la liberté européenne : l'invasion des Turcs et l'ambition des Hohenstauffen. Jamais les Papes n'ont négligé la défense de la Terre sainte, toujours ils l'ont mise au premier rang de leurs devoirs et de leurs préoccupations. Que M. Henri Martin veuille bien parcourir les documents publiés dans l'*Annales ecclesiastici* de Rinaldi, dans le *Codice diplomatico del S. Ordine Gerosolimitano*, du P. Seb. Paoli [2], dans l'*Analecta juris Pontificii* [3]; qu'il complète cette ample moisson par les actes épars dans diverses collections, il verra que s'il est un fait continu dans l'histoire, ce sont les incessantes exhortations des Souverains Pontifes aux princes et aux peuples de défendre Jérusalem et Constantinople contre le flot sans cesse envahissant des Turcs. C'était même pour les Papes une sorte d'idée fixe, et l'esprit

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 299.
[2] Lucques, 1733, 2 vol. in-f°.
[3] 3e livraison, p. 597. Il y a soixante-quinze bulles (1301-1847).

serait presque fatigué de leurs redites perpétuelles, si on pouvait se fatiguer jamais d'entendre les plus nobles cris de la conscience et de l'honneur.

Lorsque M. Henri Martin écrit : « Louis IX rencontre les plus grands obstacles à la ligue chrétienne qu'il rêvait, dans le chef même de la chrétienté, [1] » il se trompe évidemment, car la formation de la ligue chrétienne fut toujours le plus cher désir du Pape et le but de tous ses actes : vingt textes le prouvent. Lorsque M. Martin écrit : « Innocent IV entretenait la guerre civile dans les débris du royaume de Jérusalem qui restait aux Latins [2], » il énonce exactement le contraire de la vérité. Cette assertion est d'abord *fausse* en fait, car il n'y a pas eu de guerre civile, ni en Syrie, ni en Chypre, durant le pontificat d'Innocent IV (1244-1254). La guerre à laquelle M. Martin fait sans doute allusion, était terminée un an auparavant, en 1243. Complétement inexacte en fait, l'assertion est fausse dans ses intentions et ses interprétations. Elle indique que l'auteur est absolument étranger à la vie et à la constitution des royau-

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 201.
[2] *Ibid.*, p. 199.

mes latins d'outre-mer : en effet, M. Martin veut peut-être dire qu'Innocent IV chercha à ranimer la guerre civile quand, en 1247, il déclara le royaume de Chypre indépendant de la suzeraineté impériale et reconnut, avec la Haute-Cour de Syrie, le roi de Chypre, seigneur du royaume de Jérusalem, au détriment du fils de Frédéric II, Conrad ; mais ces actes sont de la plus stricte légalité, et sont l'application pure du régime des Assises. Afin d'être fixé sur tous ces points, M. Henri Martin pourrait recourir au témoignage de l'homme qui connaît le mieux l'histoire de ces pays, M. L. de Mas-Latrie, dont la savante *Histoire de Chypre*[1] est écrite d'après de nombreux documents inédits et authentiques.

L'assertion de M. Henri Martin, au sujet des rapports d'Innocent IV avec Jérusalem, contient donc une erreur. L'histoire nous montre le Pape et, de concert avec lui, le patriarche de Jérusalem qui s'asseoira un jour, lui aussi, sur le siége de Pierre, restaurant le culte chrétien et pacifiant les querelles soulevées par les passions, au grand détriment de la chrétienté. Il

[1] T. I, p. 324 et 338.

ne faut pas non plus parler des « passions égoïstes du Saint-Siége empêchant le secours de la Terre sainte[1], » de « saint Louis abandonné pendant sa croisade. » Les dates le prouvent : au mois de juin 1248, avant le départ de saint Louis, le pape Innocent IV exhorte les fidèles à aller en Syrie avec le roi de France. Puis, comme une nombreuse armée avait accompagné le roi, parti d'Aigues-Mortes le 28 août, le Pape permet aux seigneurs de la Frise de suivre l'étendard de Guillaume contre Frédéric et de se libérer ainsi de leur vœu d'aller en Terre sainte. Mais lorsque, en 1250, les mauvaises nouvelles arrivent, que saint Louis est prisonnier, le Pape est le premier à presser les croisés de la Provence et du Midi de la France de passer en Orient. Il envoie les mêmes ordres à ceux d'Allemagne, de Frise et de Norwége ; il excite Venise et prêche partout la croisade. Est-ce là un abandon ? Le Pape a-t-il aussi abandonné la Terre sainte lorsque, pour triompher des Turcs par la parole, plus sûre que l'épée, il envoyait des missionnaires évangéliser ces peuples et désarmer les bras en étei-

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 199.

gnant les haines? Lorsque plus tard le sultan d'Egypte fit irruption, qui donc fut inquiet de la Palestine? qui donc implora la pitié de la chrétienté pour ce malheureux pays? qui donc supplia le roi d'Arménie, comme le plus proche voisin, de porter aux populations envahies un secours plus rapide, si ce n'est le Pape? Le Pape s'adressa à l'empereur de Constantinople et au roi de France, aux rois de Bohême et de Navarre, aux ducs de Saxe et de Bavière, et chercha des alliés jusque dans le Danemark et la Suède. N'est-ce pas encore le pape Clément IV qui faisait alors retentir, en faveur de Jérusalem, cet appel aux armes où le sang d'un chevalier français semble bouillonner sous la robe du Pontife : *Exurgant igitur viri ad bella doctissimi, strenui regni Franciæ bellatores*[1]? Encore une fois, où donc est l'abandon? Aussi, lorsque M. Henri Martin écrit: « La Papauté était beaucoup plus préoccupée de la destruction des Hohenstauffen que de la conservation de Byzance, on le vit bien à sa façon d'agir[2], » on peut hardiment lui répondre qu'il fait violence à toutes les données de l'histoire. Mais qu'im-

[1] Rinaldi, *Annales eccles.*, 1265, § 41.
[2] *Histoire de France*, t. IV, p. 31.

porte à M. Martin ? il poursuit, car il faut que l'anathème pèse lourdement sur la Papauté, et il écrit : « Cette Papauté, cette puissance ecclésiastique, qui prêchait la haine et la vengeance au lieu de la charité, qui arrachait au pauvre le pain de ses sueurs au lieu de nourrir sa misère [1], qui tuait au lieu de bénir, semblait aux populations des campagnes l'Eglise de Satan plutôt que l'Eglise de Jésus [2]. » Dans un pareil langage — je demande que l'on veuille bien me répondre avec calme et franchise, — n'y a-t-il pas du délire ?

Je continue d'examiner les opinions de M. Martin et l'habileté de sa tactique.

En accusant les Papes, et pour fortifier son accusation, M. Henri Martin voudrait montrer que, dans les siècles passés, les personnes les plus sages, les plus intelligentes, saint Louis, Blanche de Castille, etc., se sont opposées à la cour de Rome. N'est-ce point justifier par leur exemple ses propres sentiments ? Pour atteindre ce but, M. Martin écrit : « La reine Blanche instruisit saint Louis à ne pas s'en rapporter au Pape et au clergé dans les choses

[1] Et tous les hôpitaux, les hospices ! ! !

[2] *Histoire de France*, t. IV, p. 241.

temporelles, et à défendre contre eux les droits de sa couronne [1]. » Et encore : « Saint Louis approuva la ligue des barons contre les gens d'église [2]; » Louis IX « refusa avec indignation les propositions du Pape d'envahir l'Angleterre [3]. » Et, à cette occasion, M. Martin montre « le contraste de cette âme de saint Louis, si pure, si sereine, si exclusivement dévouée à la religion du devoir, avec les passions égoïstes et forcenées (du Pape !) qui se débattaient autour d'elle sans la souiller ni la troubler [4]. » M. Martin ajoute que « Louis IX n'était pas moins indigné des refus opiniâtres qu'Innocent IV opposait à ses efforts pour le réconcilier avec l'empereur [5]. » Quatre faits mis en avant pour attester que la Papauté soulevait alors contre elle toutes les âmes droites et généreuses, quatre faits faux, ou faussement présentés par M. Henri Martin.

Nulle part, en effet, on ne trouve rien qui permette de prêter à la reine Blanche les senti-

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 270.
[2] *Ibid.*, p. 282.
[3] *Ibid.*, p. 281.
[4] *Histoire de France*, t. IV, p. 207.
[5] *Histoire populaire*, t. I, p. 281.

ments indiqués par M. Martin. Si M. Martin veut faire allusion à la prétendue pragmatique de 1228, ancêtre de la pragmatique de 1269, M. Martin fait évidemment fausse route. Un seul mot répond à toute cette argumentation : la pragmatique sanction de 1228 est repoussée presque unanimement par les auteurs comme une fable, et à son tour la pragmatique sanction de 1269 n'est très-probablement pas authentique. M. Henri Martin en avait entendu parler, car Thomassin, Tillemont, le P. Stirling, le P. Griffet, Sponde, M. Raymond Thomassy, et récemment encore M. Gérin[1], en ont montré le caractère apocryphe. Mais M. Martin met en note : « L'authenticité a été contestée sans raison valable. » Ainsi, il paraît donc à l'auteur très-naturel et raisonnable d'admettre un document dont le style — notamment la suscription et le mandement final — est contraire à toutes les habitudes diplomatiques du temps, qui est demeuré inconnu pendant deux siècles, n'a été cité qu'au xve, époque véritable de sa fabrication, et dont le fond réunit tous les caractères de l'invraisemblance !

[1] *Les deux pragmatiques sanctions attribuées à saint Louis*, 2e édit., 1869.

M. Henri Martin voudrait-il invoquer, à l'appui de son opinion sur la politique de la reine Blanche et de saint Louis, la lettre écrite par le Pape pour se plaindre des lois portées, disait-on, par les barons et le roi contre l'Église? Il oublierait alors que ces lois, connues du reste à Rome seulement par des *on dit*, n'ont jamais existé, ou ont été immédiatement abrogées. Le cardinal Bertrand dit positivement à ce sujet que jamais le roi n'adhéra aux mesures des barons, et qu'il calma leur ressentiment. Il en est de même des délibérations des seigneurs en 1246; jamais le roi ne les approuva.

Saint Louis fut-il indigné des propositions faites par Innocent IV au sujet de l'Angleterre et des refus du Pape de traiter avec Frédéric? Nullement; on a sa lettre [1]: on n'y voit pas la trace de l'indignation, tandis qu'on voit ce monarque véritablement indigné des refus faits par Frédéric II de rendre à la liberté les évêques arrêtés par l'empereur, lorsqu'ils se rendaient au concile de Rome. L'histoire nous a conservé la fière et menaçante lettre de saint

[1] Rinaldi, *Ann. eccl.*, 1239, § 39.

Louis, qui obligea Frédéric à céder[1]; elle nous a conservé aussi les lettres de saint Louis et de la reine Blanche, offrant au Pontife persécuté par l'empereur de le ramener en Italie à la tête d'une armée[2]. C'est le cri de la France catholique qui se trouvait alors sur les lèvres du saint roi, dont M. Martin voudrait à toute force faire un antagoniste de la Papauté.

XI

A défaut de saint Louis, M. Henri Martin va rencontrer Philippe le Bel[3]. « La France, écrit M. Martin, avait été l'instrument dévoué du catholicisme romain, rôle nécessaire et glorieux tant que le Pape de Rome avait été lui-même l'instrument providentiel de la civilisation européenne (notez que jamais M. Martin n'a montré les Papes remplissant ce rôle), mais la Papauté commençait à descendre de son rang

[1] Huillard-Breholles, *Historia diplomatica Frederici II*, t. V, p. 1336.

[2] Rinaldi, *l. c.*, 1247, § 13.

[3] On ne peut prononcer le nom de Philippe le Bel sans indiquer le travail de M. Boutaric : *La France sous Philippe le Bel*, in-8°.

sublime (il y a longtemps déjà, on le dit, qu'elle *commence* à descendre, mais il paraît qu'elle ne *continue* pas, car dans chaque siècle elle ne fait que *commencer*), et la France avait d'autres destinées à remplir qui réclamaient l'indépendance de sa monarchie [1]. » Pour amener cette indépendance, on eut « la religion de la royauté, » religion qui « a servi puissamment à nous empêcher de retomber sous le joug ultramontain, alors que l'ultramontanisme (lisez l'Église) n'était plus qu'un obstacle à la marche de la civilisation et aux destins de l'humanité [2]. » Philippe le Bel est le fondateur de cette religion : il a lutté contre Boniface VIII en employant la ruse et la force ; il vient, « par son or et ses intrigues, de faire élire un nouveau Pape, qui lui avait juré secrètement d'avance de faire toutes ses volontés. » En écrivant cette phrase, M. Henri Martin sait pourtant très-bien que les documents les plus positifs, comme le registre de visites de l'archevêque Bertrand de Got [3] et les notes de voyage

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 311.
[2] *Ibid.*, p. 335.
[3] M. Rabanis, *Clément V et Philippe le Bel*, p. 55. Le récit de Villani avait déjà été contesté. Villani est souvent

du roi Philippe le Bel [1], prouvent que le roi et le futur pape Clément V ne se sont pas rencontrés avant l'élection ; on peut donc conclure que le récit de Villani, convaincu ainsi de fausseté sur un point important, n'est pas plus exact sur les autres. M. Martin le sait, car il dit : « M. Rabanis a prouvé la fausseté de l'entrevue ; » mais il ajoute : « L'affaire fut apparemment conclue avec quelque affidé de Philippe [2]. » Sur quoi est fondée cette dernière supposition ? sur rien absolument. Mais M. Martin, en employant ce procédé, peut accuser un Pape, et il ne perd jamais cette occasion. C'est ainsi que, malgré les démentis vingt fois donnés, pièces en main, il accuse Boniface VIII d'avoir fait enfermer dans une tour Célestin V, cet « ignorant extatique, » de peur qu'il ne lui prît envie de revenir sur son abdication ; il l'accuse — ou plutôt, se mettant à couvert sous un anonyme, — « on accuse, dit-il, Boniface VIII d'avoir retenu Célestin V dans une

un pamphlétaire : *non illi semper credendum est*, dit Muratori (*Rer. ital. script.*, t. XIII, p. 3).

[1] *Mansiones et itineria Philippi IV*, dans le *Recueil des histor. de France*, t. XXI, p. 445.

[2] *Histoire de France*, t. IV, p. 459.

étroite et dure prison, et, ajoute-t-il, Boniface VIII, plus tard, fut accusé d'avoir avancé ses jours... Si l'*on* en croyait les imputations de ses ennemis, Boniface VIII eût été quelque chose d'intermédiaire, par le caractère comme par le temps, entre Grégoire VII et Alexandre VI (Borgia) : il eût joint aux prétentions du premier les vices infâmes du second [1]. » Wiseman [2] et dom Tosti [3], faut-il le rappeler? ont suffisamment fait justice de ces calomnies.

Pour revenir à Clément V, M. Henri Martin nous représente ce Pape « se hâtant d'acquitter en grande partie le prix de son marché simoniaque [4], » alors que les complaisances de Clément V envers le roi, complaisances évidentes, je le reconnais, notamment dans l'affaire des Templiers et la radiation des registres de Boniface, s'expliquent suffisamment par la faiblesse du Pontife et par les difficultés de la situation. Mais, continue M. Martin, « le pacte simoniaque commençait à accabler Clément,

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 409.

[2] *Mélanges religieux, scientifiques et littéraires*, in-8°, 1859, p. 293 à 353.

[3] *Histoire de Boniface VIII*, trad. Duclos, 2 vol.

[4] *Histoire de France*, t. IV, p. 461 et 462.

qui mesurait avec effroi l'abîme où l'avaient entraîné ses passions[1]. » Tout à l'heure M. Martin laissait planer des soupçons sur les mœurs de Boniface VIII ; il accuse à présent celles de Clément V. « Les parisis et les tournois des prélats de France coulaient à flots dans le giron de la belle et insatiable Brunisende de Foix, femme du comte Talleyrand de Périgord, qu'entretenait presque publiquement le Saint-Père. Ses légats et tous les officiers de la cour papale imitaient le maître et pillaient à l'envi[2]. » Si Clément V est aux yeux de M. Martin un débauché, Jean XXII est un voleur. « Jean XXII, écrit-il, laissait un scandaleux trésor de 25,000,000 de florins d'or, amassé par vingt-deux ans de prodigieuses extorsions. » Sans doute, les impositions furent multipliées sous ce règne; les annates, ou le payement à la Chambre papale des revenus d'une année du bénéfice accordé, furent introduites en grand nombre ; mais il ne faut pas oublier que l'assertion de Villani au sujet du trésor a été réfutée par l'abbé de Sade[3].

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 461.
[2] *Ibid.*, p. 466.
[3] *Mémoires pour la vie de François Pétrarque*, 3 vol.

C'est contre Clément VI que M. Martin s'indigne le plus ; sans doute il fut trop grand seigneur, pas assez Pontife, mais il le représente « entouré d'un faste asiatique, remplissant le Sacré-Collége de jeunes gens d'une conduite scandaleuse, lui-même vivant dans une familiarité très-suspecte avec maintes belles dames, et tolérant autour de lui des vices beaucoup plus honteux. Avignon était une Gomorrhe [1]. » Ainsi, sur la foi de Villani, le grand pamphlétaire, dont chaque jour les calomnies sont découvertes, sur la foi d'un libelle anonyme accusant le Pape d aimer de folles femmes, on

in-4°, 1764-1767. — M. Tamizey de Larroque (p. 271 et 272) a déjà relevé cette erreur, ainsi que celles sur le nom et la condition de Jean XXII. Il s'appelait Jacques Duese et non « d'Euse ou d'Ossa, » comme l'écrit M. Martin (t. IV, p. 543). Il n'était pas un homme de basse naissance, fils d'un savetier de Cahors, comme le dit M. Martin (t. IV, p. 543), ce qui du reste ne fait rien à la question, mais fils d'un des plus riches bourgeois de cette ville. *Recherches historiques sur l'origine, l'élection et le couronnement du pape Jean XXII*, par M. Bertrandy, ancien élève de l'Ecole des chartes ; *Rectification de quelques erreurs relatives au pape Jean XXII*, par M. Tamizey de Larroque ; *Correspondance littéraire*, 5 juillet 1858, et *Annales de philosophie chrétienne*, juillet 1858. Cf. M. Tamizey de Larroque, *Annales de philosophie*, avril 1863, p. 272, sur la fable de l'*Ego sum Papa*.

[1] *Histoire de France*, t. V, p. 114.

élève ces textes futiles à la hauteur de documents historiques. « Clément VI, a dit avec sa science incontestable l'ancien doyen de la Faculté des Lettres de Paris, M. Victor Le Clerc, ne mérita point ce jugement haineux [1]. »

Je le répète, passons rapidement; il suffit de savoir que toute la note du récit est montée à ce diapason. Voilà le bilan de la Papauté au XIVe siècle; nous allons voir le compte ouvert pour la Royauté. Mais, avant de nous éloigner de Jean XXII, signalons une conséquence des événements précédents indiquée par M. Martin : « Les mauvais exemples, donnés par les Papes et les Rois, de cruautés affreuses, avaient tourné beaucoup de têtes faibles et perverti beaucoup d'imaginations. » De là, la sorcellerie, « cette religion de rage et de désespoir, » dit avec raison M. Martin, tout en se trompant sur la cause qui la produisit ; de là, la persécution contre les sorciers, contre les lépreux, contre les Juifs. M. Martin, on le voit, est habile à organiser des procès de tendance et à dresser des réquisitoires.

La magie est, en effet, la religion des peuples

[1] *Hist. littéraire de la France*, t. XXIV, p. 20.

qui n'ont point de fortes croyances. Elle régnait en maîtresse chez les païens. Bonamy [1], au siècle dernier, et de nos jours le savant M. Bonnetty [2], nous l'ont montré en des pages qui resteront. Chaque fois que la religion chrétienne a diminué dans le monde, chaque fois que les idées et les mœurs se sont rapprochées de celles du paganisme, la magie a repris son empire, et cette concordance est un des faits les mieux établis de l'histoire. On en voit ici la preuve.

M. Henri Martin écrit : « Au XIIe et au XIIIe siècle, il y avait eu beaucoup d'hérétiques qui étaient communément gens de sainte vie, » et on les avait poursuivis. Maintenant le pape Jean XXII « poursuivait avec bien plus d'acharnement encore des ennemis de la Religion d'une tout autre espèce. » Non, la filiation est plus directe, et M. Martin a le tort de l'oublier. La croyance aux deux principes, enseignée par les Albigeois, a précisément propagé ce culte du démon, cette magie, cette sorcellerie qui envahit le monde et que l'Église con-

[1] *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. VII, p. 25.

[2] Dans les *Annales de philosophie chrétienne*, et à part : *Documents historiques sur la religion des Romains*, t. I. Paris, 1867.

damna. Görres en a fait la remarque dans son livre sur la *Mystique*[1] : « L'histoire à la main, on peut démontrer que la magie a atteint son plus grand développement là où le paganisme a persévéré plus longtemps, où plus tard, et à cause de cela peut-être, le protestantisme a poussé des racines plus profondes. » Et encore : « La sorcellerie et la magie s'établirent rapidement dans ces contrées, où elles trouvèrent les voies déjà préparées, et par les doctrines manichéennes et par le rationalisme. » — « Toute secte vaincue se porte vers le culte des démons, vers la sorcellerie, dit à son tour un ancien professeur à l'Ecole des chartes, M. Bourquelot[2] ; ainsi en est-il arrivé des Vaudois du XV[e] siècle, reste des hérétiques vaudois du XIV[e]. » On les poursuivit sévèrement, j'en conviens ; il y eut des victimes peut-être, et je le déplore, mais il y eut aussi des malfaiteurs ; et si ces malfaiteurs ont été assez puissants pour troubler l'esprit des juges jusqu'à l'égarer, c'est à eux qu'en revient surtout la responsabilité[3]. M. Mar-

[1] *La Mystique divine, naturelle et diabolique*, par Görres, trad. par Ch. Sainte-Foi. Paris, 1855, t. V, p. 68 et 73.

[2] *Bibl. de l'École des chartes*, 2[e] série, t. III, p. 102.

[3] On peut voir dans les livres spéciaux, dans Martin de

tin ne le pense pas, et, à ce sujet, il accuse les Papes, Jean XXII notamment, Jean XXII qui a fait mettre à mort comme magicien l'évêque de Cahors. Or, M. Bertrandy a prouvé que l'évêque ne fut pas condamné comme magicien [1]. Lisez la bulle du 1er novembre 1316, citée par le savant inspecteur des Archives, vous verrez que l'instruction contre l'évêque commença lorsque de divers côtés on avait produit contre lui des accusations d'abus, de concussions, d'extorsions. En présence de pareilles charges pesant sur l'évêque de Cahors, Jean XXII, sous peine d'encourir le reproche d'une scandaleuse connivence, dut ordonner le procès. Les fautes signalées devinrent des crimes : l'évêque fut condamné, et « le Pape, dit M. Bertrandy, n'obéit qu'à sa foi et à la loi [2]. » Quant à cet empoisonnement prétendu, à ces actes de magie pour envoûter, etc., ce sont des conjectures. Rien de précis

Rio, par exemple, *Disquisitionum magicarum*, libri VI (Lovanii, 1599, in-4°), de nombreuses formules d'évocation ou de pacte.

[1] *Un Evêque supplicié*, par M. Bertrandy, inspecteur des Archives. In-8°, 1855.

[2] *Ibid.*, p. 57. La dissertation de M. Bertrandy est péremptoire.

et de formel, dit M. Bertrandy, n'est encore venu en montrer la vérité [1].

Les sorciers ne furent pas les seuls persécutés. M. Henri Martin parle des lépreux, sans faire observer qu'au commencement du XIV[e] siècle les lépreux, conjurés avec les Pastoureaux, avaient dans leurs actes et leurs doctrines quelque chose d'analogue, disent les savants éditeurs du *Recueil des Historiens de France*, aux socialistes de nos jours [2]; sans faire observer également que, pour cette raison probablement, l'opinion changea alors à leur égard, puisqu'auparavant (les nombreuses maladreries l'attestent, et les historiens spéciaux comme M. Buvignier, par exemple, l'ont remarqué), les lépreux, loin d'être l'objet de la crainte et de l'aversion du monde, avaient été entourés d'une pieuse sollicitude [3].

Après les lépreux, voici les Juifs, dont le « sort, dit M. Martin, a été vraiment effroyable pendant des siècles : on s'en prenait de tout

[1] *Un Évêque supplicié*, p. 65.

[2] *Recueil des historiens de France*, t. XXI, préface, p. 16.

[3] M. Buvignier, dans les *Maladreries de Verdun*, in-8°, 1862, fournit, d'après les chartes, les ouvrages de médecine, la chanson d'Amis et d'Amiles, des renseignements précieux sur l'état des lépreux au XII[e] siècle.

à ces pauvres gens [1]. » C'est vrai, et cela est regrettable ; mais il aurait été juste de se demander si ces « pauvres gens » ne faisaient pas tout ce qu'il fallait pour s'aliéner l'esprit des peuples. Et en réalité il en était ainsi.

Si « une multitude fanatique les massacrait, » leur fanatisme exaspérait aussi la multitude ; puis, très-souvent, la plupart du temps même, le fils de la nation déicide qui insultait chaque jour encore avec une rage inouïe le corps du Sauveur présent dans la sainte Hostie, disparaissait, ou plutôt se doublait de l'usurier trafiquant sans pudeur sur les besoins du peuple. M. Œlsner a montré, d'après des documents recueillis en Silésie, que la haine contre les Juifs avait été dans ce pays bien plus dirigée contre les capitalistes et les usuriers que contre les meurtriers du Christ [2]. Or, cette remarque se trouve confirmée pour les autres pays par plusieurs textes importants [3].

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 340.

[2] Publié dans les *Archives pour la connaissance des sources historiques autrichiennes*, t. XXXI, p. 57-144. Compte rendu par M. Himly dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

[3] *Recueil des ordonnances*, t. I, p. 426 et *passim*. Les mesures que prit Louis IX contre les Juifs, écrit un des

Assurément on ne saurait approuver la persécution contre les Juifs, mais on ne peut non plus approuver leurs excès, et lorsque M. Henri Martin nous montre « les autorités elles-mêmes qui les persécutaient pour des crimes imaginaires, » il serait peut-être à propos de signaler les efforts des Papes, se nommassent-ils Clément VI, et des docteurs, se nommassent-ils saint Bernard, pour rendre leur sort moins dur. « Il ne faut pas persécuter les Juifs, disait ce dernier, il ne faut pas les tuer, pas même les chasser[1]. » Et Froissart nous montre « les povres Juifs ars et escacés par tout le monde, excepté en la terre de l'Eglise, dessous les clefs du pape Clément VI. » Rappeler ces faits eût été juste, mais le but de M. Henri Martin étant de charger indirectement l'Église de la

savants éditeurs de ce recueil, M. de Pastoret, eurent bien plus pour objet de garantir ou de protéger les Français tourmentés par leurs usures que d'enrichir par des confiscations le trésor de l'État. — *Recueil des ordonn.*, t. XV, préface. Cf. Tillemont, t. V, p. 296, et les *Notes* de Vion d'Hérouval, publiées par M. Bruel dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 6e série, t. III, p. 611. Voir aussi un recueil de textes dans l'*Église et la Synagogue*, par L. Rupert, 1859, *passim*. Il y a bien des réserves à faire sur le livre de M. Depping, *les Juifs dans le moyen âge*, 1834.

[1] *Recueil des historiens de France*, t. X, p. 606.

responsabilité des violences exercées contre les sorciers et contre les Juifs, rien ne devait l'empêcher d'atteindre ce but. La responsabilité de l'Église, ai-je dit; j'ajoute celle des rois, car les rois du XIVe siècle sont sévèrement traités dans l'*Histoire de France* de M. Martin.

« Depuis que les rois, écrit-il, étaient devenus puissants, la cour de France prenait les habitudes des despotes d'Asie [1]. » — « Le despotisme légal et fiscal est fondé, et chaque progrès de la royauté alourdissait le fardeau populaire [2]. » La cour de France ne daignait s'enquérir des intérêts et des nécessités populaires ni chez elle, ni chez les voisins [3]. « Ce grand pays et ce peuple nombreux de France étaient mal gouvernés et n'avaient ni finances, ni armée [4]. » — « Philippe de Valois agit comme ces despotes d'Asie, qui ne reconnaissent aucune sorte de droit ni de loi... Il ne pouvait arriver que malheurs à un pays ainsi gouverné [5]. » Les malheurs arrivèrent en effet.

Nous ne nous sentons assurément aucune

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 343.
[2] *Ibid.*, p. 399.
[3] *Histoire de France*, t. V, p. 38.
[4] *Histoire populaire*, t. I, p. 349.
[5] *Ibid.*, p. 355.

tendresse pour ce XIVe siècle qui vit à son commencement une insulte faite à un Pape sous les yeux et avec l'assentiment de la France, et à sa fin un schisme dans l'Église soutenu par la France, comme aussi l'établissement de l'étranger dans notre pays. Terrible châtiment de graves offenses ! C'est une époque de décadence, de désorganisation sociale ; mais cependant il convient d'étudier froidement les faits et de les présenter exactement dans leur suite, faisant la part de ceux qui sont répréhensibles, sans rien exagérer; et de ceux qui peuvent être dignes d'éloges, sans rien atténuer. La riche palette de M. Martin prodigue, au contraire, les couleurs du tableau, pour arriver au seul effet voulu, pour inspirer la haine contre la Royauté et les Princes. C'est par cette raison que, sur ce fond sombre qu'il vient de présenter aux regards, il détache un seul rayon lumineux, et alors l'insurrection de 1356 apparaît comme une réaction vengeresse contre toutes les hontes royales. Marcel est à la tête du peuple : « Tout ce que disait Marcel était juste et bon, » écrit M. Martin, qui le représente comme le directeur du « premier essai du gouvernement représentatif en France, » et comme « la plus grande

figure du XIV[e] siècle[1]. » Marcel voulut « le premier en France fonder le gouvernement de la nation par elle-même, il voulut substituer au gouvernement de ceux qui commandaient par droit de naissance le gouvernement des plus capables et des plus honnêtes ; » phrase qui sent trop évidemment son XIX[e] siècle. Or, M. Perrens[2], ayant soutenu la même thèse que M. Martin dans un livre spécial, a vu toutes ses assertions réfutées, pulvérisées, pièces en main, par un ancien élève de l'École des chartes, M. Siméon Luce[3]. C'était une exécution. M. Perrens parlait, lui aussi, du « grand Etienne Marcel, » et « du génie gaulois apparaissant alors avec une jeunesse nouvelle. » M. Henri Martin ne voit pas que Etienne Marcel, loin d'être un libérateur, fut à la tête du mouvement désordonné qui aboutit à l'abandon des destinées de la France entre les mains de Charles le Mauvais, la créature soudoyée des Anglais ; que sa dictature fut funeste[4], que

[1] *Histoire de France*, t. V, p. 213.

[2] *Etienne Marcel*, in-8°, 1860.

[3] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5[e] série, t. I, p. 251. Cf. *Etienne Marcel et la Révolution de* 1356, par M. de Beaucourt. Paris, 1862.

[4] Cependant M. Martin reproche à Marcel deux fautes :

s'il ne provoqua pas la Jacquerie, il l'encouragea; qu'enfin, pendant toute cette période, il faut séparer le mouvement pacifique et juste de 1355 du mouvement violent et injuste dirigé par Etienne Marcel en 1356. Le savant M. Lacabane[1] a parlé avec raison des « coupables projets » d'Etienne Marcel : l'histoire ne doit pas les désigner d'un autre nom. Ce qu'il y avait de généreux dans le mouvement de 1355 fut consacré par une assemblée composée des adversaires de Marcel. Elle se réunit le 4 mai 1356, et rendit, en s'inspirant de la pensée des Etats, les fameuses ordonnances qui portent cette date. Marcel n'avait cherché qu'à exploiter le mouvement, et il l'avait déshonoré. M. Henri Martin écrit alors : « Le parti royal mettait l'anarchie en France pour empêcher le gouvernement des États de se fonder[2], » gouvernement dont Marcel eût été le chef; or cette phrase ne repose sur rien d'exact. Si Marcel eût triomphé, a écrit plus justement M. Mignet[3], « la France eût été une multitude

sa fatale violence et sa modération tardive (*Hist. de France*, t. V, p. 389).

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re série, t. I, p. 80.

[2] *Histoire populaire*, t. I, p. 378.

[3] *Journal des Savants*, 1855, p. 372.

de républiques municipales comme l'Italie. » C'eût été précisément l'anarchie, que M. Martin reproche au parti royal d'avoir amenée en France ; bien plus, le triomphe de Marcel et des gens d'armes navarrais eût été, M. Siméon Luce le fait justement entendre [1], le gouvernement de la France par la Terreur, avec un nouveau Comité de salut public. On ne peut donc prendre avec plus de naïveté que ne le fait M. Martin le contre-pied de la vérité dans l'histoire.

En racontant l'histoire du règne de Charles V, M. Martin dit avec raison que ce monarque « restaura l'indépendance nationale; » mais M. Martin, tout entier à la poursuite d'un idéal politique, est-il juste en reprochant à Charles V la destruction « de la liberté dans le présent et dans l'avenir [2] ? » « L'histoire, ajoute-t-il, ne doit pas oublier qu'à l'intérieur Charles V fit avorter l'essai d'un gouvernement libre (allusion à sa résistance à Etienne Marcel), et fraya la funeste route de la monarchie absolue [3]. »

[1] *Biblioth. de l'École des chartes, l. c.*, p. 280.
[2] *Histoire de France*, t. V, p. 305.
[3] *Ibid.*, p. 333.

Ces jugements sont-ils équitables ? Est-il tenu assez compte à ce Roi, un des plus habiles dont la France puisse se glorifier, des services rendus pour réparer les désordres matériels et moraux causés par les discordes civiles et les malheureuses tentatives de révolution ? Je ne le crois pas.

Après Charles V, « la démence du nouveau roi, l'ambition des princes du sang, leurs discordes, la guerre civile appelant la guerre étrangère, replongent la France dans l'anarchie. » Cela est exact. M. Martin parle alors des « pillages tels qu'on n'avait jamais rien vu de pareil, » de la cour, « plus débauchée que jamais. » — « Tout tourne à mal dans ce misérable temps ; jamais la société française n'avait été dans un tel désarroi. » Ces appréciations, prises dans leur ensemble, sont vraies, mais ici encore les ombres sont accumulées ; c'est au milieu de ces ténèbres que se termine le XIVe siècle.

Nous avons vu quel rôle M. Martin y assigne à l'Église et à la Royauté ; voyons à présent comment est appréciée la conduite des Rois et des Papes au XVe siècle.

XII

Si l'époque d'Etienne Marcel et de Charles V est défigurée, celle de Charles VII et de Jeanne d'Arc n'est point présentée sous des couleurs plus fidèles. Ici je me sens à l'aise, car je m'appuie sur l'érudition si exacte de M. de Beaucourt. Je relèverai seulement les principales erreurs de l'auteur de l'*Histoire de France ;* pour le détail, il faudrait recourir à la brochure que j'ai signalée au commencement de ce travail.

La figure de Charles VII est envisagée sous les couleurs les plus sombres et les plus systématiquement défavorables. A vingt ans, il a « tous les défauts de la jeunesse sans les qualités généreuses de cet âge, » — « car il est amolli dès l'enfance par un précoce abus des voluptés, à la fois mou et obstiné, crédule aux méchants et défiant envers les bons, aussi incapable de comprendre les grands cœurs que d'être reconnaissant des grands services. » Toujours à la merci du premier intrigant, c'est lui qui, en 1425, fait échouer l'alliance bourguignonne, parce qu'il « ne pouvait

se passer de quelqu'un qui le gouvernât et fît pour lui ce que la paresse l'empêchait de faire. » C'est lui dont « la faiblesse et l'incapacité semblaient livrer les restes de la France à l'Angleterre. » Au commencement de 1429, il « avait fait tout ce qu'il fallait pour se perdre lui-même. » Jeanne d'Arc paraît alors, et sauve la France; mais Charles est « jaloux » de Jeanne d'Arc, « car malgré son titre et sa couronne, il n'est que le second dans son royaume, et il ne peut supporter cette pensée; » il fait donc manquer la mission de la Pucelle, et « trahit la cause de la France. » Charles VII « a conspiré contre son royaume » en empêchant Jeanne d'abord de prendre Paris, et ensuite de délivrer la Normandie du joug anglais. « Il n'y a rien de pareil dans l'histoire, s'écrie M. Henri Martin, à ce roi trahissant ainsi son royaume par envie contre celle qui le lui avait rendu; » et à plusieurs reprises M. Martin signale « la trahison du roi. » Plus tard, si la France a encore à se plaindre des excès des gens de guerre, le roi est « le véritable auteur de tous ces maux. » Enfin « après bien des luttes, » ses conseillers bourgeois parviennent à s'emparer de lui et à le gouverner d'une ma-

nière durable, avec l'alliance du connétable et de la reine Yolande, et l'appui d'Agnès Sorel. C'est à « ce comité de gouvernement » qu'il faut reporter « l'honneur de tout ce qui se fit de bien sous ce règne, » car Agnès exerça sur le roi un « grand empire. » Elle avait du bon sens et du cœur ; elle « tâcha de se faire pardonner sa faute et sa position irrégulière en détournant le roi des mauvais conseils et en l'excitant à secouer sa paresse et son insouciance. » Alors « Charles VII, qui n'avait pas voulu se laisser conduire par une sainte, obéit à sa maîtresse ; » et « l'ingrat, mourant par l'ingratitude, » « dépourvu de sens moral, » « dénué de moralité, s'éteignit tristement dans la débauche et l'isolement. » Ces appréciations font partie du réquisitoire ordinaire dressé contre les rois, et, pour tout esprit non prévenu, indiquent une intention de dénigrement systématique : ce n'est pas un jugement droit et sincère, faisant dans une figure royale, qui a ses lumières et ses ombres, la part du bien et du mal.

M. Martin parle des désordres de la jeunesse de Charles VII, mais les chroniques du XVe siècle gardent le silence sur ce point. Loin d'être

à la merci du premier intrigant, Charles VII, dit Chastellain, « s'accompagnoit volontiers de sages et de vaillans ausquelz par dessus leur sens continuellement il adjoustoit nouvelle invencion [1]. » — Charles VII était paresseux, incapable... Or, le contemporain Henri Baude écrit : « Le Roy continuellement s'estudioit à trouver moyens bons au soulaigement de son peuple [2]. » Et le contemporain Chastellain écrit aussi : « Il mectoit jours et heures de besoignier et besongnoit de personnes à personnes distinctement à chescun ; une heure aveuques clercs, une aultre aveuques nobles, une aultre aveuques estrangiers, une aultre aveuques gens mécanicques ; et sur les gens avoit souvenance de leur cas et de leur jour estably [3]. » — C'est à Agnès Sorel qu'il faut reporter, nous le répétons d'après M. Henri Martin, l'honneur de tout ce qui se fit de bien sous ce règne... Or, Agnès, qui eut des rapports avec Charles VII entre 1441 et 1443, ne fut installée à la cour qu'en 1444, c'est-à-dire quinze ans après les

[1] Cité par M. Quicherat, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1re série, t. IV, p. 77. Dans M. de Beaucourt, *l. c.*, p. 18.

[2] M. de Beaucourt, *l. c.*, p. 18.

[3] *Ibid.*, p. 19.

luttes contre les Anglais et six ans après les grandes réformes administratives, financières, militaires de 1438. De plus l'influence d'Agnès pendant les cinq années de son règne resta tout intime, et sous ce rapport fut bonne, car « elle avançoit devers le Roy, dit Olivier de la Marche, jeunes gens d'armes et gentils compaignons dont le Roy fut depuis bien servi [1]. »

Passons à Jeanne d'Arc, ou plutôt *Darc*, comme l'écrit toujours M. Henri Martin, s'imaginant, sans doute, en retranchant l'apostrophe, donner à ce nom un cachet plus démocratique [2], car Jeanne, qui a résisté au Roi qu' « elle voulait sauver malgré lui, » et au « Pape auquel elle n'a pas voulu soumettre sa mission, » Jeanne est « une fille des Gaules [3], » une vraie « fille du peuple, une véritable démocrate, » qui « oppose le libre génie gaulois au clergé romain (!!) [4]. »

[1] M. de Beaucourt, *l. c.*, p. 25, et *Revue des Questions historiques*, juillet 1866, p. 204-224.

[2] Tout le monde sait pourtant qu'à cette époque le *de* devant un nom ne désignait aucunement la noblesse, mais indiquait que l'on était de tel ou tel endroit. L'orthographe rectifiée de M. Martin renferme donc un non-sens.

[3] *Histoire de France*, t. VII, p. 300.

[4] *Ibid.*, t. V, p. 302.

Nous avions cru jusqu'ici qu'élevée près de sa mère, Jeanne conduisait rarement les brebis aux champs (*non custodiebat animalia communiter*) ; erreur ! nous avions cru qu'elle avait été nourrie dans le culte de la Royauté, et que tout enfant elle ne pensait qu'à son « gentil Dauphin ; » erreur ! M. Martin nous apprend qu'elle « ne savait ce que c'était que Charles VII. » Nous avions eu foi en sa parole et nous avions regardé comme des envoyés d'en haut les voix mystérieuses qui se faisaient entendre à ses oreilles : nous étions encore dans l'erreur. Ce sont là « des faits de subjectivité, » c'est-à-dire « les révélations du ferouer mazdéen, du bon démon, de l'ange gardien, de cet autre *moi*, qui n'est que le *moi* éternel, en pleine possession de lui-même, planant sur le moi enveloppé dans les ombres de la vie [1]. »

M. Martin expose la mission de Jeanne, et raconte les explications données par elle à Poitiers. Or, là où des textes formels font dire à Jeanne : « Je viens de la part du Roi des « cieux, pour faire lever le siége d'Orléans, et « pour conduire le Roi à Reims, » M. Henri

[1] *Histoire de France*, t. IV, p. 144, note.

Martin place dans sa bouche les paroles suivantes : « Au nom de Dieu, je ferai lever le « siége d'Orléans, je mènerai sacrer le Dauphin à « Reims, je lui rendrai Paris, après son couronnement, et je lui restituerai son royaume[1]. » Si après cela M. Henri Martin nous dit : « Dès le soir du sacre, Jeanne criait « à Paris, » comme auparavant elle avait crié « à Reims ; » s'il affirme, à plusieurs reprises, qu'elle « savait que sa tâche n'était point accomplie ; » s'il ajoute que « la méchanceté et la folie des hommes » brisèrent sa destinée ; que « comme Jésus, elle fut méconnue, trahie, livrée à mort par ceux qu'elle était venue sauver, » nous aurons le droit de lui demander la preuve de telles assertions, toutes gratuites de sa part, car les textes sont contre lui ; il faudrait autre chose que ces phrases déclamatoires pour nous faire admettre que Jeanne, après comme avant Reims, combattit avec la même confiance ; qu'elle fut, dans la dernière partie de sa carrière militaire, trahie par Charles VII, par La Trémoille et par le « mauvais prêtre » Regnault de Chartres.

Deux citations peuvent résumer toute la pen-

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 468.

sée de M. Henri Martin sur la double thèse qu'il soutient en ce moment, relativement à la Royauté et à l'Eglise : « Entre l'anarchie princière, étalant aux yeux du peuple indigné, la nudité de son égoïsme, et l'unité monarchique, même avec tous ses abus, même avec tous ses périls, la France ne saurait hésiter ; avec celle-ci, la France souffre et vit ; avec l'autre, elle meurt [1]. » Voilà l'arrêt prononcé contre la Royauté du xve siècle ; voici l'arrêt porté contre l'Eglise : « En condamnant Jeanne, la doctrine du moyen âge, la doctrine d'Innocent III et de l'Inquisition, comme le vieux pharisaïsme, quatorze siècles auparavant, en condamnant le Christ, a prononcé sa propre condamnation [2]. » Et la réhabilitation ? M. Henri Martin, qui confond perfidement l'Église avec l'Université anglaise du xve siècle, et le Pape avec un évêque ambitieux et bas, oublie, sans doute, que Jeanne fut réhabilitée, sur la demande du Roi, à la suite d'un rescrit pontifical. Que dis-je, oublie ! M. Martin le sait, mais il pense et il écrit que « Charles VII était mû seulement par une pensée d'égoïsme, » et

[1] *Histoire de France*, t. VI, p. 572.
[2] *Ibid.*, p. 302.

que la cour de Rome était seulement « résignée à la révision du procès [1] ; » il ajoute : « Si nous savons la vérité aujourd'hui, ce n'est point grâce au procès de réhabilitation, c'est malgré le procès [2], » car ce procès a subi des « mutilations [3]. » Or, M. de Beaucourt a réfuté péremptoirement cette assertion [4], en montrant que le procès où « les juges étaient la probité même, » selon le mot de M. Quicherat, a porté la lumière sur tous les points qui devaient être éclairés.

N'importe, il faut, dans la pensée de M. Martin, que « le Messie de la France [5], notre Messie national [6], » que Jeanne d'Arc soit la condamnation de la Royauté et de l'Église, de l'Église surtout. Jeanne d'Arc n'est-elle point, selon M. Henri Martin, « la plus grande victime entre tous les martyrs de l'Inquisition (*sic*) ? »

C'est, on le voit, contre l'Église, que M. Henri Martin dirige principalement ses coups. Voyons comment il apprécie son rôle à cette époque ; le passage est triste, mais il est plein d'instruction :

[1] *Histoire de France*, t. VI, p. 458.
[2] *Ibid.*, p. 459.
[3] *Ibid.*, p. 509.
[4] *Le règne de Charles VII*, p. 80. *Un dernier mot*, p. 44-55.
[5] *Histoire de France*, t. VI, p. 459.
[6] *Ibid.*, p. 464.

« La Papauté, dit-il, avait descendu tous les degrés de l'abîme. Par le farouche et avide Paul II, par le fangeux et sanglant Sixte IV, qui avait fait du Vatican une Gomorrhe, rivale en abominations du sérail ottoman ; par Innocent VIII, patron de tous les forfaits, sous qui Rome avait été une caverne de voleurs, d'assas sins et de ravisseurs, la Papauté était arrivée jusqu'à Alexandre VI; Rome, revenue aux jours de Tibère et de Néron, saluait d'acclamations idolâtriques le monstre qu'un conclave simoniaque venait de proclamer le vicaire du Christ..... [1]. » M. Henri Martin continue sur le même ton, car ce sont des Papes...

Ce mot aurait suffi sans ce torrent d'injures !

Assurément, cette époque n'est pas celle où l'Église eut les meilleurs Pontifes. La société présentait, de tous côtés, les plaies les plus douloureuses, et il ne faut pas s'étonner si les Papes élevés dans cette société, respirant l'impureté de cette atmosphère, ne se sont pas préservés de toute souillure. En vertu de ce privilége d'infaillibilité, jamais plus remarquable

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 240.

que chez les Pontifes en qui l'esprit mondain a trop prévalu, la doctrine de l'Église resta immaculée; mais si le côté divin resplendit toujours, le côté humain de la Papauté apparut plus visiblement qu'en d'autres temps, les maximes de l'Évangile étaient trop oubliées par ceux qui auraient dû être les premiers à les mettre en pratique : elles avaient été oubliées d'une partie du sacerdoce, et ne l'ayant point assez dominé, elles n'avaient pu pénétrer dans le monde; ce fut le malheur de ces temps, comme c'est aussi le malheur du nôtre. La doctrine est divine, féconde, mais les hommes la repoussent ou la rendent stérile ; ce point, mis suffisamment en lumière, justifierait Dieu, et nous permettrait l'espérance [1]. Toutefois, si négligents que soient les hommes à établir le règne de l'Évangile au milieu des passions du monde, si coupables qu'ils soient, les expressions violentes dont se sert M. Martin peuvent et doivent être discutées. Un volume serait ici nécessaire, mais on peut, en quelques mots, indiquer où est l'exagération.

Rappelons donc que le « farouche Paul II, »

[1] C'est ce que m'écrivait récemment M. l'abbé Vervorst.

appelé en un autre endroit [1] le « sanguinaire Paul II, triste champion du catholicisme, » dicta, entre autres choses, ce programme de toute sa vie politique : « abroger les lois inutiles, corriger et remplacer celles qui ne sont plus en rapport avec les mœurs [2] ; » disons que ce Pape « sanguinaire » travailla à réconcilier les seigneurs et les peuples de l'Italie, et eut le bonheur d'y réussir [3]; que ce Pape « avide » était personnellement d'un si grand désintéressement que jamais il ne reçut de présents, hommage ordinairement fait à cette époque aux hommes publics; qu'il « attaqua ouvertement la simonie, défendit les extorsions, et ne voulut auprès de lui que les hommes de la plus pure probité. » Ajoutons que Paul II n' « entama » pas « une brusque persécution contre les philosophes et les savants [4] ; » mais qu'ayant confié à des littérateurs les charges

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 231.

[2] Voir des actes de ce Pape dans le P. Theiner, *Codex diplom. S. Sedis*, t. III, p. 430-472.

[3] Phrase de la *Nouvelle biographie générale*, recueil qui n'a rien d'ultramontain, observe M. Tamizey de Larroque, auquel j'emprunte cette citation. (*Annales de Philosophie*, avril 1863, p. 279.)

[4] *Histoire de France*, t. VII, p. 231.

d'abréviateurs ou rédacteurs des brefs, afin que ces brefs fussent en bon style, et ces littérateurs ayant abusé de leur position pour en trafiquer, Paul II, blessé de cet abus de confiance, les destitua tous en masse. Les littérateurs, furieux de perdre leurs profits, crièrent alors à la persécution, et se vengèrent par la calomnie. Mais, objectera-t-on, il y en eut d'emprisonnés, de torturés... Voici pourquoi : Une conspiration politique avait été, dit-on, tramée par des littérateurs, Platina, Callimaque, avec des exilés de Naples, dirigés par Lucas Gozzi ; il fallait donc ouvrir une instruction; puis le paganisme littéraire avait amené ces esprits à ressusciter une véritable société païenne, qui pouvait avoir ses périls. On s'en doutait déjà fortement, on pouvait même l'affirmer avec Canesius [1], lorsque récemment M. de Rossi a retrouvé sur les parois des catacombes romaines les titres non équivoques de l'organisation [2]. Quoi qu'il en soit, Pomponius et ses collègues furent absous au bout d'une année, et repri-

[1] *Pauli II veneti vita, præmissis ipsius S. S. Pontificis vindiciis adversus Platinam aliosque detractores*, par le cardinal Quirini. In-4°, Roma, 1740, p. 78.

[2] *Roma sotteranea cristiana*, t. I, p. 3-7.

rent leurs travaux[1]. Ce n'est pas la littérature, la science, que le Pape condamna, car il protégea les savants; ce qu'il poursuivit, ce furent les gens de lettres rapaces et simoniaques, ceux qui écrivaient contre l'enfer, contre les croyances chrétiennes sur Dieu, l'âme, etc. Les gens de lettres étaient honorés, pensionnés. « Il faut rendre à Paul II d'immortelles actions de grâces, écrivait Filelfe, pour avoir rappelé les muses dans la cour romaine, et ce savant confessait devoir beaucoup, ainsi que tous les gens instruits, au grand esprit de Paul II[2]. »

Paul II eut des torts, mais nous ne saurions voir « un triste champion du catholicisme » dans ce Pape, sous le règne duquel l'imprimerie fut introduite à Rome, après avoir été essayée à Subiaco, dans un couvent de moines.

[1] M. de Rossi indique, dans un manuscrit de la bibliothèque Ambroisienne de Milan, le recueil fait par le cardinal Frédéric Borromeo de *Memorie di Pomponio Leto e della sua academia*, une dissertation de Walch dans le t. I de ses *Miscellanea*, et Nicolai dans *Atti della pontificia accademia di archeologia*, t. V, p. 5-6.

[2] Ep. Leonardo Datho, lib. XXX, cité par M. l'abbé Christophe, *Hist. de la Papauté*, t. II, p. 196. — Gaspard de Vérone dans son livre premier, resté inconnu à Muratori, et publié par G. Marini (*Degli archiatri pontifici*, t. II, append., p. 179), nous montre Paul II amateur de manuscrits, collectionneur de médailles, numismate, artiste.

Quant au « fangeux » Sixte IV, l'histoire nous le montre savant, libéral, protecteur des lettres et des arts, recherchant à travers l'Europe les précieux manuscrits, gardant enfin des mœurs intègres. Sixte IV, sans aucun doute, favorisa trop ses neveux, mais tout le monde a fait observer que la nécessité de la situation, en face d'une aristocratie turbulente, imposait presque ce népotisme aux Papes, pour assurer des soutiens à leur cause. Sixte IV ne mérite point l'épithète de « sanglant, » car pour faire réussir sa politique, il repoussa toujours l'idée de la violence ; il voulait le renversement des Médicis, mais non leur mort [1]. On ne peut l'accuser d'avoir « accaparé les grains, » car si je jette les yeux sur le bullaire, je vois travestie de la sorte une mesure louable, prise par le Pontife : pour remédier à la détresse des habitants de la province du Patrimoine de saint Pierre, forcés parfois de vendre leurs grains à un prix inférieur à celui de revient, il leur permit d'exporter librement les blés qui ne seraient pas

[1] « Non voglio la morte di niuno ma la mutazione dello stato, » dit le Pape à son neveu, déposition de Montesicco dans les notes de Angelo Politiani, *Conjur. Pactianæ commentarius* (Ed. Adimari. Neapoli, in-4°, 1769).

reconnus nécessaires à la consommation locale[1]. Si M. Martin fait aussi allusion aux achats de blé ordonnés en France par le Pape, à l'intervention de Sixte IV auprès des Colonna et des Orsini, pour assurer l'approvisionnement de la capitale[2], M. Martin se méprend évidemment, car Sixte IV se montrait alors souverain prévoyant. « Tout ce qui touche à l'abondance des vivres, disait-il, au développement des richesses, est au premier rang des devoirs imposés aux gouvernements. »

Il n'est pas moins contraire à la vérité de représenter Innocent VIII comme le « patron de tous les forfaits. » Sans doute Innocent VIII, cœur bon, mais faible, se montra inégal aux besoins de la situation, et ne réprima pas toujours énergiquement les abus ; mais il ne patronna aucun forfait, voulut, au contraire, sincèrement le bien, et fut d'une douceur proverbiale[3].

[1] Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis S. Sedis*, t. I, p. 409.

[2] Martène, *Ampliss. collect.*, t. II, p. 1478, 1540, 1542.

[3] Infessura dit de lui dans Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. III, p. 1190 : « Bonus in se fuit et semper justitiam in proposito habuit et nisi fuisset impeditus a dictis ejus æmulis et inimicis, certe ostendisset qualitatem animi sui erga Ecclesiam..., gratias malorum non fecit (p. 1192). »

Quant à Alexandre VI, « nouveau Tibère et nouveau Néron, » il est, sans doute, un des Pontifes dont l'Église n'a point à s'honorer, et, avec le pape Pie II, nous devons flétrir la conduite légère du cardinal. Sa liaison avec Vanozza, ses complaisances pour ses enfants, impriment, du reste, à sa mémoire, une tache indélébile [1]. Mais, ici encore, il ne faudrait pas dire plus que ce qui est, et affirmer ce qui n'est pas. Ainsi, Djem ne fut pas empoisonné par le Pape, gagné par les 300,000 ducats offerts par Bajazet ; ainsi la fausseté des relations incestueuses du Pontife avec Lucrèce est reconnue ; ainsi Alexandre VI mourut de la fièvre tierce, alors épidémique à Rome, et non du poison bu par mégarde, dans la coupe destinée par lui à des cardinaux. Toutes ces assertions, répétées par M. Henri Martin [2], ont été réfutées par les documents les plus précis. Il ne faudrait donc pas écrire avec cet auteur qu' « Alexandre VI

[1] Le P. Ollivier (*Le Pape Alexandre VI*, 1re partie. Paris, 1870) a récemment cherché à prouver que Rodrigue fut marié légitimement, avant son entrée dans les ordres, avec Julie Gaetani, que Vanozza n'était que sa belle-mère, etc. Mais cette défense du cardinal Borgia n'a pas encore été généralement admise, car elle soulève de graves objections.

[2] *Histoire de France*, t. VII, p. 280, 286, 341.

avait coutume de battre monnaie avec le poison et le poignard [1], » que « l'inceste, le meurtre, la révolte contre Dieu et contre la nature, semblaient avoir pris définitivement possession de la chaire de saint Pierre, par cet homme, qui résumait avec une effroyable grandeur les vices et les crimes de ses devanciers, et qui apparaissait comme une incarnation de l'esprit du mal. »

Il ne faudrait pas le dire, car Alexandre VI ne le mérite pas ; on ne devrait pas non plus montrer « le Vatican troublé et surpris comme la Babylone de Balthasar au milieu de l'orgie [2] » par la voix de Savonarole, et Alexandre après la mort du grand moine Florentin « se replongeant dans son enfer [3]. » Quel est cet « enfer ? » Quelles sont ces « fêtes du Vatican qui rappellent celles des plus immondes d'entre les Césars, où le sang se mêlait à de monstrueuses orgies [4] ? » Oh ! je le comprends trop, et M. Martin lui-même l'exprime clairement lorsqu'il parle de ces « quarante femmes prises à Capoue et envoyées par César Borgia au sérail (*sic*) de son père au

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 341.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 287.
[4] *Ibid.*, p. 286, note 1.

Vatican[1]. » M. Martin conclut en disant qu'Alexandre VI mourut « emportant avec lui la gloire d'avoir reculé les bornes du mal et réuni dans une même existence toutes les fureurs de la passion la plus effrénée et tous les raffinements de la plus savante perversité, Tibère et Caligula[2]. » Un historien ne devrait pourtant pas accepter si facilement des pamphlets comme documents historiques. La mauvaise foi de Guicciardini à l'endroit des Papes indignait Voltaire lui-même, et le recueil de propos d'antichambre, de ouï-dire, plus ou moins authentiques — (*ut dictum est, fertur,* terme ordinairement employé) — publié sous le nom de Burchard, est tenu en suspicion par tout esprit droit et délicat.

Que l'on ne se méprenne pas sur ma pensée : je ne veux que la vérité, et, pour un Pape plus que pour tout autre, l'excuse est hors de propos : « les Papes n'ont besoin que de la vérité. » Les Papes que le monde accuse furent en quelques points trop semblables aux princes de ce monde : voilà leur faute, et l'Eglise qui lutte contre le monde peut et doit justement les con-

[1] *Histoire de France,* t. VII, p. 331.
[2] *Ibid.,* p. 341.

damner. « Dieu nous garde en effet, dirons-nous avec Baronius, de trahir la vérité pour ne pas trahir la faiblesse de quelque ministre coupable de l'Eglise romaine, puisque l'Eglise romaine elle-même ne défend pas de dire que ses membres et ses représentants les plus intimes soient sans une tache honteuse... Ils sont des hommes et non des anges. »

Le nom d'Alexandre VI rappelle une autre assertion émise par M. Henri Martin, et il convient, vu sa gravité, de ne pas la laisser passer sans y répondre, car Alexandre VI n'est pas seul attaqué ici ; tous les Papes le sont avec lui.

« Les Portugais, écrit M. Martin, avaient reçu des Papes l'autorisation de réduire en servitude les habitants des pays qu'ils découvriraient. La première conséquence de cette concession fut l'établissement de la traite des noirs... » « La grande iniquité des Papes, ajoute-t-il (le partage entre l'Espagne et le Portugal des pays à découvrir), autorisait la conquête et la destruction d'une foule de peuples innocents. A Colomb la gloire de la découverte, à d'autres (c'est-à-dire aux Papes) la responsabilité des cruelles destructions d'hommes qui ont signalé l'invasion

de l'Amérique par l'Europe [1]. » Dans la grande *Histoire*, M. Martin a produit la même pensée, en la mettant en relief dans son style à effet : Alexandre VI décidant comme arbitre entre les Espagnols et les Portugais la limite de leurs conquêtes, c'était « Satan qui partageait la terre au nom du Christ [2]. » Mais M. Martin a-t-il bien lu la bulle ? On pourrait en douter, car je le mets au défi de trouver un seul mot à l'appui de son assertion. Loin de donner l'autorisation de réduire les peuples en servitude, le Pape écrit : « Nous vous disons qu'en vertu de la sainte obéissance, vous devez envoyer dans ces contrées des hommes probes et craignant Dieu, instruits, habiles et expérimentés, pour élever les habitants dans la foi catholique et leur donner de bonnes mœurs [3]. »

Si l'autorisation de réduire les hommes en

[1] *Histoire populaire*, t. I, p. 582.

[2] *Histoire de France*, t. VII, p. 297.

[3] Cherubini, *Bullarium*, t. I, p. 454. M. H. Martin écrit (t. VII, p. 293) : « Ce droit des gens du catholicisme était plus inhumain que le droit des gens de l'islamisme qui prescrit l'assujettissement du *djiaour* au tribut, mais non sa conversion forcée ou sa destruction ! On vit bientôt les affreuses conséquences des principes proclamés par la Papauté et appliqués par d'avares et impitoyables conquérants. »

servitude n'a pas été donnée par Alexandre VI, un autre Pape en sera-t-il coupable? L'histoire va répondre. Après Alexandre VI, lorsque l'esclavage devint général, nous voyons d'abord le cardinal Ximenès défendre à tous les Espagnols d'amener aucun esclave nègre, puis le pape Léon X écrire aux rois d'Espagne et de Portugal pour « les prier de ne pas souffrir que l'avarice des colons les pousse à l'injustice et à la cruauté, car la nature, dit le Souverain Pontife, non moins que la Religion, condamne l'établissement de la servitude. » Quelques années après, à la suite d'un long rapport de l'évêque dominicain Garcez, le pape Paul III, voulant remédier au triste état de choses qu'on lui signalait, rappela le principe que « les Indiens et tout autre peuple peuvent comme de juste jouir de la liberté de leurs personnes et de leurs biens, et qu'on ne doit pas, dès lors, les réduire en servitude. » Ce bref, daté du 28 mai 1537, fut envoyé au cardinal Tabera, archevêque de Tolède, avec ordre de publier l'excommunication *ipso facto* contre ceux qui le violeraient. Est-ce là autoriser la traite des noirs? est-ce l'approuver? Qu'en pense M. Henri Martin? Qu'en pensent surtout ses lecteurs?

Un siècle se passe, et l'on signale au pape Urbain VIII de nouveaux excès : les Portugais attaquaient les Indiens du Paraguay, que les Jésuites vont tout à l'heure si admirablement évangéliser. Le Souverain Pontife est navré, et le 22 avril 1629 il ordonne au collecteur apostolique en Portugal de publier la défense de réduire les Indiens en esclavage, de les acheter, de les vendre, de les transporter par force en d'autres pays. Un siècle après, le 20 décembre 1741, le pape Benoît XIV confirme de nouveau toutes ces déclarations, renouvelées de nos jours par le souverain pontife Grégoire XVI [1]. Je le répète, est-ce là autoriser la traite des noirs? est-ce l'approuver?

Je sais très-bien que plusieurs écrivains, Pauw, Robertson, Lhorente, ont écrit des phrases analogues à celles que M. Henri Martin insère dans son *Histoire,* mais à Lhorente, à Robertson, à Pauw, on oppose les documents authentiques consignés dans les ouvrages, fondamentaux sur la matière, de J. de Solorzano (*Disputationes de Indiarum jure* [2]), de Jean de Torquemada

[1] *Magnum Bullar. roman.* Luxemburgi, t. XVII, p. 58.
[2] Matritii, 1629-1639, 2 vol. in-f°.

(*Monarchia Indiana* [1]), de Al. Nunez (*Relacion de lo acaescido en los dos jornadas a las Indias* [2]). M. Henri Martin a-t-il compulsé ces recueils? A-t-il parcouru le savant travail publié sur ce sujet dans la *Civiltà cattolica* [3] ? Ses assertions erronées prouvent le contraire, et, s'il ne les a pas lus, comment expliquer cette négligence? Non, ce n'est pas la bulle d'Alexandre VI, ni celle d'un autre Pape, qui a autorisé la traite des noirs ; elle a été établie par l'amour du lucre avant même la découverte de Colomb; mais aussi, avant Colomb, les Souverains Pontifes avaient élevé la voix en faveur de la liberté des nègres : ainsi avaient fait Sixte IV en 1476, Pie II en 1462, et enfin Eugène IV en 1435, lorsqu'il condamnait la vente des esclaves et ordonnait, sous peine d'excommunication, de mettre en liberté tous les noirs. Voilà ce que dit l'histoire. Elle ajoute qu'au XVIIe siècle notamment, les agents des compagnies de commerce, la plupart protestants, ont violemment persécuté les religieux dominicains, capucins, jésuites, qui, en vertu des brefs apostoliques,

[1] Madrid, 1723, 3 vol. in-f°.
[2] Valladolid, 1535, in-4°.
[3] 6e série, t. II, p. 147.

s'opposaient à la traite des nègres. M. Henri Martin ignore et a voulu ignorer ces faits. Il a mieux aimé accuser les Papes d'autoriser la conquête et « la destruction de peuples innocents; » il a mieux aimé faire retomber sur leur tête la responsabilité de « cruelles destructions d'hommes. » Mais, en posant de telles prémisses, en les ajoutant à celles déjà indiquées, M. Henri Martin veut évidemment disposer le lecteur à admettre pour conclusion cette phrase de Machiavel, citée par lui avec une évidente complaisance: que « nous avons à l'Eglise et aux prêtres cette première obligation d'être impies ou corrompus [1]. »

Pour M. Henri Martin, comme pour l'ex-oratorien Daunou, écrivant par l'ordre et sous l'inspiration de Napoléon Ier un pamphlet contre l'Eglise, « le fait le mieux démontré de l'histoire moderne est que la Papauté, telle qu'elle

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 475, note. M. Martin adopte aussi cette autre opinion de Machiavel, que « la Royauté papale est l'obstacle radical à l'indépendance et à l'unité de l'Italie... La Papauté est, entre l'Italie du Nord et celle du Sud, comme une pierre entre les deux lèvres d'une blessure qu'elle empêche de se refermer. » (*Ibid.*, p. 474.) Et lui-même dit : « Empêcher l'unité de l'Italie fut au Vatican une pensée constante et fatale. » (*Ibid.*, t. IV, p. 319.)

est devenue depuis le IXe siècle, a été d'âge en âge la principale cause des malheurs de l'Europe. » L'*Histoire de France* de M. Henri Martin sert de pièces justificatives à cette assertion d'un religieux apostat.

XIII

Autour des mauvais Papes dépeints par M. Henri Martin, dans un style que plusieurs peuvent trouver énergique, mais que nous appellerions d'un autre nom si nous avions à le qualifier, l'historien rencontre de mauvais prêtres. Ici encore je n'entends pas nier des abus, des scandales évidents. Il y avait besoin de réforme dans l'Eglise : l'Eglise le savait et le proclamait; j'ajoute qu'il n'y avait pas assez de saintes préoccupations, pas assez d'énergie pour briser les obstacles et opérer cette réforme comme il aurait fallu. Des remèdes avaient déjà été apportés sur plusieurs points, je le sais ; mais il fallait une réforme plus radicale. Cela est hors de doute. Toutefois les expressions de M. Martin sont encore exagérées et fausses ; les couleurs poussent trop au

noir. Dès le commencement du XVe siècle, il s'écriait : « Les membres de l'Eglise sont aussi gangrenés que le chef ; l'épiscopat presque en masse est indigne, la corruption presque universelle parmi le clergé séculier et régulier [1]. » Cette corruption subsiste, et quand le XVe siècle se termine, voici comment M. Martin parle du clergé, principalement des moines : « Leur ignorance, leur libertinage et les détestables nominations qu'ils faisaient chaque jour avaient été le prétexte le plus spécieux de l'envahissement des élections par la couronne... La corruption et l'incapacité étaient les meilleurs titres au choix de la plupart des communautés, qui redoutaient par-dessus tout l'amour de la règle et le zèle religieux chez leurs chefs ; les moines avant l'élection obligeaient le candidat à jurer qu'il ne gênerait en rien leurs habitudes, et Dieu sait quelles étaient ces habitudes ! la chasse et le vin étaient les plus innocentes [2]. » Quelles sont les autorités invoquées par M. Martin à l'appui de ces assertions ? C'est Brantôme ! c'est Rabelais !

Mais, par malheur pour M. Henri Martin, les

[1] *Histoire de France*, t. V, p. 551.
[2] *Ibid.*, t. VII, p. 465.

procès-verbaux des élections existent; il n'y a pas un mot de ce qui est ici inventé, et ceux qui connaissent les documents peuvent rire s'ils ne veulent s'indigner de la fantastique imagination de M. Henri Martin. D'abord les serments dont il est parlé ne se faisaient point avant l'élection, mais avant l'installation, et les coutumes que le supérieur jurait de respecter étaient des coutumes anciennes, fondées sur les plus louables traditions et très-utiles aux monastères. La même chose absolument s'est pratiquée dans presque toutes les cathédrales de France jusqu'à la Révolution. Il faudrait un volume, dit le savant dom Piolin, pour citer les noms et les textes prouvant que M. Martin n'a rien compris aux mémoires qu'il a parcourus.

M. Martin continue, toujours sur la foi des mêmes auteurs : « Le titre de clergé *régulier* ne semblait plus qu'une épigramme, car la règle était partout anéantie : la plupart des monastères étaient dans les campagnes autant de foyers de corruption. Les hôtels épiscopaux ne montraient pas un meilleur exemple, les évêques et les abbés avaient de véritables sérails, comme dit Brantôme (quelle autorité !) ; les chanoines vendaient leurs suffrages à beaux deniers comp-

tants, et les élections n'étaient pas moins souillées d'intrigues et de violences dans les chapitres que dans les couvents : le sang y coulait et l'on allait parfois jusqu'à s'entre-tuer.» C'est ainsi que, sur la foi de romanciers ou de pamphlétaires, M. Martin exagère, en généralisant l'affaiblissement de la piété et de la discipline claustrale, les irrégularités que l'on peut justement signaler [1]. Il interroge seulement Brantôme et Rabelais : il voit le mal, il l'augmente, et n'en sait pas la cause ; et puis il ignore le bien. Il ne sait pas que la commende a été la cause principale des abus, et que si l'Eglise ne s'est pas montrée assez énergique pour arrêter le relâchement, jamais du moins elle n'a approuvé des désordres, fruit inséparable de la faiblesse humaine ; il ne sait pas

[1] Le désordre dans les monastères ne fut jamais un fait général. Dom Piolin, dans le tome V de sa savante *Histoire de l'Église du Mans*, cite, seulement pour le Maine, un grand nombre d'exemples qui prouvent que, dans les monastères de la Couture et les quinze prieurés qui en relevaient, d'Evron, de Solesmes, de Saint-Vincent, il y avait bon nombre de pieux religieux qui étaient encore des savants et des artistes, comme Dom Michel Bureau, abbé de la Couture, Dom Jean Bougles, prieur de Solesmes, Dom Pierre Cousturier, prieur de la Chartreuse du Parc, etc., etc. Ces hommes n'étaient point sans exercer une salutaire influence autour d'eux, les faits le prouvent

que, si les moines, les chanoines sont coupables, ils ne le sont que pour avoir violé leurs règles, tout en vivant cependant encore mieux que ne vivaient les autres hommes leurs contemporains. M. Martin ignore et la réforme des Bénédictins avec les abbés de Sainte-Justine et de Bursfeld, et la réforme de Fontevrault, et la réforme des Célestins ; il ignore que les ordres mendiants étaient encore dignes d'estime, et qu'à côté des évêques mondains, il y avait des prélats, pieux modèles des vertus évangéliques. M. Martin ignore les travaux par lesquels on s'efforçait de contre-balancer et de racheter les opérations du mal. La cité de lumière et la cité de ténèbres se rencontrent partout et toujours. Si votre regard s'arrête seulement sur l'une des deux, vous ne connaissez pas l'histoire et la vie du monde. Sans doute il y a des époques où, le soleil venant à décroître, les ombres s'étendent davantage sur l'humanité refroidie, je le sais, et je me réjouis de le savoir, car ce qui me jetterait dans la stupeur en présence des maux dont je vois le monde souffrir, serait de rencontrer partout une énergique résistance contre le mal. Si je ne voyais pas des ministres de l'Evangile, négligents ou coupables, abusant

des grâces, trop désintéressés du service de Dieu parce qu'ils sont trop préoccupés du service du monde, je sentirais, je l'avoue, mon âme se plonger dans la tristesse et aller jusqu'au découragement, car je me dirais : Comment, avec une doctrine aussi parfaite que l'Evangile, avec des ministres aussi parfaits que plusieurs veulent bien le dire, comment le mal peut-il encore faire irruption dans la société et y établir son empire ? L'Evangile n'est donc pas l'Evangile, la doctrine du salut, celle qui guérit les nations et rend les peuples forts ? Non, non, je le dirai à certains catholiques, laissons là les réhabilitations impossibles, et « méprisons ces pitoyables mutilations de l'histoire dictées par une fausse et impuissante prudence [1] ; » il faut la vérité entière, complète. « Après Dieu, a écrit admirablement le P. Lacordaire, il n'y a pas de plus grand révélateur que l'âme d'un scélérat. » J'ai besoin de découvrir des abus et de rencontrer le scandale, j'ai besoin pour ma foi de connaître l'histoire et de voir souvent ternie l'auréole qui devrait toujours apparaître sur la tête de nos pontifes et de nos prêtres pour nous

[1] M. le comte de Montalembert, *Les Moines d'Occident*, t. I, p. CLII.

illuminer nous-même ; car, en reconnaissant le mal et une des causes de la puissance du mal dans les fautes des hommes, l'histoire m'apporte précisément ce que je cherche : la justification de la Providence de Dieu. Le bien ne s'est pas produit comme il aurait pu se produire, parce que l'Eglise, trop dominée par le monde, n'a pas enseigné et pratiqué avec assez d'ardeur et de dévouement la doctrine et les vertus de l'Evangile. Voilà ce qu'il faut dire, et alors, après avoir reconnu le mal, il faut aussi rechercher les traces du bien, car je veux apprendre où sont livrés les combats de la vertu, où se cachent les trésors de cette force morale qui se nomme la sainteté, puisque ce sont les points lumineux qui seuls peuvent diriger sûrement ma course, m'animer à la lutte dans le présent, et me laisser l'espérance pour l'avenir.

Mais, à la fin du xv[e] siècle, y a-t-il un avenir pour l'Eglise ? M. Henri Martin paraît en douter : « La doctrine du moyen âge (c'est pour lui le catholicisme) pâlit et s'efface [1]. » Depuis cinquante ans, « le grand courant de l'esprit humain s'est porté ailleurs [2]. » « L'esprit s'est

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 537.

[2] *Ibid., t. IV, p. 391.*

retiré de la doctrine du moyen âge, c'est désormais en dehors d'elle et contre elle que s'opéreront les progrès de l'humanité et les manifestations du gouvernement de la Providence sur la terre[1]. » Ainsi l'Eglise est repoussée par l'humanité et par Dieu lui-même! M. Henri Martin a tout disposé pour que cette conclusion dernière n'ait rien d'étonnant. Nous avons vu ce que sont à ses yeux les Papes, les évêques, le clergé. Il a exagéré ce qui, sur certains points, était déjà trop répréhensible, il a généralisé ce qui ne devait pas être ainsi généralisé : je comprends dès lors son arrêt que « la corruption du haut clergé rendait impossible une réforme pacifique et régulière[2] ; » il voit la Papauté « plongée dans un abîme de sang et de fange[3]. »

Voici à présent comment il apprécie l'état religieux de la société catholique. « La doctrine du salut par les œuvres tombait dans un mécanisme où s'anéantissait l'âme; on arrivait au salut par des espèces de formules magiques

[1] *Histoire de France*, t. VI, p. 302.

[2] Croire impossible de sauver l'Église par l'Église, c'est ce qui a toujours fait un hérétique de celui qui aurait pu être un réformateur.

[3] *Histoire de France*, t. VII, p. 341.

(comme vous pourriez chercher ce que cette expression veut dire, M. Martin a soin de mettre entre parenthèses : *les indulgences*) ou par les *machines à prier* (nouvelle note au bas de la page pour dire le rosaire) comme dans l'Orient dégénéré [1]. » Je ne m'étonne pas si

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 534. Relevons en passant une erreur de cette note : « Le rosaire, dit M. Martin, inventé par Sprenger, l'inquisiteur qui fut en même temps l'auteur du *Malleus maleficarum* (marteau des sorcières), est le perfectionnement des Codes inquisitoriaux du XIIIe siècle. » (*Ibid.*) Ah ! les distractions de M. Martin me font tomber en de bien mauvaises pensées. Mais, en lisant cette phrase, je le confesse, j'oublie l'erreur matérielle, je ne vois que l'effet produit sur le lecteur par l'association de ces trois mots : machine à prier, rosaire, inquisition et inquisition perfectionnée; or qui ne sait, parmi les catholiques, que le rosaire n'a pas été *inventé* par Sprenger, que saint Dominique l'a institué, encore que d'Achery et Mabillon aient cherché à prouver l'usage de cette pratique au XIIe siècle. Toutes les preuves ont été fournies par le P. Mamachi (*Annales ordin. prædic.*, t. I, p. 316). — Je sais parfaitement bien que Sprenger a propagé au XVe siècle la pratique du rosaire et qu'il est l'auteur d'un écrit : *De institutione et approbatione societatis seu confraternitatis SS. Rosarii*, Coloniæ, anno 1475 *primum erectæ*, qu'Echard et Quétif ont indiqué (t. I, p. 880); mais si M. Martin s'est appuyé sur le titre de cet ouvrage, il a été singulièrement distrait, et que n'a-t-il continué de lire quelques lignes encore? — Quant à l'expression dédaigneuse de *machine à prier* employée par M. Martin, on n'a qu'à lire à ce sujet les pages du P. Lacordaire (*Vie de S. Dominique*, p. 331-334) et qui se terminent ainsi : « Le rationaliste sourit en voyant passer des files de gens qui

l'intelligence et le cœur de M. Martin se soulèvent contre une telle dégradation! Mais pourquoi l'auteur de l'*Histoire de France* se persuade-t-il que cet état de choses est l'état régulier, normal de la société chrétienne? c'est parce qu'il ignore — *ignorant et errant;* — il ne sait pas retrouver la vérité momentanément obscurcie; du marbre autrefois sorti vivant des mains du sculpteur, aujourd'hui pollué et rongé par les injures du temps, il ne sait pas dégager le dieu. Son regard, obscurci par le préjugé, ne sait plus voir que les abus[1]: et M. Martin juge les abus comme le produit naturel de la doctrine catholique, au lieu de les reconnaître pour ce qu'ils sont réellement, le produit des passions, que combat précisément cette doctrine. Les abus existent lorsqu'il n'y a plus dans la société et dans l'Eglise assez de christianisme, et la preuve c'est que, là où le christianisme est

redisent une même parole : celui qui est éclairé d'une meilleure lumière comprend que l'amour n'a qu'un mot, et qu'en le disant toujours il ne le répète jamais. »

[1] Un savant jurisconsulte, qui fut dans notre âge un des princes de la science et un des types du *vir probus*, M. Pardessus, a dit : « Trop souvent les hommes se font une conscience avec des préjugés, ils se croient ensuite libres de préjugés quand ils suivent cette conscience. » (*Mém. de l'Acad. des inscript.*, t. X, p. 724.)

pratiqué, les abus n'existent pas. M. Martin ne voit pas ces faits que le soleil de l'histoire illumine. Au xve siècle l'Eglise, affaiblie sans doute, conserve encore la vie, puisqu'elle garde intacte sa doctrine féconde : il ne faudrait qu'une main expérimentée et qu'un souffle de Dieu pour la ranimer par la pratique de cette doctrine ; ainsi le mal peut diminuer devant l'œuvre progressive du bien. Mais M. Martin ne croit pas au bien opéré par l'Eglise, et, pour amnistier d'avance tout ce qui se fera contre elle, il écrit : « La Papauté allait au rétablissement de l'ésotérisme, non pas de l'ésotérisme dogmatique de l'ancien Orient, mais d'un ésotérisme négatif : on aurait eu dans le sanctuaire une association de philosophes sceptiques ; hors du sanctuaire une masse ignorante, fascinée par la superstition et par les pompes extérieures du culte. La Papauté fut arrêtée sur cette pente par une épouvantable commotion. » Voici Luther : en évoquant cette fantasmagorie, M. Henri Martin a voulu d'avance justifier les jugements qu'il va émettre.

Nous allons le suivre sur ce terrain ; mais, arrivé au seuil de cette époque où l'on fait commencer le monde moderne, et en présence

des erreurs systématiques où les plus invincibles préjugés ont entraîné l'auteur de l'*Histoire de France,* je me demande avec tristesse, et j'adresse la même demande à tout homme instruit : en tout ceci, où donc est la science?

XIV

Nous avons passé successivement en revue les principales thèses rationalistes conçues ou reproduites par M. Martin dans les sept premiers volumes de son grand ouvrage. Le christianisme fondé par « Jésus » présentait assurément un bon système de morale. M. Martin l'a reconnu, mais on le vit modifié peu à peu par une série de dogmes, de rites nouveaux contre lesquels luttèrent en vain, pendant le moyen âge, quelques rares esprits. A la fin du xv[e] siècle, la doctrine du salut ne présentait plus, selon M. Martin, qu'un ensemble de « formules magiques, » et qu'« un mécanisme où s'anéantissait l'âme. » Une commotion vint arrêter la Papauté sur la pente où elle allait se perdre. Voilà la thèse.

Quelle fut cette commotion, qui arrêta la

Papauté sur la pente conduisant à « l'ésotérisme négatif ? » Quel accident lui donna naissance ? Quels en furent les auteurs et quels les résultats ? Nous allons le dire rapidement, en empruntant, comme toujours, à M. Henri Martin ses propres paroles, mélange étonnant de vérités et d'erreurs, où malheureusement les erreurs finissent par dominer de beaucoup les vérités.

La réforme de l'Église, d'après les grands catholiques du siècle passé, ne regardait que la discipline, toujours variable, et non le dogme, toujours immuable ; cette réforme avait été commencée au concile de Latran, dont les sages prescriptions, pour l'abolition des abus, ont été louées par plusieurs auteurs protestants [1]. Si les abus introduits dans l'Eglise furent, comme le dit M. Martin, cause de la commotion qui eut lieu alors, pourquoi ne pas les réformer — ce à quoi on n'a pas songé un instant — sans pour cela rompre l'union avec l'Eglise qui, elle aussi, voulait faire cesser les abus ? Mais les abus purent être

[1] Voir les auteurs cités dans Hœninghaus, *la Réforme contre la Réforme*, t. I, ch. VII, et Döllinger, *la Réforme*, 3 vol. in-8°, trad. de M. Perrot.

l'occasion, ils ne furent pas la cause de la commotion. Une révolte contre des abus n'aurait jamais produit seule un tel ébranlement; il a fallu un concours de circonstances particulières, l'entraînement de toutes les intelligences vers le nouveau, à la suite de la découverte de l'imprimerie, de la découverte de l'Amérique, etc., pour que la révolte de Luther eût un effet supérieur aux précédentes révoltes de Jean Huss et de Wiclef [1].

Quoi qu'il en soit, M. Martin écrit : « La réforme de l'Eglise par elle-même avait avorté... La Papauté s'était raffermie et tous les vieux abus avec elle. Les Papes s'imaginèrent que tous les hommes éclairés, à l'exception de quelques rêveurs..., acceptaient la vieille machine romaine (*sic*, est-ce là le style d'un historien ?), du moins à titre d'instrument politique et d'agent de civilisation..... Quant aux mœurs et à la foi, on peut dire, sans les calomnier, qu'ils ne s'en préoccupaient guère [2]. » Voilà la première page du réquisitoire; elle est démentie par les aspirations des catholiques et leurs actes : il

[1] Cf. Balmès, *Protestantisme et Catholicisme comparés*, t. I, *passim*.

[2] *Histoire de France*, t. VII, p. 504.

pouvait y avoir eu, il y avait eu engourdissement, mais non complicité dans le désordre.

Voici la seconde page : « Rome donna une extension sans borne au trafic des indulgences, défendu à plusieurs reprises par les conciles de Latran, de Vienne et de Constance, et toujours renouvelé par les Papes [1]... Les indulgences devinrent l'objet du plus honteux des commerces simoniaques de la chancellerie romaine; on affermait le produit du pardon des péchés à des partisans, à des banquiers, comme s'il se fût agi du droit sur les vins ou de la gabelle du sel [2]. » Ce tableau est chargé; il est toutefois certain que la chancellerie romaine afferma à l'archevêque de Mayence, lequel le revendit au banquier Fugger d'Augsbourg, le droit de publier et de vendre aux fidèles les cédules constatant les indulgences accordées, par conséquent le droit de percevoir les aumônes. C'est ainsi que Léon X affecta à la construction de l'église Saint-Pierre à Rome le produit des cédules d'indulgence qu'il fit prêcher en Allemagne [3]. « Ce fut, continue

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 506.
[2] *Ibid.*, p. 507.
[3] *Histoire de Luther*, par M. Audin, éd. in-12, t. I, p. 60.

M. Martin, de tous les abus de la cour de Rome le plus pernicieux à la morale publique. » — Nullement, encore une fois, parce qu'on ne vendait pas l'indulgence, chose spirituelle, mais l'attestation matérielle de l'absolution [1], qui servait d'aumône. — M. Martin continue son récit : « La multitude, confirmée dans son ignorance par ceux dont la mission était de l'en tirer, croyait acheter la dispense du repentir avec celle de la pénitence extérieure, et prenait les bulles du Pape pour une espèce de talisman à l'abri duquel on pouvait pécher tout à son aise sans crainte de l'Enfer. Les moines chargés de prêcher les *pardons* entassaient les hyperboles les plus monstrueuses pour achalander leur marchandise, bien assurés qu'ils étaient de l'impunité si la recette était bonne [2]. » Ce récit est tout simplement grotesque, et M. Henri Martin l'a emprunté à des pamphlets protestants bien connus [3], non à l'histoire. Nous avons, en effet, précisément le mandement de l'archevêque de Mayence et les

[1] Des formules d'indulgence sont dans Audin, *l. c.*, p. 343.

[2] *Histoire de France*, t. VII, p. 507.

[3] Cités par M. Audin, *l. c.*, p. 62 et 63.

sermons du dominicain Tetzel, chargés de publier et de prêcher les *pardons;* ils n'ont pas manqué à leur mission de dissiper l'ignorance de la multitude au sujet des indulgences et de l'instruire de la nécessité de se confesser, de faire pénitence, de recevoir l'Eucharistie pour gagner le pardon[1]. Après cela, je ne fais nulle difficulté de dire avec le savant cardinal Pallavicini : « Si Léon X se fût entouré de plus de théologiens et éclairé de leurs conseils, il aurait agi avec plus de précaution dans la dispensation des indulgences[2]. »

Quoi qu'il en soit, voilà l'occasion qui détermina la commotion : l'abus dans la distribution des indulgences. Mais les esprits étaient mûrs pour la révolte. « Le coup partit, nous dit M. Henri Martin, d'entre les peuples qui avaient été le plus soumis à la cour de Rome et le plus exploités par elle[3]. »

Cette phrase peut sembler heureuse : je le sais, il peut être habile de montrer les peuples qui ont le mieux connu les Papes comme étant

[1] M. Audin, *l. c.*, pièces justificatives, t. I, p. 340-343.

[2] *Histoire du concile de Trente*, l. I, c. II, éd. Migne, t. I, p. 551.

[3] *Histoire de France*, t. VII, p. 508.

les plus empressés à se soulever contre eux; mais les Allemands ont-ils été si soumis? Je ne le crois pas, et l'incendie qui s'alluma alors a été rendu non-seulement possible, mais facile, précisément parce que le feu couvait depuis longtemps sous la cendre. Il y avait en Allemagne un parti nombreux, toujours opposé à Rome, parti dont les Othon, les Henri VI, les Frédéric II avaient été les organisateurs et les chefs, dont les Benzo, les Othon de Frisingue, les Radevicus avaient été les annalistes, dont Albert de Beham avait été, au XIIIe siècle, le représentant dans l'ordre ecclésiastique, dont enfin les Hussites avaient été naguère la cruelle expression. Ces débauches de l'esprit, en révolte contre l'autorité, avaient produit un relâchement dans la discipline, une licence dans les mœurs, dont les écrivains du temps nous apportent l'irrécusable témoignage. Ce ne sont donc pas des fils soumis qui se sont soudain levés contre Rome leur mère pour la punir de les avoir « exploités. » Ce sont des enfants toujours méfiants, dissipateurs des biens spirituels, et trop bien disposés par leurs méfiances et leurs dissipations à ne rien ménager.

L'Allemand n'avait pas seulement, d'après M. Henri Martin, beaucoup connu Rome et ses abus, première raison de sa révolte ; il devenait civilisé. Seconde raison qui, à ses yeux, l'explique : « Le Christianisme du Nord n'avait jamais été celui du Midi, et l'Allemand, en se civilisant, développait de plus en plus les qualités distinctives qui devaient l'éloigner de Rome[1]. » C'est énoncer assez clairement le thème continuellement soutenu par M. Martin de l'incompatibilité existant entre la Rome de l'Eglise et la vraie civilisation. « L'intelligence teutonique grandissait, continue M. Martin, et se révéla tout à coup au monde par la découverte de l'imprimerie[2] » (inventée soixante-dix ans avant Luther, mais passons). — Je veux bien croire que sous certains rapports cette intelligence grandissait, mais l'intelligence italienne, plus en contact avec Rome et son influence, était déjà grandie depuis deux siècles : elle avait eu Dante, Pétrarque, l'Arioste, Thomas d'Aquin ; elle avait Michel-Ange, Léonard de Vinci, Raphaël et tant d'autres brillants et solides esprits, honneur éternel des belles-lettres et

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 508.
[2] *Ibid.*, p. 509.

des arts, et l'Italie était restée catholique. Mais veut-on la preuve que « l'intelligence teutonique grandissait? » La voici : « L'Allemagne était inondée de traductions partielles et de commentaires des livres saints ; » alors « l'autorité ecclésiastique s'émut[1], » manière habile d'affirmer encore le thème favori en montrant l'Eglise inquiète dès que la lecture de l'Ecriture sainte se propage parmi le peuple. Mais faut-il rappeler que la Bible était étudiée partout depuis longtemps avec une véritable passion, que les traductions des livres saints étaient depuis longtemps répandues par les prêtres et les moines avec l'assentiment de l'Eglise[2] ? Le moment, pour accuser, est du reste mal choisi par M. Martin, car l'Eglise venait de célébrer, au Concile de Latran, l'imprimerie, « cet art si heureusement inventé pour la gloire de Dieu, pour l'exaltation et la propagation de la Foi. » Elle venait de déclarer « la presse un moyen très-opportun d'exercer les intelligences et de former des érudits, que nous nous réjouissons, disaient les Pères du Concile, de voir se multiplier dans

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 509.

[2] Voir divers écrits dans J. Schilter, *Thesaurus Antiquitatum Teutonicarum*, t. I, 3 vol. in-fol., 1727.

l'Eglise[1]. » Non, l'Eglise n'était pas si amie de l'ignorance.

Voici un autre fait qui explique sans doute pourquoi l'Allemagne se sépara de Rome : elle avait été persécutée. « Les dominicains, nous dit M. Martin, avaient fait en Allemagne, dans la dernière période du xve siècle, d'effroyables boucheries (*sic*) de sorciers et surtout de sorcières[2]. » Il y avait eu, en effet, des procès et des exécutions de sorciers et de sorcières, tristes victimes du démon qui, par leurs pactes avec les puissances infernales, obtenaient une grande puissance sur les esprits incrédules, et conduisaient à des crimes révoltants. La société, d'accord avec tous les jurisconsultes du temps, y voyait un péril, et l'autorité laïque se réunissait au pouvoir spirituel pour proscrire la sorcellerie et les sorciers. Si le pape Innocent VIII, en 1483, fulminait contre les sorcières une bulle des plus sévères, les protestants appliquèrent les mêmes principes. Luther réclama le supplice des magiciens dans le triple intérêt de la Religion, de la morale et de la sécurité publique. Calvin

[1] Labbe, *Concilia*, t. XIV, p. 257.
[2] *Histoire de France*. t. VII, p. 510.

établit pour eux le supplice du feu à Genève, où, en soixante ans, cent cinquante individus furent brûlés. Cela est triste sans doute ; mais la société attaquée se défendait alors, comme elle se défendra toujours. Aujourd'hui les sorciers, par le cours naturel des choses, troublent moins les familles, mais ils remuent davantage l'Etat, et tous les jours nous pouvons voir les représentants du pouvoir obligés, comme au xve siècle, de punir de mort ceux qui s'insurgent contre les lois divines et humaines aux cris de : Vive Satan ! Ces mouvements démoniaques, si nombreux au xve siècle, contribuèrent à répandre l'immoralité, et par là servirent à la propagation de la révolte luthérienne.

Ainsi, à tous les points de vue, l'Allemagne était bien préparée. Luther pouvait parler, et lorsque Luther éleva la voix ainsi qu'Ulric de Hutten, c'était, dit M. Martin, en son style emphatique, « c'était la voix d'Arminius et de Velléda, la voix de la Teutonie elle-même qui retentissait du fond des siècles [1]. » On était au 1er novembre 1517. Quelques mois auparavant, le 16 mars, le Concile de Latran avait

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 528.

clos ses réunions, et le général des dominicains, l'illustre Thomas de Vio, ayant comme un pressentiment de la tempête, insistait pour que les prélats ne se séparassent pas.

Que fut Luther ? Le caractère de cet homme, plein d'orgueil et de colère, de fureurs et de débauches, n'offre rien de sympathique. M. Henri Martin lui-même est obligé de mettre quelques réserves dans son éloge. Mais ces critiques ne renversent pas sa conclusion : « Quelles que soient, dit-il, les ombres sur cette puissante figure, l'Allemagne se fait gloire, à bon droit, d'avoir donné le jour à Luther [1]. »

Luther blâme les indulgences, et partant toute la doctrine de la solidarité et de la réversibilité des mérites : il nie le purgatoire ; et sur ces points M. Martin l'approuve. Mais il nie aussi le libre arbitre, et M. Martin le regrette. Toutefois M. Martin en prend aussitôt son parti, et s'écrie : « Qui eût dit que de cette négation radicale du libre arbitre allait sortir la liberté ! Ce sont là les secrets de la Providence [2] ! » Oui, secrets tellement incompréhensibles qu'il

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 537.
[2] *Ibid.*, p. 516.

faut chercher une autre explication, plus naturelle, plus logique, et dire : les attaques contre le libre arbitre ont forcé l'Eglise à affirmer d'une manière plus forte encore la liberté et à développer cette doctrine à laquelle, en dépit du fatalisme luthérien, janséniste ou philosophique, elle resta toujours si fidèle. M. Martin aurait été plus dans le vrai si, à la place du mot *liberté*, il eût mis, ce qui aurait rendu sa pensée exacte, le mot *licence*. La licence, en effet, sort toujours inévitablement du despotisme, c'est-à-dire de la négation du libre arbitre, de la liberté de l'homme ou du citoyen. M. Martin sent instinctivement sans doute la faiblesse de son raisonnement, car il ajoute : « Ce n'est pas sur les erreurs ou les vérités métaphysiques de ses doctrines, c'est sur son sentiment qu'il faut juger Luther; cet apôtre d'une race au génie abstrait, fut un homme de sentiment et non d'abstraction. L'amour de Dieu et l'amour des hommes en Dieu, voilà ce qui inspire tout et couvre tout chez Luther [1]. » Non, cela ne peut tout couvrir, car cet amour de Dieu lui fait supprimer le culte rendu à la Divinité,

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 514.

et cet amour des hommes le rend indifférent à ce qu'ils embrassent librement l'erreur ou la vérité. Non, Luther ne peut être si facilement excusé de ses erreurs dogmatiques, et aucune parole, en tout cas, ne peut couvrir les erreurs sur la morale de l'homme du sentiment, du débauché qui, non content de se perdre lui-même, va troubler les âmes de la Germanie, et lui, prêtre et moine, deux fois vierge, permet la polygamie, conseille le divorce et devient le mari d'une religieuse ! C'est peu de chose apparemment, ou plutôt nous oublions que M. Martin parle de ce fait comme d'un titre de gloire, car, par là, Luther supprime le sacerdoce et abolit la loi du célibat. Or le sacerdoce aboli, le célibat supprimé, ce sont là des bienfaits dont, selon M. Martin, nous sommes redevables à Luther.

« Deux paroles d'une portée incalculable viennent d'être prononcées, nous dit-il : *Nous sommes tous prêtres*, c'est-à-dire égalité de tous, responsabilité directe de chacun devant Dieu. Chaque chrétien est prêtre dans sa maison, le clergé doit rentrer dans la société générale par l'égalité religieuse et par le mariage ; le prêtre n'est plus qu'un fonctionnaire

de la société chrétienne[1]. » Oui, le mot est juste, cet homme serait un fonctionnaire, un professeur de morale, mais ce ne serait plus le prêtre, le prêtre qui n'est pas un étranger dans la société, mais le ministre chargé de conduire l'homme à Dieu.

Voici la seconde parole : « *Il est contre le Saint-Esprit de brûler les hérétiques*, c'est-à-dire, point de contrainte dans l'ordre spirituel, respect de la conscience. La société n'a droit de frapper que les actes matériels qui troublent l'ordre matériel[2]. » Oui, voilà le droit que la société d'alors voulait exercer et que Luther contestait à la société catholique, tout en ne respectant la liberté d'aucune conscience. M. Martin le sait et l'avoue lui-même. « Le maître n'ira pas à toutes les conséquences logiques de sa pensée. N'importe, la parole est jetée dans le monde. D'autres la recueilleront. L'écho de la voix de Martin de Tours est réveillé par Martin Luther. La grande hérésie qui a dénaturé le Christianisme, l'hérésie des persécuteurs, est ébranlée. La race sanglante d'Ithacus pourra disputer, longtemps encore,

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 523.
[2] *Ibid.*, p. 524.

la terre aux fils de la liberté : ils arracheront enfin la terre de ses mains [1]. » La phrase est sonore peut-être et ne manque pas d'effet, mais elle manque d'exactitude. Elle rappelle le thème de M. Martin : les Papes, l'Eglise, voilà la race sanglante d'Ithacus, voilà les persécuteurs. Les adversaires de l'Eglise, Albigeois, Hussites, protestants, rationalistes, voilà les fils de la liberté et les victimes.

Pour établir ce thème, M. Martin fait sans cesse violence à l'histoire, car, « s'il est un dogme historique, a dit un des hommes qui ont le plus connu le siècle, c'est que l'erreur est persécutrice, implacable, atroce, et cela toujours, dès qu'elle le peut et au degré où elle le peut [2]. » La vérité attaquée se défend parfois, et en se défendant elle peut employer les mêmes armes que l'erreur. Comme elle, elle peut devenir agressive, mais son agression vient toujours à la suite pour repousser une précédente attaque; voilà ce que dit l'histoire : ainsi le martyr renversant l'idole qu'on le forçait d'adorer; ainsi le croisé armé contre le musulman envahisseur et le poursuivant

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 524.
[2] *Conférences de N.-D.*, par le P. Lacordaire, t. I, p. 147.

jusqu'à Jérusalem ; ainsi ceux que l'on vit marcher contre l'Albigeois et le Hussite, insulteurs des prêtres et profanateurs des sacrements ; ainsi, de nos jours, le soldat de la civilisation s'élançant contre les communeux de 1848 et de 1871, insurgés contre la société.

Mais continuons d'examiner les opinions de M. Martin. Au nom de la vérité peut-être, et de la tolérance sans doute, il poursuit le prêtre catholique, car le prêtre à ses yeux voilà l'obstacle, le moine surtout : « Le monachisme est le grand ennemi de ceux que préoccupait le progrès des lumières [1]. » Le moine et le prêtre gardent le célibat « contraire aux droits de la nature, » que Luther proclame en « revenant de fait sur la condamnation de la chair prononcée par l'ascétisme chrétien [2] » (euphémisme pour désigner l'Eglise).

En rendant ses droits à la nature, Luther les rend aussi, dit-on, à l'intelligence, et M. Martin, oublieux de tout ce que l'Eglise a fait pour répandre l'instruction, estime « qu'un des plus beaux titres de Luther est sa lettre

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 147.
[2] *Ibid.*, t. VII, p. 533.

aux conseillers des villes d'Allemagne pour les conjurer de fonder des écoles chrétiennes ; » car « c'est là, ajoute-t-il, le point de départ de ce grand mouvement d'instruction publique qui est l'honneur de la civilisation protestante et qui a tant élevé moralement et intellectuellement le niveau des classes populaires[1]. » Il est permis de sourire. Non, le point de départ n'est pas dans cette lettre, car, avant Luther, les conciles avaient publié leurs décrets sur l'enseignement, les évêques catholiques avaient fondé des écoles populaires ou illustres, accessibles à tous. Le point de départ de ce grand mouvement d'instruction populaire est dans la parole même du Dieu fait homme : *Allez et enseignez toutes les nations.* Cette parole a tout inspiré.

Mais prêtons l'oreille aux accents lyriques par lesquels M. Martin célèbre en cet endroit les œuvres de Luther : « C'est un grand bienfait, s'écrie-t-il, que de rouvrir librement à l'esprit humain les trésors de la Bible, étouffés sous la masse des œuvres canoniques et scolastiques. C'est une sublime audace que de rompre

[1] *Histoire de France* t. VIII, p. 34.

les liens de la conscience enchaînée par les pouvoirs infaillibles — (lisez l'Eglise catholique) — et de lui rendre la souveraineté d'elle-même, par le fait, du moment où on lui refuse le libre arbitre en théorie. Le docteur du serf-arbitre est, qu'il le veuille ou non, le père du libre examen et l'initiateur de toute cette société moderne qui marche dans une voie si différente de la sienne. Il y a une force prodigieuse, le principe d'un immense déploiement de la personne humaine dans ce grand mot : Nous sommes tous prêtres [1]. » On trouve ici le développement de la pensée de tout à l'heure et la confusion de choses très-distinctes. Non, l'esprit humain n'était pas étranger aux trésors de la Bible, ces trésors n'étaient pas étouffés, les consciences n'étaient pas enchaînées. Mais Luther, qui ne peut souffrir de voir la Bible traduite par un autre que lui, Luther enchaîne véritablement les consciences par son despotisme, blâmé par Calvin, et insupportable même au doux Mélanchton [2]. Ce n'est pas la liberté mais la licence que

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 535.

[2] Voir témoignages dans Bossuet, *Histoire des variations*, t. I, p. 203-241, etc.

Luther répandit dans le monde, et la preuve, c'est que la société a toujours été obligée de s'opposer énergiquement, sous peine de périr, aux conséquences du principe jeté par lui dans les esprits; toujours elle a été obligée pour vivre de revenir aux enseignements de ce pouvoir infaillible de l'Eglise catholique qui rend à l'esprit, enchaîné dans l'erreur par le libre examen, la souveraineté de lui-même avec la vérité.

M. Martin ne semble avoir peur d'aucune conséquence, car ce qu'il reproche à Luther c'est précisément de « vouloir l'immobilité en religion, de ne vouloir que l'Ecriture, de nier le progrès dans la religion. » Sans doute la religion catholique s'est développée et a progressé dans ce sens qu'elle a défini et rendu plus évidentes des vérités au fur et à mesure que l'erreur le réclamait, mais ces vérités reposaient déjà sur la parole divine exprimée dans les livres saints et enseignée par la tradition. M. Martin ne l'entend pas ainsi : il ne comprend pas les formules où Luther veut, pour le moment, s'enfermer ; il voit avec peine que la réforme dans la sphère religieuse ne sera « qu'une opposition, qu'une protestation et non

une affirmation nouvelle, une progression [1]. » Mais en revanche, quelle magnifique carrière il lui voit parcourir dans une autre sphère, c'est-à-dire « dans la société civile et politique, où elle enfantera d'immenses progrès [2] ! » Ecoutons ce nouveau chant enthousiaste : « La parole *Nous sommes tous prêtres* (M. Martin tient à la répéter) avec ses conséquences : l'abolition du célibat ecclésiastique et du monachisme, de la grande milice romaine, affranchira l'individu, la famille, la patrie, dégagera les nationalités d'une pression extérieure souvent étouffante — (celle du Pape, veut dire M. Martin), — donnera un essor inouï à la personnalité humaine, en habituant chacun à répondre de lui-même devant ses semblables, comme devant Dieu — (comme si le catholique ne répondait pas de lui-même devant ses semblables et devant Dieu), — contribuera enfin grandement à produire les sociétés les plus actives et les plus libres qui aient encore paru dans le monde [3]. »

Encore une fois, ce n'est pas cette parole,

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 536.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 537.

ce n'est pas l'abolition du célibat ecclésiastique et du « monachisme » qui a produit les sociétés les plus actives et les plus libres. L'état présent de l'Italie et de l'Espagne, comparé à celui de l'Allemagne et de l'Angleterre, peut, je le sais, donner une apparence de raison à l'observateur superficiel, comme elle attriste le cœur du catholique; mais ces nations avaient des prêtres, des moines, et des moines nombreux et illustres, lorsqu'elles donnaient un essor inouï à la personnalité humaine dans les arts et dans les lettres; elles étaient actives lorsque leurs négociants couraient nos foires de Beaucaire et de Champagne; elles étaient jalouses de leur liberté et de leur nationalité, nullement étouffées, lorsque, avec leurs ligues lombardes où leurs Sainte-Hermandad, elles repoussaient l'étranger; elles étaient libres enfin avec leurs cortès provinciaux ou leurs conseils populaires. Non, la décadence de ces nations provient d'autres causes. La corruption est venue à la suite des richesses; le despotisme ou l'anarchie, qui n'est que le despotisme de la multitude, ont pesé sur elles; l'engourdissement a été le résultat de cette pression du pouvoir et de cette corruption des mœurs, puis

un effroyable abus de grâces a été commis pendant le temps de cet engourdissement. La forme a pu rester, le fond s'est évanoui. Ainsi tombent les nations, pour se relever seulement sous la verge du châtiment, lorsqu'elles reprennent ces doctrines élevées et ces mœurs chastes qui les font libres et fortes.

Mais cette œuvre, chantée par M. Martin, n'est qu'à son aurore : « Nous anticipons ici sur les suites immédiates de l'œuvre de Luther, écrit l'auteur, et nous ne pouvons plus faire avec certitude la part du premier réformateur, car les progrès dont nous parlons ne s'accompliront sur une vaste échelle qu'après que la réforme aura été réformée (par le rationalisme, sous-entend ici M. Martin), et que le libre arbitre aura pénétré dans la citadelle de la grâce élevée par Luther. Ce ne sera pas non plus immédiatement que l'attaque de Luther contre le principe de persécution portera ses conséquences. Le système de persécution repose sur deux colonnes d'airain, l'infaillibilité de l'Eglise et l'éternité des peines. Luther a renversé la première [1]. » C'est indiquer claire-

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 537.

ment en ces paroles le rôle réservé à l'avenir, et qu'il appartient à la philosophie d'achever en attaquant la doctrine de l'éternité des peines, devoir auquel M. Martin ne manque jamais. Après Luther, nous dit M. Martin, « la philosophie n'a plus qu'un pas à faire, un grand pas, il est vrai ; elle n'a plus qu'à substituer le sentiment ou la foi en général à la foi spéciale de Luther [1], » — la foi en l'humanité sans doute, cette divinité nouvelle, idole de notre temps, pour laquelle désormais, selon les naturalistes, l'homme doit vivre et mourir !

XV

Luther a parlé. Comment va se propager sa parole ? Comment va-t-on opérer la réforme ? La réforme des abus, mais encore une fois on n'y songe pas, et M. Martin écrit justement : « La réforme va s'engloutir dans l'abîme du fanatisme [2]. » Seulement il rejette la faute sur l'Eglise catholique. « La réforme, dit-il, versera le sang par suite de la logique, de la

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 530.
[2] *Ibid.*, p. 533.

fatale tradition augustinienne » (lisez évidemment l'Eglise) ; mais « Luther, du moins, n'y trempera pas les mains [1], » dit M. Martin. Cela est-il bien vrai ? Qui donc, avec sa parole enflammée, soulevait les paysans pour les lancer au pillage ? Qui donc ensuite, lorsque Munzer y eut trop bien répondu, se retournait vers les princes et s'écriait : Allons, aux armes, frappez, percez, tuez en face ou par derrière [2] ? Mais c'est Luther ! Qui donc également renouvelait la théorie du despotisme au profit de ces princes ? Toujours Luther, et dès lors y a-t-il lieu de s'étonner si les princes allemands, en qui le sentiment catholique était affaibli, accueillirent avec empressement cette prétendue réforme qui ne réformait aucun abus et satisfaisait toutes les passions ? Ils y trouvaient le contentement de leur orgueil comme l'assouvissement de leur cupidité. M. Martin reconnaît ce dernier point : « Sauf quelques âmes vraiment religieuses et magnanimes, dit-il, la plupart des princes et des barons virent surtout dans la réforme un prétexte de

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 537.

[2] *Opera Lutheri*, t. II, fol. 130, cité par M. Audin, *Hist. de Luther*, t. II, p. 430.

se jeter sur les biens de l'Eglise [1]. » Quel aveu ! cela est exact et, l'on en conviendra, peu honorable. Mais voyons quelles sont les âmes « religieuses et magnanimes. »

La réforme, en effet, va recruter d'autres adhérents que les barons cupides, et M. Martin ne reconnaît même pas dans les princes les premiers affidés au protestantisme et ses soutiens ; c'est dans la classe bourgeoise qu'il veut les chercher. « Les monstrueux abus où étaient arrivées la doctrine des œuvres satisfactoires, écrit-il, et l'intervention de la hiérarchie sacerdotale entre Dieu et l'homme, enfantaient nécessairement partout une réaction analogue dans les âmes pieuses et méditatives [2]. » Ainsi, on veut montrer habilement que toutes les âmes distinguées embrassaient le protestantisme. Théodore de Bèze avait dans ce but inscrit leurs noms dans ses *Icones*, mais on a montré que plusieurs d'entre eux, restés catholiques, devaient être retranchés de la liste. Citons, d'après M. Martin, quelques-unes de ces « âmes pieuses et méditatives : » c'est Lefevre d'Etaples, « le plus pieux des savants,

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 34.
[2] *Ibid.*, p. 146.

le plus chrétien des apôtres de la Renaissance, le vénérable Lefevre qui, dès 1493, avait devancé Luther dans la profession de sa doctrine, la doctrine du salut gratuit, de la justification par la foi seule[1]. »

Est-il bien sûr que les opinions de Lefevre eussent été entièrement approuvées par les auteurs de la réformation ? M. Merle d'Aubigné en doute, d'autres le nient[2]. La Sorbonne, en 1555, mit ses ouvrages, non parmi les livres hérétiques, mais parmi ceux des catholiques suspects, car si Lefevre, comme dit le P. Le Long[3], inclinait aux opinions luthériennes, il semble qu'on ne puisse lui prêter les desseins hérétiques dont Bèze lui fait honneur ; en tout cas il faudrait dire qu'après avoir soutenu un instant des doctrines semblables à celles de Luther, Lefevre mourut catholique dans des sentiments de piété[4].

Après Lefevre, voici Louis de Berquin, « un saint par les mœurs et la charité, un docteur

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 146.
[2] *Histoire de la Réformation*, t. III, p. 480, 486.
[3] *Bibliothec. sacr.*, t. I, p. 553.
[4] Voir un savant travail du P. Verdière : *les Commencements du protestantisme en France*, dans les *Etudes religieuses*, nouv. série, 1861, t. I, p. 560.

éminent par le savoir [1]. » M. Martin le qualifie ainsi d'après une lettre d'Erasme, qui peu après, en 1529, déclarait ne l'avoir jamais vu. Berquin avait loué Erasme, Erasme lui rendait la monnaie de sa pièce. Puis, voici Briçonnet, « un évêque qui était évêque avant tout, âme douce et mystique [2]. » M. Martin célèbre Briçonnet lorsqu'il semble favoriser la doctrine de Luther : il parlera de sa chute lorsque cet évêque, « évêque avant tout, » cherchera justement à réparer ses erreurs. Le fait est qu'il resta toujours orthodoxe. Terminons en citant, parmi les âmes pieuses, Ulrich Zwingle, « tout à la fois, dit M. Martin, l'esprit le plus rationnel, l'âme la plus sympathique, le cœur le plus généreux qu'il y eût parmi les réformés [3]. » M. Martin loue « le sentiment vraiment religieux de cet homme qui porte en lui la plus large pensée et le plus grand cœur de la réformation [4]. » Tels sont les éloges donnés à cet « homme hardi qui avait plus de feu que de savoir, » dit Bossuet [5], et dont les

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 147.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 155.
[4] *Ibid.*, p. 168.
[5] *Histoire des variations*, liv. II, § 49.

nombreuses erreurs sur le péché originel, sur le baptême, sur l'Eucharistie, sur le salut des païens, faisaient dire à Luther qu'il désespérait de son salut.

M. Martin complète et résume sa thèse lorsqu'il écrit : « Il n'y avait encore (vers 1520) qu'un seul parti, le parti des lumières contre l'ignorance et le fanatisme [1]. » Vous avez vu les tenants du parti des lumières, Lefevre, Berquin, Zwingle ; M. Martin désigne les adeptes de l'ignorance et du fanatisme lorsqu'il écrit : « La sombre masse des moines et des universitaires (on trouvera de la couleur en ce style !) frémissait de fureur [2]. » « Il semblerait vraiment, dit ici le P. Verdière, dans son très-intéressant travail [3], que tout savant soulevant une question nouvelle eût dès lors un penchant pour la nouvelle doctrine, avant même qu'elle ne se fût répandue, et que d'autre part, la Sorbonne jetait feu et flamme, comme s'il s'agissait d'hérésie ; il n'en est rien. » C'est juste : les protestants n'avaient pas même en

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 147.
[2] *Ibid.*, p. 150.
[3] *Etudes relig.*, 1861, t. I, p. 590. Cf. Döllinger, *l. c.*, t. I, p. 533.

ce premier moment le monopole des lumières, l'ignorance n'était pas le partage exclusif des catholiques; il faut en être bien persuadé, car les faits sont là.

Mais enfin, que va devenir la Gaule entre la lumière et l'ignorance, entre Luther et l'Eglise? « Si l'esprit de la Gaule, écrit M. Martin, ne répond pas à Luther, répond-il davantage à Rome, qui ne proclame la liberté que pour lui imposer le devoir du suicide? — (où donc M. Martin a-t-il vu proclamer ce devoir?) — qui prétend que tous les hommes abdiquent dans les mains d'un seul homme? — (où donc M. Martin a-t-il lu cette prétention?) — Quand la doctrine du moyen âge (lisez de l'Eglise) pâlit et s'efface — (notez au XVIe siècle, à la veille du Concile de Trente, de saint François de Sales, de saint Vincent de Paul, l'Eglise s'efface!), — est-ce la politique de Rome qui nous donnera ce qu'elle n'a pas, ce qu'elle n'a jamais eu, un idéal[1]? » Interrogation captieuse; et, comme M. Martin veut que le lecteur réponde non, il ne négligera pas les moyens de lui *souffler* cette réponse. Il évoque d'abord le fan-

[1] *Histoire de France*, t. VII, p. 538.

tôme de la nationalité mise en péril : il s'agit de savoir si la France « trouvera la force et la lumière nécessaires pour maintenir et dégager son indépendance politique et religieuse entre le protestantisme teutonique et le papisme hispano-romain [1], » le papisme, « terme protestant, nous dit M. Martin, qui exprime une forme particulière de catholicisme [2], » car le catholicisme se modifie, il a pâli, et va prendre « cette forme nouvelle qui s'appellera le jésuitisme [3]. »

Il y a une tactique dans l'énoncé de cette prétendue transformation, car si une attaque contre l'Eglise pouvait choquer les esprits, une attaque contre le papisme, contre le jésuitisme obtiendra l'assentiment. « Le problème se pose : être à Rome, être à la réforme, ou être à soi-même; or, il y a dans le siècle un esprit mêlé tantôt à l'esprit de Rome, tantôt à celui de la réforme, mais essentiellement différent, au fond, de tous deux : c'est l'esprit de la renaissance [4] ; » et M. Martin montre la triple inspiration de la réforme, de Rome

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 125.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 214.
[4] *Ibid.*, p. 184.

et de la renaissance personnifiée chez trois hommes : Calvin, pour la réforme ; Loyola, pour Rome ; pour la renaissance, devinez qui ?... Rabelais ! « Qui saura bien ce qu'ils représentent saura tout le XVIe siècle[1]. »

Afin de déterminer le choix, M. Martin trace les portraits de ces trois hommes. Rabelais, c'est « le Français qui voudrait refaire la France par elle-même, par les lumières de l'antiquité et par les sciences nouvelles[2]. » A ces mots, où le souvenir des druides est associé avec les lumières antiques et la science nouvelle, on reconnaît aussitôt les sympathies de M. Martin, comme on va découvrir aisément où sont ses antipathies. Tandis que « Loyola exprime en prédominance avec une force extraordinaire une des grandes facultés humaines, l'imagination, » et « Calvin le raisonnement, » Rabelais, lui, « exprime le bon sens[3] ; » Rabelais est un « sage, » et « le sage s'est revêtu de la livrée du fou pour passer sans périr au travers des méchants[4] » (lisez : au travers de l'Eglise dont

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 184.
[2] *Ibid.*
[3] *Ibid.*, p. 185.
[4] *Ibid.*, p. 208.

il était un des prêtres quasi-apostats). — Du reste, M. Martin le constate : « Il y a, chez Rabelais, d'excellents éléments, des points d'appui partiels, non une base. Rabelais peut inspirer, soutenir, contrôler, non pas fonder. Il y a là des opinions philosophiques : il n'y a point une croyance, un grand parti, la vie d'une nation (je le crois bien !). — L'inspiration essentielle de notre race, le souffle d'immortalité n'y est pas. La renaissance ne peut suffire à refaire une France [1]. »

Cette France, qui ne peut être à Rabelais, sera-t-elle à Calvin le logicien ? « Les idées de Calvin sont peu originales, dit M. Martin, sa supériorité est dans son sens pratique ; point de subtilités, point de superstitions, » sans doute, comme, au dire de M. Martin, il y en a dans l'Eglise et chez Loyola ! « Calvin parle en philosophe ; » et si vous demandez à M. Henri Martin ce que dit ce philosophe, il vous répondra avec quelque inconséquence : « Il offre à la France une théologie absolument contraire à la tradition et au génie de la nationalité française [2]. » Que les protestants français cepen-

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 213.
[2] *Ibid.*, p. 198.

dant ne gardent pas rancune à M. Martin, car il ajoute : « Le calvinisme vaudra mieux que la doctrine de Calvin, et le jésuitisme sera bien pire que Loyola [1]. »

Qu'est-ce donc que Loyola, et que sera le jésuitisme? Soyez sûr que Loyola ne sera ni un sage comme Rabelais, ni un philosophe comme Calvin.

Loyola est « un mystique, » et ce mot, dans la bouche de M. Martin, signifie un fou ou quelque chose d'approchant. Jusqu'à présent, on disait, au contraire, de Loyola : c'est un homme très-pratique, quelques-uns ajoutaient même trop pratique; eh bien, non! c'est un mystique. Il a « des extases provoquées par ses jeûnes et ses macérations étranges; il resta une fois, assure-t-on, toute une semaine... en catalepsie [2]. » Mais ce ne sont plus des extases, c'est une maladie! Pour M. Martin, il paraît que c'est la même chose. Ignace est malade, et cet homme d'imagination « s'efforce de rendre toute la religion, tous les objets de la foi sensibles et palpables... Ce n'est plus seulement l'antiprotestantisme, c'est l'antimysticisme

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 205.
[2] *Ibid.*, p. 200.

qu'inaugure ce mystique [1]. » Comme ces expressions pourraient sembler peu intelligibles, M. Martin ajoute : « En deux mots, Ignace coupe les ailes à l'esprit et les ouvre à l'imagination.» « Il tend à réduire le sentiment de la haute spiritualité (qu'ont apparemment les protestants et les philosophes) à la sensibilité nerveuse, écarte la raison et supprime autant que possible la responsabilité personnelle [2]. »

Voilà Loyola ! Voici à présent son œuvre et comment M. Henri Martin imagine « cette machine formidable du jésuitisme [3] : » « On n'adorera plus seulement le Verbe incarné, le Dieu homme mort sur la croix, mais la croix elle-même... On ira plus loin, on laissera revenir le troupeau des fidèles jusqu'à un véritable paganisme : les talismans, les amulettes, les images parlantes, remuantes, saignantes, redeviendront la religion des foules, et il faudra que l'esprit intime du christianisme soit bien fort pour garder encore quelque chose de lui-même et pour produire encore des fruits de charité et de piété parmi cette marée montante de super-

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 203.
[2] *Ibid.*, p. 204.
[3] *Ibid.*, p. 318.

stitions qui, vingt fois refoulée, revient et reviendra toujours tant que ses flots ne rencontreront pas une barrière infranchissable, c'est-à-dire tant qu'une éducation virilement religieuse n'aura pas régénéré les peuples que la tradition de Loyola retient ou replonge dans une éternelle enfance. » En effet, « les fruits inévitables de ce système seront l'affaiblissement du caractère, de la volonté, de la moralité [1]. » Le passage est curieux, mais il est triste, profondément triste, car on y voit d'abord quelle fausse idée les hommes du monde, ayant le malheur de parler de ce qu'ils ne connaissent pas, se font de la religion. Il montre ensuite comment on oppose à une religion ainsi représentée avec des talismans, des amulettes, des superstitions, un christianisme intime, et comment on apprend au peuple que les ministres de cette religion le retiennent ou le replongent dans l'enfance, et affaiblissent le caractère, la volonté, la moralité. La conclusion

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 205, art. 317. Les textes sur lesquels veut encore s'appuyer M. Martin ont été convaincus de fausseté et réfutés plusieurs fois, entre autres dans les ouvrages suivants : *Des Jésuites*, par un jésuite (le P. Cahour), et *De l'Existence des Jésuites*, par le P. de Ravignan.

à tirer est claire; il faut repousser ces ministres, les punir de leurs forfaits, mettre entre eux et les peuples une infranchissable barrière. De la pensée à l'acte, il n'y a plus qu'un pas; les égorgeurs de 1793, ceux de 1871, les assassins qui se sont rués sur les prêtres, les jésuites, les picputiens, les dominicains, sont logiques, plus logiques qu'on ne le croit; et c'est là leur force : peut-être avaient-ils lu cette page de M. Henri Martin!

Complétons le tableau en montrant comment M. Martin parle, d'après Ranke et les pamphlets protestants, des Papes, chefs de l'Eglise, souverains de cette Rome, « la mère des scandales et la reine des arts [1]. » Voici Léon X, dont « l'abus des plaisirs avait ruiné la faible constitution [2], » dit M. Martin; lorsque l'on sait pertinemment que ce Pontife menait la vie la plus régulière au milieu de sa cour splendide, et mangeait des légumes comme un anachorète... Voici Paul III, dont la vie « était souillée de bien des taches » entre lesquelles « la pire — ici M. Martin a raison — fut sans doute son indulgence pour les crimes de son

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 100.
[2] *Ibid.*, p. 20.

exécrable fils le bâtard Pierre-Louis Farnèse, nouveau César Borgia. La foi aux influences des astres, ajoute l'auteur, semble avoir été sa croyance. » Or quelle preuve meilleure que « la religion pâlit et s'efface, » puisque son chef et son représentant croit à peine aux doctrines de l'Eglise! Mais ce chef est celui-là même qui convoqua le Concile de Trente [1].

Continuons. Voici Jules III, « l'homme le plus corrompu et le plus cynique du Sacré-Collége, ancien légat de Paul III auprès des Conciles de Trente et de Bologne, » dont le « premier acte du pontificat fut l'octroi du chapeau rouge à un misérable dont on ne sait comment caractériser la position infâme, et dont l'emploi appa-

[1] M. Martin met ici en note : « Benvenuto Cellini affirme que Paul III avait été emprisonné dans sa jeunesse pour avoir falsifié des brefs pontificaux, tandis qu'il était secrétaire des brefs. » Et il ne fait aucune observation sur ce commérage. M. Martin ne se rappelle pas que, cent cinquante pages auparavant, il avait dit que « la forfanterie habituelle de ce singulier personnage ne permettait guère de prendre ses prétentions (d'avoir tué le connétable de Bourbon) au sérieux » (p. 99, note). Pourquoi, lorsque Benvenuto calomnie un Pape, accepterait-on sans réticence les affirmations d'un pamphlet ? — En un autre endroit, M. Martin dit de Paul III qu'il a de « longues habitudes d'astuce méticuleuse » (p. 379). Cf. Quérini, *Imago opt. Pont. expressa in gestis Pauli III*, in-4°, 1745.

rent dans sa maison avait été la garde d'un singe favori, ce qui le fit appeler le cardinal-singe [1], » anecdote qui a pour fondement la nomination déplorable d'un jeune homme de dix-neuf ans qui eut une conduite très-répréhensible. Toutefois, si le pape Jules III, en devenant Souverain Pontife, déploie, selon le mot d'un écrivain, trop de qualités pour être blâmé, trop de défauts pour être loué [2], faut-il donc oublier que le cardinal del Monte s'était fait remarquer par l'activité de son zèle, par la régularité de sa vie, et qu'en définitive on ne peut lui reprocher que trop de condescendance et de bonté? M. Martin oublie, dénature le caractère de ce Pape, lorsqu'il écrit : « Jules III, assez indifférent à tout ce qui était étranger à ses honteux plaisirs [3], » termine sa « méprisable carrière [4] » après avoir « porté à l'Empereur son immonde alliance [5]. » Ces épithètes, je le répète, sont calomnieuses, parce qu'elles sont exagérées ou fausses. J'en dis autant des paroles de M. Martin sur Paul IV, « l'inqui-

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 401.
[2] Le P. Prat, *Histoire du Concile de Trente*, t. I, p. 348.
[3] *Histoire de France*, t. VIII, p. 418
[4] *Ibid.*, p. 439.
[5] *Ibid.*, p. 401.

sition incarnée [1], » « plus habitué à consulter ses passions que l'intérêt de la catholicité[2]. » — Paul IV, si pieux, si austère, fondateur, en compagnie de saint Gaétan, des Théatins, devient sous la plume de M. Martin « un insensé auquel la violence des passions ôtait tout équilibre moral et toute possession de lui-même [3], » et qui ne « s'occupait plus que d'arrestations, d'excommunications et de bourreaux. » « Ce règne de délateurs et de bourreaux était devenu si intolérable que le peuple romain... conçut contre Paul IV une implacable haine [4]; » et achevant d'un mot, M. Martin conclut : « Ce ne fut pas seulement la couronne, mais la tiare qui s'abaissa devant le Saint-Office devenu le suprême pouvoir de la catholicité [5]. » Pure fantasmagorie ; ce n'est pas là l'histoire.

Enfin, Pie IV, l'oncle de saint Charles Borromée, qui confirma les décrets du Concile de

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 430.

[2] *Ibid.*, p. 437.

[3] *Ibid.*, t. IX, p. 27. Paul Jove, dans son *Historiarum... libri*, maltraite Paul IV ; mais Paul Jove se vengeait du refus d'un évêché que le Pape lui avait fait. Cf. Cantù, *La Réforme en Italie*, p. 244, ouvrage plein de faits intéressants (5 vol.).

[4] *Ibid.*, t. IX, p. 27.

[5] *Ibid.*, p. 26.

Trente et en rédigea la célèbre profession de foi, n'est qu'un « habile diplomate et un ami des arts, d'ailleurs ignorant en théologie, mondain, et de mœurs peu sévères [1]. » Or Panvinus dit exactement le contraire [2].

Arrêtons-nous : après un tel réquisitoire, où les accusations se multiplient sans admettre aucun témoignage favorable, qui ne condamnerait les Papes et la Papauté? Quelle âme droite et généreuse ne se sentirait prise de dégoût pour ces Pontifes chefs de l'Eglise, et même pour l'Eglise qui nommait et acceptait de tels Pontifes? Les prémisses posées, la conclusion est logique.

Que faisait la monarchie? « Elle ne sut pas se rendre indépendante » de l'Eglise. « Elle flotta [3]. » Bientôt le Roi, écrit M. Martin, « déchaîna la persécution qu'il avait jusque-là tour à tour tolérée et contenue [4]. » Persécution..., c'est répression qu'il aurait fallu mettre. Pourquoi ensuite cette répression? M. Martin le dira lui-même après le protestant Ranke : parce

[1] *Histoire de France*, t. IX, p. 27.
[2] Cité par Rinaldi, *Annales*, 1559, § XL.
[3] *Histoire de France*, t. VIII, p. 217.
[4] *Ibid.*, p. 222.

que les novateurs avaient attaqué publiquement l'adoration du saint Sacrement, mutilé une statue de la sainte Vierge, affiché jusque dans le palais du Roi, des placards contre la messe. « Aux nombreuses arrestations, continue M. Martin, succédèrent bientôt les supplices. » « Les supplices continuèrent, redoublant toujours d'atrocité... On brûla les victimes toutes vives à la mode de l'inquisition[1]. » A la mode de la pénalité de ce temps, aurait-il fallu dire, pénalité civile aussi bien que religieuse; car si les supplices cruels répugnent justement à notre esprit, il ne faut pas oublier que la législation d'alors les autorisait, et que les protestants les employaient également là où ils étaient les maîtres; que dis-je également! ils les employaient en les aggravant. « On ne trouve pas dans l'histoire de France, a dit M. Boutaric, une série d'iniquités aussi révoltantes, de violations aussi odieuses du droit que celles que commit au XVIe siècle (surtout sous Elisabeth), la chambre étoilée (en Angleterre)... » La révolte des anabaptistes qui, en ce moment, couvrait de sang la Westphalie, pouvait d'ailleurs

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 223.

inspirer au pouvoir un légitime effroi; et en même temps il faut noter que le Pape blâmait les rigueurs ordonnées contre les protestants. M. Martin parle de ce « bruit singulier, » pour le révoquer en doute; le bourgeois de Paris, dont M. Lalanne a publié le *Journal*, est cependant très-explicite [1].

On voyait donc, s'écrie M. Martin, tout entier à son idée, on voyait « la double exécration du Bas-Empire et de l'Inquisition combinés par nos légistes. Le Roi signait tout avec un emportement aveugle [2]. » Bientôt, « une ère sombre commence pour la chrétienté surexcitée par le sang et par les flammes; la rage des sacrifices humains ne se contente plus de supplices isolés, elle a soif de grandes hécatombes [3]. » Et il parle « des nombreux supplices ordonnés à Paris, à Lyon, à Toulouse, à Nîmes [4]; » il parle surtout des massacres de Cabrières et de Mérindol, où « l'on vit tous les forfaits que peut rêver l'enfer [5] : » trois villes,

[1] *Journal*, publié par la *Société de l'Histoire de France* en 1854, p. 458.

[2] *Histoire de France*, t. VIII, p. 223.

[3] *Ibid.*, p. 325.

[4] *Ibid.*, p. 413.

[5] *Ibid.*, p. 334.

vingt-deux villages détruits, trois mille personnes massacrées, deux cent cinquante-cinq exécutées après les massacres sur un simulacre de jugement, six ou sept cents envoyées ramer sur les galères du baron de la Garde, beaucoup d'enfants vendus comme esclaves, voilà les exploits de « l'armée des égorgeurs[1]. » — Il ne faut jamais approuver des excès, et l'on doit les blâmer toujours, mais si « des applaudissements féroces éclatèrent, comme le dit M. Martin, dans le pays des grandes hécatombes humaines, en Espagne, et dans tous les rangs du catholicisme fanatique[2], » il faut reconnaître néanmoins qu'il y eut des exceptions : nous avons dit l'intervention du pape Paul III. Henri II ayant, sur la recommandation de son père mourant, ouvert une enquête sur les faits déplorables accomplis à Mérindol, l'avocat général Guérin fut décapité... Ensuite, lorsque M. Martin écrit : « Jamais victimes plus pures ni bourreaux plus infâmes n'avaient apparu dans l'histoire[3], » il faudrait savoir que, condamnés une première fois par le parle-

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 334.
[2] *Ibid.*, p. 336.
[3] *Ibid.*, p. 335.

ment d'Aix, puis graciés par François Ier, et protégés par le cardinal Sadolet, les Vaudois avaient appelé les Suisses protestants pour piller les églises du voisinage, fait qui motiva, en 1544, les plaintes adressées au Roi, lequel envoya alors contre eux des troupes sous le commandement du président d'Oppède.

Le récit de M. Martin, avec ses réticences, a préparé le lecteur, et l'historien peut conclure que « la France et l'homme qui la représentait, François Ier, ont manqué ensemble une grande destinée. Cette défaillance, après trois siècles si remplis d'idées, de faits et d'hommes extraordinaires, n'est pas encore réparée [1]. » En d'autres termes, il faut regretter que la France et le Roi aient eu, au XVIe siècle, le tort de ne pas secouer le joug de l'Eglise, le tort plus grave d'y retenir les peuples par la force; il faut regretter qu'aujourd'hui le chef de l'Etat n'ait pas encore réparé ce tort, et que la France demeure sous le joug de l'Eglise. On ne peut être plus précis dans ses insinuations.

Ainsi, tout est disposé pour établir la double thèse soutenue par M. Henri Martin : l'Eglise,

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 358.

d'une part, la monarchie, d'autre part, sont les fléaux de l'humanité ; les catholiques sont des persécuteurs et les protestants des victimes, j'ajoute le mot de M. Martin : « des victimes résignées. » Car il écrit : « Le coup de pistolet tiré sur Minard était le signal des trente-cinq ans de guerres civiles qui allaient succéder à trente-cinq ans de barbaries exercées sur des victimes résignées [1]. »

Arrêtons-nous ici un moment. Nous avons reconnu les principaux traits du tableau présenté par l'imagination de M. Martin. — Luther, Calvin, Rabelais, malgré leurs défaillances, leurs attaches aux idées du passé, sont des hommes d'initiative, de progrès, de bon sens, de raison ; en face d'eux apparaît Ignace de Loyola, représentant de cet ultramontanisme dont les chefs, les Papes de Rome, sont débauchés et violents, hommes rétrogrades, qui retiennent ou replongent les peuples dans l'enfance. Au milieu de ce conflit, la monarchie « flotte, » indécise dans sa doctrine, mais, dans sa conduite, persécutrice des protestants.

A cette thèse rationaliste il faut opposer

[1] *Histoire de France*, t. IX, p. 30.

sommairement quelques enseignements historiques. Le protestantisme fut une conséquence avant d'être une cause et un principe. Il fut la conséquence de la déviation du mouvement qui, depuis quatre siècles, se produisait dans les intelligences. La nécessité de défendre le dogme catholique avait, au XI[e] siècle, commencé la philosophie scolastique. Après trois siècles, « le dogme chrétien, en forçant chaque jour la théologie à modifier la donnée péripatéticienne pour la concilier dans une certaine mesure avec le christianisme, a fini par user cette donnée [1]. » Or, le protestantisme se rattache aux doctrines produites précédemment par Ockam, et modifiées par l'illuminisme allemand au XV[e] siècle. Luther, très-peu fort en théologie [2], préférant Ockam à saint Thomas, trouvant dans le fait des indulgences une occasion d'exprimer ses idées, attaque l'Eglise au nom de cet illuminisme. En effet, dans l'insurrection des docteurs contre la tyrannie d'Aristote, deux corps d'armée sont

[1] M. Frédéric Morin, *Dict. de scolastique*, t. I, p. 910 (collect. Migne).

[2] M. Jarcke, cité dans le *Correspondant* du 25 juillet 1854, p. 594.

en ligne : les catholiques qui, avec Melchior Cano, Vivès, Maldonat, attaquent les abus de la scolastique, mais en même temps posent d'une main sûre les règles du bon sens ; les protestants qui, derrière la scolastique, attaquent la philosophie elle-même. On les croit unis, mais leur point de départ, leurs idées, leur but sont différents. Oui, les protestants du XVI[e] siècle furent des illuminés, qui proscrivaient la philosophie et tout l'ordre naturel pour n'accepter que la grâce. Comme le dit M. Martin, « la foi seule justifie; pour être juste, il faut croire et il suffit de croire ; telles furent les premières pensées de Luther. » Mais, en supprimant doctrinalement l'ordre naturel, « le protestantisme ne fut pas seulement une erreur religieuse, il fut un dérivatif malheureux à la grande révolution scientifique dont il était contemporain[1] : » révolution commencée avant lui, sous l'influence d'idées dogmatiques, par Cusa, Copernic, Christophe Colomb, ces grands génies catholiques. Heureusement que la théologie resta pour inspirer tout le mouvement scientifique moderne, créé au

[1] Fréd. Morin, *Dict. de scolastique*, t. II, p. 233.

XVIIe siècle, celui dont le P. Gratry, auquel nous empruntons cette juste remarque, a tracé la genèse lorsqu'il a dit avec l'autorité qui s'attache à sa science de mathématicien : « Les saints produisent ou sont eux-mêmes les grands théologiens mystiques ; les grands théologiens mystiques produisent les dogmatiques profonds et les vrais philosophes, tous ensemble produisent les savants, créateurs même en physique et en mathématiques [1]. » Aussi un écrivain libre penseur a-t-il écrit : « Il suffit de se rendre un compte sévère des développements de la métaphysique au moyen âge, pour constater que les erreurs religieuses du XVIe siècle ont singulièrement retardé la marche de l'esprit humain [2]. » Voilà la vérité, telle que les faits la montrent. Il ne faut donc pas laisser dire que le progrès de l'esprit humain était attaché à la nouveauté des opinions sur tel ou tel dogme, car, répondrons-nous avec M. Dareste, « à cette époque, ce progrès ne fut nulle part plus frappant qu'en Italie, en Espagne et en France, c'est-à-dire dans les pays qui demeurent catholiques [3]. »

[1] *Logique*, t. II, p. 415.
[2] *Dict. de scolastique*, t. I, p. 615.
[3] *Histoire de France*, t. III, p. 579.

Il ne faut pas laisser dire qu'au XVIe siècle le protestantisme servit la cause de la civilisation; il ne faut pas laisser dire que le protestantisme favorisa la cause de la liberté et de la tolérance, car tout d'abord il proscrivait la liberté philosophique en poursuivant la philosophie de ses anathèmes; et, quant à la liberté politique, avec Luther, il conseillait le despotisme et le triomphe au prix de flots de sang; avec Calvin, il disait : « Nous devons porter à un méchant tyran tel honneur duquel Notre-Seigneur l'aura daigné ordonner. » Et si, en fait, la réforme servit, dans chaque pays, un parti différent, suivant la différence des passions soulevées, — et les passions de partis conduisent à la dictature ou à l'anarchie, deux états destructifs de la liberté, — en droit la théorie de Hobbes sur le pouvoir, comparée à celles de Suarez et de Bellarmin eux-mêmes, prouve que les doctrines protestantes sont beaucoup plus favorables à l'absolutisme que les doctrines catholiques. Il ne faut donc pas laisser attribuer à la réforme, au XVIe siècle, l'introduction de la tolérance religieuse dans la société, ni associer sa cause à celle de la liberté de conscience. Le protestantisme a rendu en-

suite cette tolérance nécessaire, observe le P. Marquigny[1], mais il ne l'a jamais prêchée et surtout jamais pratiquée. Le mot seul soulevait l'indignation de Théodore de Bèze : *Libertas conscientiarum diabolicum dogma,* et il écrivait son traité *De hæreticis a civili magistratu puniendis.* Calvin disait qu'il fallait tuer les Jésuites, ou les accabler sous des masses de calomnies et de mensonges; Calvin reprochait au comte Tarnowski de ne pas avoir extirpé par la force le catholicisme de la Pologne ; Calvin conseillait au duc de Somerset de dompter par la force les anciens catholiques et les nouveaux anabaptistes indépendants ; Calvin, enfin, persécutait le protestant Castalion, et faisait brûler le protestant Servet, avec l'approbation de Mélanchton et des églises helvétiques consultées. Nulle part le luthérianisme, le calvinisme, l'anglicanisme ne se sont présentés comme des doctrines admettant la discussion et ne demandant qu'à vivre en paix avec d'autres croyances ; partout ils réclamaient la

[1] *Etudes relig.*, t. XII, p. 840. « L'opinion publique a été longtemps abusée sur l'intolérance de l'hérésie ; les réformés avaient tant célébré la liberté que beaucoup n'ont jamais regardé de près aux démentis que les actes infligeaient à la parole. » Cf. Balmès, *le Protestantisme comparé*, etc.

prépondérance politique, et pour l'établir, les docteurs de Berne, de Bâle, de Genève, de Londres, ont été violents contre les dissidents; on sait à l'aide de quels supplices le protestantisme s'était déjà établi en Angleterre, en Suède, en Danemark, alors que les catholiques, en France, poursuivaient en justice les perturbateurs de leur religion [1].

L'histoire, c'est-à-dire l'observation calme des faits vrais, ne permet pas de soutenir les divers paradoxes si chers aux écrivains rationalistes. Tout ce que l'on peut dire seulement, il faut le répéter, c'est que le protestantisme a fourni aux catholiques l'occasion de proclamer les idées de tolérance comme une transaction devant les besoins nouveaux [2]. Mais au XVIe siècle, on ne peut l'oublier, le protestantisme ayant produit, partout où il parut, une effervescence accompagnée de désordres, l'autorité fut obligée de réprimer ces désordres.

[1] Voir sur tous ces points l'*Histoire de Calvin*, par M. Audin, 2 vol. in-8°; l'*Histoire de Luther*, par le même, 3 vol. in-8°; l'*Histoire d'Henri VIII*, par le même, 2 vol. in-8°; l'*Histoire de la persécution religieuse en Angleterre*, par l'abbé Destombes, 2 vol. in-8°, et un travail de M. Ern. Grégoire dans le *Correspondant* du 25 mai 1860.

[2] Voir M. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, p. 229-232.

Calvin, après avoir organisé activement en France les sociétés de colportage de livres protestants, vit ses opinions embrassées par des imaginations ardentes, disposées à traduire en actes, au milieu d'une société demeurée catholique, la doctrine qu'elles avaient reçue. Si la Sorbonne poursuivait les écrits peu orthodoxes, le gouvernement, lui, était en face non d'innocents penseurs, mais de perturbateurs du repos public. Les docteurs disaient : la messe est une idolâtrie, et les fidèles troublaient la célébration de la messe ; les docteurs disaient : les images sont des signes d'idolâtrie, et les fidèles brisaient les croix et les statues, provoquant ainsi, par leurs outrages, la passion populaire contre le culte. « En voyant les calvinistes, a dit un écrivain consciencieux [1], exact observateur des faits, à moins que certains préjugés ne troublent sa vue et son jugement, en voyant les calvinistes commencer une guerre acharnée contre ce qu'ils nommaient l'Antechrist, les populations catholiques avaient redouté de se voir arracher la foi de leurs ancêtres. » — C'est bien là où l'on en voulait ve-

[1] M. Poirson, *Histoire d'Henri IV*, t. I, p. XVIII, 2e édit.

nir. — « C'est donc dans l'état de l'esprit public qu'on trouve l'explication de tout ce qui s'était passé en Europe jusqu'aux dernières années du XVI[e] siècle, la cause dominante des maux qui pesaient alors sur l'humanité. » M. Henri Martin le constate lui-même, mais en 1561 seulement, lorsqu'il dit : « Les protestants, presque partout où ils étaient les plus forts, troublaient le culte catholique, insultaient les processions..., commençaient même à briser les autels [1]. » Ce que M. Martin avoue des protestants en 1561, ceux-ci l'avaient fait dès le premier jour, en 1525, en 1534, etc., et c'est ce qui motiva les poursuites et les supplices. Le Parlement exerçant, dit M. Dareste, une sorte d'autorité supérieure sur l'administration religieuse et ayant mission d'appliquer les lois contre les actes coupables ou les opinions subversives, punit ces profanateurs par des supplices. Ce n'était pas de la liberté de conscience qu'il s'agissait, mais de la protection du culte et de la religion.

Les protestants ne durent imputer qu'à eux-mêmes les mesures de rigueur dont ils furent

[1] *Histoire de France*, t. IX, p. 80.

l'objet, et François Ier, très-enclin cependant aux séductions des novateurs, céda souvent de mauvaise grâce aux exigences du Parlement et de l'opinion. Mais ce n'est pas là le compte de M. Martin : il faut, nous l'avons dit, présenter les protestants comme d'innocentes victimes ; il faut montrer le Roi exaspéré, et « la rage montant au cœur des moines et des sorbonistes ; » il faut parler des nombreux supplices à Paris, à Lyon, etc. Or le martyrologe protestant compte soixante-six martyrs sous François Ier, quatre-vingt-huit sous Henri II, pendant trente-deux ans, depuis 1525, époque de la première explosion des protestants, 1525, juste l'année de la crise produite par la captivité du Roi, ce qui explique le besoin de réprimer les troubles. Il en est de même de la seconde explosion, en 1534, lorsque éclata ce vaste complot, ourdi en Suisse, et au sujet duquel l'ambassadeur de l'empereur écrivait que les églises devaient être démolies et le Louvre pillé. N'étaient-ce point là des provocations coupables?

Les expressions employées par M. Martin sont donc évidemment destinées à produire de l'effet sur les esprits ignorants et prévenus : l'auteur continue à fausser les idées par un rap-

prochement où tout choque la raison : ainsi, il constate que « l'hydre protestante s'était multipliée sous les coups des fanatiques et des politiques ; » puis il ajoute : « On voyait se renouveler dans les plus vastes proportions tous les grands phénomènes des premiers jours du christianisme [1]. » Les « martyrs protestants » sont dès lors comparés aux martyrs catholiques, et, grâce à cette comparaison injuste, à cette assimilation fausse, M. Martin peut écrire : « Le parti de l'humanité a grandi [2], » et il peut opposer « la pureté des mœurs des protestants, la candeur de leur foi, la constance sublime de leurs morts au paganisme bigot et corrompu, à la religion tout extérieure et sans moralité qui était celle du Roi et des moines[3]. » Cette opposition sert précisément, selon M. Martin, à développer la religion nouvelle, car elle touche profondément « cette classe d'esprit chez laquelle s'unissaient les lumières de l'antiquité au sentiment chrétien dégagé du fanatisme sectaire [4] » (lisez du catholicisme). Or,

[1] *Histoire de France*, t. VIII, p. 480.
[2] *Ibid.*, p. 487.
[3] *Ibid.*
[4] *Ibid.*, p. 488.

les témoignages des protestants eux-mêmes démentent cette réputation, trop facilement acceptée, de vertus. Malgré l'austérité réelle de plusieurs d'entre eux, la dépravation des mœurs produite par le triomphe de leurs doctrines était grande, et Luther, dans un de ses moments lucides, le constatait.

M. Martin ne veut pas en convenir, il nie ou oublie les faits, et continue à donner le change à l'opinion : « La multitude (des catholiques) n'avait d'autres enseignements que ceux d'un bas clergé ignorant et corrompu, et sa religion, toute de pratiques extérieures, était un vrai paganisme. Quiconque parlait de tolérance et d'humanité, était aux yeux de la masse catholique un huguenot déguisé. La minorité protestante avait à son tour soif de vengeance et de destruction : sa fureur, amassée durant tant d'années de souffrances, faisait enfin explosion [1]. » Nous allons le voir.

XVI

Les protestants profitent des difficultés

[1] *Histoire de France*, t. IX, p. 105.

créées par la minorité du jeune François II, pour essayer leurs forces dans cette conjuration d'Amboise si longuement préparée, si légèrement conduite. Calvin le constatait, et regrettait la lâcheté des conjurés, en attendant de moment en moment les résultats de leurs généreux efforts [1]. M. Martin montre ensuite les catholiques égorgeant les protestants et les protestants égorgeant les prêtres, puis il parle du massacre « prémédité » à Vassy. « Le duc de Guise, dit-il, avait projeté de fermer le prêche d'autorité et de disperser violemment la congrégation en foulant aux pieds l'édit du 17 janvier; ceci n'est pas douteux [2]. » Eh bien ! le contraire est exactement la vérité : la rixe survenue à Vassy ne fut pas préméditée, *ceci n'est pas douteux*, pour peu qu'on ait examiné attentivement les textes [3]. M. Martin continue : « Le massacre de Sens, plus atroce que celui de Vassy, transporte de fureur les huguenots ;

[1] Lettre de Calvin, citée par M. Mignet, *Journal des savants*, 1857, p. 471.

[2] *Histoire de France*, t. IX, p. 114.

[3] Les divers écrits dans *Mémoires de Condé*, t. III, p. 3 ; *Mém. de Castelnau*, t. I, p. 81, 111, 115, 316, et t. IV, p. 230. Cf. René de Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, qui nie la préméditation, p. 171.

ils s'étaient comportés d'abord, si ce n'est dans le Midi (heureuse restriction !), avec une modération qui avait aidé à leurs succès [1]. » Ainsi tout le récit de M. Martin appuie sa thèse, et le lecteur ne peut manquer de conclure avec lui : les protestants attaqués se défendent. Une fois cette position prise, M. Martin flétrit très-bien « l'œuvre de dévastation » qui s'exerça contre les monuments, et « la rage iconoclaste » qui brisa tant de riches sculptures. « Ce fut comme un coup de trompette infernale. » Sous le coup de l'indignation que soulèvent justement en lui ces fureurs, M. Martin fait un aveu, ou plutôt écrit une phrase historique, lorsqu'il dit : « La masse catholique, d'abord étourdie et surprise, commençait de s'organiser à son tour [2]. » Oui, voilà l'histoire qui apparaît : les catholiques surpris, attaqués à Nîmes, à Montpellier, à Agen, à Paris, vont se défendre. M. Martin se charge de se donner à lui-même un démenti ; seulement cette sincérité ne dure pas. Les massacres de Vassy et de Sens ne furent point, comme il le dit, le signal de la guerre :

[1] *Histoire de France*, t. IX, p. 123.
[2] *Ibid.*, p. 126.

ce qui en fut le signal, c'est le manifeste insurrectionnel où le prince de Condé[1] poursuivait le but, manqué à Amboise, de s'emparer du gouvernement et de faire triompher les protestants ; manifeste qui précéda de douze jours le mouvement général du 21 avril, « jour néfaste dans nos annales, » dit avec raison l'auteur de l'*Histoire de France.*

La lutte est engagée : elle va se poursuivre, et voici, d'après M. Martin, quels en sont les principaux acteurs.

Du côté des catholiques, c'est le duc de Guise, « grand capitaine, d'une force extraordinaire, magnanime dans le succès, mais implacable et féroce dans le péril[2] ; » c'est le cardinal de Lorraine, « unissant tous les talents à tous les vices compatibles avec l'hypocrisie..., n'ayant qu'un seul défaut pour un ambitieux, l'insolence dans la victoire et la lâcheté dans les revers, » prélat « dont l'immoralité et les déprédations financières sont habilement exploitées par les protestants[3] ; » c'est l'arche-

[1] *Mém. de Condé*, t. III, p. 221.

[2] *Histoire de France*, t. VIII, p. 365.

[3] *Ibid.*, t. IX, p. 67. M. Martin écrit qu'il succèda, dit-on, au vidame de Chartres dans les bonnes grâces de la reine

vêque de Reims, « un complaisant servile de la maîtresse du Roi à la cour, jouant au saint évêque et au Père de l'Eglise dans son archevêché [1]. » Puis, c'est l'archevêque de Rouen, « un bigot inintelligent [2]. »

Parmi les rois catholiques, nous trouvons en France « l'inepte Henri II, » dont M. Martin fait un si triste portrait [3]. En Angleterre, c'est Marie, « âme vindicative qui se lance dans cette carrière de tyrannie qui lui a valu le surnom de la sanglante Marie [4], » donné par les protestants, qui auraient mieux fait de l'appliquer à Henri VIII, à Edouard ou à Elisabeth. En Ecosse, le catholicisme est représenté par Marie Stuart, dont M. Martin, à la suite de MM. Mignet et Dargaud, signale encore « les fautes et les crimes [5], » bien que la mémoire de Marie, déjà en partie vengée par Goodall-Tytler, ait été de nos jours mise hors d'accusation par

mère, mais que « ces imputations sont très-douteuses. » (*Histoire de France*, t. IX, p. 52.) Oui, cependant il faudrait flétrir autrement de pareilles calomnies.

[1] *Ibid.*, t. VIII, p. 364.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*, p. 50 et 471.

[4] *Ibid.*, p. 433.

[5] *Ibid.*, t. IX, p. 166, note.

les publications du prince Labanoff [1], et les récents travaux de M. Wiesener [2] et de M. Jules Gauthier [3]. En Espagne, règne Philippe II, « prince faux et sombre, » dont le système offre « l'association du despotisme politique et du despotisme religieux contre la liberté humaine avec subordination extérieure du premier au second [4]. »

Nous avons parlé des Papes, et nous savons comment l'imagination de M. Martin sait les représenter d'après les pamphlets protestants. Pendant que les catholiques sont tous méprisables, les protestants sont tous dignes d'éloges. Nous avons déjà cité Luther, Calvin, Lefevre, Berquin; voici à présent leur chef militaire, Gaspard de Coligny, « le plus grand caractère qu'eût formé le protestantisme, » s'écrie M. Martin [5], oublieux que Coligny a été l'âme de ce mouvement de 1562, qui fit comparer, par un

[1] *Lettres, instructions et mémoires de Marie Stuart.* Londres, 1844, 7 vol. in-8°.

[2] *Marie Stuart et le comte de Bothwell,* Paris, 1863, in-8°; et *Marie Stuart et ses derniers historiens*, dans la *Revue des questions historiques,* 1er avril et 1er juillet 1868.

[3] *Histoire de Marie Stuart,* 3 vol. in-8°, 1869.

[4] *Histoire de France,* t. VIII, p. 450.

[5] *Ibid.*, t. IX, p. 118.

historien peu suspect, cette invasion du calvinisme à l'ancienne invasion normande [1].

« Devant ce nom, s'écrie M. Martin, des horizons nouveaux s'entr'ouvrent : un autre monde que celui des Guise, de Diane et de Montmorency lui-même [2]. »

Pendant que la lutte se préparait, que le sang était versé, le concile papal, réuni à Trente, « légiférait, dit M. Martin, comme s'il eût été l'organe de la chrétienté tout entière [3]. » M. Martin a donc au moins un doute sur son caractère œcuménique? Oui, car, dit-il, « c'est une tâche difficile d'établir en fait que le Concile de Trente ait été œcuménique [4]. » Raisonnement excellent pour échapper aux condamnations portées dans ce concile contre le protestantisme, mais auquel on a répondu justement en disant que si tous les évêques n'y furent pas présents, tous furent appelés, et qu'en réalité presque toutes les nations y ont eu, à diverses époques, quelques représentants ; puis, tous les décrets furent ratifiés et confirmés à nou-

[1] M. Trognon, *Histoire de France*, t. III, p. 274.
[2] *Histoire de France*, t. VIII, p. 394.
[3] *Ibid.*, p. 350.
[4] *Ibid.*, t. XIII, p. 269.

veau, au jour de la dernière session, par les deux cent cinquante-cinq prélats présents alors au concile [1]. Ce sont là, du reste, des objections secondaires contre le Concile de Trente. M. Martin en formule de plus sérieuses, croit-il, car, selon lui (il découvre ainsi son ignorance complète de l'histoire ecclésiastique), dans le concile « on s'occupa un peu (*sic*) de la discipline, on mit quelques barrières aux empiétements des moines sur l'autorité épiscopale, mais les légats ramenèrent bientôt le débat sur le terrain du dogme [2], » ce qui fut probablement un tort, suivant M. Martin, qui dit ensuite, avec ce ton dégagé qu'il prend souvent : « Du reste, les débats du concile se décidèrent bien plutôt en dehors qu'en dedans du concile, bien plutôt entre le Pape et les rois qu'entre les légats et les évêques [3].» Autrement dit, le concile ne fut pas libre, et ses votes lui furent imposés ; le concile s'occupa de ce qui n'était pas nécessaire et négligea ce qui était essentiel ; ainsi M. Martin écrit encore : « En général on peut

[1] Cf. Pallavicini, *Hist. du Concile de Trente*. M. Baguenault de Puchesse, dans la *Revue des quest. histor.*, juillet et octobre 1869, p. 413.

[2] *Histoire de France*, t. VIII, p. 351.

[3] *Ibid.*, t. IX, p. 173.

dire qu'on ne fit que les réformes qui ne préjudiciaient ni au Pape, ni aux rois [1]; » c'est-à-dire, selon la pensée de M. Martin, que les réformes ne portèrent pas sur les points les plus urgents. Après avoir ainsi déprécié l'œuvre du concile, M. Martin ajoute : « Ces réformes toutefois ne furent pas sans importance [2]. » Mais ces mots couvrent un blâme, car, dit-il, « en même temps qu'on travaillait à épurer le clergé, — on y travaillait donc ! — on élevait une barrière infranchissable entre l'Eglise et les populations protestantes, et l'on creusait de plus en plus profondément la ligne de démarcation qui séparait le clergé des laïques. » Comment cela? Parce que « les derniers vestiges de la liberté et de l'égalité chrétienne furent effacés par les canons qui validèrent les nominations d'évêques faites directement par le Pape [3]. » En outre, accusation très-grave, « on jeta l'anathème sur quiconque niait que le célibat fût supérieur et préférable au mariage, et l'on rompit ainsi décidément avec tout

[1] *Histoire de France*, t. IX, p. 174.

[2] *Ibid.* « Ante omnia elaborandum est, disaient les légats, ut componamus nosmetipsos et personas nostras in vita et moribus, et studeamus placare Deum. »

[3] *Ibid.*, p. 175.

le mouvement de la moralité moderne et avec toute philosophie fondée sur le perfectionnement et non sur le renversement de la nature [1], » — comme le catholicisme, apparemment !

M. Martin, après avoir posé ces prémisses, peut conclure : « Le catholicisme romain n'avait sauvé ses doctrines qu'en retranchant définitivement de l'Eglise la moitié des peuples chrétiens [2], » — comme si l'on devait imputer à l'intolérance de l'Eglise la révolte des protestants contre la croyance séculaire de l'Eglise.

En France, la lutte engagée demeure incertaine. La reine Catherine de Médicis et le chancelier de l'Hôpital sont associés dans une politique de temporisation et de bascule que plusieurs décorent du nom d'habileté. L'Hôpital, qui ne sut rien prévenir ni rien empêcher, est nommé par M. Martin « un patriote consciencieux dont la pensée fut invariable comme la vertu [3]; » Catherine, « femme dénuée de moralité, » dont « la pensée fut toujours subordonnée à la fortune et mobile comme

[1] *Histoire de France*, t. IX, p. 175.
[2] *Ibid.*, p. 176.
[3] *Ibid.*, p. 45.

l'égoïsme; » cette femme était « le mensonge même, et l'on se perd dans l'abîme de sa fausseté [1]. » Nous n'avons aucune sympathie pour Catherine, mais nous pensons, d'après l'étude des documents. qu'elle se laissait diriger par les événements, loin de les maîtriser. Elle était ambitieuse et elle était faible : de là ses inconséquences et ce qu'on nomme ses faussetés : « *Catarina è donna,* » écrivait l'ambassadeur vénitien Suriano, « *e se ben savia, però timida e irresoluta* [2]. »

Pour justifier son jugement sur Catherine, M. Martin parle du plan tramé entre elle et le duc d'Albe, depuis deux ans, à Bayonne, pour l'extermination des hérétiques [3]. « Nous n'en sommes plus, dit-il, aux suppositions des historiens contemporains. » Cela est vrai, car nous avons la lettre même du duc d'Albe dans les papiers du cardinal de Granvelle, rendant compte de la conférence, et c'est pour cela que l'on peut nier l'existence du complot de Bayonne. « En somme, on ne conclut rien, dit M. Martin. Mais les chefs protestants ne

[1] *Histoire de France,* t. IX, p. 291.
[2] *Relat. des ambass. vénit.,* t. I, p. 558.
[3] *Histoire de France,* t. IX, p. 291.

doutèrent pas qu'une ligue secrète n'eût été nouée entre les puissances catholiques. » M. Martin affirme ensuite, sans preuves, que « les préparatifs de la cour menaçaient les protestants [1]. » La proposition contraire serait exactement la vérité, car à Meaux les huguenots se révoltaient contre le Roi, auquel les Suisses, dit l'ambassadeur vénitien Correro, sauvèrent la couronne et la vie. M. Martin fait voir « cette mère impie distillant avec art le poison dans l'âme frémissante de son fils, et fermant autour de lui toute autre issue que celle du crime [2], » — expressions qui semblent exagérées.

M. Martin nie avec raison la préméditation de la Saint-Barthélemy; il dit justement que « cette préméditation est un roman inventé par le fanatisme dépravé ou le machiavélisme cynique des panégyristes italiens de Catherine, et accepté par le ressentiment des huguenots [3]. » Peu lui importe du reste, car, dit-il, « ces discussions sur la préméditation, intéressantes au point de vue historique, sont bien vaines

[1] *Histoire de France*, t IX, p. 313.
[2] *Ibid.*, p. 315.
[3] *Ibid.*, p. 271.

au point de vue moral. La Saint-Barthélemy, c'est-à-dire l'extermination des hérétiques par la force ouverte ou par la ruse, avait toujours été dans le cœur des chefs du parti persécuteur ; ils massacrèrent quand ils purent, comme ils avaient brûlé [1]. » Ces paroles, qu'on applique aux catholiques, seraient plus justes si elles étaient mises au compte des protestants, car la Saint-Barthélemy, que nous déplorons, a été plus que compensée par le massacre de Nîmes (la Michelade) et par tant d'autres assassinats à Alais, Viviers, Montpellier, Montauban, etc... En outre, les expressions de M. Martin laissent entendre clairement qu'à ses yeux la Saint-Barthélemy fut un crime religieux, tandis qu'évidemment ce fut un crime politique, commis pour se délivrer d'ennemis dangereux. La correspondance du nonce Salviati, publiée par le P. Theiner [2], a confirmé d'une manière certaine ce que des écrivains protestants eux-mêmes avaient reconnu, à savoir que la Saint-Barthélemy fut un crime

[1] *Histoire de France*, t. IX, p. 54, note.

[2] Continuation des *Annales ecclesiastici*, 3 vol. in-f°, 1856. Cf. Ranke, *Hist. de France*, t. I, p. 307, et Boutaric, *Bibl. de l'Ecole des chartes*, oct. 1861.

d'Etat résolu subitement; Catherine se demanda, dit-on, jusqu'au dernier moment si elle se débarrasserait des chefs catholiques ou des chefs protestants. M. Martin blâme beaucoup la conduite tenue par le Pape à Rome après la Saint-Barthélemy, les processions ordonnées en actions de grâces, et le tableau commandé au Vatican, où la mort de Coligny est approuvée. Mais l'historien n'a garde de dire en quelles circonstances ces faits vrais ont eu lieu, c'est-à-dire lorsque les dépêches reçues à Rome annonçaient la découverte d'un nouveau complot de Coligny, auquel le Roi venait d'échapper en mettant à mort les principaux chefs protestants. Le Pape, ainsi instruit par le duc de Montpensier, par le cardinal de Lorraine, par le Nonce, rendit grâces à Dieu du danger évité, et approuva la mort du chef du complot. Plus tard, ce Pontife put apprendre les faits : Brantôme raconte qu'il versa alors des larmes; ce qui du moins est sûr et encore plus significatif, c'est qu'à la mort de Charles IX le Pape, écrivant à Catherine une lettre de condoléance, ne dit pas un seul mot d'éloge de Charles IX et de sa mère[1].

[1] Sur tous ces points, il faut lire la savante étude de M. G. Gandy (*Revue des questions historiques*, 1re et 2e livrai-

M. Martin accuse donc à tort Grégoire XIII, comme à tort il avait accusé son prédécesseur Pie V. « L'âme et les mœurs des Simon de Montfort et des Arnaud-Amaury, avait-il écrit, revivait dans SAINT PIE V, comme l'appellent les ultramontains qui ont fait de lui leur idéal. » Du moment où Pie V est l'idéal des ultramontains, autrement dit des catholiques, il faut chercher à le déshonorer ; M. Martin écrit donc : « Une sombre terreur comprima de nouveau la pensée humaine dans toute l'Italie ; trois des premiers littérateurs de l'Italie montèrent au bûcher comme hérétiques[1]. » Mais M. Martin ne dit pas que les lois de cette époque punissaient de mort celui qui troublait l'ordre religieux, comme de nos jours encore elles punissent ceux qui troublent l'ordre politique et social, ce qui ôte à ces exécutions le caractère odieux qu'on prétend leur infliger. M. Martin incrimine aussi la conduite de Pie V dans les affaires de France : il parle des « lettres virulentes » adressées à Charles IX prêt à

sons), qui fournit le dernier mot sur cette question. Cf. *Civiltà cattolica*, 6e série, t. IX, p. 267 et suiv., 662 et suiv.; t. X, p. 269 et suiv.

[1] *Histoire de France*, t. IX, p. 206.

conclure la paix après la victoire de Moncontour, et des « ordres monstrueux donnés au comte de Santa-Fiore, envoyé à l'armée royale pour combattre les protestants[1]. » Et quels sont ces ordres? « De n'accorder, dit-il, de quartier à aucun huguenot et de faire tuer sur place tous ceux qui tomberaient entre les mains de ses soldats. » Assurément, après avoir inventé ces ordres qui n'ont pas été donnés, M. Martin peut conclure : « Le Dieu sous l'invocation duquel on a béatifié SAINT PIE V n'est pas sans doute le Dieu de l'Evangile[2]. » Or on a les lettres de saint Pie V au roi de France; le Pape lui dit, au sujet de cette paix dont l'accord se poursuivait à Châteaubriant et à Nantes : « Assurément, si nous voyons qu'il pût jamais exister entre Votre Majesté et ses ennemis une paix qui dût, ou relever la cause de la religion, ou procurer en quelque manière la tranquillité de ce royaume fatigué par une longue guerre, nous n'oublierions pas le caractère dont nous avons été revêtu, nous ne méconnaîtrions pas notre mission au point de ne pas interposer tout notre zèle et notre autorité pour la faire con-

[1] *Histoire de France* t. IX, p. 259.
[2] *Ibid.*, p. 251, note. Cf. M. de Falloux, *Histoire de S. Pie V.*

clure le plus tôt possible. Mais comme nous savons personnellement ce dont Votre Majesté a mille fois fait l'expérience, qu'il ne peut exister d'union entre la lumière et les ténèbres, et qu'il n'y a ici d'entente possible qu'une entente feinte et pleine de piége, nous sommes amené nécessairement à trembler pour votre personne, pour le salut commun de la République chrétienne et de la conservation de la foi catholique. » Pie V exhorte alors le Roi à « dissiper les restes de cette lutte intestine et à consolider le royaume ébranlé par la conjuration la plus criminelle qu'ait ourdie la perversité des méchants. » Et il ajoute : « Il faut en ceci que Votre Majesté ne fasse rien de nouveau ni d'insolite, mais qu'elle continue à suivre la marche qu'elle a suivie jusqu'à ce jour. » Je suis confus, mais je l'avoue, dans ces conseils, je ne vois rien de « virulent. » Je lis à présent la lettre au comte de Santa-Fiore, où le Pape recommande au général de garder la plus exacte discipline, d'interdire, sous les peines les plus sévères, toute exaction ou violence dans les pays que les troupes traverseraient, de confier le soin des blessés à des personnes pieuses, etc... Je suis encore plus con-

fus, mais je ne vois dans ces prescriptions, comparées surtout aux usages ordinaires de la guerre à cette époque, rien de « monstrueux. »

La puissance des protestants, toujours grandissante, donne aux catholiques l'idée de la Ligue. Les catholiques imitent ainsi leurs adversaires, depuis longtemps admirablement organisés, nous le savons par de nombreux témoignages. Il y a eu deux époques dans la Ligue : une ligue formée par la noblesse en 1576, une ligue plus populaire développée en 1585. M. Martin le remarque très-bien, mais il se trompe évidemment sur le but de cette ligue : « La pensée de révolution politique s'associe ouvertement, dit-il, à la pensée de conservation religieuse[1]. » Non, au moins généralement ; car si les Guises et quelques-uns de leurs intimes ont pu caresser un instant la pensée de monter sur le trône, la grande majorité des catholiques qui marchaient à leur suite, n'avaient aucune idée de renverser le Roi. La Ligue se forma pour défendre la foi catholique contre le protestantisme dominant, en

[1] *Histoire de France*, t. IX, p. 435.

face de la royauté impuissante. Défendre soi-même la Religion puisque le Roi semblait l'abandonner, telle fut la pensée de la Ligue ; et s'il y eût jamais dans un peuple un mouvement d'opposition patriotique et de défense nationale, ce fut assurément celui-là ; or M. Martin le déclare antinational [1]. Cependant il veut bien convenir que si « ses promoteurs furent, pour la plupart, des hommes d'intrigue et de faction, ou des fanatiques étrangers à tout sentiment de patriotisme, il y eut beaucoup de gens de bonne foi entraînés par eux, tout en se croyant bons Français et défenseurs de la vieille France [2]; » cela est juste. Maintenant, ici comme partout, des excès ont pu se produire, mais il faut voir les desseins généraux du parti, et s'il a pu exister des hommes d'intrigue et des fanatiques, ils ne furent ni les promoteurs, ni les représentants de la Ligue. Lorsque M. Martin écrit: « Aucune société secrète n'eut jamais de plus redoutables statuts; le caractère en est à la fois plus fédéraliste au fond et plus dictatorial dans la forme que chez les ligues protestantes, qui sont loin de ce terro-

[1] *Histoire de France*, t. IX, p. 529, et t. X, p. 165.
[2] *Ibid.*, t. IX, p. 529.

risme [1], » M. Martin évoque un fantôme ; il ne connait pas les ligues protestantes et la pression qu'elles exerçaient ; il ne voit la ligue catholique que dans les Seize de Paris. Lorsqu'il écrit : « Les confesseurs, surtout les Jésuites, servaient de recruteurs aux Seize [2], » il formule une calomnie, surtout par rapport aux Jésuites, divisés d'opinions à ce sujet, et nullement inféodés à la Ligue, que le plus docte d'entre eux, le P. Auger, avait même condamnée. Lorsque M. Martin parle du principe républicain de la Ligue, il commet une erreur ; le principe en est très-monarchique et en même temps très-municipal, ou, comme nous le dirions aujourd'hui, très-décentralisateur. M. Martin a raison de dire que « ce principe républicain n'est pas seulement allié, qu'il est pleinement subordonné au principe catholique ; » mais lorsqu'il ajoute : « au principe catholique sous la forme ultramontaine, hispano-romaine, cosmopolite, qui subordonne la France à une autorité étrangère [3], » il évoque encore une fois une fantasmagorie : en effet,

[1] *Histoire de France*, t. IX, p. 435.
[2] *Ibid.*, t. X, p. 32.
[3] *Ibid.*, p. 165.

l'ambition de Philippe II n'a rien de commun ni avec le principe ligueur, ni surtout avec le principe catholique, qu'il a compromis souvent en voulant le servir, par des moyens qui n'étaient pas ceux de l'Eglise, et n'étaient pas reconnus par l'Eglise. M. Martin, lui-même, le sait, puisqu'il écrit : « Le pape Sixte V redoute plus Philippe II que les huguenots [1]. » Mais M. Martin poursuit son idée sur la Ligue, et parle encore de « cette anarchie vassale de deux tyrannies, la tyrannie du Pape sur le spirituel et celle du roi d'Espagne sur le temporel [2], » sans comprendre que les ligueurs sont soumis à l'autorité, non à la tyrannie du Pape pour la Religion, et sont alliés avec le roi d'Espagne pour sauvegarder le droit national qui n'accepte en France qu'un roi catholique. Lorsque Philippe II voulut un jour porter atteinte à ce droit national, les ligueurs surent très-bien s'opposer à ses visées ambitieuses et ne pas plier sous cette tyrannie. Quant à l'accusation d'appel à l'étranger, d'appel à l'Espagnol fait par les ligueurs, qui, selon M. Martin [3],

[1] *Histoire de France,* t. X, p. 196.
[2] *Ibid.*, p. 36.
[3] *Ibid.*, p. 237.

motive ensuite l'appel fait par les protestants aux Anglais, l'auteur intervertit complétement les rôles. « La responsabilité capitale, en pareil cas, dit-il, est à celui qui commence. » Soit; or, ce n'est pas aux catholiques, c'est aux protestants que cette accusation remonte, puisque, dès 1562, au premier jour de leur rébellion à main armée, les protestants étaient unis par des traités formels avec les princes allemands et avec la reine d'Angleterre[1]. M. Martin, se reprenant, veut bien admettre que la Ligue n'a pas livré la France à l'Espagne, « mais, dit-il, elle l'a livrée à Rome par faiblesse et découragement, et elle aboutissait dans ses dernières conséquences à noyer la France dans la monarchie universelle par les mains de l'Inquisition. » Encore de la fantasmagorie que rien ne soutient, un épouvantail pour les ignorants que rien ne justifie. Il en est de même de ce reproche fait à Sixte V de jouer, dans les affaires de France, un jeu double : une fois de plus, M. Martin montre ici qu'il n'a pas étudié les textes. La politique de Sixte V est très-simple,

[1] *Mém. de Condé*, t. III, p. 254, 270, 271. *Bulletin de la Société du protest. français*, 15 mars 1867 et 15 avril suivant.

c'est une politique de bon sens et une politique chrétienne. A Guise il disait : Défendez la foi, et soyez soumis au Roi; au Roi il disait : Défendez la foi, et ne vous laissez pas dominer par vos sujets.

Au surplus, Sixte V reçoit d'autres reproches que celui d'être fourbe : « Sixte V, dit M. Martin, avait poussé la réaction catholique du XVIe siècle au plus haut degré de violence; » Sixte V fut « l'impitoyable persécuteur des hérétiques et des philosophes, le destructeur fanatique des monuments du paganisme. » — Quel sens donne-t-on aux mots pour parler ainsi du Pontife ennemi de l'hérésie sans doute, mais non persécuteur, du Pontife qui réduisit les bandits infestant les Etats italiens, du Pontife qui réunit les vaisseaux de l'Europe pour vaincre les Ottomans à Lépante, qui fit enfin restaurer dans la ville éternelle l'obélisque de Néron, les colonnes Trajane et Antonine? M. Martin n'est donc jamais allé à Rome! Il aurait lu sur le piédestal de l'une de ces colonnes, avec la mention de l'œuvre de Sixte V, ce chant triomphal de reconnaissance :

TRIUMPHALIS
ET SACRA NUNC SUM
CHRISTI VERE PIUM
DISCIPULUM FERENS [1].

Grégoire XV succède à Sixte-Quint, et déploie contre Henri IV, nous dit M. Martin, « une violence aveugle [2]. » Sur quoi donc M. Martin fonde-t-il ses jugements? Sans doute, Grégoire XV ordonna aux catholiques de ne pas adhérer à Henri IV tant qu'il resterait protestant, et les pressa de réunir des Etats généraux pour nommer un Roi catholique ; mais ces applications du droit public de cette époque eurent pour conséquence la conversion d'Henri IV; or cette « violence, » si violence il y a, ne fut donc pas si « aveugle, » puisqu'elle sauva la France La conversion du Roi fut le triomphe de la pensée de la Ligue, la justification de la résistance du Pape et des catholiques, et c'est pourquoi cet acte déplaît à M. Henri Martin. D'abord, dit-il, la conversion fut faite « sans sincérité, sans dignité [3], » car Henri IV « céda à une puissance de pression, et les sug-

[1] Cf. *Sixte-Quint*, par le baron de Hübner, 3 vol. in-8°.
[2] *Histoire de France*, t. X, p. 253.
[3] *Ibid.*, p. 329.

gestions de l'intérêt personnel se mêlèrent chez lui aux sentiments de patriotisme et aux graves raisons politiques qui agirent sur son esprit. » Des témoignages formels contredisent ces assertions.

M. Martin ne croit pas à l'utilité d'un Roi catholique dans une France catholique. Bien plus, il est convaincu que cette conversion fut un malheur pour la France. Pourquoi? Parce que, dit-il, « cette messe fameuse de l'abjuration consacra, aux dépens de l'indépendance du pouvoir civil, la réconciliation des deux principes catholique et monarchique dont la querelle avait bouleversé la France; la chaîne qui attachait l'Etat à l'Eglise était renouée[1] ! » Ce qui fut renoué, c'est, non la *chaîne* qui attache, ce qui serait un mal, mais le *lien* qui unit, ce qui sera toujours un bien. Quoi qu'il en soit. M. Martin espère que « la postérité, en excusant l'homme, condamnera l'acte et l'exemple[2], » car, « pour épargner des souffrances matérielles au présent, » cet acte a préparé « d'immenses périls de toute nature à l'avenir; » il a assis « l'équivoque sur le trône, » et ébranlé

[1] *Histoire de France*, t. X, p. 433.

[2] *Ibid.*, p. 330.

« la moralité d'une nation pour des siècles. » Pour porter ces anathèmes, M. Martin oublie que Henri IV fut sincère dans sa conversion : tous les témoignages le prouvent. « La religion catholique, s'écriait un jour le Roi, je l'aime plus que vous, je suis plus catholique que vous. Je suis fils aîné de l'Eglise, nul de vous ne l'est, ny ne le peut estre [1]. » M. Martin oublie que, par cette conversion, Henri IV pacifia la France, parce qu'il donna satisfaction aux légitimes idées des partis. Il satisfit les ligueurs en se convertissant au catholicisme, objet d'indifférence pour beaucoup de royalistes ; il satisfit les royalistes en faisant triompher le principe de l'hérédité monarchique, méconnu par beaucoup de ligueurs. Ainsi finissent toujours les révolutions, quand on ôte aux divers partis qui se sont combattus leur raison d'être, en prenant de chacun les idées justes qui étaient leur force.

Si M. Henri Martin incrimine à tort la conversion d'Henri IV, il célèbre avec raison sa politique : « La politique d'Henri IV, dit-il, eut autant de suite et de logique au dehors qu'au

[1] *Lettres missives*, t. V, p. 91, et dans l'excellent travail de M. de Lacombe, *Henri IV et sa politique*, une note, p. 471-477.

dedans du royaume [1]. » On ne peut mieux dire; et ce règne a été justement appelé, par M. de Champagny, « l'époque normale de la France dans les temps modernes [2]. »

Au dedans, Henri IV publia l'édit de Nantes, qui mit fin aux guerres de religion. A ce propos, M. Martin s'écrie, dans ce style emphatique qu'il prend à l'occasion : « L'ombre de l'Hôpital dut applaudir; sa pensée triomphait, les démons de la Saint-Barthélemy étaient vaincus [3]. » M. Martin aurait dû ajouter : et aussi les démons du protestantisme; car l'édit de Nantes mit également un frein à l'intolérance des protestants, et la preuve c'est que les plus emportés d'entre eux « voulaient le faire absolument refuser [4], » et qu'Henri IV eut la plus grande peine à le faire observer [5]. L'édit rétablit, en tous les lieux d'où il avait été banni, l'exercice de la religion catholique, en même temps qu'il permit aux protestants de vivre dans tout le royaume, en limitant les villes,

[1] *Histoire de France*, t. X, p. 491.

[2] *Correspondant*, 25 déc. 1864. Cf. M. Ch. de Lacombe, *l. c.*, p. 69 et suiv. M. Poirson, *Histoire d'Henri IV*, *passim*.

[3] *Histoire de France*, t. X, p. 425.

[4] Sully, *Œcon. roy.*, t. III, p. 281.

[5] *Lettres missives*, t. V, p. 148, 159, 423, etc.

nombreuses du reste, où ils pouvaient exercer publiquement leur culte. Les protestants, qui conservaient sans doute leurs assemblées, leurs finances, leurs forces militaires, durent néanmoins se désister de toutes les pratiques, négociations et intelligences à l'intérieur et à l'extérieur du royaume ; il leur fut défendu de faire dorénavant aucune levée de deniers sans permission, et de tenir aucune autre assemblée que celle permise par l'édit. Aussi, suivant Palma Cayet, l'édit de Nantes eut pour résultat immédiat le rétablissement de l'exercice du culte catholique dans plus de cent villes et de mille paroisses d'où il était banni depuis plus de quinze ans. N'était-ce pas là un triomphe sur les démons du protestantisme? Evidemment, car en fait la réforme vit diminuer son influence, et la religion catholique augmenta considérablement la sienne. La tolérance, née de nos malheurs communs, apparut alors, « par la force des choses et comme malgré tout le monde [1], » comme une transac-

[1] M. le vicomte de Meaux, *Correspondant*, 25 août 1860, p. 680. M. de Lacombe (*l. c.*, p. 232) dit très-bien : « Henri IV a fondé la liberté de conscience, non pas seulement, ainsi qu'on l'enseigne d'ordinaire, par les garanties qu'il accorda

tion nécessaire entre des prétentions rivales; voilà la vérité.

Au dehors du royaume, Henri IV se consacra à « la grande et glorieuse idée de la fondation de l'équilibre européen, » et M. Martin admire beaucoup son plan politique; nous aussi, car Henri IV y soutenait une politique catholique et française, libératrice des chrétiens en Orient, protectrice des petits Etats en Allemagne et du Souverain Pontife à Rome [1]. Nous sommes vraiment heureux de voir M. Martin admettre ainsi implicitement en cette occasion l'utilité et la justice de la souveraineté du Saint-Siége.

Nous sommes à la fin du XVIe siècle; résumons-en, d'après M. Martin, les travaux et les vicissitudes. Au commencement du XVIe siècle,

aux calvinistes, mais encore par les efforts qu'il ne cessa d'opposer à l'intolérance des protestants. » — En politique comme en religion, « les maux qui procèdent de la diversité des opinions, quand ils ont pris racines en un pays, veulent estre traictés et pansés plustôt par douceur et modération que par violence et rigueur. » *Instr. à M. d'Halincourt*, citée par M. de Lacombe, p. 34

[1] Notamment dans l'affaire du duché de Ferrare. On peut lire les excellentes pages de M. de Lacombe, *l. c.*, p. 208 et suivantes, p. 265 et 395.

le problème se posait entre Calvin, Rome et Rabelais. Par la faute des rois, la France n'a pu donner de solution au problème et se trouver elle-même; par la faute d'Henri IV qui revient au catholicisme et y ramène la France, notre patrie est retombée avec Rome. Voilà ce que prétend M. Martin, et il ne s'en console pas. Lisons plutôt : « Le XVI[e] siècle avait été rempli par le combat de l'esprit nouveau, de l'esprit de progrès et de liberté (non, nous l'avons dit, le protestantisme n'apporta ni un progrès doctrinal, ni une liberté philosophique, ni une liberté politique), manifesté sous des aspects bien divers (oui, despotique en Allemagne, en Angleterre, à Genève ; anarchique en France), mais violent partout, contre cet esprit de mort, ce démon du midi, fils dégénéré du moyen âge et de la tradition impériale (la cause de Philippe II est prise ainsi pour celle du catholicisme, mais c'est là une erreur et cette confusion ne peut être soutenue) qui voulait étouffer les nationalités indépendantes sous une contrefaçon de l'empire romain, et le mouvement de l'intelligence humaine sous une contrefaçon de Grégoire VII. L'esprit nouveau avait vaincu. Le genre humain n'est pas sorti, depuis trois siècles

et plus, de cette grande époque de transition entre le monde du moyen âge (lisez l'Eglise) et le monde inconnu qui se cache encore dans les nuages de l'avenir [1]. » Phrase à effet qui peut se traduire ainsi : depuis le protestantisme, nous commençons à délaisser la religion catholique ; cette religion n'est pas encore complétement effacée, mais elle est en train de mourir et de céder sa place à une religion nouvelle inconnue. Oh ! non, trop connue, nous en savons les doctrines et en voyons les effets ; la France a vu, elle voit chaque jour la démoralisation matérialiste et le fanatisme sanguinaire que cette prétendue religion inspire.

XVII

Pendant que le grand roi Henri IV règne et pacifie la France, M. Henri Martin nous montre, comme contraste, l'état de l'Italie et de l'Espagne. En Espagne, on expulse les morisques, et « la responsabilité de ce grand attentat contre l'humanité, dit M. Martin, porte exclusivement sur le catholicisme espagnol [2], » car

[1] *Histoire de France*, t. X, p. 432.
[2] *Ibid.*, p. 560.

la Papauté refusa de s'associer à « ce grand forfait [1]. » Bonne note, assurément, donnée à la Papauté, et nous nous en réjouissons; mais bonne note relative, car « la Papauté, observe M. Martin, si implacable envers les ennemis domestiques, envers les hérétiques, n'avait pas le même acharnement contre l'ennemi du dehors, contre l'islamisme [2]. » M. Martin oublie vraiment par trop l'histoire; tout à l'heure, la Papauté presque seule combattait à Lépante; seule elle importunait les princes en les sollicitant de repousser le grand ennemi du dehors; et en ce moment encore, elle travaillait à délivrer les Grecs opprimés et préparait la campagne du duc de Nevers.

M. Martin ignore ce que la Papauté opère en Orient contre l'islamisme; connaît-il mieux sa conduite en Occident?

Voici comment elle lui apparaît : « Avec Paul V, dit-il, l'esprit violent de Sixte-Quint reprit possession du Saint-Siége [3]. » Et la preuve, selon lui, la voici: « Tandis que, dans le reste de l'Italie, la liberté intellectuelle était

[1] *Histoire de France*, t. XI, p. 20.
[2] *Ibid.*, t. X, p. 432.
[3] *Ibid.*, p. 545.

étouffée par la terreur de l'inquisition romaine, il s'était formé à Venise un parti de libres-penseurs. » Or une discussion s'étant élevée entre Bellarmin, cardinal romain, et fra Paolo, « savant au génie inventif, métaphysicien profond, éloquent historien, polémiste énergique et habile, et protestant déguisé, *on* répondit à coups de poignards à fra Paolo ; mais le champion de Venise échappe au fer des assassins, envoyés, dit-*on*, par le cardinal Borghèse, neveu du Pape [1]. » Cet *on-dit* est une calomnie; pourquoi M. Martin ne le dit-il pas nettement, et insinue-t-il que c'est, en vérité, la cour de Rome qui fit réponse à coups de poignards à ce métaphysicien nuageux, à cet historien dont Pallavicini a relevé les erreurs? Ne sait-il pas que ni le Pape, ni le cardinal Borghèse n'ont été pour rien dans l'assassinat, que le crime fut réprouvé à Rome, que des quatre accusés, trois moururent dans les prisons pontificales à Civita-Vecchia, et que le quatrième fut décapité à Pérouse [2] ? S'il ne le sait pas, pourquoi parle-t-il?

[1] *Histoire de France*, t. X, p. 164; la *Civiltà cattolica*, t. XII, p. 6; l'*Archivio storico*, 3ª ser., t. XII, p. 8.

[2] Voir le détail dans Cantù, *la Réforme en Italie*, t. IV; *Revue des questions historiques*, 1er juillet 1867.

Mais voici bien autre chose qu'un coup de poignard ! « Malgré le régime de terreur établi par les Papes en Italie, écrit M. Martin, la philosophie hétérodoxe y sortait parfois encore de dessous terre [1] ; » aussi, en 1600, a été brûlé « à Rome le plus illustre martyr qu'ait eu la philosophie dans les temps modernes, le poëte métaphysicien et physicien Giordano Bruno, dominicain comme Campanella, et né comme lui dans le royaume de Naples [2]. » « Le néo-platonisme italien monta sur le bûcher avec ce martyr. » Or écoutez M. Martin : « Aucune secte n'a peut-être répandu dans le monde plus d'idées sublimes que ne l'ont fait ces successeurs des Plotin et des Porphyre, si grands jusque dans leurs erreurs. » Car, « si les néo-platoniciens des XVe et XVIe siècles ne purent pas se dégager suffisamment du passé, ils n'en furent pas moins les initiateurs de l'avenir, par ce sentiment de l'infini qui vivifie leur école durant près de deux siècles, depuis Nicolas de Cusa jusqu'à Bruno... — Marsile Ficin, Pic de la Mirandole, Cardan, Telesio et tant d'autres forment la chaîne entre Cusa et Bruno, qui

[1] *Histoire de France*, t. X, p. 254.
[2] *Ibid.*, p. 545.

reprend et développe les plus hautes pensées de ses devanciers [1]... » Nos lecteurs pourront s'impatienter ou sourire en voyant la confusion d'idées qui règne dans cette page. M. Martin a raison de dire : « L'ontologie et la cosmologie antiques étaient devenues le principal obstacle au progrès de la science [2] ; » il a raison de nommer Cusa, Copernic, etc., comme les premiers auteurs de la rénovation scientifique; mais le cardinal de Cusa, mais le prêtre Copernic étaient de grands catholiques plus encore que des philosophes [3]; et ces novateurs, tout en pouvant faire du platonisme un prétexte de s'arracher à la servitude d'Aristote, n'avaient pu y trouver une vraie inspiration pour leurs découvertes [4]. Cusa n'était pas un platonicien, et le platonisme n'a pas présidé à la rénovation scientifique et intellectuelle du xve et du xvie siècle [5]. Voilà ce que dit l'histoire, et elle ajoute que Marsile Ficin, que Bruno, tout en adoptant certaines idées nouvelles de cosmographie, ont plutôt compromis que servi par leurs autres

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 8.
[2] *Ibid.*, p. 3.
[3] Copernic dédiait son ouvrage au pape Paul III.
[4] M. Morin, *Dict. de scolastique*, t. II, p. 335.
[5] *Ibid.*, p. 301, et *passim*.

doctrines le mouvement scientifique [1]. Voilà pour l'appréciation des initiateurs. Maintenant, et malgré le silence de toutes les dépêches diplomatiques du temps et des historiens contemporains,—silence assez étonnant, — j'admets le supplice de Bruno, raconté par le seul Scioppius (Schopp); mais je dis : ce qui fut la cause de la mort de Bruno, religieux apostat devenu protestant, est moins sa métaphysique, sa physique, sa théodicée même, que sa polémique contre les écoles; esprit ardent, intolérant, sans mesure, sarcastique, il tomba frappé par les lois, victime de ses erreurs, sous les coups des aristotéliciens, tout autant que sous les coups des théologiens.

Mais « on eut beau tuer Bruno, s'écrie M. Martin, on ne tua pas ses erreurs, qui reparurent bientôt chez un génie plus fort que le sien, chez Spinoza : » — c'est évident ; — « on tua bien moins encore, grâce à Dieu, les immortelles vérités, la révélation nouvelle, dont il avait été un des apôtres [2] ! » confusion

[1] Voir le travail de M. Vulson, professeur à la faculté des sciences de Grenoble, dans la *Revue d'économie chrétienne*, 28 février 1866.

[2] *Histoire de France*, t. XII, p. 8.

d'idées faite à plaisir pour appuyer la thèse. Les noms de Képler et de Galilée, associés par M. Martin à celui de Bruno, fournissent encore à cet auteur une occasion d'accuser l'
cette occasion n'est pas heureu
Képler, quoi qu'en dise M. Mart
anathématisé par les aristotélicien
de Tubingue, et ce grand homm
lement découragé qu'il voulait
œuvre, quand un asile lui fut offe
les Jésuites le protégèrent contre
tions de sortilége lancées par se
naires. Mais Galilée « arrêté, con
turé [1]... » Oui, M. Martin croit à l
Galilée, car il « est impossible, dit-
un autre sens au *rigoureux exame*
Galilée (il ne le subit pas du tout
de son arrêt. » Ici M. Martin s
« Galilée, dit-il, peut n'avoir pas
ture dans toute son horreur, mais
tainement présenté à la questio
certainement; tout l'indiquait déjà,
pour éclairer un historien, lorsque,
intégralement le texte du procès cc

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 15.

archives du Vatican, nous avons achevé la démonstration [1]. Evidemment M. Martin n'a pas étudié le procès de Galilée ; il a lu les élucubrations de M. Libri et autres fantaisistes de l'histoire-pamphlet, il n'a pas confronté les textes ; autrement il n'aurait pas écrit : « La forme populaire de Galilée alarma Rome plus encore que le fond de sa doctrine [2]. » D'abord, où M. Martin met le mot : Rome, il faudrait mettre les aristotéliciens ; ensuite, il n'y a pas un mot qui puisse faire supposer ce motif d'accusation ; mais M. Martin le produit, sans doute, pour mieux montrer l'Eglise ennemie de l'instruction populaire !

M. Martin continue : « La persécution ne s'arrêta pas sur la tombe de Galilée : l'Inquisition s'efforça d'anéantir les vestiges de sa pensée, ses papiers, ses lettres ; son petit-fils même, abruti par une superstition sacrilége (!), brûla ce qui restait de ses derniers travaux [3]. » Cette phrase peut être dramatique, mais elle

[1] *Revue des questions historiques*, juillet 1867, et chez Palmé. Br. in-8°. On peut y voir quelques-unes des assertions inconsidérées émises sur ce sujet. Voir aussi *Revue des questions historiques*, octobre 1868.

[2] *Histoire de France*, t. XII, p. 14.

[3] *Ibid.*, p. 16.

n'est pas exacte. Le savant éditeur des *Œuvres de Galilée*, M. Alberi, avait fort bien prouvé dès 1846 (le volume de M. Martin est seulement de 1858) que la disparition des papiers de Galilée était le résultat d'un fait privé, que les poursuites de l'Inquisition n'y étaient pour rien, qu'enfin les papiers ont été si peu anéantis, qu'on les a tous, et qu'avec les derniers retrouvés au palais Pitti en 1843, ils ont été publiés dans les seize volumes renfermant les œuvres de Galilée [1]. M. Martin continue : « Rome, après le maître, poursuivait les disciples. Bien des années après la mort du grand homme, le Saint-Siége exigea des Médicis la destruction de l'Académie del Cimento, formée à Florence pour continuer l'œuvre de Galilée [2]. » Cette phrase est encore inexacte.

L'Académie del Cimento, fondée en 1657 à Florence, finit neuf ans après, lorsque le prince Léopold, son fondateur, prit le chapeau de cardinal. Avant M. Martin, M. Libri, dont M. Martin a résumé le travail, avait écrit qu'en donnant le chapeau au prince,

[1] *Opere di Galileo Galilei*, Firenze, 1842-1856, 16 vol. in-8°, dont un de supplément, t. V, *Proemium*.

[2] *Histoire de France*, t. XII, p. 16.

Rome exigea la dissolution de l'académie; mais aussi, avant M. Libri, Fabroni, dans la *Vie de Clément IX*, avait réfuté cette accusation, en s'appuyant sur la correspondance échangée entre le Saint-Siége et le ministre de Toscane. Targioni, qui a raconté les rapports suivis entre Rome et l'académie, nie également que Rome ait dissous l'académie, ou plutôt la réunion formée alors sous ce titre. Le savant cardinal Wiseman a mis ces faits dans toute leur évidence [1]. L'académie, dont les papiers sont conservés dans la famille Segni, s'éteignit d'elle-même. M. Martin veut, néanmoins, donner des détails, et les voici : « Un des plus illustres académiciens, dit-il, Borelli, un des précurseurs de Newton, — il faut grandir le personnage pour que l'accusation contre l'Eglise tombe de plus haut, — fut réduit à mendier dans les rues de Florence ; un autre savant, Oliva, se donna la mort pour échapper aux tortures de l'Inquisition [2]. » Or, il faudrait dire que si Borelli, après avoir pris part à l'insurrection

[1] Voir le détail des faits dans *les Premières académies italiennes*, mémoire inséré p. 361 des *Mélanges religieux, scientifiques et littéraires* du cardinal Wiseman, in-8°, 1859.

[2] *Histoire de France*, t. XII, p. 16.

de Messine, en 1674, et s'être sauvé, arriva à Rome dans la plus grande détresse, il fut soutenu dans cette ville par la libéralité de la reine Christine et recueilli dans la maison des Pères des *Scuole pie*, où il enseigna les mathématiques. Il mourut en 1679, laissant son ouvrage *de Motu animalium* qui, l'année suivante, fut imprimé à Rome avec l'approbation des supérieurs. Quant à Oliva, je ne sais si l'Inquisition l'eût torturé ; le fait est qu'il ne le fut pas, et que, médecin du neveu du Pape, il fut compromis dans une société profondément immorale, voulut s'échapper, et se tua en se jetant par une fenêtre [1]. Voilà à quoi se réduisent ces accusations ; n'importe, M. Martin met à la charge de Rome, des Papes, de l'Eglise catholique enfin, « cette agonie désespérée du génie italien ; » il s'écrie : « Rome étouffe le flambeau de la philosophie dans le sang des philosophes ; » alors le génie italien « se réfugie dans les sciences naturelles ; Rome le force et le tue dans ce dernier asile [2]. » — Voilà l'histoire inventée à plaisir par M. Martin... « Mais crime inutile ! reprend

[1] Wiseman donne les textes à l'appui, *l. c.*

[2] *Histoire de France*, t. XII, p. 16.

le fougueux auteur, impuissante victoire! la science, comprimée en Italie, envahit l'Europe [1]. »

Voici maintenant François Bacon en Angleterre, et Descartes en France.

Il y a sans doute des erreurs dans Bacon, M. Martin le dit; mais si « sa philosophie générale est si imparfaite et si confuse, » c'est par le « souffle vivifiant qui anime la masse entière de son œuvre, c'est par ses larges et fécondes tendances, par son enthousiasme du progrès et de la perfectibilité que Bacon, malgré les taches déplorables de sa vie, a gardé un grand nom devant la postérité. Il a laissé des maximes immortelles. » M. Martin continue d'exprimer son enthousiasme: « C'est vraiment le génie de l'Occident, le génie moderne (opposé toujours par M. Martin à l'Eglise catholique), qui parle par sa bouche, quand il affirme, contre la plupart des anciens philosophes, disciples de l'Orient, et contre les théologiens du moyen âge, que le souverain bien n'est pas dans la contemplation, mais dans l'action, qu'il est dans le bien commun, non

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 16.

dans le bien de l'individu isolé : moment solennel que celui où l'esprit de l'humanité entre dans la philosophie et en bannit l'ascétisme [1]. » Quelle emphase dans ce style ! Mais allons au fond : par « ascétisme » M. Martin entend l'Eglise, et ce qui le charme, c'est de voir l'Eglise repoussée par la philosophie et l'Homme-Dieu remplacé par le Dieu-Humanité. Quoi donc ! Le bien de l'individu isolé ne produirait-il pas le bien commun, et faut-il faire de l'humanité, ensemble des hommes, un être vivant ayant son esprit propre et sa destinée particulière ? Où donc M. Martin a-t-il vu que, pour les théologiens du moyen âge, le souverain bien n'était pas dans l'action ?... Mais peu importe, car M. Martin a trouvé dans ce passage une occasion de produire ses thèses rationalistes, et cela lui suffit.

Après Bacon, Descartes. M. Martin fait de lui le plus grand éloge [2]. Dans cet éloge, il y a pourtant une restriction : « C'est surtout pour avoir méconnu le sentiment, pour avoir relégué la foi dans la théologie révélée, que Descartes a laissé une œuvre mêlée d'erreurs et de la-

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 23.
[2] *Ibid.*, p. 34-37.

cunes immenses [1] ; » autrement dit, M. Martin aurait voulu que Descartes eût fait acte de foi à l'humanité et non à l'Eglise. Malgré cela M. Martin, qui ne parle jamais de la foi catholique, si grande chez Descartes, appelle son œuvre « l'évangile de la raison [2], » et voici sa tactique : Voyez, dit-il, « la joie et la reconnaissance des esprits vraiment religieux ; » voyez, au contraire, « l'étonnement, l'incertitude de l'Eglise romaine et des Eglises protestantes en présence de ce Messie inconnu ; » et il montre « l'Eglise romaine hésitant et tournant longtemps avec une défiance inquiète autour du géant nouveau-né. Mais tant que vécut Descartes, elle n'attaqua point son œuvre [3]. » Elle ne l'a pas attaqué davantage après sa mort ; seulement elle a pu et dû avertir qu'il y avait des lacunes, des obscurités, des dangers certains pour des esprits moins croyants que celui de Descartes ; elle les a signalés. En lisant les écrits de Descartes, quelques-unes de ses lettres surtout, on peut affirmer qu'il fut un chrétien dévoué. La distinction qu'il fit entre

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 34-37.
[2] *Ibid.*, p. 50.
[3] *Ibid.*

l'ordre de foi et l'ordre purement naturel, réelle certainement, mais trop grande en ses écrits, fut de sa part, on l'a très-bien dit[1], une manœuvre, car dans ce grand combat engagé au XVIIe siècle, il a essayé d'opposer à l'ennemi qui repoussait la théologie catholique les armes de la raison seule. Voilà ce qui a été ensuite un danger. L'Eglise prévoyait que ce corps d'armée, ainsi séparé du centre de la bataille, serait privé de sa force et pourrait être enveloppé par l'ennemi. Le tort de Descartes a été d'ériger sa position personnelle, ou la position de son époque, en position absolue[2]. La raison a marché dès lors d'un côté, la théologie de l'autre, non plus sur une ligne parallèle, mais en sens inverse, par suite de ce malentendu. M. Martin n'accepte pas tout cela, et pose nettement Descartes en fondateur, non pas d'une religion, mais de la Révolution. Ecoutons comment M. Martin arrange son système, à l'encontre des faits : La France, dit-il, « accepte de la réforme l'esprit d'examen, garde du catholicisme l'esprit d'unité, puis la France se lève et entame enfin sa réforme à elle, non plus la

[1] Le P. Gratry, *De la connaissance de Dieu*, ch. VI, § VII.

[2] M. Morin, *Dict. de scolastique*, t. II, p. 1481.

réforme partielle d'une secte (expression qui désigne ici la religion catholique), mais la réforme fondamentale de l'esprit humain. Le Nord a produit Luther, le Midi Loyola, la France enfante Descartes, et reprend par la philosophie l'initiative et la direction spirituelle du monde, qu'elle avait eue au moyen âge par l'enthousiasme religieux. Ce n'est pas une révolution qui commence, c'est la Révolution [1]. » Non, et le catholique Descartes rejetterait loin l'éloge qu'on veut lui décerner. Si M. Martin comprenait bien le philosophe, il ne l'appellerait pas à son point de vue « un ange de vérité [2], » car il faudrait accepter toutes ses fortes et chrétiennes affirmations.

Assurément, l'Eglise n'a pas besoin du secours des savants et des grands hommes, mais il faut savoir revendiquer ceux qui, comme Descartes, respectent sa foi. Il ne faut pas laisser dire que Cusa, Copernic, Galilée, Bacon, Descartes sont passés à côté de l'Eglise sans lui accorder un hommage : et si M. de Maistre a pu trouver le principe de toutes les erreurs rationalistes dans les écrits de Bacon, un

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 52.
[2] *Ibid.*, p. 90.

prêtre pieux et savant, M. Emery, a mis en lumière le *christianisme de Bacon*. Voilà des esprits chrétiens qu'il ne faut pas facilement abandonner à nos adversaires. Laissons-leur Vanini avec ses doctrines impies et ses mœurs infâmes, Bruno avec son panthéisme nuageux, Arminius « dont le nom, selon M. Martin, doit rester cher et vénérable à tous les amis de la philosophie et de l'humanité [1]. » Laissons-leur Spinosa, dont « le colossal système fut un objet d'effroi pour les gens pieux [2], » parce que, dit M. Martin, « les dévots le détestent sans le comprendre. » Laissons-leur encore Locke, qui ne cessera jamais d'être honoré, par M. Martin, comme « un des pères de la liberté moderne [3]; » Bayle, « le douteur [4], » dont « tous les soins se bornent à miner et à détruire [5]; » Bayle, « le vengeur, qui appelle de la main les générations qui briseront un jour les églises comme on a brisé les temples [6]. » Ne confondons pas, comme le fait M. Martin,

[1] *Histoire de France*, t. XI, p. 145.
[2] *Ibid.*, t. XIV, p. 272.
[3] *Ibid.*, p. 287.
[4] *Ibid.*, p. 325.
[5] *Ibid.*
[6] *Ibid.*, p. 327.

ces noms de panthéistes et de sceptiques avec ceux des Descartes, des Galilée, croyants et catholiques.

Une observation générale peut trouver ici sa place. Lorsque M. Martin loue, en certains points, un catholique, il a soin de montrer qu'en général son influence fut fatale. Lorsque M. Martin blâme, en certains points, un rationaliste, il ne manque jamais de célébrer son influence générale comme très-utile à l'humanité.

Saint François de Sales et saint Vincent de Paul sont peut-être les seuls, parmi les catholiques, qui obtiennent grâce aux yeux de M. Martin, mais encore comment comprend-il ces grands saints ? En les rapetissant singulièrement. « Les livres du pieux prélat, dit-il, accessibles à tous et surtout aux femmes, qu'il avait principalement en vue, obtinrent l'influence la plus étendue..., et fournirent par leur caractère quasi-romanesque un aliment inépuisable aux natures tendres et aux imaginations rêveuses [1]. » Evidemment, M. Martin ne connaît pas saint François de Sales : il n'en a vu

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 59.

que la forme, qu'il juge même fort mal; il en ignore complétement le fond. M. Martin est plein de sympathie pour le *Traité de l'amour de Dieu*, et pourtant il ajoute : « Ce n'est pas qu'il n'y ait à faire quelques réserves presque inévitables à une telle époque [1], » à cause de son trop de catholicisme sans doute. D'ailleurs, selon M. Martin, le zèle de saint François ne choisit pas toujours scrupuleusement les moyens d'action... « Saint François de Sales n'en fut pas moins une noble, une excellente nature, pénétrée de l'amour de Dieu et des hommes, une âme vraiment évangélique, un vrai disciple de celui qui a dit : Laissez venir à moi les petits enfants! — Il aimait tant les simples, les humbles, les enfants surtout, qu'il est toujours resté un peu enfant lui-même, comme l'a dit un célèbre historien (Michelet) [2]. » Voilà les autorités de M. Henri Martin, et comment il juge saint François de Sales. Encore une fois, ce n'est pas comprendre saint François de Sales, homme très-pratique, très-sérieux, dont le *positivisme* effraye encore plus d'un

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 59. Cf. M. l'abbé Hamon, *Vie de S. François de Sales*, 2 vol. in-8°.
[2] *Ibid.*

chrétien. La méprise devient plus forte lorsque M. Martin parle « des mignardises dévotes du bon évêque [1], » de « cet abandon, de cet amollissement de l'âme » qui « sont de nature à exposer à de grands dangers le directeur, ses pénitents et surtout ses pénitentes ; » lorsque surtout M. Martin estime que « le mysticisme de saint François de Sales et le panthéisme de Giordano Bruno se rejoignent, parvenus au même but, l'un par l'amour, l'autre par la raison [2]. » M. Martin parle évidemment de choses qu'il ne connaît pas.

Quant à saint Vincent de Paul, dont le nom résume « tout ce qu'il y eut de sincère et de salutaire dans cette régénération du catholicisme français [3], » M. Martin lui accorde « une des premières places dans la tradition de la France [4], » et cependant voici l'antagonisme qui apparaît, car M. Martin trouve que « l'esprit moderne » est loin « des applications du principe du travail » que Vincent de Paul a adoptées ; plus loin, il signale « cette sorte d'al-

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 60.
[2] *Ibid.*, p. 61.
[3] *Ibid.*, p. 63.
[4] *Ibid.*, p. 67. Cf. *Vie de S. Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard, 4 vol. in-8°.

liance spirituelle » entre lui et Mlle Legras, « bien différente, dit-il, de celle de saint François de Sales et de Mme de Chantal ; » et, observe-t-il, « ici il n'y eut ni combats, ni orages[1], » pas plus que pour saint François de Sales, on peut le croire ; mais qu'est-ce que ces insinuations ?

Auprès de François de Sales, de Vincent de Paul, M. Martin nomme Bérulle, « mélange de prétentions politiques mal justifiées, d'intolérance et de dévotion élevée et intelligente[2]. » Puis il salue la « croisade générale contre l'ignorance et le faux savoir[3]. » « Le mouvement scientifique est partout, écrit très-justement M. Martin ; dans les rangs les plus opposés, bénédictins, oratoriens, jésuites, sorbonistes, ministres protestants, savants laïques, rivalisent dans des luttes qui éclairent l'humanité sans lui coûter de sang ni de larmes[4] ! » M. Martin ne pouvant nier ce mouvement, dont le principe lui échappe, parce qu'il ne va pas le chercher dans la merveilleuse éclosion de

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 64.
[2] *Ibid.*, p. 67.
[3] *Ibid.*, p. 68.
[4] *Ibid.*, p. 69.

sainteté qui illumine cet âge, s'efforce d'en dénaturer le caractère. « Dans ce réveil de l'Eglise de France, écrit-il, il n'est guère plus question de Rome que si Rome n'existait pas [1]. » Au contraire, Rome inspire tout; c'est vers Rome que chacun tourne les yeux pour y chercher sa force; c'est le cardinal de La Rochefoucauld qui, muni de tous les pouvoirs du Pape, préside à la réforme des ordres de Prémontré, de Saint-Benoît, de Cluny, de Clairvaux, de Cîteaux; c'est au Pape que les évêques adressent en 1588, 1589, 1595, leurs plaintes sur l'éducation ecclésiastique; c'est Clément VIII qui les conjure de veiller à l'éducation du prêtre, source de perfection ou de décadence pour l'Eglise. Bérulle s'adresse, en 1613, au pape Paul V; Vincent de Paul, en 1632, au pape Urbain VIII; Olier, en 1654, au pape Innocent X. Les Papes inspirent tout, et le rêve de M. Martin sur « la profonde nationalité » du mouvement religieux et scientifique qu'il opposait à l'Eglise, doit s'évanouir. Mais s'il s'évanouit, que deviendront les belles phrases de M. Martin? « On voit, dit-il, Rome

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 72.

hésiter, faiblir, s'affaisser peu à peu. » Il y a un siècle, Rome pâlissait déjà et s'effaçait ! « Le Vatican, presque identifié avec l'aristocratie énervée des Etats romains, s'absorbe de plus en plus dans les intérêts fiscaux de son triste gouvernement temporel, ne s'émouvant guère que lorsqu'il s'agit de défendre le point spécial des immunités ecclésiastiques. Le Saint-Siége approuve ou blâme, mais ne provoque plus ce qui se fait au dehors [1]. » L'histoire de l'Eglise, au commencement du XVII[e] siècle, dément complétement ces assertions calomnieuses.

Les Jésuites sentent le prétendu délaissement de Rome, et alors, dit M. Martin, « ils exécutent une vaste évolution. Le monde ne vient pas; on ira au monde. On n'a pu enfermer le monde dans l'Eglise, on transportera l'Eglise dans le monde. On atténuera le plus possible l'antique et redoutable opposition de Jésus-Christ et du siècle... On gagnera le siècle en donnant la consécration religieuse à ses pompes et à ses œuvres, naguère maudites : bref, on transformera le fond pour garder la forme [2]. » Tels sont les espaces où se joue l'i-

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 72.
[2] *Ibid.*

magination de M. Henri Martin. Et il s'écrie : « Qu'a-t-il manqué à ce plan de génie ? La droiture, la franchise, l'esprit vraiment religieux... On veut changer sans avouer qu'on change..[1]. » Mais non, on ne change pas, et c'est pourquoi les adversaires de l'Eglise ont frappé les Jésuites... Mais voyez la suite et la conclusion de M. Henri Martin : « Dans leurs missions les Jésuites transigent avec l'esprit inviolable de l'Evangile ; » et « ce n'est pas la peine de porter l'Evangile sur le Gange, dit M. Martin, pour cacher la croix et offrir à l'Inde moins que Bouddha (*sic*, M. Martin a écrit cela !), moins que Bouddha ne lui avait offert vingt-deux siècles auparavant [2]. » En Europe, « les Jésuites renonçant à la morale ascétique (lisez catholique) sans avoir trouvé la loi d'une morale plus humaine (celle que trouvent les amis de M. Martin et qu'ils nous exhibent chaque jour !), arrivèrent à un vrai scepticisme [3] » (les Jésuites sceptiques ! ! mais gardons notre calme et lisons) : « N'osant supprimer l'Enfer, ils suppriment pour ainsi dire la

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 77.
[2] *Ibid.*, p. 78.
[3] *Ibid.*

piété. L'Enfer n'est plus fait que pour les hérétiques; quant aux catholiques, pourvu qu'ils croient au dogme, la dévotion leur est rendue si aisée, qu'ils ne sauraient vraiment refuser de se laisser sauver ; quelques pratiques extérieures et quasi-mécaniques (*sic*), devenues aussi peu gênantes que possible, sont tout ce qu'on leur demande. Du reste, toute latitude. Les décisions des casuistes sont à donner le vertige. Il faut remonter jusqu'aux sophistes d'avant Socrate pour retrouver une pareille perturbation de la conscience humaine. Nécessités de la nature, faiblesses excusables, dépravation et crime, tout est confondu dans la tolérance comme jadis dans la réprobation. On permet ce que défendent l'honneur mondain et même les lois civiles... [1]. » Arrêtons-nous... autant vaudrait lire les *Provinciales* elles-mêmes; ce serait au moins divertissant comme la débauche d'esprit d'un homme de génie, mais les pages en style goguenard de M. Henri Martin inspirent la tristesse... M. Martin ne connaît les Jésuites que par les *Provinciales;* il ne sait donc pas, ou il oublie, que

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 79.

beaucoup de textes ont été arrangés par les Jansénistes, et que trouvant quelques décisions mauvaises dans certains casuistes, Pascal s'est amusé à s'en moquer, sans citer aucune de leurs nombreuses décisions justes et sévères. M. Martin répète tous les lieux communs qui ont cours à ce sujet depuis deux siècles, et la *Somme théologique* du P. Garasse, « ouvrage scandaleux qui rappelait à la fois les bouffonneries des prédicateurs macaroniques et les fureurs de la Ligue[1], » et la *Somme* de Sanchez, « étrange monument de l'excès de l'obscénité auquel la prétention de définir toutes les nuances du péché peut conduire les casuistes[2]. » Il faut faire croire à leur influence afin de montrer l'Eglise catholique entraînée dans l'erreur et dans l'immoralité, car M. Martin voit et veut faire voir le catholicisme dans les Jésuites et tous les Jésuites dans quelques casuistes. « Les Jésuites, dit-il, ne connurent plus désormais ni frein, ni bornes, et le casuisme et le probabilisme s'épanouirent toujours plus largement durant toute la première moitié du XVII[e] siècle. » M. Martin évoque ici

[1] *Histoire de France,* t. XII, p. 81.
[2] *Ibid.*, t. XI, p. 31.

encore des fantômes. D'abord le casuisme et le probabilisme existaient avant les Jésuites, et ne leur ont jamais appartenu en propre : les traités des casuistes, écrits par des confesseurs, ces médecins de l'âme, comme on écrit dans les livres de médecine des détails repoussants pour instruire les médecins du corps, ont en morale une existence nécessaire, dont plusieurs protestants eux-mêmes ont reconnu l'utilité. Que des questions subtiles, ridicules, aient été posées, que des décisions fausses, erronées, aient été quelquefois données, cela est arrivé, mais a pu arriver sans nuire à l'ensemble de travaux sérieux. Ensuite le probabilisme consistant à dire que, dans un conflit de deux opinions, on peut choisir la moins probable et la moins sûre, pourvu qu'elle soit vraiment probable, ne saurait être par lui-même la source du relâchement dans la morale ni de la corruption dans les mœurs [1]. M. Martin s'imagine avoir produit grand effet par un cliquetis de mots qui, soumis à l'analyse, ne veulent nullement dire ce qu'il leur fait

[1] Voir sur tous ces points, entre autres auteurs, M. l'abbé Maynard, *les Provinciales*, p. 190-199 et *passim*.

dire. Mais que voulez-vous ? M. Martin avait besoin de montrer l'Eglise corrompue; il en avait besoin pour justifier le jansénisme, qui se pose, dit-il [1], comme une réforme et quelque chose de plus. « Saint Cyran, ajoute-t-il, devenant le directeur de quelques religieuses, ce n'est rien moins qu'une des grandes phases de l'histoire religieuse dans l'ère moderne. C'est, comme on l'a dit, une suprême tentative pour réformer l'Eglise romaine sans en rompre l'unité [2]. » Et à ce sujet M. Martin compare longuement le jansénisme avec le jésuitisme, ou plutôt le casuisme, car voici comment tout s'enchaîne dans la pensée de M. Martin : le christianisme s'est déformé par le catholicisme, le catholicisme a été outré par l'ultramontanisme, l'ultramontanisme a été absorbé par le papisme, le papisme a été mené par le jésuitisme, le jésuitisme se résume dans le casuisme. Je ne dis rien que l'*Histoire de France* n'énonce ou ne fasse clairement entendre [3]. Jansénisme et casuisme sont deux

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 81.

[2] *Ibid.*, p. 84.

[3] Lorsqu'on loue un ouvrage, il faut au moins en connaître la doctrine.

erreurs, dit M. Martin, mais « on ne peut les juger à la même mesure [1]. » « Chez les casuistes, le prêtre remplace Dieu ; on affranchit les sens, on met l'esprit aux fers. Dans le jansénisme, le Christ, toujours vivant, toujours présent, est et fait tout dans les âmes. Le casuisme tue l'âme, le jansénisme tue le corps. » Le traité de la *Fréquente communion*, dit-il, « expose au public la réforme morale à laquelle on aspirait ; » oui, la réforme qui est d'éloigner les fidèles des sacrements pour les éloigner de la Religion. M. Martin écrit alors comme antithèse : « Les casuistes accordent la communion à toute espèce de gens, repentants ou non repentants, et réduisent le sacrement à une espèce de formule magique et matérielle : » et reprenant la donnée janséniste, il montre comment « les jansénistes ont relevé la grandeur morale de l'homme ; ce sont les stoïciens du christianisme moderne, dit-il en un style prétentieux ; les jésuites en ont été à la fois les épicuriens et les académiques [2]. » Ce sont là des blasphèmes et des jeux d'esprit, et M. Martin, pour les soutenir, fausse l'histoire. « La

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 85.
[2] *Ibid.*

discipline des Jésuites, écrit-il, se relâcha au dernier point... Un grand nombre se jetèrent dans la vie de lucre et de jouissances matérielles (!)..., firent de leurs monastères des maisons de commerce, de banque et d'industrie (non, non!). D'autres se maintinrent auprès des princes et des grands à titre de confesseurs complaisants (non!)...; tandis qu'à Rome le général Oliva et son entourage vivaient dans une mollesse épicurienne (non!), Bourdaloue à Paris parlait et agissait presque comme les jansénistes (non!) [1]. »

Cependant, je l'ai dit, M. Martin n'accepte pas toute la doctrine janséniste. « Au point de vue métaphysique, il veut bien avouer que l'édifice de Jansénius est ruiné par la base. Au point de vue pratique, il en est de même, car « à quoi bon tant d'efforts et de si terribles pénitences si la grâce est irrésistible, et si nous ne pouvons rien, soit pour la provoquer, soit pour l'aider en nous-mêmes [2]? » « Descartes, nous dit M. Martin, est incompatible avec Jan-

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 107. Cf. Crétineau-Joly, *Histoire des Jésuites*, t. V, p. 138; le P. de Ravignan, *de l'Existence des Jésuites*, p. 219-235, sur le prétendu commerce des Jésuites.

[2] *Ibid.*, p. 87 et 88.

sénius [1]; » je le crois bien, parce que Jansénius est incompatible avec le témoignage du bon sens et la parole de l'Eglise, que Descartes acceptait. Malgré ces critiques spéciales, M. Martin a le talent, comme nous l'avons déjà fait remarquer, d'accorder un éloge général à ces singuliers adversaires de l'Eglise qui avaient la prétention d'être dans l'Eglise malgré l'Eglise. « Les Jansénistes, s'écrie M. Martin, à l'exemple de Luther, relevaient aussi la liberté en fait ; en faisant l'homme esclave de Dieu, ils l'affranchissaient de l'homme ; l'instinct du pouvoir absolu ne s'y est pas trompé : les rois comme les Papes leur ont toujours été hostiles [2]. » Les Papes, oui ; mais les rois, pas trop, pas trop... Toujours est-il que « les fameux solitaires (très-visités pourtant) renouvelèrent la Thébaïde aux portes de Paris et dans Paris même [3]. » C'est la légende janséniste ! Tout le monde les courtise, grandes dames et bourgeoises [4] ; il est de mode d'être janséniste, parce que les jansénistes ont aussi leur morale

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 90.
[2] *Ibid.*, p. 86.
[3] *Ibid.*
[4] Art. du P. Clair dans les *Etudes religieuses des PP. Jésuites*, nouv. série, t. XI, p. 462.

relâchée ; et, comme dit le P. Rapin [1], on ne parle que de saint Augustin dans les ruelles.

Pascal embrasse leur cause ; il écrit les *Provinciales* d'après les textes présentés et arrangés par ses amis : alors, dit M. Martin, « tout l'empire d'opinion conquis par les Jésuites en un siècle fut perdu en un jour [2]. » L'antithèse produit de l'effet, mais n'exprime rien de juste. M. Martin insiste cependant : « La défaite fut décisive et irréparable. »

Après Pascal, « il était évident que les Jésuites étaient ruinés moralement, que la direction religieuse de la France ne leur appartiendrait jamais, et que les Jansénistes, quels que fussent le génie et la vertu de leurs chefs, ne s'empareraient pas non plus de la société française. » Aussi M. Martin conclut à la ruine et des Jansénistes et des Jésuites. « Une nouvelle tentative devait avoir lieu. Le vieux (?) gallicanisme régénéré, et dirigé par un grand homme, va s'interposer entre les combattants et chercher à son tour une formule. »

[1] *Mémoires du P. Rapin*, publiés par M. Léon Aubineau (3 vol. in-8°, 1865), très-importants pour l'histoire du Jansénisme.

[2] *Histoire de France*, t. XII, p. 106.

XVIII

Nous entrons dans une période où les erreurs, les lacunes, les confusions sont moins nombreuses, et souvent nous aurons à approuver les pages de M. Martin.

M. Martin distingue dans l'œuvre de Richelieu « son admirable politique extérieure, où il n'y a qu'à louer, et sa politique intérieure, où il y a des actes raisonnables et des théories funestes[1]. » « Richelieu, dit-il, ne trahit jamais les devoirs de l'homme d'Etat envers la grandeur de la patrie, mais il fut malheureusement moins fidèle aux lois de la morale et à celles de l'humanité. » Ces paroles font allusion, d'abord à sa conduite contre les protestants, ensuite à sa conduite contre les grands et contre les Ursulines de Loudun.

Richelieu poursuivit les protestants : mais avait-il des raisons pour agir ainsi? voilà la question : or, les raisons ne manquent pas pour le justifier. M. Martin avoue lui-même l'existence, en 1621, « de réformés factieux

[1] *Histoire de France*, t. XI, p. 250.

que condamnent une grande partie de leurs coreligionnaires[1]. » En 1625, il raconte « l'insurrection huguenote, acte insensé, dit-il, mais, ajoute-t-il, non dénué de tous motifs[2], » réticence dont les faits accusent l'injustice. Quoi qu'il en soit, on conçoit que Richelieu, prenant les protestants en flagrant délit de complot antinational, ait voulu les réduire. Le parti calviniste fut détruit en France ; mais Richelieu n'abusa pas de sa victoire, et « sur les ruines de la faction huguenote, il fit jurer au fils d'Henri IV, c'est M. Martin qui le dit, le maintien de la liberté religieuse. »

M. Martin regrette ensuite, et cela, « en vue de l'avenir, » que Richelieu, après avoir détruit La Rochelle, ait écrasé l'aristocratie. Je sais les sympathies que l'on accorde à Montmorency, à de Thou, à Chalais, à Cinq-Mars ; mais il faut également comprendre la situation : Richelieu avait vu les troubles de la Régence et observé les vices du régime féodal, mis en lumière par les événements. La destruction de l'aristocratie, comme puissance capable de tenir tête aux armées du Roi, devenait un be-

[1] *Histoire de France*, t. XI, p. 171.
[2] *Ibid.*, p. 214.

soin public. Après cela, lorsque M. Martin blâme « la police secrète du cardinal, police principalement composée, dit-il, de moines et de prêtres, » car « les dominicains étaient ses espions à l'intérieur, » il n'écrit plus l'histoire et se lance dans le pamphlet.

M. Martin regrette encore et surtout « ce fait déplorable de l'histoire de ce temps, fait qui déshonore la civilisation du XVII[e] siècle et que les hommes qui respectent la mémoire de Richelieu voudraient ensevelir dans un éternel oubli, » le procès du débauché Grandier[1].

Quoi qu'il en soit, si « d'autres hommes, dit M. Martin, ont aimé la France autant que Richelieu, aucun ne l'a peut-être si complétement et si profondément comprise. » Après cet éloge, que nous ratifions volontiers, M. Martin prétend poser Richelieu en ennemi de Rome, car ce serait prouver indirectement que la France, si bien représentée par Richelieu, ne peut être amie de l'Église. M. Martin écrit : « On ne saurait douter que Richelieu n'ait été souvent frappé des complications et des embarras énormes que les rapports avec Rome susci-

[1] Voir Görres, *la Mystique*, t. V, sur les faits de ce procès.

taient journellement dans les pays catholiques et de l'incompatibilité de ces rapports avec l'indépendance et l'unité nationales[1]. » Vraiment? mais quelle idée se font donc les rationalistes de l'Église et d'un gouvernement chrétien, puisqu'ils nient qu'on puisse être catholique, sujet spirituel du Pape, et citoyen d'un pays indépendant et libre! « La pensée de se faire chef d'une Eglise nationale qui ne reconnaîtrait plus au Pape qu'une préséance honorifique, et à laquelle on rallierait les protestants par des concessions faites aux dépens de Rome, traversa certainement (?) plus d'une fois l'esprit de Richelieu ; mais, homme pratique avant tout, il recula devant les difficultés et les dangers d'une rupture avec le Saint-Siége... Il ne s'arrêta donc pas à l'idée d'une séparation... Il tenta du moins de relâcher le lien qu'il ne croyait pas devoir rompre[2]. » Et à l'appui de son assertion hasardée, M. Martin cite la menace faite par le gouvernement français à Rome de se passer de bulles pour installer ses Evêques, et la défense d'envoyer de l'argent à Rome. Il cite également la publi-

[1] *Histoire de France*, t. XI, p. 511.
[2] *Ibid.*, p. 511-513.

cation du livre des *Libertés gallicanes* de Dupin, lequel avait l'habitude, observe-t-il, de justifier les entreprises de Richelieu par les procédés historiques; livre supprimé, il est vrai, sur la plainte du nonce, par arrêt du conseil, mais vendu néanmoins à peu près publiquement. Enfin M. Martin mentionne la menace faite par la France d'un concile national, à la suite du refus du Pape de rendre des honneurs funèbres au cardinal de la Valette, mort en portant les armes sans dispense.

Après avoir ainsi parlé, un peu inconsidérément, de ces projets de Richelieu, M. Martin[1] laisse planer plus que des doutes sur les mœurs du cardinal, et c'est là encore une grande légèreté, car M. Avenel[2], qui a tant étudié cette époque, a écrit : « Nous n'avons pas trouvé une seule ligne qui puisse donner à ce sujet, non pas une certitude, mais même un soupçon. »

M. Martin loue le code de 1629, « monument trop peu connu, » car lorsqu'on l'étudie,

[1] *Histoire de France*, t. XI, p. 491.

[2] Editeur des *Lettres de Richelieu* dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, et l'un des plus savants collaborateurs à la *Revue des questions historiques*.

dit-il, « on peut affirmer que le gouvernement d'alors, au milieu des immenses préoccupations de la diplomatie et de la guerre, avait fait, pour répondre aux vœux du pays et améliorer la législation nationale, des efforts très-sincères et souvent très-heureux [1]. » « L'histoire, ajoute-t-il, doit réhabiliter un vaste travail qui fait honneur au génie législatif du XVIIe siècle [2]. » Il y a des phrases de M. Martin — celle-là est du nombre — qui rachètent beaucoup de pages, ou qui les rendent, par leur contraste, moins excusables encore. Après le récit des travaux de Richelieu, M. Martin peut justement conclure : « La raison, tout balancé, l'amnistie. Le patriotisme éclairé s'incline devant la mémoire de cet homme qui a tant aimé la patrie [3] ; » et en étudiant les lettres et les arts, et le mouvement intellectuel qui produisit Corneille, Pascal, Puget, Le Sueur, il peut « opposer — il serait plus juste de dire comparer — le siècle de Richelieu au siècle de Louis XIV. »

L'étude sur la politique de Mazarin n'est pas

[1] *Histoire de France*, t. XI, p. 293.
[2] *Ibid.*, p. 294.
[3] *Ibid.*, p. 581.

moins remarquable que celle sur Richelieu. M. Martin croit cependant que les accusations portées contre Mazarin, d'avoir manqué par intérêt personnel l'occasion d'une paix générale dans les négociations avec l'Espagne, ne sont pas sans fondement[1]. Mais il repousse le reproche adressé au cardinal d'avoir fait durer la guerre pour se maintenir au ministère[2], et il reconnaît comme chose de toute évidence que Mazarin eut la pensée constante d'achever l'œuvre de Richelieu. Il signale chez Mazarin « une absence de dignité et de franchise[3]; » mais aussi « la lutte adroite et opiniâtre, les revers supportés avec persévérance[4] » pendant « ce singulier drame politique qui a gardé dans l'histoire le nom de la Fronde..., époque de désordres sans grandeur et d'agitations sans fruit[5]. »

Après la Fronde, « le pouvoir de Mazarin fut incontesté, et si, dans la politique extérieure, il en fit un très-bel usage, il en fit un déplorable au dedans de la France. A l'extérieur, l'alliance du Rhin compléta le traité de West-

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 237.
[2] *Ibid.*, p. 183.
[3] *Ibid.*, p. 310.
[4] *Ibid.*, p. 450.
[5] *Ibid.*, p. 308.

phalie..., et peut être considérée comme le point culminant de la politique française vis-à-vis de l'Allemagne[1]. » « En même temps, par le traité des Pyrénées, l'œuvre d'Henri IV et de Richelieu était consommée, et un étranger avait achevé de réaliser la pensée des deux grands génies politiques de la France[2]. »

Tout cela est fort bien dit, et raconté avec talent. A l'intérieur, M. Martin constate que l'administration érige le désordre en système ; que toute règle financière, toute comptabilité a disparu ; que le trésor est au pillage. Il nomme le gouvernement comme le premier auteur du désordre, car le principe du désordre, dit-il[3], était chez Mazarin, puisque le ministre « partageait avec les traitants les bénéfices d'opérations frauduleuses » qui ne rencontraient ainsi aucun obstacle. M. Martin a raison, et conclut qu'après les grands politiques la France avait besoin d'un grand financier et d'un grand administrateur : la France trouva Louis XIV, qui lui donna Colbert.

Colbert, d'après M. Martin, et ce jugement

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 510.
[2] *Ibid.*, p. 529.
[3] *Ibid.*, p. 453.

paraît très-juste, fut plus complétement que Mazarin « l'héritier des vues de Richelieu [1]. » « Son influence se fait heureusement sentir dans les finances, la justice, la marine, l'agriculture, le commerce et l'industrie. » Tous en conviennent pour les finances, la justice, la marine ; plusieurs protestent en ce qui concerne le commerce, l'industrie, l'agriculture. M. Martin ne partage pas, et avec raison, croyons-nous, l'opinion de ceux qui accusent Colbert de s'être mépris sur les besoins de la France. Il le défend contre les économistes, parce qu'il « est plus que douteux que l'état de la société lui eût permis de détruire [2] » les usages enracinés dans les vieux corps de métiers, et qu'il a évidemment « mieux fait qu'on ne faisait avant lui [3]. » M. Martin appuie son jugement et la justification de Colbert sur ce fait incontestable que les règlements promulgués par le grand ministre poussèrent la France de cinquante ans en avant. « C'était donc, observe-t-il, aux successeurs de Colbert de suivre l'esprit et non la lettre de ses lois,

[1] *Histoire de France*, t. XIII, p. 21.
[2] *Ibid.*, p. 147.
[3] *Ibid.*, p. 98.

et de les modifier selon le besoin des temps[1]. » M. Martin loue l'ordonnance du commerce, cet « imposant monument que rien n'a remplacé[2]; » il montre que « le plus large avenir industriel était ouvert à la France en 1672, à l'époque culminante du ministère de Colbert[3]. » Il considère, sous ses diverses faces économiques, « cette administration colossale qui semble avoir réuni en quelques années les travaux de plusieurs siècles[4]. » « Jamais la France, s'écrie-t-il, ne s'était vue dans une situation semblable à celle qu'elle occupait en 1672 ; jamais elle n'avait atteint une telle hauteur de puissance et de majesté... Ce sont les dix ou douze plus belles années dont ait joui notre patrie; partout s'épanchent des torrents de vie et de lumière[5]. » « La flatterie n'avait besoin que de dire ce que voyaient tous les yeux, et, chose presque unique dans l'histoire, les courtisans pouvaient être sincères[6]. » Ces

[1] *Histoire de France*, t. XIII, p. 150.
[2] *Ibid.*, p. 151.
[3] *Ibid.*, p. 150.
[4] *Ibid.*, p. 153.
[5] *Ibid.*, p. 154. Voir *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, publiés par M. Pierre Clément.
[6] *Ibid.*, p. 168.

paroles expriment la vérité, et font honneur à M. Martin.

Mais la France va déchoir de cette hauteur. « Notre patrie va être entraînée hors de la voie de sagesse et de prospérité où l'avait engagée Colbert. La gloire ne sera plus la sœur de la justice. La France va parfois combattre pour des intérêts qui ne sont plus ceux du progrès et de l'humanité [1] : » voici la guerre de Hollande et la révocation de l'édit de Nantes.

Louis XIV, qui jusqu'en 1668 avait suivi une politique nationale, « ne suit plus, dit M. Martin, d'autres guides que sa passion et sa fortune... » Par la politique nouvelle du Roi, « la France s'effaçait dans la monarchie universelle. La pensée de Charles-Quint détrônait la pensée d'Henri IV et de Richelieu [2]. » « La résistance opposée par l'ennemi aux desseins du Roi ramène au moins momentanément Louis XIV à la modération et au sens pratique, dont la passion et les mauvais conseils l'avaient écarté [3]. » Ces mauvais conseils sont, pour la politique et la

[1] *Histoire de France*, t. XIII, p. 154.
[2] *Ibid.*, p. 342 et 359.
[3] *Ibid.*, p. 343.

guerre, ceux de Louvois, comme, pour la révocation de l'édit de Nantes, ce sont, nous dira M. Martin, ceux du clergé. Déjà, en une précédente occasion, M. Henri Martin signalait « les iniquités de cette famille Le Tellier, qui fit payer si cher les services qu'elle rendit à la France [1]. » Louvois excitait en effet Louis XIV à la guerre, loin de le modérer comme Colbert, et il applaudissait aux constructions de Versailles, que Colbert déplorait. A cette occasion, M. Martin fait un acte de justice : « Versailles a coûté cher, très-cher à la France, dit-il ; toutefois il importe à la vérité historique d'écarter à cet égard des exagérations trop longtemps accréditées [2] ; » et, après M. Ossude, il montre que cent dix ou cent douze millions seulement, ce qui est déjà beaucoup trop, furent dépensés en quarante ans à ces splendides créations, dont assurément nous ne nierons point l'excès.

Les affaires publiques en souffrirent, et c'est un grand reproche qu'on peut adresser au Roi. M. Martin en formule un autre : Louis XIV, dit-il, détruit le grand œuvre d'Henri IV par

[1] *Histoire de France*, t. XII, p. 200.
[2] *Ibid.*, t. XIII, p. 240 et 241.

la révocation de l'édit de Nantes. Reprenons les choses de plus haut.

Le cartésianisme, devenu puissant, ne peut, dit M. Martin, redouter les écoles rivales, « mais bien plutôt les puissances ecclésiastiques et laïques dont les ombrages s'accroissent à mesure que sa domination intellectuelle s'étend. Ces ombrages, Rome et les jésuites, enfin déclarés contre Descartes, travaillent à les faire partager à Louis XIV [1]. » Et comme preuve, M. Martin indique la mise à l'index, *donec corrigerentur,* des ouvrages de Descartes, en 1662. « Ce n'était point, observe-t-il, une condamnation absolue : Rome gardait quelques ménagements. » Le mot n'est pas juste, car, dans l'expression de la vérité, Rome ne connaît ni emportement, ni condescendance : elle ne se déclarait pas contre Descartes, elle disait seulement qu'il y avait dans ses ouvrages certains passages à corriger, et c'est la vérité [2]. Mais M. Martin poursuit sa pensée : « Un orage s'amasse contre cet audacieux cartésianisme qui prétend tout soumettre à la raison. » « Les

[1] *Histoire de France,* t. XIII, p. 170.

[2] Cf. entre autres : *Annales de philosophie chrétienne,* 4e série, t. V, p. 106; t. VI, p. 57.

réserves pratiques (et théoriques, n'en déplaise à M. Martin), faites par Descartes relativement au domaine religieux, ne rassurent pas l'autorité traditionnelle, qui sent bien que ces réserves sont peu d'accord avec la méthode, et que les disciples tireront tôt ou tard les conséquences des principes posés par le maître[1].» Oui, mais en outrant ce que le maître n'a pas voulu dire, en affirmant ce qu'il n'a pas pensé et ce qu'il eût combattu. Par suite de cette crainte de l'autorité traditionnelle, « de dignes funérailles sont refusées à Descartes, dit M. Martin, et Louis XIV défend de prononcer publiquement son éloge[2], » lui le protecteur des lettres et des arts! « Il est vrai que peu après, lorsque Molière faillit ne pas trouver six pieds de terre, Louis XIV intervint pour obliger les rigoristes du clergé à octroyer la sépulture au comédien poëte. On sait du reste, ajoute M. Martin, de quel anathème Bossuet outragea cette tombe à jamais illustre[3].» Outragea! expression violente, qui contient une erreur. Bossuet domine cette époque, et « Bossuet,

[1] *Histoire de France* t. XIII, p. 175.
[2] *Ibid.*, p. 170.
[3] *Ibid.*, p. 198.

objecte M. Martin, maintient les croyances qui scandalisent de plus en plus l'esprit moderne [1]. » Autrement dit, il est fâcheux que Bossuet reste catholique ! M. Martin accepterait volontiers Bourdaloue, mais « les objections générales contre lui, dit M. Martin, commencent, chose inévitable, du point de séparation entre les croyances du XVII[e] siècle (pourquoi ne pas dire les croyances catholiques?) et les opinions philosophiques modernes [2] : » toujours la même thèse posée de l'incompatibilité de la doctrine catholique avec l'esprit moderne.

M. Martin reconnaît qu'on a injustement accusé Bossuet d'avoir toléré la trigamie de Louis XIV ; c'est très-vrai [3], mais il ajoute, en attaquant les autres : « Il ne saurait partager la responsabilité de la complaisance des confesseurs jésuites du Roi, plus accommodants que leur confrère Bourdaloue [4]. » Non pas plus accommodants, car le P. Annat, l'un de ces confesseurs, « chagrinait tous les jours Louis XIV,

[1] *Histoire de France*, t. XIII, p. 223.

[2] *Ibid.*, p. 225.

[3] Cf. Floquet, *Bossuet précepteur du Dauphin et évêque à la Cour*.

[4] *Histoire de France*, t. XIII, p. 226.

a dit Bayle, et ne lui donnait aucun repos à cause de ses liaisons avec mademoiselle de la Vallière ; » « car le P. Deschamp refusait bravement au Roi l'absolution, » a dit Saint-Simon, tandis que le P. de La Chaise s'éloignait de la cour, pour ne pas couvrir de sa présence les désordres du Roi. Il ne faut donc pas parler de la « complaisance sacrilége » du P. de La Chaise, surtout lorsque, peu après, on le montre, comme c'est justice, faisant partie de la sainte ligue qui pressait Louis de se réformer, — ce que M. Martin approuve volontiers, — et de réformer ses sujets quant à la foi, — ce que M. Martin condamne expressément. Examinons rapidement cette dernière assertion.

M. Martin ne trouve dans la conduite des protestants aucun motif qui soit pour Louis XIV une circonstance atténuante. « Il est faux, affirme-t-il, que les protestants aient gardé un esprit de sédition [1] ; » il assure que « la masse protestante, depuis le temps de Richelieu, n'aurait donné au gouvernement aucun sujet de plainte un peu sérieux [2], » car les protestants « avaient depuis longtemps oublié

[1] *Histoire de France*, t. XIII, p. 595.
[2] *Ibid.*

leurs vieilles prétentions à faire un Etat dans un Etat[1].» Si les protestants sont si innocents, le gouvernement a, au contraire, plus d'un abus à se reprocher. « Les ordonnances et arrêts défavorables aux réformés se succédèrent dans les dernières années de Mazarin... De 1666 à 1674, les réformés respirèrent sous la protection de Colbert. Cependant quelques actes hostiles indiquaient par intervalle que, s'il y avait adoucissement, il n'y avait pas changement total de système... A partir de 1674, les édits et arrêts oppressifs recommencent à se succéder[2].» Mais, selon M. Martin, le gouvernement fut lui-même sollicité et entraîné par le clergé : « La plus grande part, dit-il, dans les mesures malveillantes devait être attribuée (sous Mazarin) non point à l'initiative du gouvernement, mais à la pression qu'exerçait le clergé sur les dépositaires de l'autorité royale[3]. » — « En 1665, si les persécutions religieuses recommencent, » c'est que « le clergé poursuivait sa marche victorieuse[4]. »

[1] *Histoire de France*, t. XIII, p. 598.
[2] *Ibid.*, p. 603-605.
[3] *Ibid.*, p. 598.
[4] *Ibid.*, p. 601.

Or, il est démontré pour tous ceux qui ont pris la peine de parcourir les *procès-verbaux* des assemblées du clergé depuis 1600 jusqu'à 1685, que les réclamations de ces assemblées, au sujet des protestants, ne portaient que sur les infractions à l'édit de Nantes, et ne tendaient pas du tout à la révocation de l'édit. Les évêques ne l'ont pas sollicitée, et à la veille même de la révocation, le 25 mai 1685, ils affirmaient que leurs très-humbles prières n'étaient pas pour la révocation d'aucun édit [1]. Le clergé put ensuite approuver cette révocation, il ne l'a pas provoquée. Dès 1676, Louis XIV fonda « un étrange établissement pour accélérer la conversion des hérétiques. » Pellisson fut chargé de tenir cette caisse et d'en diriger les opérations. « Pellisson, continue M. Henri Martin, distribuait les fonds aux évêques avec des instructions sur la manière de les employer, et il s'établit un vrai marché aux consciences parmi la classe la plus infime de la population protestante... Le tarif des conver-

[1] Voir les études de M. l'abbé de Cabrières, *Martyrs et Persécuteurs*, dans la *Revue catholique du Languedoc*, t. II, p. 298, 15 novembre 1860. Les protestants voulaient renverser l'édit de Nantes, p. 203.

sions ne dépassa pas en moyenne six livres par tête [1]. »

Arrivons plus directement à cette révocation de l'édit que nous regrettons.

« L'influence de Mme de Maintenon grandit [2], écrit M. Martin; les Le Tellier, le P. de La Chaise, l'archevêque de Paris assiégeaient Louis sans relâche [3]; l'esprit jésuitique triompha [4]. » Le Roi se convertit; mais « sa conversion devait être plus funeste à la France que ses désordres, qui avaient si peu influé, selon notre auteur, sur les affaires publiques [5]. » L'édit de Nantes fut révoqué. « C'était logique, car, dit M. Martin, une fois que l'on écarte l'inviolable liberté morale de la personne humaine et son droit inaliénable de disposer d'elle-même, on ne saurait nier que le dogme des peines éternelles ne conduise enfin inévitablement (?) à fouler aux pieds tous les droits de l'individu, de la famille et de la société. C'est au nom de la charité même, continue toujours M. Martin, qu'on exerce sur autrui la salutaire influence

[1] *Histoire de France*, t. XIII, p. 606.
[2] *Ibid.*, p. 607.
[3] *Ibid.*, p. 613.
[4] *Ibid.*, p. 627.
[5] *Ibid.*, p. 626.

du *compelle intrare*[1].» «La révocation de l'édit de Nantes était donc la conséquence logique de la monarchie selon Bossuet, et ce grand crime d'Etat condamne la monarchie plus encore que le monarque[2]. »

«Pour les protestants, il n'y a plus de ressource que dans la fuite[3], » et, « par cette plaie toujours béante de l'émigration, ne cessèrent de s'écouler durant bien des années les forces vives de la France[4]. » Les capacités industrielles, en s'exilant, infligent au pays des pertes sensibles. « La France va descendre en quelques années, presque en quelques mois, de cette suprématie économique... Caen, Tours voient crouler brusquement, par la dispersion des principales familles industrielles, les branches de commerce qui faisaient leur prospérité[5]. C'est réellement l'activité de plus d'un

[1] *Histoire de France*, t. XIII, p. 613.

[2] *Ibid.*, t. XIV, p. 616.

[3] *Ibid.*, p. 629.

[4] *Ibid.*, p. 59.

[5] Les calculs de M. le docteur Giraudet ont prouvé que la population de Tours n'a pas diminué beaucoup par suite de la révocation de l'édit de Nantes, et qu'il faut chercher ailleurs les causes de cette diminution, notamment dans la guerre de dix-huit ans, période malheureuse qui interrompit toutes nos relations commerciales avec l'Europe et

million d'hommes que perd la France, et du million qui produisit le plus. » Ainsi, iniquité dans la préparation, iniquité dans l'exécution, à laquelle on n'échappe que par l'exil, voilà l'histoire de la révocation de l'édit de Nantes, que M. Martin reproche à la fois à Louis XIV et à l'Église ; car, dit-il, « Innocent XI remercia le Roi d'avoir révoqué cet édit. »

On sait ce qu'il faut opposer à ce tableau.

D'après le droit public reconnu au XVIIe siècle, le protestant Grotius constate la légalité de l'édit de révocation : « Que ceux, dit-il, qui adoptent le nom de réformés se souviennent que ces édits ne sont point des traités d'alliance, mais des déclarations des rois, qui les ont portées en vue du bien public, et qui les révoqueront si le bien public l'exige [1]. »

En fait, les protestants agissaient depuis longtemps, et d'une manière plus cruelle, en Suède, en Angleterre, en Hollande, sous la protection des lois, comme Louis XIV eut la pensée d'agir en France en 1685. Mais on parle

porta un coup funeste aux industries de luxe. (Cité dans *Promenades pittoresques en Touraine*, par l'abbé Chevalier, p. 148.)

[1] *Riveliani apologet. pro schismate*, p. 22.

de l'intolérance de Louis XIV dans la révocation de l'édit de Nantes, et l'on ne dit rien de l'intolérance des protestants : « Dans la société contemporaine de Louis XIV, écrit M. Rousset, le sentiment qui domine est celui-ci : on a tort de contraindre les dissidents par la violence, mais on a raison de vouloir qu'il n'y ait plus de dissidents [1]. » Aussi M[me] de Sévigné disait que rien n'était si beau que cet édit. On croyait certainement éteindre par ces moyens le protestantisme sans troubler la justice, car on voyait une injustice dans l'existence légale d'un autre culte. Le Roi partagea cette pensée. Il y eut alors des conversions nombreuses, — je ne parle pas des conversions feintes, Dieu seul juge les cœurs, mais des conversions sincères. Elles étaient nombreuses, et leur nombre aurait été certainement en augmentant [2]. Louis XIV répugnait aux moyens violents [3];

[1] *Histoire de Louvois*, t. III, p. 431, résumant les écrits du temps.

[2] Thomas de Scorbiac, conseiller au parlement de Toulouse, converti à la suite de l'édit, parle à Louis XIV du changement presque universel de tant de milliers de huguenots. (*Revue de l'Aunis et du Poitou*, 25 juin 1867.)

[3] *Mémoires de Louis XIV*, éd. de M. Ch. Dreyss, t. II, p. 456.

Mme de Maintenon aussi[1]; Bossuet et tout le clergé également. Louvois, et quelques intendants comme Foucault, trop dociles à ses ordres, sont responsables des violences commises durant cette persécution administrative. « Les arguments de Louvois sont grossiers, a dit M. C. Rousset, et dans toute la force du mot, palpables : c'est un sergent qui fait des recrues, argent comptant[2]. » Le pape Innocent XI ne pouvait approuver ces moyens : « Le Pape, disent les journalistes du temps, à la date du 27 octobre, ne reçoit pas fort bien les nouvelles de toutes les conversions qui se font en France, et a même dit qu'on se relevait d'une erreur pour retomber dans une autre... Il ne peut se contenter de la manière dont se font les conversions. » Et Le Gendre ajoute dans ses *Mémoires :* « Le croira-t-on,

[1] Voir *Quarante lettres inédites de Mme de Maintenon*, publiées par M. Foisset, *Correspondant*, 25 déc. 1859. On rend à Mme de Maintenon la justice tardive qu'elle est en droit d'attendre de l'histoire : elle se mêla peu du gouvernement et ne porta jamais aux affaires qu'un intérêt médiocre; elle établit à la cour une grande école de respect. Cf. ***Hist. de Mme de Maintenon***, par le duc de Noailles; ***Lettres de Mme de Maintenon***, par M. Lavallée, et la polémique soulevée à cette occasion entre MM. Grimblot, Geffroy, etc.

[2] *Histoire de Louvois*, t. III.

ce sera sans doute avec peine, mais la chose n'est pas moins vraie : quelque joie qu'eussent les catholiques d'un si heureux événement, on ne s'en réjouit guère à Rome, Innocent XI moins qu'un autre, disant qu'il ne pouvait approuver ni le motif, ni les moyens de ces conversions à milliers, dont aucune n'était volontaire... » « Le Pape, l'Eglise et ses ministres, dit l'auteur d'une réponse à l'avocat général Talon, imprimée à Rome, ont trop de discernement pour se faire un grand sujet de joie d'une conversion extérieure et apparente. » « Tous les écrits du temps attestent ce fait, » ajoute M. Gérin, qui rapporte ces témoignages dans son bel et savant ouvrage sur l'Assemblée de 1682[1]. La mansuétude pratique de la plupart des évêques tempérait les rigueurs de l'édit et l'arbitraire de quelques intendants. Voilà le rôle du clergé.

Mais Louvois s'irrite des résistances et de la révolte qui se prépare. En voulant tout forcer, pour ne pas paraître s'être trompé, il prépare des calamités. « Les protestants étaient abasourdis, dit M. Martin ; la première stupeur

[1] *Recherches historiques sur l'Assemblée de* 1682, p 319.

passée, ils reviennent à eux-mêmes, et les nouvelles violences ordonnées par Louvois les exaltent au lieu de les abattre[1]. » « Le savant ministre Claude, encouragé par le prince d'Orange (notez ce fait rappelé par M. Martin)..., provoque à la résistance du dedans, à la coalition du dehors. » « Schomberg, Ruvigny, vont servir les ennemis de Louis XIV et du catholicisme[2]. » Le maréchal de Schomberg devient le guide et le général de Guillaume. L'ingénieur qui construit la machine infernale contre Saint-Malo est un réfugié huguenot; bref, les protestants font alliance avec l'étranger contre la France. Alors « les représailles de la révocation commencent, s'écrie M. Martin[3]; elles vont être terribles dans les Cévennes. »

Les prophètes et prophétesses cévenols excitent les imaginations et les fanatisent par la haine du prêtre. On voit les Camisards renverser toutes les églises, exterminer ou chasser

[1] *Histoire de France*, t. XIV, p. 56. Quand M. Martin dit que Basville et les évêques du Languedoc « imposaient » les sacrements, il est complètement dans l'erreur. (Voir des témoignages formels dans la *Vie de Fléchier*, par l'abbé Delacroix, p. 531.)

[2] *Histoire de France*, t. XIV, p. 61.

[3] *Ibid.*, p. 88.

les prêtres; mais, selon M. Martin, la faute en est aux catholiques, à l'abbé du Chayla surtout qui, « depuis quinze ans, dit M. Martin, était le tyran de ces montagnes : il perpétuait les dragonnades, il faisait de sa maison un cachot et un lieu de tortures ; il y renouvelait les atroces inventions des anciens despotes féodaux, sans avoir même pour excuse l'austérité du fanatisme, car il mêlait, dit-on, la luxure à la férocité [1]. » C'est là un écho des plus haineux pamphlets, démenti par d'autres témoignages de la plus haute autorité, comme celui de La Baume disant que les soins de l'abbé du Chayla ne contribuèrent pas peu à contenir le pays des Cévennes dans l'obéissance pendant la guerre qui aboutit à la paix de Ryswick [2]. Les puissances protestantes secourent les Camisards, comme les réfugiés français combattent à l'étranger [3]. L'insurrection est formidable; il faut

[1] *Histoire de France*, t. XIV, p. 400.

[2] Cité par M. Delacroix, *Vie de Fléchier*, p. 538.

[3] M. Thomas, archiviste de l'Hérault, a publié en 1859 : *un Agent des alliés chez les Camisards*, et le pasteur Fraissinet a donné dans le *Bulletin de la société de l'histoire du protest. franç.* (15 juin 1867), la relation de cet agent, nommé Tobie Rocayrol, chargé par les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande à Turin d'offrir aux Camisards

distraire de devant l'ennemi plus d'un soldat dont l'absence se fait sentir à Malplaquet et à Ramillies ! « Les cruautés de Montrevel, envoyé pour soumettre les Cévennes, ne réussissent pas mieux que sa clémence, » dit M. Martin[1] ; car ici, comme dans le récit des troubles du XVI[e] siècle, il faut donner aux catholiques tout le rôle odieux, et ne pas parler des cruautés des protestants fanatiques qui, au commencement de 1703, avaient déjà brûlé deux cent trente-trois églises, depuis Anduze jusqu'à Florac, et avaient massacré des catholiques avec des raffinements inouïs.

La France est malheureuse devant l'étranger, en même temps qu'elle est déchirée dans son sein. Faut-il s'en étonner? Louis le Grand baissait, et M[me] de Maintenon, dit M. Martin, avec « son goût pour les médiocrités honnêtes et dévotes, » faisait de Chamillart un ministre[2], et disgraciait Catinat, « qui était religieux mais non dévot[3]; » « le directeur de M[me] de Maintenon est le plus net et le plus

de l'argent et des armes. Les Camisards accueillirent ces ouvertures.

[1] *Histoire de France*, t. XIV, p. 402.

[2] *Ibid.*, p. 344.

[3] *Ibid.*, p. 346.

violent de tous les évêques [1] » contre les protestants.

Quant à l'influence du confesseur du Roi, dont M. Martin signale le funeste effet, l'historien n'a pas l'air de se douter que la vie du P. de La Chaise ne fut nullement celle d'un fanatique [2], et que son successeur, le P. Le Tellier, fut un homme ferme sans doute, mais calme et modéré. C'est de Le Tellier que le duc de Chevreuse, très à même de connaître le fond des choses, écrivait à Fénelon [3] : « Je crois que le P. Le Tellier agit un peu sur ce qui est personnel au Roi (la conscience), mais il ne se croit pas en droit de le faire sur certains points qui, ne paraissant pas de sa compétence, donneraient lieu de lui fermer la bouche. » M. Martin oublie ce témoignage, il ignore aussi que Le Tellier ne cessait de recommander aux évêques la paix et la concorde [4], car il écrit : « Le Tellier était un fanatique après un politique, un esprit de violence et de scandale. »

[1] *Histoire de France*, t. XIV, p. 404.

[2] *Le P. de La Chaise*, par M. R. de Chantelauze, le prouve.

[3] *Œuvres de Fénelon*, t. XXIII, p. 421.

[4] *Ibid.*, t. XXIV, p. 289 ; t. XXV, p. 314, 351, 352, 387 ; t. XXVI, p. 21, 139, 346, cité par le P. de Ravignan, *de l'Existence de l'institut des Jésuites*, 7e édit., p. 257.

« Le fanatisme de Le Tellier était de la pire espèce, continue l'auteur, de celle qui prend sa source, non dans les passions exaltées, mais dans les passions haineuses, et qui joint l'hypocrisie des moyens à la conviction du fond, si l'on peut appeler conviction un aheurtement farouche et aveugle [1]. » L'histoire ne peut souscrire à ces accusations, et M. Martin, en les formulant, s'expose qu'on les renvoie à son adresse. Il continue sur ce ton : « L'édit de mars 1715, extorqué par un misérable à la vieillesse affaiblie du grand Roi, fut véritablement le chef-d'œuvre de cet esprit de mensonge que la France a baptisé du nom de jésuitisme. Nous ne croyons pas qu'il existe une pareille souillure dans toute notre vieille législation. Les plus infâmes tyrans n'ont rien imaginé de pire que cette combinaison qui flétrissait toute une population à la fois dans le berceau et dans le lit de mort, et qui créait une tribu de parias dans la France du XVIIIe siècle [2]. »

Ce n'est pas tout ; voici une autre œuvre du jésuitisme : « la bulle *Unigenitus*, œuvre de Le Tellier bien plus que du Pape, car, ajoute

[1] *Histoire de France*, t. XIV, p. 598-599.
[2] *Ibid.*, p. 601.

M. Martin, Clément XI était un esprit pacifique et ne donna la bulle *Unigenitus* qu'à contre-cœur[1]. » Il faut vraiment, pour écrire de semblables choses, ne rien connaître à l'histoire religieuse du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. La bulle *Unigenitus* était en germe dans les précédentes Constitutions de 1653 et de 1656, dans les déclarations du clergé, et dans le bref du 13 juillet 1708 condamnant le livre de Quesnel. Or, en 1708, Le Tellier ne pouvait avoir aucune influence, puisqu'il ne fut confesseur de Louis XIV qu'en 1709. La bulle *Unigenitus*, rédigée après dix-huit mois de délibérations, prenait « la défense de la raison et de la liberté humaine contre le fanatisme et le fatalisme[2]. » Or M. Martin fulmine contre elle : « On osait condamner les propres paroles de saint Augustin et de saint Paul même, » dit-il, dans son ignorance absolue de la question. « Il est, ajoute-t-il, des propositions sur d'autres matières que la grâce dont la condamnation fut et dut être un immense scandale, et semble véritablement le triomphe du jésuitisme sur le

[1] *Histoire de France*, t. XIV, p. 604; réfuté par M. Picot *Mémoires ecclésiastiques*, t. I, p. 54 et 340.

[2] P. Gratry, *De la connaissance de Dieu*, t. II, p. 416.

christianisme[1]. » M. Martin donne ici au Pape une leçon de théologie chrétienne, et il écrit : « On avait osé condamner ceci : Dieu n'est pas, la religion n'est pas où n'est pas la charité ; c'était, dit-il, donner la sanction pontificale aux théories jésuitiques les plus contraires à l'esprit général de la théologie chrétienne, etc., » sans comprendre que cette condamnation est portée contre Quesnel et Baïus, appliquant captieusement des propositions, lesquelles, prises en elles-mêmes, sont catholiques, à des idées jansénistes qui les rendaient fausses[2]. M. Martin a besoin de montrer « la pression violente de l'autorité royale » faisant « ployer sous le joug » la Sorbonne et les autres universités. Selon lui encore, le Roi s'efforce « d'étouffer par la terreur l'opinion contraire à la bulle. » Tous ces jugements sont en désaccord avec les faits, car, si Louis XIV dut intervenir, ce fut seulement pour arrêter le trouble causé dans l'Etat par une minorité ardente. Il n'y eut pas de violence, et Le Tellier n'en préparait

[1] *Histoire de France*, t. XIV, p. 605.

[2] *Ibid.*, p. 606; réfuté par M. Picot, *Mémoires*, t. I, p. 341, et une instruction de Fénelon à ce sujet (*Œuvres*, t. XIV, p. 413).

pas « de plus éclatante ; » allusion sans doute à la destruction de Port-Royal, à laquelle les Jésuites furent étrangers.

Ainsi la monarchie, « cette forme symbolique de l'unité nationale, se détruisait elle-même ! » Qui eût pu la régénérer ? Le duc de Bourgogne, a-t-on dit, et « notre génération, observe M. Martin, a pu entendre encore des vieillards exprimer la pensée que le petit-fils de Louis XIV eût régénéré la monarchie[1]. » M. Martin se pose le problème : « Le Prince eût-il donné à la France tout ce qu'elle attendait de lui ? L'eût-il conduite dans le sens de ses vraies destinées ? Eût-il, nous ne disons pas résolu, la monarchie ne pouvait le faire, mais du moins ajourné pour longtemps les formidables questions de l'avenir ? — Nous ne le pensons pas, » dit M. Martin[2]. Pourquoi ? c'est que M. Martin se crée un idéal : le Prince n'aurait pas adopté cet idéal ; donc ce qu'il eût fait eût été mauvais. M. Martin ne considère pas ce qu'il était possible de tenter. Il avoue que

[1] *Histoire de France*, t. XIV, p. 553.

[2] *Ibid.* M. de Larcy, dans sa belle étude sur le duc de Bourgogne, est justement d'un avis contraire. (*Vicissitudes politiques de la France*, 2e partie.)

le duc de Bourgogne eût ordonné une économie sévère, qu'il eût eu de la sollicitude pour le peuple, qu'il eût limité son pouvoir, respecté les droits traditionnels de chacun, qu'il eût établi un impôt unique et substitué des formes aristocratiques aux formes monarchiques; qu'en politique enfin, on eût eu une monarchie aristocratique consultative... Or, le programme n'était-il pas déjà assez beau à exécuter, sauf à le modifier peu à peu suivant le cours des temps? Néanmoins, M. Martin n'accepte pas ce programme, car pour lui il est gâté: « Le duc de Bourgogne, dit-il, eût eu une orthodoxie étroite et oppressive » (l'élève chéri de Fénelon!). « En politique comme en religion, malgré des idées d'humanité et d'audacieuses innovations économiques, le règne nouveau, continue M. Martin, eût été tourné vers le passé, non vers l'avenir... Il eût gouverné à rebours de l'esprit du XVIII[e] siècle[1]... » J'ai dit les raisons qui expliquent le jugement de M. Martin : il a un parti pris de condamner tout ce qui ne concorde pas avec son idéal. Aussi bien, Dieu ne préparait pas à la France

[1] *Histoire de France*, t. XIV, p. 557-558.

cette nouvelle épreuve : le duc de Bourgogne mourut jeune encore, et « il était écrit que la France passerait sans transition d'une époque à une autre absolument contraire[1]. »

XIX

L'histoire du xviii[e] siècle est pour nous pleine de tristesse, car, dans ce siècle, la France a souffert à cause de son abandon des traditions monarchiques et religieuses qui avaient fait la force de notre pays. Cet abandon a produit les défauts, les vices de ce régime qu'on a flétri sous le nom d'ancien régime. On s'en fait une arme contre la monarchie, contre la religion; et précisément la religion alors est en souffrance, les institutions, les mœurs de la monarchie sont anéanties. Pour moi, lorsque je voudrai savoir ce que peut devenir un grand peuple sans religion et sans liberté, je considérerai le xviii[e] siècle. Il commence dans les orgies de la Régence; il se continue dans les orgies de la Du Barry et les orgies des philosophes, pour s'achever dans les orgies du Directoire, après

[1] *Histoire de France*, t. XIV, p. 608.

les atrocités de la Terreur. C'est une débauche presque continuelle de volupté et d'arbitraire : tout a été desséché à ce contact, tout a été pourri, tout est mort : à qui la faute ? voilà ce qu'il faut rechercher. Selon M. Martin, la faute en est exclusivement à la monarchie, aux classes privilégiées, à l'Eglise : oui, la monarchie a été coupable ; oui, les classes privilégiées et les ministres de l'Eglise ont été coupables, mais ils ne sont pas seuls à l'être. Si quelque bien a été fait pendant ce siècle, l'honneur, selon M. Martin, en revient exclusivement aux philosophes, à Voltaire, à Rousseau qui, en attaquant le passé, ont préparé l'avenir. Ici, comme dans tout le cours de son *Histoire*, et plus peut-être qu'ailleurs, nous rencontrerons une incroyable confusion d'idées.

Entrons dans un examen rapide des faits.

« Le Régent, dit M. Martin, fait mettre en liberté ou rappeler d'exil toutes les personnes persécutées par le jansénisme ou pour leur opposition à la bulle [1] ; » il y en avait sept, disent les auteurs les plus autorisés [2], mais on

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 10.

[2] Voir les preuves données par Picot, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, 3e édit., t. I, p. 373.

comprend que le mot *toutes* sonne mieux à l'oreille. Il en est de même de cette autre parole : « Les victimes de la bulle sortirent des cachots tout frémissants des odieux traitements que leur avaient infligés la haine des jésuites et la basse complaisance des ministres [1]. »

La Régence n'a pas laissé un bon renom. A qui la faute, si ce n'est à ce *libertinage* que Bossuet avait tant attaqué, qui s'était introduit peu à peu dans l'ombre, et faisait alors publiquement irruption dans la société ? Les soupers licencieux du Temple avaient précédé les soupers de la Régence, et l'irréligion présidait aux uns comme aux autres. M. Martin n'a garde de signaler cette cause première de nos malheurs ; il ne remonte pas au principe et ne voit que les conséquences. « La cour, à aucune époque, écrit-il, ne s'était montrée sous un aspect aussi honteux [2]. » « La police devint le grand rouage de la monarchie dégénérée [3]. » Cette monarchie avait déjà de vieux expédients : « violence et mauvaise foi [4]. » Aussi le gou-

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 11.
[2] *Ibid.*, p. 26.
[3] *Ibid.*, p. 28.
[4] *Ibid.*, p. 68.

vernement fit-il banqueroute deux fois en six ans, à la suite des spéculations de Law: crise fatale à la monarchie, dont elle abaissa la politique. « Avantageuse matériellement, fatale moralement à la haute noblesse, qui avilit son caractère, elle fut fatale sous bien des rapports aux mœurs publiques, mais avantageuse au commerce, à l'agriculture, à l'économie générale de la France [1]. » Les progrès du commerce après cette époque semblent justifier ce jugement, car « le présent est splendide, nous dit M. Martin, pour la France industrielle, commerciale et maritime [2]. » Mais ce n'est là qu'un coin du tableau, et quel contraste on aperçoit à l'intérieur! « La France va s'abaisser sous un dominateur qui rappelle les vils affranchis des Césars, règne d'une bassesse et d'une corruption que ne sauraient compenser une habileté perverse et des talents les plus souvent employés au mal [3]. » A ces mots sonores, on comprend que M. Martin parle de Dubois, « espèce de démon familier » du duc d'Orléans, « qui avait, nous dit M. Martin, tous

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 72-73.
[2] *Ibid.*, p. 212.
[3] *Ibid.*, p. 75.

les vices du cœur avec toutes les qualités de l'esprit. » Il montre Dubois « s'emparant du jeune prince par tous les moyens, même les plus immondes ; précepteur le matin, entremetteur le soir [1]. » Ainsi parle M. Henri Martin, lorsque tout ce qu'on a dit sur les prétendus efforts faits par Dubois pour corrompre Louis XV n'est fondé sur aucune preuve [2].

En un autre endroit M. Henri Martin nomme Dubois « le professeur d'athéisme, le proxénète des débauches » du Régent qui, à la prière du chef d'une église hérétique (le roi d'Angleterre), l'installe sur le siége de Cambrai, tout resplendissant encore des vertus de Fénelon. Il incrimine les deux évêques qui rendirent témoignage de ses mœurs [3]; il parle du marché par lequel, au prix de huit millions, un cardinal « presque en enfance » signa l'engagement de donner le chapeau de cardinal à Dubois, et fut élu Pape [4]. M. Martin reproduit ainsi des calomnies qui n'ont plus

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 75.

[2] Cf. Picot, *Mémoires pour servir à l'hist. ecclés.*, t. II, p. 109.

[3] *Histoire de France*, t. XV, p. 110.

[4] *Ibid.*, p. 113.

raison d'être. M. Picot[1] et M. l'abbé Bayle[2] ont prouvé que les pamphlets du temps contre Dubois étaient loin d'être conformes à la vérité : ainsi, dès le 11 octobre 1711, Fénelon écrivait que Dubois (qui avait alors cinquante-un ans) était son ami depuis un grand nombre d'années, et, en effet, plusieurs lettres témoignent de ses relations avec Dubois[3]. Comment admettre la liaison amicale de Fénelon avec un débauché et un athée ? Ce qu'on raconte du pacte conclu pendant la durée du conclave avec le cardinal Conti, qui n'était nullement en enfance, comme dit M. Martin, est une fable digne des pamphlets où on la trouve consignée : beaucoup d'auteurs en conviennent, mais M. Martin retient la fable, et adopte les pamphlets. D'où venaient ces calomnies ? nous allons le dire. Dubois s'éleva rapidement aux plus fortes charges, et, en s'élevant, froissa nombre de grandes familles, dont Saint-Simon recueillit les rancunes dans ses récits pleins d'amertume. Dubois était en outre très-pro-

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique*, éd. de M. l'abbé Lequeux, t. II, p. 111-118.

[2] *Massillon*, in-8°, 1867, p. 330-331.

[3] *Correspondance*, t. VI, p. 444, et *ibid.*, t. II, p. 28-29.

noncé contre l'appel des jansénistes : ainsi Duclos et Dorsanne lui reprochent de poursuivre les appelants, et nous savons de quelles calomnies les jansénistes avaient coutume d'accabler leurs ennemis.

Dubois, du reste, n'est pas seul à être signalé par M. Martin au mépris public. Voici, d'après cet historien, écho fidèle de pamphlets qui grossissent ce qui est défectueux, et exagèrent encore ce qui est répréhensible, voici le vil archevêque de Rouen[1], Lavergne de Tressan, intrigant sans foi, sans mœurs et sans entrailles, commensal intime des roués, qui avait, assure-t-on, tiré du prodigue Philippe soixante-quinze bénéfices [2]. Voici l'archevêque d'Embrun, Guérin de Tencin, « personnage encore plus scandaleux que l'archevêque de Rouen, » car « il est soupçonné d'inceste avec sa sœur (la mère de d'Alembert), et convaincu de parjure et de simonie à la barre du Parlement, fait connu de tout Paris; simoniaque, intrigant [3], effronté, devenu ministre sans avoir l'étoffe

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 160.

[2] *Ibid.*, p. 128.

[3] *Ibid.*, p. 161. Les jansénistes qui abreuvèrent Tencin d'outrages, ne lui pardonnaient pas la tenue du concile d'Embrun, qu'il présida.

d'un Dubois : car les vices n'y suffisaient pas [1]. » Voici l'évêque de Laon, « digne acolyte de Tencin, qui avait commis de vrais tours d'escroc dans sa jeunesse, et eût été un mauvais sujet pour un mousquetaire, suivant l'expression d'un contemporain, l'avocat Barbier [2]. » Voici enfin l'archevêque de Paris, M. de Vintimille, qui « passait pour être plus expert en gastronomie qu'en théologie [3], » et « bénit sans scrupule » le mariage de Mlle de Nesle, maîtresse du Roi, avec le marquis de Vintimille [4].

Tandis qu'en France il y a « tant de prélats scandaleux et sceptiques, » à Rome le pape « Clément XI ne le cédait en rien à Dubois pour l'astuce [5]. » Innocent XIII est « presque en enfance... ; » c'est un « pontife insouciant et voluptueux [6]. » Voilà comment, sous

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 257.

[2] *Ibid.*, p. 164.

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*, p. 207.

[5] *Ibid.*, p. 113.

[6] *Ibid.*, p. 142. Le philosophe Lalande en porte avec raison un autre jugement (*Voyage en Italie*, t. V, p. 210) : « Innocent XIII, dit-il, est le meilleur souverain dont on parle aujourd'hui. Les Romains ont été bien des années à ne cesser d'en faire l'éloge et de regretter le peu de durée de son pontificat. L'abondance était générale, la police *exacte*, les grands et le peuple également contents. »

la plume de M. Henri Martin, sont représentés les chefs de l'Église. Je sais ce qui, en ces jours, peut attrister le cœur du chrétien; mais il ne faut pas exagérer; il ne faut pas surtout parler de quelques prélats moins recommandables, en gardant le silence sur tant d'autres qui honorèrent leurs siéges par leurs vertus et la dignité de leur vie. Que dis-je, garder le silence! on veut encore atteindre ceux-ci par d'autres calomnies; on nomme Fleury « un vieillard égoïste [1]; » Boyer « un fanatique [2]; » Christophe de Beaumont « un homme fougueux [3]; » tous deux des « dévots emportés, peu éclairés [4]. » Quelle fortune de représenter l'Église remplie, ou de débauchés, ou d'imbéciles! Tels sont les jugements de M. Martin : sont-ils impartiaux?

Nous avons vu les œuvres des débauchés; voici celles des fanatiques : ils font persécuter les protestants. Par la déclaration du 14 mai 1724, « inspirée par l'archevêque de Rouen, » le prêtre est constitué délateur en titre!... « Le P. Le Tellier était de beaucoup dépassé par l'in-

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 217.
[2] *Ibid.*, p. 503.
[3] *Ibid.*, p. 506.
[4] *Ibid.*, p. 444.

fâme combinaison de cette double disposition qui livrait le mourant, seul à seul, au représentant d'une croyance ennemie, et qui infligeait des peines atroces aux parents et aux amis qui assistaient spirituellement leurs proches au lit de mort. » « La loi était monstrueuse, s'écrie M. Martin, l'exécution fut pire. Le vieux tyran du Languedoc, Basville, réveillé par Tressan au fond de sa retraite, rassemble ce qui lui restait de forces pour dresser, à l'usage des intendants, une instruction digne de Tibère : il mourut à la peine comme un tigre sur sa dernière proie [1]. » Les documents ne justifient nullement ces qualifications violentes. Basville put être sévère dans l'exécution des ordres reçus, je l'accorde; mais, dans ses *Mémoires*, il blâma expressément la violence, et il avait répondu aux injonctions de Louvois : « Je crains que tant de condamnations à mort, dans une affaire mêlée de religion, n'irritent les esprits et n'endurcissent tous les mauvais convertis par un si méchant exemple [2]. »

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 129.

[2] Cité dans la *Vie de Fléchier*, par l'abbé Delacroix. p. 351. Voir dans les *Œuvres de Bossuet*, t. XXXVIII, p. 96 et suiv., des pièces attestant sa modération.

M. Martin précise encore : « Cet édit qui autorisait les curés à visiter, bon gré mal gré et sans témoins, les malades de foi suspecte, avait amené, non pas seulement d'odieuses scènes de fanatisme, mais de graves abus quant aux mœurs, et de scandaleuses accusations de femmes protestantes contre des prêtres catholiques [1]. » M. Martin veut bien avouer cependant que « la persécution ne sévit pas longtemps sur nos malheureux calvinistes dans toute son intensité [2]; » mais il aurait pu observer que, pendant toute l'administration du Régent, les protestants furent laissés tranquilles ; que la non-exécution des édits de 1685 et la grande tolérance dont ils jouissaient avaient amené des désordres ; qu'au milieu de ces désordres, des prêtres avaient été insultés, des irrévérences publiquement commises ; qu'alors le gouvernement crut nécessaire de réprimer cette licence, et donna cet édit de 1724 pour renouveler les édits antérieurs. Quoi qu'en dise M. Martin, l'esprit qui dicta la loi

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 160.

[2] *Ibid.*, p. 131. M. Martin se garde bien de plaindre les catholiques aussi persécutés en Angleterre (acte de 1710). En présentant la vérité *entière*, vraie, on ne s'expose pas à tirer des conclusions fausses.

nouvelle, que je n'approuve pas, sans doute, ne paraît pas avoir été un esprit de persécution. On se proposait bien moins de renouveler la sévérité des anciens règlements, que d'arrêter l'essor des protestants, et ce qui le prouve c'est que l'édit de 1724 ne fut pas observé : on n'y tint pas la main ; on n'avait voulu qu'inspirer plus de réserve aux non-catholiques [1]. Ceux-ci profitèrent de cette modération pour établir de nouveau des écoles, des consistoires, distribuer des livres, tenir des assemblées et synodes, comme en 1744 à Sommières. M. Martin est profondément dans le vrai lorsqu'il a dit qu' « en France les mœurs corrigeaient souvent la cruauté des lois [2]. » Le lecteur devrait s'en souvenir, et rappeler toujours cette phrase si juste à M. Martin, qui l'oublie sans cesse. Comment admettre la comparaison entre cette période et « ces derniers jours de l'antiquité, où les chefs épicuriens et sceptiques de l'empire romain donnent hypocritement la main aux prêtres du paganisme populaire pour exterminer les chrétiens [3] ? » Ici, d'après la

[1] M. Picot, *Mémoires pour servir...*, etc., t. II, p. 133.
[2] *Histoire de France*, t. XV, p. 126.
[3] *Ibid.*, p. 130.

phrase de M. Martin, les chefs épicuriens sont le duc de Bourbon ; les prêtres du paganisme sont les prêtres catholiques ; les chrétiens sont les protestants.

Nous sommes à l'époque des illuminés du jansénisme et des miracles du diacre Pâris. M. Martin ne s'en étonne pas, ni nous non plus, mais c'est par une autre raison. M. Martin, lui, y trouve une occasion d'attaquer le catholicisme, et il la saisit en parlant de « ces phénomènes extraordinaires que l'histoire nous montre signalant toutes les crises des religions. » Maintenant des prodiges analogues éclataient, car, « quand on attend des prodiges, il en vient toujours..., » dit-il. Il signale ces folies inouïes, cette frénésie orgiaque, cette « combinaison extrêmement bizarre d'excitation hystérique et d'insensibilité momentanée » produite par les magnétiseurs sur les somnambules [1]. Or, comme le lecteur pourrait ne pas saisir assez vivement, au gré de M. Martin, la portée de son observation, il la précise en citant pour conclusion ces paroles de l'avocat Barbier : « Plus on creuse ces matières, soit

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 169.

sur les prophéties, soit sur les anciens miracles reçus par l'Église, et plus on voit l'obscurité des unes et l'incertitude des autres, qui se sont établis, dans ces temps reculés, avec aussi peu de fondement que ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux[1] : » grande thèse rationaliste, adoptée par M. Martin, sur la négation du surnaturel.

Le jansénisme n'est pas tout entier dans ces folies : il refuse encore d'accepter la bulle du Pape qui le condamne, il force les prêtres à administrer les sacrements aux jansénistes qui repoussent la bulle de condamnation. Or, M. Martin approuve cette conduite : sous sa plume les catholiques ne sont plus des catholiques, car, nous nous le rappelons, « le catholicisme au XVIe siècle avait pâli et s'était effacé ; » mais ils sont des molinistes, rapetissant ainsi tout le débat à une querelle d'école ; et, prouvant qu'il ne comprend pas vraiment de quoi il s'agit, M. Martin montre d'abord la majorité moliniste de l'épiscopat « soutenue par le pouvoir, qui publie une ordonnance draconienne contre quiconque im-

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 171.

primerait sans permission des ouvrages contraires aux bulles reçues dans le royaume [1]; » puis, par une de ces audaces antihistoriques dont M. Henri Martin a le secret, il montre cette majorité de l'épiscopat français, le Sacré-Collége, la Compagnie de Jésus elle-même, éclatant « en véritable révolte » contre un Pape « beaucoup moins éloigné, dit-il, de Jansénius que de Molina. » Il faut donc louer ce Pape, et M. Martin écrit : « Benoît XIII est un vieillard austère. » Inutile de dire qu'il n'y eut aucune révolte; que Benoît XIII ne fut nullement janséniste; que s'il publia la bulle *Pretiosus* pour déclarer que la doctrine — la véritable doctrine — de saint Augustin et de saint Thomas n'avait reçu aucun préjudice de la bulle *Unigenitus*, il exigea du cardinal de Noailles l'acceptation de la bulle pontificale et la rétractation de son Instruction pastorale, fit rendre par son ancien supérieur, le général des Dominicains, un décret pour exclure de cet ordre ceux qui ne voudraient pas se soumettre à la constitution de Clément XI, et déclara cette constitution une

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 142.

règle de foi : ce n'est pas là une propension au jansénisme. Mais la phrase de M. Martin sur « la révolte » (qui n'a jamais existé) des cardinaux et des jésuites n'est qu'une prémisse pour tirer cette conclusion : « On vit alors ce qu'il fallait penser des croyances réelles de la faction ultramontaine, et le cas qu'elle faisait de son dogme fondamental, l'infaillibilité. Les évêques constitutionnaires français menacèrent de faire schisme si le Pape trahissait la cause commune par un accommodement honteux.» — Faut-il le répéter ? il n'y eut aucune menace de schisme, parce que le Pape n'eut jamais la pensée de *trahir.* — Cependant M. Martin continue en ce sens, et lance son dernier trait : « Aucun ennemi n'eût pu porter au catholicisme ultramontain de plus rudes coups que ceux qu'il s'infligeait à lui-même. » C'est dire clairement que le catholicisme ne sait pas ce qu'il fait.

Quant à l'intervention des parlements dans l'affaire des refus de sacrements, cet abus criant, cette tyrannie incroyable des jansénistes, M. Martin l'approuve : « La magistrature, dit-il, était bien fondée à intervenir au nom de l'ordre public et du droit social. »

Non, car c'était un sacrilége, un acte relevant exclusivement du for intérieur [1]. Pour donner du poids à son jugement, M. Martin signale l'intervention conciliante de Benoît XIV, exhortant les évêques à ne refuser les sacrements qu'aux réfractaires notoires, — et il ajoute : « Intervention digne de remarque ; mais il faut se rappeler qu'elle venait du Pape qui correspondait avec Voltaire et Frédéric II. » Oui, Benoît XIV, qui fut un des grands théologiens du XVIII[e] siècle, intervint dans ces discussions déplorables où la liberté de l'Église était en jeu ; mais il intervint pour soutenir le clergé, pour s'opposer au scandale, car Benoît XIV ne pouvait penser autrement que cet autre grand Pape, Clément XIII, qui disait : « Nous croyons que Dieu, dans sa colère, n'a envoyé ces fléaux et autres semblables, des maux même plus grands, en un mot toutes les calamités sur le royaume de France, qu'en punition de ce qu'on y livre le corps de son Fils unique à des hommes indignes dont la rébellion contre le Saint-Siége est également notoire et

[1] Sur la pression de la magistrature sous Louis XV, voir une *Etude sur Daguesseau*, par M. Algar Griveau, dans l'*Université catholique*.

obstinée... Nous sommes persuadé que cette sacrilége profanation du corps de Jésus-Christ est la cause de tous les maux qui ont fondu en si peu de temps sur l'Église gallicane [1]. »

Voilà la vérité. Pour mieux se rendre maître de la position et réduire la chrétienté à sa merci, celui que l'Ecriture appelle le prince de ce monde, cherchait à épuiser la séve qui donnait la vie, en supprimant la source même des grâces divines. Or, il n'y en a pas de plus abondante dans l'Église que la sainte Eucharistie. Par la rigueur janséniste, — applaudie par M. Martin, — on éloigna d'abord les fidèles de ses eaux vivifiantes; par leur administration sacrilége, — applaudie également par M. Martin, — faite publiquement à des sectaires impénitents, on les corrompit ensuite. Saint Paul, en parlant des communions indignes, avait écrit : *Ideo inter vos multi infirmi et imbecilles, et dormiunt multi*[2]. L'engourdissement et la faiblesse du XVIIIe siècle sont expliqués! le jansénisme a tout paralysé, tout affaibli.

[1] Brefs à l'évêque de Montpellier et à l'évêque de Grenoble, dans le R. P. de Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*, t. I, p. 139, et t. II, p. 319.

[2] I *Cor.*, XI, 30.

Si M. Martin pense que « les folies convulsionnaires discréditèrent peu à peu ce parti, » il estime que ses adversaires tombèrent encore plus bas, et il nous donne cette page incroyable. Je prie le lecteur de la lire froidement, s'il est possible : « Avec la profonde politique que leur a léguée leur fondateur, les jésuites, au moment où ils sentent les classes supérieures leur échapper, inventent un moyen d'action sur les classes populaires, un rite, quasi un culte nouveau, propre à frapper les imaginations les plus grossières par une représentation matériellement émouvante. Vers la fin du siècle passé, une pauvre nonne de la Visitation, qui portait une âme exaltée jusqu'au délire dans un corps maladif et disgracié de la nature, avait jeté le trouble dans le couvent de Paray-le-Monial près Autun, par les tortures insensées qu'elle s'infligeait, par ses prétendues conversations avec Jésus-Christ, par ses débats avec le diable, qui lui apparaissait sous la figure d'un *More* aux yeux étincelants, la renversait de sa chaise, la harcelait sans cesse. Une circonstance physique, probablement un anévrisme (*sic*) dont les douleurs se mêlaient à ses extases, paraît

avoir donné une direction particulière à sa dévotion. Elle s'était imaginé que Jésus-Christ lui montrait son cœur enflammé dans sa poitrine ouverte, et elle parlait sans cesse du *Sacré Cœur de Jésus*... Deux jésuites donnèrent corps aux visions de la Visitandine Marie Alacoque, et présentèrent cette pauvre créature comme une inspirée, chargée par Jésus-Christ d'enseigner l'adoration de son *cœur* sur la terre[1]... » Telle est, selon M. Martin, l'origine de la dévotion au Sacré Cœur; il prétend indiquer par cet exemple l'état de la Religion catholique, et il conclut ainsi : « La société, quoique vicieuse elle-même, méprise le clergé ou pour ses vices, ou pour ses superstitions, comme enseignant ce qu'il ne croit pas, ou comme croyant des choses absurdes[2].» Le lecteur qui aura lu ces pages croira aisément que ce clergé si méprisable mérite bien son sort. « Tout respect, ajoute l'historien, se perd dans le monde. Les supériorités sociales se détruisent de leurs propres mains[3]. » En cela M. Martin dit vrai, et nous déplorons

[1] *Histoire de France*, t. XV. p. 346.
[2] *Ibid.*, p. 348.
[3] *Ibid.*

ces excès. « Le vice a passé dans ces races, et en a rongé les fibres vives [1] ; » telle est la cause du mal.

Mais pour rendre les princes seuls responsables, M. Martin va exagérer encore des fautes réelles, ou inventer celles qui n'existent pas. S'il parle de la cour de France, il cite le comte de Charolois, « qui eût porté dix fois pour une sa tête sur l'échafaud, s'il avait pu exister sous la monarchie une justice contre les princes. » « Voilà, s'écrie-t-il, ce que sont devenus les Condés ! A l'âge où leurs braves aïeux ne connaissaient que l'amour et la guerre, ils n'ont dans l'âme que des passions d'usuriers et d'agioteurs. Auprès de leurs vices, les vices de Philippe d'Orléans sont presque nobles [2] ! »

M. Martin présente du Roi un portrait que les contemporains n'ont pas tracé : « Resté, dit-il, un grand enfant maussade, il ne devint homme que par le vice : » assertion démentie par des témoignages formels [3]. M. Martin entre ici

[1] P. Lacordaire, *Conf. de Notre-Dame*, 22e conf.

[2] *Histoire de France*, t. XV, p. 57.

[3] Rapportés dans Mathieu Marais (*Journal* publié par M. de Lescure, t. II, p. 83, 443), dans Barbier (*Journal*, t. I, p. 368), dans Soulavie, ordinairement peu exact, mais ici positif (*Mém. du duc de Richelieu*, t. IV, p. 64-65;

dans des confidences bien risquées que je ne veux point reproduire ; mais Barbier dit au contraire : « Je vis le Roi, qui a un bon et beau visage, et n'a point la physionomie de ce qu'on dit de lui : morne, indifférent et bête ; il a une très-belle tête, cela fera un beau prince et de bon air [1]. » « Tous les sentiments intimes d'honnêteté, écrit M. Martin, toute délicatesse de cœur étaient inconnus à sa triste nature [2]. » Cependant, ce n'est pas ainsi que nous le représentent les contemporains, comme le marquis d'Argenson disant : « Le roi est bon, il est fin, il est discret souverainement, il se montre travailleur, il a montré sa sensibilité..., il a bon esprit et un bon cœur..., il se montre bon et spirituel. » M. de Luynes dit de son côté : « Il y a des occasions où on ne peut assez louer les marques d'attention et de bonté qu'il veut bien donner [3]. » Il y a plusieurs hommes en Louis XV : la sentence définitive restera sévère, mais quelques restrictions en

t. V, p. 30 et 53), cités par M. de Beaucourt dans le *Caractère de Louis XV.* (*Revue des questions historiques*, 1er juillet 1867, p. 174.)

[1] Barbier, t. I, p. 238, cité par M. de Beaucourt.

[2] *Histoire de France*, t. XV, p. 208.

[3] *Cités* par M. de Beaucourt, *l. c.*, p. 193 et 200.

adouciront la rigueur. M. Martin n'en fait aucune. Le vrai tort de ce Roi fut, tout en sachant voir, de n'avoir su rien empêcher [1]. « Naturellement, écrit M. Martin, les grands seigneurs imitaient le Roi dans ses viles séductions ou dans ses lâches violences, assurés qu'ils étaient de l'impunité pourvu qu'ils s'adressassent à des familles pauvres. »

Quant aux autres cours de l'Europe, elles n'offrent pas un meilleur spectacle ; d'abord M. Martin pose en principe que : « les princes sont nécessairement mal élevés puisqu'ils n'ont point d'égaux, point de réciprocité à observer envers personne. Leurs vices, étalés brutalement au soleil, montent donc jusqu'au crime ou à la folie. » Les monarchies européennes présentent un « monstrueux tableau. Ce sont les Farnèse et les Médicis s'éteignant stérilisés par les plus ignominieuses habitudes; c'est Auguste II de Pologne, cet hercule de débauche, avec ses trois cent cinquante-quatre (*sic*) bâtards ; c'est ce don Joao V de Portugal..., qui se fait un sérail d'un couvent de trois

[1] M. de Beaucourt, livr. du 1er janvier 1868, p. 248. Cf. M. Aubertin dans la *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1866.

cents religieuses (*sic*) où il n'entre qu'escorté de son confesseur; c'est le roi de Sardaigne qui, garanti de tout scrupule par l'autorisation de l'archevêque de Turin, emprisonne son père; c'est le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, bête féroce moitié bigote, moitié cynique, qui bâtonne dans les rues les femmes et les ministres du saint Évangile, fait fouetter publiquement la maîtresse et décapiter l'ami de son fils, en faisant tenir de force ce jeune prince à la fenêtre pendant que la tête de son ami roule sur l'échafaud, puis veut jeter sa fille par la fenêtre. L'électeur de Hanovre, avant de devenir le roi d'Angleterre Georges Ier, a fait jeter vivant dans un four l'amant de sa jeune femme qu'il avait délaissée pour d'ignobles et ridicules favorites, puis il retient la malheureuse princesse enfermée toute sa vie au fond d'un donjon de la basse Saxe. Georges II, cru fils de l'amant brûlé vif et non de Georges Ier, vole le testament de Georges Ier pour ne pas payer les legs qui s'y trouvaient insérés... Les plus hideuses infamies souillent certaines des petites cours d'Allemagne[1]. » Quel

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 343.

tableau ! Si la maison d'Autriche fait exception par ses mœurs sévères, M. Martin ajoute qu' « elle montre en compensation toute la dureté de cette étroite dévotion qui a pour principe (?) la peur de l'enfer, et non l'amour de Dieu et des hommes. »

M. Martin peut à présent conclure : « On doit convenir que cette revue des monarchies européennes relève bien la mémoire de Louis XV et fait admirer qu'un roi absolu ait pu rester relativement si honnête homme. On doit reconnaître aussi que la maison de Bourbon, avec ses d'Orléans abîmés dans l'orgie, ses Condés bassement cupides ou maniaques de cruauté lubrique, n'étaient qu'au niveau du reste des maisons souveraines, et que la Régence n'a pas mérité d'être le bouc émissaire de tous les débordements de l'Europe. Le roi de Portugal, avec son confesseur et ses trois cents nonnes, valait bien le Régent et Mme de Berry avec leurs communions sacriléges au sortir de l'orgie. Louis XV a donné jusqu'ici sa part très-suffisante de scandale, mais ce n'est là qu'un prélude, et c'est à lui qu'est réservé le triste honneur de dépasser la *moyenne des* corruptions princières et d'ef-

facer les vices du Régent par des vices plus bas et plus lâches. Il a encore bien des degrés à descendre jusqu'au fond de cet océan de fange où il restera enseveli! »

M. Martin fait connaître ces degrés, tout en réduisant à sa valeur la légende du parc aux Cerfs : « Avec la Du Barry on s'enfonce toujours plus avant dans les cercles infernaux d'un abîme non point de flammes, mais de boue[1]. » Dans le gouvernement c'est « un arbitraire presque aussi ridicule qu'odieux, un despotisme débile et aviné[2], » puis c'est « le spectre have et décharné du pacte de famine, en sorte que les classes souffrantes s'habituèrent à considérer les classes supérieures, gens de cour, magistrats, financiers, comme une légion de vampires ligués pour sucer le sang des misérables[3]. » Le gouvernement de la France « s'affaissait dans les vices énervants[4]. » Les traits sont ici forcés; et surtout, présentés seuls, ils égarent la haine que l'on doit avoir pour le monstre né de l'oubli du

[1] *Histoire de France*, t. XVI, p. 273.
[2] *Ibid.*, p. 289.
[3] *Ibid.*, p. 298.
[4] *Ibid.*, p. 305.

catholicisme et des principes de la monarchie française. Voilà une partie du tableau présenté par M. Martin; voyons l'autre partie.

« Les princes de l'Église ne sont pas plus édifiants, dit-il, que les princes temporels; à la vérité, la souillure ici ne remonte pas jusqu'au rang suprême.... Les Papes du XVIIIe siècle... sont gens de mœurs paisibles et décentes... Benoît XIII a même été un saint homme; Benoît XIV, malgré des manières et un langage assez étranges, est un homme éclairé, sensé et honnête. » M. Martin a ici raison. Mais, dit-il, « si le Sacré-Collége, par instinct de conservation, remplit convenablement le Saint-Siége, il donne dans son sein d'amples dédommagements à l'esprit du mal. Pour ne parler que de la France, on n'a jamais rien vu de pareil au groupe de cardinaux formé autour de Dubois et flanqué de bon nombre d'archevêques et d'évêques dignes de leur faire cortége. L'habitude des plus noires et des plus viles intrigues n'est que péché véniel dans ce conclave de Satan où trônent en chapeau rouge la simonie, l'escroquerie, l'inceste et le vice contre nature. L'Eglise de France n'existe plus que

dans quelques débris clairsemés d'un vaste naufrage[1]. »

Quelle peinture ! et comment mieux montrer la nécessité d'en finir avec de telles ignominies ! Si la religion catholique produit de tels fruits, à l'exclusion de tous autres, ne faut-il pas anéantir la religion catholique ? Si la monarchie produit inévitablement de tels princes, ne faut-il pas anéantir la monarchie? La conclusion se déduit logiquement, et c'est ce que veut M. Martin, en présentant avec exagération les faits blâmables, en passant sous silence ou affaiblissant les faits dignes d'éloges. Après avoir observé que M. Martin concentre toutes les ombres sur certaines figures, sans projeter aucun rayon de lumière sur les autres, il ne nous en coûte nullement d'avouer — et nous trouvons en cet aveu un haut enseignement — que, lorsque la France a été abaissée, humiliée au dehors, un homme impur siégeait sur le trône, et autour du trône s'agitaient des femmes impures et des écrivains licencieux. Même au point de vue humain, la vertu est encore d'un prix inestimable ; et

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 345.

ainsi se vérifie ici, par l'exemple de l'histoire, cette recommandation adressée par le P. Lacordaire aux jeunes gens d'être chastes, parce que « leur sang, ne fût-il pas celui de l'éternité, serait encore celui de la patrie et de l'avenir[1]. » Nous ne voulons point dissimuler les défaillances du sacerdoce et de l'élément humain dans l'Eglise : l'Eglise n'a jamais redouté sur ces points la lumière, et l'a même provoquée. Nous disons seulement, en voyant l'abîme : c'est le vice, non le catholicisme ou la monarchie, qui nous y a poussés.

XX

Voltaire se lève pour tirer les conclusions que désire M. Martin, et s'y prend adroitement : ce n'est point contre le trône qu'il dirige ses coups, car « le grand mouvement offensif de la philosophie du XVIII[e] siècle, remarque M. Martin[2], attaque le pouvoir spirituel avant le pouvoir temporel. » Cela est vrai, parce que la destruction du catholicisme,

[1] *Conférences de Notre-Dame de Paris*, 22[e] conf.
[2] *Histoire de France*, t. XV, p. 359.

de l'œuvre de Dieu, est le dernier mot de la lutte engagée ici-bas. M. Martin imite Voltaire, il suit la même tactique, et inculque les mêmes maximes. Lorsqu'il cite le mot de d'Argenson : « Aimer Dieu ; se méfier des prêtres, » il n'aura pas une parole pour le blâmer ; il ne saura que le louer, en disant que c'est là « un mot saillant. » Lorsque M. Martin parle de la poésie de Voltaire, il observe qu'il ne devait jamais comprendre le fonds même de la poésie, et qu'il n'y avait là, pour lui, qu'une chose sérieuse, l'occasion de lancer ses idées, de les maximer en grands vers à l'usage de la foule. « Ces vers-là, ajoute-t-il, il sait les faire beaux et forts : il y verse toute son âme, il en est dans *Œdipe* que l'histoire n'oubliera jamais. » Et pour exemple M. Martin cite ceux-ci :

Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense ;
Notre crédulité fait toute leur science !

« C'était, s'écrie triomphalement M. Martin, le pavillon arboré au premier coup de canon d'un premier combat ; c'était le signal d'une guerre de soixante années[1] ! »

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 365.

« Attaquer les prêtres en ménageant les rois, opposer le pouvoir spirituel au pouvoir temporel, » telle est, reprend M. Martin, « la tactique à laquelle Voltaire doit rester fidèle quasi toute sa vie [1]. » Sa « conviction profonde était que le mal essentiel était moins pour les peuples dans le pouvoir des princes que dans le pouvoir des prêtres. » Or, comme c'est également la conviction de M. Martin, il n'y a pas d'éloge qu'il n'adresse à Voltaire : Voltaire, dit-il, « n'est nullement égoïste, il a la main et le cœur toujours ouverts [2] : » or précisément, Voltaire a des traits qui décèlent un égoïsme inouï, et sa main fut bien rarement ouverte, on l'a prouvé surabondamment [3]. On a prouvé que le « généreux » Voltaire fut dur pour les faibles et rapace, qu'il fut antifrançais avec Frédéric, et immoral dans son poëme de la *Pucelle.* M. Martin ne peut se dissimuler ce dernier point, mais alors il emploie le procédé dont il s'est déjà servi pour Luther, et il écrit : « Il est juste de juger Voltaire, homme d'ac-

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 365.

[2] *Ibid.*, p. 362.

[3] *Vie de Voltaire*, par M. l'abbé Maynard, 2 vol. in-8°. *Les documents* sont là à chaque page.

tion avant tout, par ses intentions plus que par ses formules : ses sentiments valent mieux que ses idées[1]. » Et là-dessus M. Martin fait partout l'éloge de son héros. Il écrit : « Son déisme — le seul culte admis par M. Martin — prenait un caractère de plus en plus précis et providentiel[2]... Toute vertu se renferma pour lui dans ceci : faire du bien aux hommes, aider les hommes à être aussi heureux que possible. » Il écrit : « La plupart de ses *desiderata* sont devenus les lois de la France... Sur le terrain des réformes civiles, il marche du pas le plus ferme et le plus assuré ; rien n'égale la justesse de son coup d'œil[3]... C'est à Voltaire que revient l'honneur d'avoir formulé nettement la liberté de la presse comme un droit fondamental[4]... Son grand objet est l'affranchissement de la société civile[5]. » Or, on l'a très-bien montré[6], si les phrases de Voltaire sont amies de l'humanité, son égoïsme

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 388.
[2] *Ibid.*, t. XVI, p. 141.
[3] *Ibid.*, p. 139.
[4] *Ibid.*, p. 135.
[5] *Ibid.*, p. 138.
[6] M. l'abbé Maynard, Revue des *questions historiques*, t. IV, p. 77.

la méprise. Le vrai 89, celui de Louis XVI et des cahiers, ce 89 monarchique n'est pas son ouvrage. Voltaire n'est pas réformateur, il est révolutionnaire, et quelques idées surnagent à peine dans le torrent de ses contradictions et de ses blasphèmes. M. Sainte-Beuve a dit lui-même[1] : « Il est impossible, lorsqu'on le connaît bien et qu'on l'a vu dans ses divers accès, de le prendre pour autre chose que pour un démon de grâce (?), d'esprit, un météore qui ne se conduit pas, plutôt que pour une personne humaine et morale. »

N'importe, à l'encontre de tous les faits, M. Martin estime que chaque Français doit avoir pour Voltaire un sentiment de profonde admiration et d'éternelle reconnaissance. Voilà la légende rationaliste ! L'histoire la dissipe, mais M. Martin suit la légende et non l'histoire.

A côté de Voltaire, on aperçoit Montesquieu ; or, Montesquieu, nous dit M. Martin, heureux de s'associer à ce jugement, « condamne les vœux de continence par les raisons morales et sociales qui sont de tous les temps[2]. » Montes-

[1] *Causeries du Lundi*, 8 nov. 1852.
[2] *Histoire de France*, t. XV, p. 368.

quieu est loué parce que ses opinions religieuses définitives (M. Martin le constate avec bonheur, car ce sont les siennes) paraissent se résumer en ceci : « Dieu, l'âme immortelle, l'Evangile comme loi morale, hostilité contre la Papauté et l'Eglise romaine, et peut-être contre toute théologie positive, ce qui semble indiqué par ses amères paroles contre les prêtres [1]. » Plus loin apparaît Condillac qui, malgré « ses erreurs et leurs funestes conséquences, gardera sa place dans la chaîne sacrée de la philosophie. » Helvétius est condamné par M. Martin comme ayant apporté « le premier germe de la fausse démocratie qui devait être, pour un temps que nous ne pouvons mesurer, l'obstacle capital à l'institution de la cité nouvelle. » C'est fort bien dit, mais M. Martin avait exalté Spinoza, « ce grand homme méconnu, » et il oublie qu'Helvétius a inséré dans son livre de l'*Esprit* la plus grande partie des erreurs de Spinoza !

Puis vient la foule des philosophes réunis pour publier l'*Encyclopédie*. « C'est une Babel, dit M. Martin, construite avec des matériaux

[1] *Histoire de France*. t. XV, p. 425.

précieux[1]. » Voltaire lui-même était plus modeste : « Cet édifice, disait-il, est bâti moitié de marbre, moitié de boue. » M. Martin reproche sans doute à l'*Encyclopédie* « l'esprit de critique négative (pourquoi ne pas dire le matérialisme?) qui domine dans une grande partie des articles, et le manque d'unité morale dans l'ensemble. Mais il y eut, affirme-t-il, autre chose qu'un orgueil impie dans cette espèce d'apothéose de l'esprit humain : il y eut l'amour sincère de l'humanité, cette religion terrestre qui survit à la religion de l'idéal et de l'éternel, et qui permet d'en espérer le retour tant qu'elle n'est pas elle-même étouffée sous l'égoïste scepticisme et le matérialisme pratique. » Soit, mais M. Martin demande des choses impossibles, philosophiquement et historiquement parlant. Le panthéisme a mené et mènera toujours au scepticisme et au matérialisme. Vainement M. Martin signale l'idéal de « la perfectibilité outre-tombe » comme le véritable idéal religieux : on lui demande ce que cela veut dire. Une crainte toutefois saisit M. Martin : « Où marche-t-on cependant,

[1] *Histoire de France*, t. XVI, p. 52.

s'écrie-t-il, avec des guides tels que Diderot et ses amis? Où mèneront leurs idées?... Voltaire tâche, sans succès, d'enrayer (?) le char lancé sur une pente terrible : il n'a pas les paroles sacrées qu'il faudrait pour arrêter les coursiers effrénés. Diderot lui-même, qui a montré jusqu'où il pouvait aller en fait de dévergondage, d'imagination et de logique matérialiste, Diderot est débordé... Si aucune voix ne s'élève assez puissante pour rappeler l'âme humaine à elle-même..., le matérialisme pratique régnera seul dans le vide sur le monde moral détruit. L'abus de l'esprit aura tué l'esprit[1]. »

« Les esprits dérivent vers le chaos. » Oui, sans doute, et c'est là de la logique. Nous prions le lecteur de méditer ces paroles : elles renferment la plus forte critique que nous puissions adresser aux philosophes ; leurs idées fausses produisent des actes mauvais, M. Martin lui-même le proclame ; il attend, il est vrai, une voix puissante qui, selon lui, doit rappeler l'âme humaine à elle-même. Je l'attends aussi, et je la rencontre dans Jésus-Christ, Dieu fait homme, fondateur d'une religion

[1] *Histoire de France*, t. XVI, p. 58-59.

divine ; j'écoute cette voix qui sans cesse retentit encore dans la bouche des Belzunce, des Beaumont, des La Motte, des Neuville, des Bergier, des Benoît XIV, des Clément XIII, etc, Mais ce n'est pas cette voix dont parle M. Martin, car, selon lui, la religion de Jésus, dégénérée en jésuitisme, « s'efforce de réveiller les passions fanatiques en inventant de nouveaux rites et de nouvelles superstitions [1]. » M. Martin salue donc les autres voix qui rappellent l'âme à elle-même : voici Abauzit, le « vrai type de philosophe religieux, de libre penseur qui conserve le véritable esprit chrétien [2]. » Voici les adeptes de la franc-maçonnerie, cette « institution singulière » qui « s'organise en face du Sacré-Cœur, » institution dont « le secret, nous dit-il, était celui de Voltaire : humanité, tolérance [3]. » Que font, en effet, les francs-maçons, selon M. Martin ? Ils « associent dans un rite commun des hommes de toute nation et de toute religion : » ils tendent « à substituer l'amour de l'humanité au nationalisme exclusif et haineux, et la tolérance re-

[1] *Histoire de France*, t. XV, p. 398.
[2] *Ibid.*, t. XVI, p. 61.
[3] *Ibid.*, t. XV, p. 337.

ligieuse au fanatisme et à l'esprit sectaire : toutes les formules de la franc-maçonnerie indiquent une tendance à affirmer la religion naturelle; » mais ces aspirations, chères également à M. Martin, « dépassent la portée religieuse du XVIII[e] siècle. » Le XIX[e] siècle sans doute sera seul capable de les comprendre! Toutefois, au XVIII[e] siècle, la philosophie du sentiment a un représentant pour disputer, dans des combats de géants, « l'âme de la France » (style de M. Martin), non plus contre « le passé, en faveur duquel aucune voix puissante ne proteste, » mais « entre novateurs et novateurs, comme si l'ancien ordre avait déjà disparu, et qu'il ne s'agissait plus que d'en disputer l'héritage... » Voici donc le dieu : « Rousseau se lève seul contre tous, » s'écrie M. Martin ; Rousseau, « le restaurateur du sentiment religieux; » Rousseau, dont « la vraie philosophie est de rentrer en soi-même et d'écouter la voix de sa conscience dans le silence de ses passions... » (!!!) — « Rentrer en soi-même, reprend M. Martin, c'était la plus grande parole qui eût été prononcée dans ce siècle. Descartes avait rappelé l'esprit à lui-même, Rousseau y rappelle l'âme ! » M. Mar-

tin n'oublie qu'une chose, c'est qu'avant Rousseau et Descartes la religion catholique avait rappelé sans cesse, comme elle rappelle chaque jour encore, l'esprit et l'âme à eux-mêmes. M. Martin signale pourtant les erreurs de Rousseau et ses défauts; mais ici, comme nous l'avons souvent remarqué, le blâme disparaîtra dans d'hyperboliques éloges. « Dès que Rousseau a ouvert la bouche, écrit M. Martin, il a ramené le sérieux dans le monde. »

Vous demanderez peut-être si c'est en écrivant la *Nouvelle Héloïse* [1], qui, selon Rousseau lui-même, doit rebuter les gens de goût, alarmer les gens sévères, déplaire aux dévots, aux libertins, aux philosophes, choquer les femmes galantes et scandaliser les femmes honnêtes ? » Et vous croyez que M. Henri Martin va condamner ce roman malsain ! Non... « Ce livre, dit-il, qui eût été dangereux pour une société innocente et simple (quel aveu !), produit un ébranlement salutaire (?) sur une société viciée : il la fait remonter à l'amour (!). » —Vous deman-

[1] Voir la réfutation de ces sophismes dans *J.-J. Rousseau et le siècle philosophe*, par L. Moreau. Paris, 1870, in-8°.

dez encore si l'*Émile* est le livre qui ramène le sérieux dans le monde... Sans doute M. Martin y trouvera des erreurs, mais que d'éloges ne lui adresse-t-il pas! Car « si Rousseau a erré, dit-il, quel magnifique rachat de cette erreur que la *Profession de foi du vicaire savoyard*, la plus grande chose, s'écrie M. Martin, que nous ait léguée le XVIIIe siècle! » Rousseau y rejette en effet — comme M. Martin la rejette — l'obligation de reconnaître la révélation positive pour être sauvé ; il convient — comme M. Martin en convient — que toutes les religions sont bonnes quand on y sert Dieu convenablement; il « condamne au nom de la morale celles (pourquoi mettre le pluriel? Dans la pensée de Rousseau comme dans celle de M. Martin, la religion catholique est seule désignée ici) qui sont basées sur l'intolérance et sur le dogme que hors de l'Église il n'y a point de salut, ou en d'autres termes sur le dogme de l'infaillibilité combiné avec celui des peines éternelles. » « Telles sont les hautes et religieuses conclusions » de la profession de foi si célèbre. Ainsi l'*Emile*, selon notre auteur, « est peut-être la plus profonde étude qui existe dans notre langue et dans aucune

langue moderne sur la nature humaine. Il est certainement le livre qui fait le plus penser, lors même que l'auteur ne pense pas juste. On peut dire sans exagération (?) que ce livre a été une arche de salut lancée par la Providence sur les flots du scepticisme et du matérialisme, et qu'il a recueilli tous les sentiments essentiels, tous les principes fondamentaux de la vie morale prête à s'abîmer... »

Arrêtons-nous. Ce souffle d'enthousiasme pour Rousseau, pour Voltaire, pour les philosophes, ne tarit pas et circule dans chaque page des deux derniers volumes de l'*Histoire de France*. Voltaire et Rousseau vont au même but, s'écrie M. Martin : « le progrès de l'humanité dans les lois, et l'émancipation de la religion laïque... Les philosophes valent bien mieux que leurs doctrines. Il se dégage du milieu de leurs erreurs un immense mouvement d'humanité, de justice, de raison pratique, d'esprit scientifique, d'améliorations en tous genres. Impies de paroles (quel aveu !), ils sont en quelque sorte religieux de cœur et d'action. »

Or tout ce lyrisme tombe devant cette simple observation de bon sens, appuyée par l'his-

toire : ce qu'il y a d'élevé, de juste, de bien dans Rousseau, dans Voltaire, dans les philosophes, a été inspiré par la religion catholique, par ses enseignements et ses maximes, que les philosophes ont reçus malgré eux, et qu'ils se sont ensuite appropriés ; et nous félicitons Voltaire, Rousseau, etc..., d'avoir rappelé une partie de ces enseignements à une société dépravée, que leurs sarcasmes impies dépravaient encore plus ; car ce qu'il y a en eux de bas, d'erroné, de mauvais, provient de leur esprit propre, de leur libre pensée, du rationalisme. Vivant dans un milieu imprégné d'idées catholiques, les philosophes en ont adopté un grand nombre et, en s'appuyant sur ces idées, ils ont été plus forts pour combattre d'autres idées catholiques, car l'erreur n'a de puissance que par la somme de vérités qu'elle conserve et proclame.

Ainsi, vérités absolues proclamées par la religion catholique, erreurs absolues proscrites par la saine raison, vérités relatives, — dont l'application peut différer selon la diversité des temps et des circonstances, érigées à tort par la philosophie en vérités absolues, ce qui cause une foule de malentendus, — voilà ce que

les philosophes du XVIII[e] siècle ont soutenu et ce qui a été cause de leur fortune; si, sur certains points, ils ont amené un progrès légitime, ils ont aussi amené notre décadence. Ne pas reconnaître dans les doctrines et dans les œuvres des philosophes la part de la religion catholique et la part du rationalisme, voilà la grande lacune du livre de M. Martin, ce qui produit une confusion déplorable et un assemblage inouï de vérités et d'erreurs. Ajoutons que Dieu, l'âme immortelle, la tolérance, vérités théoriquement soutenues par quelques philosophes, mais niées par leurs passions, et privées de l'appui du dogme d'une religion révélée, ont été bien vite remplacés — et il en sera toujours ainsi dans l'humanité — par un matérialisme pratique et par la plus dure intolérance. M. Martin peut s'en étonner : mais la logique a ses droits, et l'histoire garde ses enseignements.

XXI

Il n'est plus besoin de poursuivre, car on connaît à présent toutes les idées de M. Mar-

tin, et l'on devine aisément quels sont ses jugements sur les faits de l'histoire. Ainsi, dans son récit de la suppression des Jésuites, Clément XIII, qui ne voulut pas sacrifier ces religieux, est un Pape « rigide, médiocre et opiniâtre. » Clément XIV qui, en vue de la paix, consentit à les supprimer, est pour cela seul un Pape « spirituel, instruit, tolérant. » Charles III, devenu ennemi personnel des Jésuites, paraît à M. Martin « le seul monarque estimable et quelque peu sensé, donné par les Bourbons à l'Espagne [1]. » La Châlotais, auteur du fameux réquisitoire contre les Jésuites, est proclamé « un patriote et un homme d'État [2]. » Et pourquoi la condamnation des Jésuites ne serait-elle pas utile et juste, puisque, selon l'imagination de M. Martin, ils forment « un État dans l'État, un corps étranger dont la présence parasite (*sic*) est, comme le Parlement le dit très-bien, un principe de *dissolution*, un principe morbide (*sic*) dans le corps national [3] ? » En lisant ce jugement, — je voudrais que l'on me répondît avec sincérité,

[1] *Histoire de France*, t. XVI, p. 216.
[2] *Ibid.*, p. 213.
[3] *Ibid.*, p. 214.

— ne trouve-t-on pas que les scélérats qui, naguère, assassinaient les religieux à Paris, sont, sinon justifiés, au moins excusés?

Je n'ai pas besoin de le répéter, et le temps seul m'empêche de le prouver, le récit sur lequel s'appuie M. Henri Martin pour établir ici ses conclusions est rempli d'allégations fausses. Ainsi l'auteur signale, à grands frais d'imagination, « l'action commerciale des Jésuites, si étendue, si envahissante ; » il les accuse « d'essayer la traite des noirs [1], » et invoque à l'appui, la bulle de Benoît XIV, qui n'est nullement dirigée contre eux ; il montre le général Ricci « s'abouchant avec une devineresse [2] ; » les Jésuites, « victimes de la barbare obstination du Pape plus encore que de la dureté espagnole [3], » sacrifiés en France par Choiseul, « en grande partie par humanité ; » enfin, malgré les témoignages les plus formels, il paraît croire à l'empoisonnement de Clément XIV, et il insinue que les auteurs pourraient bien être les Jésuites. Pourquoi pas? puisqu'il trouve, ici comme toujours, que « le

[1] *Histoire de France*, t. XVI, p. 202.
[2] *Ibid.*, p. 222.
[3] *Ibid.*, p. 219.

christianisme des Jésuites se contente des apparences [1]. »

Après Louis XIV, le duc de Bourgogne, nous le croyons, aurait pu sauver la France : il fut ravi avant l'âge au trône que, malgré les assertions de M. Martin, il eût si dignement occupé. Après Louis XV, le Dauphin, intelligent, énergique, eût eu peut-être la force de dominer les événements au milieu desquels son malheureux fils fut entraîné : Dieu le retira du monde dix ans avant « l'immonde » vieillard (comme parle l'auteur) qui l'occupait. Nous en sommes attristés. M. Martin veut nous consoler, car le Dauphin, dit-il, « eût accéléré plutôt que dissipé les orages. » Comment cela? si ce n'est parce que, dans la pensée de l'auteur, il eût « subi aveuglément l'influence de Rome et du clergé. »

Louis XVI monte sur le trône. « La nature, dit M. Martin, lui avait donné les facultés d'un habile et probe artisan ; les lois humaines avaient fait de lui le chef d'un empire pour

[1] *Histoire de France*, t. XVI, p. 224. — Tous ces faits sont élucidés et réfutés par Crétineau-Joly, *Histoire des Jésuites*, t. V, p. 313 et suiv. ; le P. de Ravignan, *Clément XIII et Clément XIV*, etc., etc.

son malheur et pour celui de son peuple. » Non pas ; son peuple a été malheureux parce que ce peuple n'a pas voulu le suivre dans la voie où il entrait... « Nature vouée au malheur, reprend M. Martin, victime sans défense, destinée comme les hosties des religions antiques à expier les erreurs et les crimes d'autrui, ce sont là les plus durs mystères de l'histoire et de la Providence. » Oui, l'expiation est une des plus belles missions de Louis XVI, mais il ne faut point oublier la réparation nécessaire des abus, la restauration juste qu'il proposait à la France, — ce que M. Martin oublie, — et ce que la France pour son malheur a repoussé. M. Martin, au contraire, répète : « La monarchie n'a pas voulu être sauvée : la révolution est inévitable[1]. » Pourquoi ? Parce que Turgot, qui « veut la réforme par la royauté, » a échoué. Oui, mais pourquoi a-t-il échoué ? Louis XVI était avec lui, car Louis XVI voulait sauver la France, mais Louis XVI n'était pas un roi absolu, et il n'a pu imposer Turgot ; si la France eût été, comme on le dit, sous l'absolutisme, la réforme se serait faite, « mais l'ancienne mo-

[1] *Histoire de France*, t. XVI. p. 381.

narchie n'était pas un gouvernement absolu. Elle contenait dans son sein des corps, des institutions ayant une existence indépendante, des priviléges basés sur l'antiquité de la possession... ; le clergé, la noblesse, la magistrature, les provinces, les communes, les corporations de toute espèce... constituaient des forces collectives et résistantes qui ne se laissaient pas facilement manier[1]. » Le pouvoir, illimité en théorie, était presque partout limité en fait. Devant ces résistances, Turgot dut céder. Louis XVI essaya de nouveau, et prit Malesherbes. Malesherbes dut encore se retirer devant des résistances insensées. Louis XVI essaya encore, et prit Necker, puis Calonne, puis Necker encore... On parle de « l'inconséquence de Louis XVI, » de son irrésolution, de sa faiblesse ; sans doute, il fut hésitant, mais ses hésitations « ne furent que des scrupules[2], » et volontiers j'admirerais plutôt son courage et son obstination dans le dévouement, à travers tous les mécomptes, tous les reproches, tous les dégoûts et tous

[1] M. de Larcy, *Louis XVI et Turgot*, dans le *Correspondant*, 25 août 1866, p. 856.

[2] *Histoire de France*, t. XVI, p. 888.

les périls. M. Henri Martin ne le voit pas. Appliqué tout entier à soutenir sa thèse de la culpabilité de la royauté, de la nécessité de la révolution conduite par les philosophes, il ne voit pas le travail qui s'est fait dans les lois, où avec d'Aguesseau et Pothier on marche à l'unité de la législation ; il ne voit pas que le principe de l'égalité des impôts est accepté par tous, parce qu'en fait l'exemption de certains impôts dont jouissent les nobles est remplacée par d'autres taxes et se réduit à moins qu'on ne pense. Sur les cinq cents millions de recettes du royaume, l'exemption ne porte que sur les cent millions de taille, et encore les nobles payent souvent par leurs fermiers la taille qu'ils ne payent eux-mêmes [1]. M. Martin voit les abus : ils existent, et l'on ne peut les nier; comme lui nous détestons ces dilapidations dans les finances que n'arrête aucun contrôle, ce régime de cour dirigé par des favoris ou des maîtresses, qui attire l'intrigue et éloigne le mérite, et ces priviléges exclusifs qui ne sont pas chrétiens, comme ce droit d'aînesse qui n'a plus sa raison d'être et tue précisément la famille qu'on voudrait fonder ;

[1] M. de Meaux, *la Révolution et l'Empire*; tout ce livre est à méditer.

car on oublie que si le travail et la vertu conduisent à la prospérité, c'est l'oisiveté et le vice qui mènent à la ruine; mais M. Martin n'aperçoit pas qu'en dépit même des lois et de la politique, le progrès constant des classes inférieures sous la monarchie est manifeste; que la séparation est dans la forme, dans l'étiquette, et que la fusion, l'union est au fond; témoin les débats dans ces Etats provinciaux qui durent peu, attestent seulement les dispositions généreuses des classes privilégiées en 1789, et nous montrent ce qu'on aurait pu attendre de l'union de toutes les classes, si la révolution n'était pas venue les diviser [1]; témoin encore ces cahiers des Etats généraux où l'accord est presque unanime sur tous les points essentiels, sauf un seul, la question des biens d'Église [2]; témoin toujours et le discours du garde des sceaux le 4 mai 1789, et les déclarations de Louis XVI le 23 juin 1789 et le 4 février 1790. Il y eut

[1] M. de Lavergne, *les Assemblées provinciales sous Louis XVI*; *Économie rurale en France depuis* 1789. Introduction : excellentes pages qu'il faudrait méditer; M. Raudot, *la France avant la Révolution*, et le livre tout récent de M. de Luçay, *les Assemblées provinciales sous Louis XVI et les divisions administratives de* 1789.

[2] M. de Poncins, *les Cahiers de* 89, p. 285 et 286.

vraiment un jour où la réforme fut sur le point de se faire, où la révolution eût pu être évitée[1].

M. Martin estime que le « gouvernement français baissait au dehors, » alors que son influence, accrue par de récentes victoires, était si incontestée ; et qu'au dedans « ce gouvernement allait rapidement à sa ruine, » car, selon lui, « il y avait un abîme entre les opinions de la couronne et celles de la France. » Tout cela est nécessaire pour arriver à la conclusion : montrer que « la monarchie mourante se débattait en vain, » et célébrer « la modération du tiers » et « sa longanimité. » M. Martin nous prouve ainsi qu'il ne pénètre pas dans le cœur de l'histoire ; la passion obscurcit sa vue, et l'empêche de prendre une juste idée des choses. Avec plus de science, de vérité et d'impartialité, M. Guizot a écrit : « La France du XVIII[e] siècle était d'autant moins en droit d'être sévère envers son

[1] Deux observateurs, un Anglais, Young, et un Américain, Jefferson, le voyaient clairement, et pressaient leurs amis de s'arrêter dans la voie funeste où, en repoussant la liberté, ils atteignaient la Révolution (leurs témoignages sont cités par M. de Meaux, *l. c.*, p. 101). — Voir un article de M. Asse sur Malouet, dans la *Revue contemporaine*, 31 oct. 1868.

gouvernement, qu'elle avait elle-même dans les torts dont il était coupable une large part... La France sous Louis XV influa bien plus que ne le fit son gouvernement sur ses propres destinées... Acceptons-en nous-mêmes la responsabilité, au lieu de la rejeter, sans vérité comme sans dignité, sur un pouvoir modéré et doux que, par nos clameurs ou nos exigences emportées, nous avons paralysé ou entraîné tour à tour [1]. »

Partant de cette idée que la société était mauvaise, on voulut non-seulement l'améliorer, — ce qui était juste, — mais la refaire, — ce qui était absurde, — et pendant quarante ans le monde vécut sur cette idée. Que devait-elle produire ? « Le XVIIIe siècle avait rêvé dans les écrits de ses philosophes un homme nouveau... l'Assemblée constituante établit une France nouvelle, divorçant avec son passé [2]. »

Voilà le mal indiqué en deux mots, et M. Guizot a écrit encore ces graves paroles, qu'on ne saurait trop méditer, et que j'oppose

[1] *La France et la maison de Bourbon avant* 1789, dans la *Revue contemporaine*, sous la direction de M. de Belleval, t. VII, p. 19. — 15 avril 1853.

[2] M. Anatole des Glageux, art. sur Pascalis. *Correspondant*, octobre 1856.

avec confiance aux jugements passionnés, faux et haineux présentés par M. Henri Martin : « Que fallait-il pour que la France, de concert avec son Roi, accomplît dans ses lois et son gouvernement les réformes et les progrès dont elle avait besoin? Il fallait précisément ce qui ne se rencontra point, il fallait que la France ne voulût et ne cherchât que les réformes et les progrès dont elle avait besoin. » Et M. Guizot ajoute ces mots, qui sont comme l'arrêt de l'histoire : « Ce n'est point l'esprit de justice et de liberté, c'est l'esprit révolutionnaire qui, par violence et par ruse, s'est saisi alors de la France, s'est dressé devant Louis XVI, et a rendu vaines les meilleures dispositions et impossible tout concert sincère et efficace entre le pays et son Roi [1]. » Puis il continue : « Ce n'est pas dans telles ou telles fautes de Louis XVI, fautes de résistance ou fautes de concessions, qu'il faut chercher le secret de ses infortunes et des nôtres ; ce secret est tout entier dans la situation radicalement impossible qu'en 1789 on faisait au Roi, en voulant qu'il se fît l'instrument d'une révolution.

[1] *La France et la maison de Bourbon avant* 1789, p. 20.

Une révolution pour tout détruire et tout reconstruire au gré des pensées et sous le vent des passions des hommes, c'est un suicide accompli dans le fol espoir d'accomplir soi-même sa restauration. C'est pour avoir formé ce dessein, ou pour s'y être laissé entraîner, que la France s'est vue conduite à rompre violemment avec son Roi, avec sa dynastie, avec la royauté elle-même, avec sa propre histoire, et contrainte d'errer en tout sens, cherchant sa place et son cours, comme un astre qui, jeté hors de son orbite, porterait partout sa propre perturbation. Jusqu'au jour où la France s'est ainsi égarée dans ces espaces inconnus où l'abîme appelle l'abîme, la maison de Bourbon s'est montrée digne et capable de la haute mission que la Providence assigne aux familles royales ; elle a fidèlement, habilement et heureusement guidé et servi la nation française dans sa carrière de civilisation et de gloire [1]. »

Méditons ces paroles, peu suspectes dans la bouche de ce grand écrivain ; elles éclairent plus notre histoire et les causes de nos épreuves

[1] *La France et la maison de Bourbon*, p. 21.

que les dithyrambes ampoulés de M. Henri Martin sur « la foudre qui a déchiré le nuage, » et la « lumière qui se fait. »

XXII

J'ai fini la tâche que je m'étais assignée. Je n'ai relevé ni toutes les erreurs de fait, ni toutes les erreurs de jugement qui se trouvent dans les pages écrites par M. Henri Martin, et cependant, en déposant la plume, on me permettra d'avouer ma tristesse et ma lassitude. Plusieurs comprendront difficilement que j'aie pu reproduire de sang-froid de telles assertions, de telles calomnies, souvent de tels blasphèmes. J'ai voulu avoir ce courage, et j'ai tenu à contenir mon indignation, en présentant cet aperçu des thèses diverses soutenues en histoire par les rationalistes. Les catholiques, sauf de très-honorables exceptions, ne savent pas assez ce qui se dit autour d'eux et contre eux : faute de connaître le terrain et les mouvements de l'ennemi, ils ne peuvent se défendre, ils égarent leurs coups,

et leurs réfutations peu précises ne vont point là où il est besoin.

L'histoire écrite sous l'inspiration des rationalistes n'offre point en général un récit sincère de faits vrais, et par conséquent le moyen de s'instruire; elle devient sous leur plume une arme de combat, un pamphlet qui surexcite les passions pour les mener, dans un dernier effort, à l'assaut de la religion catholique. Voilà le but. La lutte contre l'Église est de tous les temps; mais si, dans un siècle, elle paraît rechercher le domaine de la théologie; si, dans un autre, elle aborde de préférence les discussions philosophiques, aujourd'hui elle concentre ses forces sur un terrain spécial, et lorsqu'on veut porter aux « demeurants d'un autre âge » les coups les plus sanglants, on écrit comme M. Henri Martin une *Histoire de France*, ou comme M. Renan une *Vie de Jésus*. C'est une tactique assez naturelle : l'élite des intelligences peut seule suivre un raisonnement, tandis que tout le monde est impressionné par le récit d'un fait; un fait est raconté de telle manière, et l'on conclut nécessairement dans le sens de celui qui le présente. « Presque toujours, a écrit M. de

Champagny, nous agissons dans le présent et nous jugeons le présent d'après les notions quelconques que nous avons du passé. » — Or, M. Henri Martin a donné sur le passé des notions fausses, pour amener sur le présent un jugement faux ; la conclusion de son livre est celle-ci : « L'ancienne France est finie : un monde nouveau commence [1] : » parole antipatriotique, antiphilosophique, antihistorique, puisque chaque siècle reçoit l'héritage du siècle précédent, et forme une transition entre la vie du passé et la vie de l'avenir. Mais M. Martin se plaît à rompre avec tout le passé : il porte une haine implacable à cette monarchie traditionnelle dont M. Guizot a parlé si dignement ; il porte surtout une haine implacable à la religion catholique, source de toute notre civilisation [2] ; et, toutefois, on peut

[1] *Histoire de France*, t. XVI, p. 671-72.

[2] Il ne faudrait pas que le triomphe présent d'une nation dont le gouvernement est protestant fît impression sur des esprits superficiels, non plus que la décadence actuelle des nations catholiques. D'abord la nation protestante qu'on a en vue renferme beaucoup de catholiques. Ensuite, si les nations catholiques sont en décadence, c'est précisément parce qu'elles ont rejeté leurs croyances et leurs mœurs catholiques. Les exemples cités confirment la vérité, loin de l'affaiblir.

reconnaître dans son livre, par le plus étrange contraste, un amour vrai de la France, un sentiment profond de la justice et de la liberté. C'est le mérite de cette œuvre, et c'est ce qui en fait le danger, car elle séduit ainsi les âmes généreuses qui croient en la parole du *maître*. Avec lui, elles prennent cette opinion funeste que la monarchie « ne peut résoudre les formidables questions de l'avenir, » que la religion catholique « n'a plus rien à apprendre à la race des Gaulois, » que « son génie est épuisé » et « étoufferait cette race sous une discipline despotique, qui fait acheter le progrès matériel et une superficielle unité aux dépens de la vie morale et de la dignité humaine. » Antagonisme prétendu, données fausses, erreurs de fait, qui expliquent pourquoi M. Henri Martin repousse le catholicisme et conçoit pour lui cette haine dont malheureusement les seize volumes de l'*Histoire de France* nous renvoient à toutes leurs pages les tristes échos [1].

[1] Sa Sainteté Pie IX a condamné cette proposition : « La doctrine de l'Église catholique est contraire au bien et aux intérêts de la société humaine. » (XLe proposition du *Syllabus*.) L'*Histoire de France* de M. Martin n'est qu'un long commentaire de cette fausse proposition.

Puissent les événements qui s'accomplissent sous nos yeux, et qui ne sont que la conséquence logique des doctrines rationalistes prônées par l'auteur de l'*Histoire de France*, puissent ces événements apporter quelque lumière dans une âme honnête, sincère, mais aveugle, et à laquelle manque un rayon d'en haut! C'est notre vœu le plus cher.

FIN.



TABLE DES MATIÈRES

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Le Mans. — Typ. Ed. Monnoyer. — 1872.



